La Foi Catholique

REVUE CRITIQUE, ANTI-KANTISTE

DES QUESTIONS QUI TOUCHENT LA NOTION DE LA FOI

PARAISSANT CHAQUE MOIS

TOME ONZIÈME

Année 1913 : Premier Semestre

Il kantismo è l'eresia moderna.
Le kantisme est l'hérésie moderne.
(Paroles de S. S. Pie X,
le 9 mars 1907).

Directeur :
Bernard GAUDEAU

Noxia et venenata persuasio persecutione ipsa pejus interficit.
Il y a un mal pire et plus meurtrier que la persécution : c'est l'empoisonnement perfide de la mentalité.
(Saint Cyprien, *De lapsis.*)

AUX BUREAUX DE LA "FOI CATHOLIQUE"

25, rue Vaneau, Paris (7e)

LA FOI CATHOLIQUE

XI

ANNÉE 1913 : 1er SEMESTRE

PUBLIÉ AVEC PERMISSION DE L'ORDINAIRE

L'ÉDIT DE MILAN

ET LE PROBLÈME ACTUEL DE LA PAIX RELIGIEUSE

I. — Avant l'édit de Milan. — Conversion de Constantin. L'apparition de la Croix et du Christ à Constantin. — Opinion de M. Gaston Boissier et de Mgr Duchesne sur l'attitude de l'histoire à l'égard de ces faits surnaturels.

II. — Texte et analyse de l'édit de Milan.

III. — Le problème actuel de la paix religieuse. — L'édit de Milan, basé sur le principe de la nécessité sociale de la religion, du droit naturel religieux. — Destruction actuelle de cette base. — Progression fatale du libéralisme au laïcisme d'Etat. — Le laïcisme d'Etat, revanche impie de l'édit de Milan. — Persécution actuelle, plus radicale que celle des premiers siècles. — Unique solution.

C'est au moment où la paix internationale est menacée plus gravement qu'elle ne le fut peut-être jamais au cours des siècles (tant serait effroyable une guerre générale à l'heure actuelle !) que, par un contraste saisissant, le monde chrétien s'apprête à célébrer le seizième centenaire de la paix religieuse, que Constantin assurait à l'empire romain par l'édit de Milan, en 313.

J'ai dit à dessein : le monde chrétien, et non pas seulement le monde catholique ; car, à vrai dire, toutes les âmes baptisées, toutes les nations qui se réclament du Christ et de son Evangile, ont le devoir de commémorer ce grand évènement. Il n'inté-

resse pas moins la Russie que l'Angleterre, la Grèce que l'Allemagne, les Nestoriens et les schismatiques orientaux que la luthérienne Norwège ou la Suisse calviniste : tout ce qui est marqué du signe de la Croix, par lequel triompha Constantin, devrait tressaillir au souvenir de cette date qui fermait l'ère des persécutions sanglantes et donnait aux âmes affranchies par l'Evangile la liberté publique de leur foi...

Chose étrange ! On a pu croire un instant — et qui sait ce que nous réserve un prochain avenir ? — que la Croix (une croix diminuée, hélas, et devenue symbole d'hérésie) allait en cette année 1913, juste seize siècles après que Constantin avait arboré dans Rome son labarum triomphant, rentrer dans cette Constantinople fondée par lui et où il fut enseveli dans un cercueil d'or massif ; dans cette Constantinople que la vaillance inutile d'un autre Constantin ne put défendre, il y a juste quatre cent soixante ans, contre le Croissant de Mahomet II.

Jamais évocations d'histoire furent-elles aussi émouvantes que celles-ci, par l'heure même qui nous les apporte et nous les fait vivre ?

En réalité, il semble bien que Rome seule songe à fêter le centenaire de l'édit pacificateur de Milan. Voici le programme de ces solennités, approuvé dans ses détails par le Pape. Si amoindries qu'elles

soient par l'impossible situation de la Papauté et par les tristesses publiques, elles auront encore beaucoup de l'incomparable beauté romaine.

Les fêtes solennelles s'ouvriront le 30 mars par une cérémonie commémorative que célébreront les *cultores martyrum* aux catacombes de Sainte-Domitille. Une procession liturgique partira de ces catacombes et parcourera l'enceinte supérieure des catacombes de Saint-Calixte, puis elle se dirigera vers la basilique de Saint-Sébastien où aura lieu la cérémonie de clôture.

Du 6 au 13 avril sera célébrée une octave solennelle dans la basilique Saint-Jean-de-Latran. On y exposera à la vénération des fidèles l'antique image du Sauveur, dite archétype.

Des pèlerinages des associations de la Jeunesse catholique de Rome et du Latium, des archiconfréries, des congrégations et des ordres religieux, soit des paroisses romaines, soit des diverses nationalités, s'y succéderont chaque jour.

Tout le Sacré Collège assistera le 13 avril à 10 heures à une messe pontificale célébrée par le cardinal Respighi à l'autel papal. Le cardinal Cassetta, protecteur du Comité des fêtes constantiniennes, donnera la bénédiction solennelle après le sermon qui sera prononcé par Mgr La Fontaine, secrétaire des rites, et après un *Te Deum*.

Le 20 avril, célébration du centenaire par le chapitre de Saint-Pierre dans la Basilique, décorée comme le jour de la solennité du prince des apôtres ; messe pontificale cardinalice à l'autel papal,

vêpres pontificales, ostension des reliques insignes de la Passion. *Te Deum* et bénédiction du Saint-Sacrement, donnée par le cardinal Rampolla.

Les associations catholiques assisteront à cette cérémonie.

Le 27 avril, messe pontificale célébrée par un cardinal légat à l'autel papal de la basilique Saint-Paul-hors-les-Murs, avec l'assistance des archevêques et des évêques, des divers ordres monastiques, vêpres pontificales, ostension des reliques. *Te Deum*, bénédiction du Saint-Sacrement donnée par un cardinal, assisté des représentants des séminaires et des ordres monastiques.

Les 2, 3 et 4 mai, *Triduum* dans la basilique de Sainte-Croix de Jérusalem.

Le dimanche 4 mai, une croix monumentale grandiose sera inaugurée sur le Monte-Cavo, à près de mille mètres d'altitude, dans le voisinage de Rome. Cette croix sera illuminée le soir.

Le 11 mai, fête de la Pentecôte, messe pontificale célébrée par le Souverain-Pontife dans la basilique de Saint-Pierre.

Les façades de l'archibasilique de Latran, des basiliques de Saint-Pierre et de Sainte-Marie-Majeure seront illuminées le soir.

Les croix dominant les façades des églises de Rome et les clochers seront illuminées. Aux portails et aux fenêtres seront placés les monogrammes constantiniens illuminés.

On invitera les fidèles à illuminer leurs habitations, illumination de la croix au Montejo et de tous les clochers et églises du Latium.

Commémoration :

Le 18 mai, dans la basilique de Sainte-Agnès, sur la voie Momentane, avec le cérémonial déja indiqué pour les autres basiliques.

Le 25 mai, à Saint-Laurent hors les murs.

Le 8 juin, dans l'église paroissiale des Saints-Pierre-et-Marcellin, à Tor-Pignatara.

Le 31 août, à Albano du Latium, avec procession qui partira des catacombes de Sainte-Marie de l'Etoile et se rendra à la Cathédrale, où pontifiera le cardinal Agliardi.

Les fêtes constantiniennes se clôtureront les 6, 7 et 8 décembre, par un *Triduum* d'actions de grâces à Sainte-Marie-Majeure où sera exposée la vénérable image de la Sainte Vierge, *Salus populi romani.* Le cardinal Vincent Vannutelli célébrera la messe pontificale à l'autel papal le jour de l'Immaculée-Conception. *Te Deum* et bénédiction du Saint-Sacrement le dernier jour.

C'est que Rome, et Rome seule, semble-t-il, comprend qu'il y a aujourd'hui même, aujourd'hui surtout, une question plus grave encore et plus angoissante pour le monde que la question de la guerre ou de la paix entre les nations : c'est la question de la guerre ou de la paix religieuse.

Cette paix religieuse établie par l'édit de Milan, cette liberté réelle de la foi et des consciences chrétiennes, où en sont-elles parmi nous à l'heure présente ? Quel chemin avons-nous fait depuis les jours de Constantin ? Comment l'édit de Milan

avait-il concilié ces deux choses, en apparence inconciliables, et toujours difficiles à accorder : les droits de la vérité et ceux de la liberté ? Le christianisme en cessant d'être persécuté, allait-il fatalement devenir oppresseur ? En quels termes le problème se pose-t-il aujourd'hui pour nous ? Le catholicisme est présentement la seule doctrine dans le monde qui affirme les droits imprescriptibles, immuables, absolus d'un dogme, d'une vérité supérieure à l'homme, et ces droits à ses yeux se confondent avec les droits de Dieu, auteur et maître du monde. Les prétentions d'une telle doctrine ne sont-elles pas radicalement incompatibles avec ce qu'on nous présente comme le dogme unique et essentiel de la société moderne, à savoir la liberté, l'indépendance *absolue*, elle aussi, de l'homme et plus encore, s'il se peut, de l'Etat, (qui se déclare chargé de sauvegarder et de promouvoir cette indépendance de l'homme et de l'enfant), à l'égard de tout dogme, de tout principe, de toute vérité quelconque que se prétendrait supérieure à l'homme.

Il serait puéril de se dissimuler que tout le problème est là, et qu'il est effrayant. C'est un duel formidable, à mort, entre la vérité absolue, supérieure à l'homme, et qui est Dieu, et qui n'est plus incarnée aujourd'hui (d'une façon logique et qui tienne) que par les consciences catholiques, et l'absolutisme de l'Etat athée affranchi de toute vérité

absolue et supérieure à l'homme, et qui s'arroge, logiquement aussi, la mission d'en affranchir ceux qu'il représente et qu'il doit régir.

Le parallélisme n'est-il pas poignant entre cette situation et celle des consciences chrétiennes sous l'ère des persécutions sanglantes, à laquelle mit fin l'édit de Milan?

Pour nous aider à résoudre ces questions, à sortir de cette impasse, l'histoire, loyalement consultée, nous offre-t-elle quelques lumières? C'est à ce point de vue qu'il me semble particulièrement intéressant, au début de cette année 1913, d'envisager l'édit de Milan et quelques-unes des circonstances qui l'ont préparé ou entouré.

I

Avant l'édit de Milan. — Conversion de Constantin : sa sincérité. — L'apparition de la Croix et le Labarum. — Opinion de M. Gaston Boissier et de Mgr. Duchesne sur l'attitude de l'historien à l'égard de ces faits surnaturels.

On sait quelle était la situation de l'Eglise dans l'Empire romain en 312. Après trois cents ans de persécutions plus ou moins intermittentes, dont les plus récentes avaient été les plus longues et les plus atroces (celle de Maximin, maître alors de tout l'Orient, durait encore) le christianisme n'avait point cessé d'être une religion légalement

prohibée (*religio illicita*). Mais selon les promesses du Christ lui-même et les éloquentes prévisions des apologistes, la « moisson » évangélique, dont les racines baignaient dans le sang des martyrs, s'était multipliée et étendue dans le champ immense de l'Empire, au point de décourager et d'épouvanter les persécuteurs. Mgr. Duchesne (et ce trait est significatif sous sa plume) ne craint pas d'appliquer au christianisme, dès le début du règne de Dioclétien, les expressions que cet empereur emploie, dans son rescrit contre les manichéens, pour caractériser la religion romaine elle-même. « C'est un grand crime, disait l'Empereur, que de revenir sur ce qui, réglé par les anciens, est en possession et en usage. » Et l'historien ajoute : « Il était relativement aisé d'appliquer ces principes aux manichéismes, tout récemment importés de l'étranger. Mais des croyances chrétiennes on pouvait déjà dire, comme des cultes romains : *Statum et cursum tenent ac possident*. Du reste elles étaient trop répandues pour que l'on pût espérer de les extirper (1). »

Les pires ennemis de l'Eglise étaient donc contraints de compter avec elle. Galère, dévoré vivant par les vers, mourait en invoquant avec une sorte de rage le Dieu des Chrétiens, et permettait à ceux-ci, avec des restrictions équivoques, « d'exister

(1) Duchesne, *Histoire ancienne de l'Eglise*, t. II, p. 9.

désormais (1). » Maximin, forcé, avant de se faire ouvertement persécuteur, d'exécuter cet édit de tolérance, le faisait de mauvaise grâce et constatait, par l'organe de ses préfets, qu'il fallait cesser les poursuites contre les chrétiens « car une très longue expérience a prouvé qu'il n'existe aucun moyen de les détourner de leur entêtement (2). » C'était l'aveu d'impuissance des bourreaux aux abois.

Le rival de Constantin, Maxence, intéressé sans doute, pour asseoir sa domination à Rome, à prendre des mesures qui pouvaient le rendre populaire, se montrait en général tolérant pour le christianisme. Il fit même restituer au pape Miltiade, en 311, les propriétés ecclésiastiques, *loca ecclesiastica*, confisquées en 304 ; ce qui, remarque M. Paul Allard, « équivalait à une reconnaissance régulière de Miltiade comme chef de la communauté chrétienne de Rome (3). »

Bref, le christianisme s'était développé dans l'Empire au point d'y apparaître comme une puissance dont la valeur numérique, presque dominante en un petit nombre de contrées, en quelques

(1) Edit promulgué au nom des trois empereurs Galère, Constantin et Licinius : il fut affiché le 10 avril 311, sur les murs de Nicomédie. *Lactance*, *de mort. pers.* 34 ; — Eusèbe, *Hist. eccl.*, VIII, 17.

(2) Eusèbe, *Hist. eccl.*, IX, 1.

(3) P. Allard, *La Persécution de Dioclétien*, t. II, p. 200. — Voir aussi du même auteur : *Le christianisme et l'empire romain*, p. 147.

autres peu inférieure à celle du paganisme, croissait partout sans cesse, et dont la valeur morale, aux yeux de quiconque était capable de l'apprécier, se révélait invincible.

Cependant ce serait une grande erreur de croire que le paganisme eût perdu sa force et son prestige. Au simple point de vue du nombre, Beugnot a pu affirmer que les païens, à l'avènement de Constantin, formaient les dix-neuf vingtièmes de la population de l'empire (1). Si hasardée que puisse être, dans sa précision, une telle évaluation, elle repose sur un fond de vérité. Mais surtout le paganisme « possédait » l'empire. Religion officielle et exclusive du Peuple romain depuis ses plus lointaines origines, ayant pour chef suprême, *pontifex Maximus*, le souverain lui-même, en qui les « deux pouvoirs » étaient non pas réunis, mais absolument identifiés par la divinisation de la personne impériale, le paganisme était investi de toute la puissance, de toutes les ressources de l'Etat le plus fortement, le plus savamment organisé, hiérarchisé et administré qui fut jamais : il était si intimement mêlé à tous les détails de la vie romaine, qu'il devait sembler absolument impossible de l'en séparer. Ajoutez que le paganisme prenait les âmes tout ensemble par ce qu'elles avaient de plus bas et de

---

(1) Beugnot, *Histoire de la destruction du paganisme en Occident*. Voir G. Boissier, *La fin du paganisme*, I, p. 28.

plus élevé, — capable qu'il était d'offrir aux lettrés, aux éclectiques, aux délicats, des échappées vers un idéal philosophique presque pur, — et en même temps, autorisant, divinisant même les plus vils instincts, les vices les plus infâmes, les plus innommables dépravations. Les contradictions, les insanités, les turpitudes du pandémonium qu'il appelait son panthéon, devenaient pour lui autant de ressources. En un mot, on ne pouvait concevoir l'empire sans la religion païenne. Tout le monde voyait en elle, et elle était en réalité, l'institution la plus fondamentale et la plus essentielle du monde romain d'alors. Quand Tertullien déclarait radicalement impossible qu'un César pût jamais devenir chrétien (1), il ne faisait que traduire, avec la conviction universelle, l'exacte réalité des choses.

On voit par là combien inconcevable, combien lointain en tout cas eût dû apparaître le rêve d'une révolution qui eût christianisé l'empire, et combien absurde l'hypothèse d'un Constantin qui, sans conviction réelle, eût fait le geste de se convertir au christianisme, soit par dilettantisme philosophique, soit par intérêt et par calcul. C'est pourtant à de telles extrémités que, par le plus évident parti-pris contre l'Eglise, sont obligés d'en venir des historiens comme Victor Duruy et Burckhardt.

---

(1) Sed et Caesares credidissent super Christo si aut Caesares non essent saeculo necessarii aut si et christiani potuissent esse Caesares. *Apol.* 21.

Il faut dire que nul n'a plus péremptoirement réfuté ces sottises que M. Gaston Boissier (1), ni démontré la sincérité religieuse de la conversion de Constantin. Mgr Duchesne, qui suit de très près, en ceci comme en beaucoup d'autres points, M. Gaston Boissier (2), formule les mêmes conclusions. Il veut bien voir dans Constantin un « chrétien convaincu (3) » ; et voici comment, en termes où l'on peut être sûr que la part du surnaturel ne sera point exagérée, il raconte sa conversion :

« Elevé dans (une) famille où le christianisme était, sinon pratiqué, au moins bien vu, Constantin eut l'occasion, pendant son séjour à Nicomédie, de voir comment on y traitait les fidèles. Le promoteur de la persécution, Galère, était l'ennemi de son père et le sien Quand il fut devenu le maître dans les provinces occidentales, il prit tout de suite une attitude favorable à ceux que l'on persécutait ailleurs. Cependant il y avait encore loin de ces dispositions tolérantes à la conversion personnelle, et celle-ci n'était nullement suggérée par les

(1) *La fin du paganisme,* t. I, p. 24 et suiv.

(2) Il lui arrive même, nous le verrons tout à l'heure, de prendre à son compte, en les démarquant à peine, les opinions les moins... ecclésiastiques du maître à qui il dédiait l'*Histoire ancienne de l'Eglise.* Singulier patronage, on en conviendra, pour un tel livre et pour un tel auteur, que celui d'un libre-penseur, très courtois et très modéré dans la forme, mais avéré.

(3) *Hist. anc. de l'Eglise*, t. II, p. 74.

circonstances politiques. Les chrétiens étaient beaucoup moins nombreux en Occident qu'en Asie-Mineure et en Orient. L'empereur des Gaules, en tant qu'il pouvait s'inspirer des tendances religieuses de ses sujets, n'avait aucune raison d'abandonner les anciens dieux, aucun intérêt politique à se déclarer chrétien. C'est cependant ce que fit Constantin. Au moment d'entreprendre son expédition contre Maxence, préoccupé de mettre de son côté non seulement toutes les précautions militaires, mais encore tous les secours divins, il lui vint à l'esprit que l'attitude de son père et la sienne devaient lui valoir la bienveillance du dieu des chrétiens ; qu'il en avait même un témoignage dans le succès qui les avait toujours accompagnés jusque-là, son père et lui, tandis que les autres princes ennemis du christianisme, Maximien, Sévère, Galère, avaient fait la plus triste fin. Ces réflexions qui paraissent lui avoir été familières, car il y revient souvent dans ses lettres, il les communiqua plus tard à Eusèbe, en ajoutant que, pour se mieux déterminer, il demanda à Dieu de l'éclairer par quelque prodige. Peu après il vit dans le ciel, et toute son armée vit comme lui, une croix de lumière avec ces mots : « Sois vainqueur par ceci » (1) ; enfin le Christ lui apparut en songe, tenant

(1) Τούτῳ νίκα. Le texte d'Eusèbe, celui de Lactance et des autres historiens sont rapportés et expliqués dans le récit très vivant et très documenté que donne de l'événement M. Paul Allard (*La Persécution de Dioclétien et*

en main l'image qu'il avait vue briller au ciel, lui ordonnant de la reproduire et de s'en servir comme d'une défense contre ses ennemis. Il fit venir des prêtres chrétiens et leur demanda quel était le dieu qui lui avait apparu et ce que signifiait le signe. C'est alors qu'il se *serait* fait instruire de la religion chrétienne et l'*aurait* professée ouvertement (1). »

---

le triomphe de l'Eglise, tome II). En quel endroit eut lieu le prodige ? C'est un problème intéressant, qu'on aimerait à voir traiter à fond à l'occasion du centenaire. Bossuet, confondant le récit de Lactance avec celui d'Eusèbe, le place à tort aux portes de Rome et la veille de la bataille du Pont Milvius (*Histoire universelle*, première partie, onzième époque. Avec beaucoup plus de vraisemblance, M. Paul Allard le voit « sur quelque route gauloise ou quelque col escarpé des Alpes. » (*Loc. cit.* p. 212). Les traits épars dans les historiens semblent converger pour situer l'événement en Gaule, avant la traversée des Alpes. Une tradition existe en faveur des environs de Châlon-sur-Saône. Voir un article de M. Arthur Loth dans l'*Univers*, 21 novembre 1912. — Une étude publiée dans la *Civiltà Cattolica*, 19 octobre 1912, sous ce titre : *Le due chiese della Croce à Monte-Mario e il ricordo della vittoria di Constantino*, prouve que l'opinion qui placerait l'apparition de la croix à Rome n'a aucun fondement archéologogique. — S'il faut prendre à la lettre le récit de Lactance, qui semble se rapporter à la veille de la bataille, il s'agit alors, non de l'apparition de la croix, mais d'un nouveau songe, dans lequel le Christ donne à Constantin « l'ordre de graver sur les boucliers des soldats le monogramme qui brillait déjà sur leurs drapeaux. » (P. Allard, l. c., p. 24). (B. G.)

(1) *Hist. anc. de l'Eglise*, t. II, p. 58.

Le doute insinué, dans cette dernière phrase, par le conditionnel que j'ai souligné, équivaut à soupçonner Eusèbe d'imposture dans le récit le plus grave, le plus circonstancié d'un évènement aussi capital et aussi public que celui de la conversion de Constantin ; dans un récit appuyé sur le serment répété de l'empereur lui-même. Or, Mgr Duchesne, dans sa préface de *l'Histoire ancienne de l'Eglise*, reconnaît qu'Eusèbe est un historien « consciencieux » ; et s'il ne s'agissait point ici d'un fait surnaturel, jamais il n'eût songé à infirmer son dire, même en un détail, ce qui n'a d'autre but que de diminuer l'autorité du reste du récit. L'historien continue, en effet, en ces termes :

« Il est difficile d'admettre que Constantin ait été jusqu'à ce jour aussi ignorant du christianisme. Le récit, sur ce point au moins, décèle un peu d'arrangement. »

C'est là une chicane sans importance et d'ailleurs sans exactitude. Le texte d'Eusèbe n'indique point que Constantin ait été jusqu'alors totalement ignorant de ce qu'étaient le Christ et la Croix ; son récit indique seulement que Constantin manda des prêtres chrétiens pour se faire expliquer la vision et le songe qui avaient suivi sa prière, et surtout pour se faire instruire des mystères de la foi.

Mais voici le point capital. Que faut-il penser du récit d'Eusèbe, et quelle part attribuer au miracle dans la conversion de Constantin ?

Mes lecteurs sont trop éclairés pour que j'aie besoin de leur rappeler que la foi n'est nullement intéressée en cette question et que ce prodige n'est pas l'un de ceux sur lesquels repose notre croyance. Mais l'historien, lui, ne saurait, semble-t-il, se dérober ici à la discussion des textes et des faits. Cet évènement a laissé dans l'histoire des traces trop éclatantes. Constantin en effet a obéi aux ordres qu'il a reçus du Christ. Il a fait graver le monogramme divin sur les étendards et sur les boucliers de ses soldats : la numismatique en fait foi. « Le monogramme du Christ, peint sur les boucliers des soldats, disposé au sommet des étendards militaires (*labarum*), bientôt gravé sur les monnaies et reproduit de mille façons diverses, donna une expression éclatante aux sentiments de l'empereur.. » Ainsi parle Mgr Duchesne (1). C'est cela qu'il faut expliquer, et c'est inexplicable autrement que par la vision de Constantin. Comment donc expliquer la vision elle-même ? En bonne logique, il n'y a que trois solutions possibles. Ou c'est une imposture, attribuable soit à Eusèbe, à Lactance et à tous les historiens contemporains qui rapportent le récit, soit à Constantin lui-même qui en est l'auteur premier et responsable ; — ou c'est une hallucination dont l'empereur et toute son armée furent victimes ; — ou c'est un miracle.

Il serait loyal d'aborder au moins de front l'étu-

(1) *Hist. anc. de l'Eglise*, t. II, p. 60.

de des deux premières hypothèses, que personne n'ose formuler, et qui de fait ne soutiennent pas l'examen (1). Mais ce qui est aussi peu scientifique que possible, c'est la fin de non-recevoir opposée, ici comme partout, par le rationalisme classique à la discussion de tout fait surnaturel, précisément parce qu'il est surnaturel. M. Gaston Boissier est dans la plus pure tradition renanienne quand il écrit :

« Quant à... l'apparition et au songe, je n'en veux rien dire ; ces incidents miraculeux échappent à la critique, et ils ne sont pas du domaine propre de l'histoire... Ce sont des faits... qu'il est inutile de discuter, et au sujet desquels il faut laisser chacun libre de penser ce qu'il lui plaira... Les miracles qu'Eusèbe est si heureux de rapporter doivent toute leur importance à l'attrait que le merveilleux exerce sur les esprits et à cette sorte de besoin que nous éprouvons d'environner de prodiges les grands événements de l'histoire (2) ».

Et voilà ! c'est tout... Soyez sûrs que si les récits d'Eusèbe et des autres contemporains prêtaient la moindre fissure à une négation formelle du mira-

(1) Les pages que M. Paul Allard consacre à cette question dans son deuxième volume de *La Persécution de Dioclétien et le triomphe de l'Eglise*, p. 209 et suiv., sont un modèle d'histoire digne et sérieuse ; mais comme il conclut nettement au miracle, les hypercritiques, sans trop oser le dire, le tiennent en grande pitié.

(2) G. Boissier, *La fin du paganisme*, I, p. 32-34.

cle et à une réfutation victorieuse, ce serait fait depuis longtemps. M. Boissier ajoute bien que « en réalité, la conversion de Constantin s'explique sans ces miracles » ; il ne nous dit pas comment ; mais supposé même que ce fût vrai, comment s'expliquent, encore une fois, la croix et le monogramme du Christ arborés sur les étendards, gravés sur les boucliers et les monnaies ? Nous sommes ici en présence de monuments indiscutables ; comment les expliquez-vous ? C'est bien simple, on ne les explique pas du tout.

En réalité, l'apparition de la croix et du Christ à Constantin sont au nombre des événements historiques les mieux établis par les documents et par toute la trame des faits au milieu desquels ils s'insèrent ; ils sont pleinement d'accord avec le caractère des personnages ; ils font corps avec l'histoire, il n'est pas possible de les en arracher.

Mais après tout, M. Gaston Boissier est dans son rôle de libre-penseur en se dérobant ainsi devant la discussion d'un miracle. Ce qui est plus anormal et plus douloureux, c'est de voir un écrivain ecclésiastique comme Mgr Duchesne adopter la même méthode et insinuer la même doctrine en des termes dont la portée est probablement plus grave que ne le voudrait l'auteur.

Tout d'abord Mgr Duchesne, qui est, on le sait, extraordinairement sobre de citations et de références, nous renvoie, pour la question des faits miraculeux dont nous parlons, précisément aux

pages de M. Gaston Boissier que je viens d'analyser (1) ; et on voudra bien convenir que cela est déjà un peu gros. Mais le texte lui-même de l'historien de l'Eglise n'est guère, on va en juger, qu'un décalque de celui de M. Boissier. Il faut lire de très près, car les termes sont pesés avec une habileté fort calculée. Je me permets de souligner quelques expressions.

« Quant aux visions, *de jour* et de nuit (2), nul n'est fondé à démentir Eusèbe quand il dit qu'elles lui ont été rapportées par Constantin : mais *il est malaisé à l'historien* d'apprécier exactement la valeur d'un tel témoignage, et, en général, de *scruter avec fruit des choses aussi intimes. Laissant donc au mystère ce qui appartient au mystère*, on se bornera ici à constater *les faits constatables*, à savoir que Constantin aborda la guerre contre Maxence et spécialement la rencontre du pont Milvius avec l'idée, hautement manifestée, qu'il était sous la protection du dieu des chrétiens, et que, depuis lors, il parla et agit toujours, dans les choses religieuses, en croyant convaincu (3) ».

---

(1) « Sur cette question, écrit Mgr Duchesne, *voir surtout* Boissier, *La fin du paganisme*, tom. I, p. 11 et suiv. » *Hist. anc. de l'Eglise*, t. II, p. 60, note 1.

(2) Il s'agit de l'apparition publique, en plein jour, de la croix lumineuse, puis du songe de Constantin.

(3) *Hist. anc. de l'Egl.*, II, p. 59.

Ce qui est grave dans cette page, ce n'est point le cas particulier, l'évènement concret que Mgr Duchesne se refuse à discuter. La question de la vision de Constantin, nous l'avons dit, ne touche pas directement à la foi, et sur ce point, en définitive, les opinions sont libres. Mais ce qui est grave, de la part d'un historien ecclésiastique, c'est la portée générale du prétexte qu'il allègue pour se dérober à cette discussion. Si fugitivement que ce soit, Mgr Duchesne aborde ici le terrain philosophique et théologique, et c'est peut-être une imprudence.

Car enfin, s'il était vrai, comme on est forcé de l'inférer du texte de Mgr Duchesne, que toute « vision », même « de jour », même publique et aux yeux de toute une armée, toute vision, quelles qu'en puissent être les circonstances, échappe au contrôle de l'historien parce que celui-ci ne saurait « scruter avec fruit des choses aussi intimes » ; s'il était vrai, par suite, que l'objet de ces sortes d'apparitions n'est jamais un « fait constatable », s'il était vrai que dans ces cas l'historien dût toujours se récuser, « laissant au mystère ce qui appartient au mystère » ; Mgr Duchesne s'est-il demandé ce que deviendrait, selon cette doctrine, la valeur historique et objective des apparitions de Jésus-Christ ressuscité, sur lesquelles se fonda la foi des apôtres et des premiers disciples ? La question est indiscrète peut-être, mais il la faut résoudre. Car enfin, aucune restriction n'étant apportée

aux raisons qu'on nous donne ici pour se dérober à la discussion d'une « vision », par le seul fait que c'est une « vision », ces raisons s'appliquent dans toute leur force et leur généralité, aux apparitions évangéliques comme aux autres. Et on voit les conséquences !... Je veux rester convaincu, comme je l'ai dit ailleurs (1) que M. Houtin, dans son *Histoire du Modernisme*, calomnie odieusement Mgr Duchesne quand il prétend que c'est lui qui démontra jadis au malheureux abbé Marcel Hébert que, dans les témoignages relatifs à la résurrection de Jésus, il n'y a que « légendes inconsistantes ». Mais enfin, dans le texte que nous tenons, Mgr Duchesne esquisse, bon gré, mal gré, une théorie philosophique des rapports de l'histoire avec les faits surnaturels et avec les apparitions en particulier, et il se trouve que par malheur cette théorie rappelle un peu trop celle de M. Loisy, qui elle-même, on le voit par les textes cités plus haut, ne différait guère de celle de M. Gaston Boissier et de toute la libre-pensée renanienne..

Pour en venir à une conclusion plus générale mais qui touche au fond des choses, M. Loisy, par une formule tranchante, avait déclaré que « Dieu n'est pas un personnage de l'histoire ». Mgr Duchesne se garde bien d'énoncer un principe aussi compromettant ; il fait mieux, ou pis, comme on voudra : il le met en pratique. Si habi-

(1) *Foi Catholique*, décembre 1912, p. 436.

lement choisis que soient les termes dont il se sert pour éviter de heurter de front la foi, il n'en est pas moins vrai que, de cette *histoire de l'Eglise* (je l'ai peut-être déjà dit) un seul personnage est absent : c'est Dieu. Regardez-y de très près : dans l'histoire de l'Eglise et du monde, à lire Mgr Duchesne, *tout* peut, à l'extrême rigueur, s'expliquer sans que Dieu intervienne et même sans qu'il existe... Or, une fois de plus, voyez les conséquences. L'histoire, à la prendre dans sa généralité, n'étant, à vrai dire, que l'expression de ce qu'on peut appeler le « fait humain », ou même, autant que nous le connaissons, le « fait cosmique », si l'impression qui résulte de l'histoire selon Mgr Duchesne était la vraie, il en faudrait conclure que le fait humain et le fait cosmique peuvent se passer de Dieu, peuvent être connus tels qu'ils sont et s'expliquer, non seulement sans l'intervention surnaturelle et miraculeuse de la Révélation chrétienne, mais tout bonnement sans Dieu : il s'ensuivrait que le fait humain et le fait cosmique ne démontrent pas Dieu...Quand je vous dis que Kant est au fond de tout !...

Je sais bien qu'il ne faut pas croire tout ce qu'on dit, surtout au sujet de Mgr Duchesne. Mais enfin on dit que, dans l'intimité, ce prélat se plaindrait volontiers (car on ne peut penser qu'il s'en vante) de ce que, si l'on a pu mettre son livre à *l'Index*, on n'aurait pu encore lui montrer ses erreurs...

Peut-être, dans les lignes que je viens d'analyser avec quelque rigueur peut-être, — mais sans injustice, je le crois — pourrait-on trouver quelque spécimen des critiques à faire...

II

Texte et analyse de l'Edit de Milan

On parlera beaucoup, au cours de cette année, de l'édit de Milan. Je crois utile d'en reproduire le texte, au profit de ceux de nos lecteurs qui ne peuvent pas aisément recourir aux sources.

Mais d'abord, une question préalable. Avons-nous le texte de l'édit de Milan? La plupart des historiens, y compris M. Gaston Boissier, n'en doutent pas .

« Un hasard heureux nous a conservé le texte de l'édit de Milan. Nous en avons même deux exemplaires qui viennent de sources diverses et sont indépendants l'un de l'autre. Le premier se trouve dans l'ouvrage de Lactance sur la *mort des persécuteurs ;* l'autre, traduit en grec, a été placé par Eusèbe dans son *Histoire de l'Eglise ;* et tous les deux ne diffèrent entre eux que par des détails insignifiants. C'est donc l'un des documents de l'histoire ancienne que nous sommes le plus sûrs de posséder dans leur intégrité (1). »

(1) Boissier, *La fin du paganisme*, I, p. 42. M. Paul Allard, ayant réuni à la fin de son volume *Le christianisme et l'empire romain de Néron à Théodose*, un choix des

Cependant, à parler en toute rigueur, il se trouve que précisément nous ne sommes pas sûrs de posséder le texte littéral de l'édit de Milan ; mais hâtons-nous de dire que nous sommes certains d'en avoir tout le contenu et toute la substance.

Résumons les faits.

Après la victoire du Pont Milvius et la défaite de Maxence, noyé dans le Tibre, Constantin entra dans Rome en triomphateur, le 29 octobre 312 ; il y demeura un peu plus de deux mois ; et après y avoir pris, le 1er janvier 313, les insignes de son troisième consulat (1), il se rendit à Milan, pour y rencontrer son collègue Licinius, qui devait célébrer dans cette ville son mariage avec la sœur de Constantin.

C'est là que les deux empereurs prirent ensemble les dispositions nécessaires pour donner aux chrétiens et à l'empire une paix religieuse définitive. « Le congrès de Milan, écrit M. Paul Allard, ne dura lui-même que deux ou trois mois, puisque Licinius battra Maximin près d'Héraclée le 30 avril 313. On peut placer vraisemblablement en mars de la même année l'envoi de l'édit (de Milan) aux magistrats (2). »

---

principaux textes relatifs aux rapports des empereurs avec les chrétiens, donne sous le titre d'*Edit de Milan* le texte de Lactance.

(1) P. Allard, *La persécution de Dioclétien*, II, 236-242.

(2) P. Allard, *La persécution de Dioclétien*, II, 242.

Sur ces entrefaîtes, en effet, Maximin, jetant le masque, avait envahi les états de Licinius. Celui-ci accourut en Thrace, défit Maximin, le contraignit à repasser le Bosphore et le suivit en Bitynie (4). A Nicomédie, capitale de cette province, dont l'église avait beaucoup souffert de la persécution de Maximin, Licinius se hâta de promulguer la liberté accordée aux chrétiens. Le texte que nous donne Lactance est précisément celui qui fut affiché par Licinius à Nicomédie le 13 juin 313. C'est, à proprement parler, une circulaire (une « lettre », dit Lactance) adressée aux magistrats d'Orient chargés d'assurer l'exécution des ordres impériaux. Cette circulaire, on va le voir, rappelle et promulgue les dispositions arrêtées à Milan : elle en donne donc très certainement la substance, et peut-être dans les termes même où l'édit avait été promulgué en Occident. Ce qui rend cette identité, même littérale, plausible, c'est qu'Eusèbe nous a conservé, en le traduisant en grec, un texte tout semblable à celui de Lactance, mais qui provient probablement d'une autre origine, puisqu'il contient un préambule qui manque dans Lactance.

Mgr Duchesne lui-même, après avoir traduit le texte d'Eusèbe et de Lactance, résume, d'après ce texte, les dispositions « arrêtées à Milan ». C'est reconnaître dans ce texte lui-même la substance, sinon la lettre, de ces dispositions. Il semble dès lors

---

(4) P. Allard, *Le christianisme et l'empire romain*, 152.

que ce soit une affirmation un peu excessive et affectée que d'ajouter que nous ne connaissons l'édit de Milan que « par ses adaptations orientales », rien dans le texte ne se dénonçant comme particulier à l'Orient.

Dans la traduction qu'on va lire, je m'aiderai des diverses traductions, parfois assez divergentes, données par les historiens français, surtout par M. Paul Allard et Mgr Duchesne, les précédentes, et même celles du duc de Broglie et de M. Gaston Boissier, contenant des contresens que la simple lecture des notes de Baluze sur Lactance aurait permis d'éviter (1).

Pour comprendre certaines allusions contenues dans le texte, il est nécessaire de rappeler que, deux ans auparavant, au début de l'année 311, un très important édit de tolérance en faveur des chrétiens, qu'on appelle communément édit de Galère, avait été rendu au nom de Constantin, de Licinius et de Galère lui-même, et promulgué dans leurs états (1). Cet édit accordait la liberté aux chrétiens, mais non sans restrictions ni équivoques : il permettait « aux chrétiens d'exister de nouveau, et de reconstituer leurs assemblées, mais à condition de ne rien faire contre la règle ».

---

(1) La traduction donnée par Darras est très fautive.

(1) Lactance le lut sur les murs de Nicomédie en avril 311.

Voici donc le texte de ce que nous pouvons appeler, sous le bénéfice des observations qui précèdent, l'édit de Milan.

« Depuis longtemps déjà, considérant que la « liberté de la religion ne doit pas être refusée, et « que l'on doit donner à chacun, selon sa cons- « cience et sa volonté, la faculté de se diriger à « son gré dans la pratique des choses divines, « nous avions ordonné que chacun, y compris les « chrétiens, pût demeurer fidèle à la religion de « son choix. Mais parce que, au rescrit qui leur « accordait cette faculté (1), plusieurs conditions « diverses avaient été ajoutées (2), il semble être « arrivé peu après que quelques-uns d'entre eux « n'ont pu en profiter (3). »

« Pendant que nous étions heureusement réu- « nis à Milan, moi, Constantin Auguste et moi « Licinius Auguste, et que nous traitions ensemble « de tout ce qui touche à l'intérêt et à la tranquilité « publique, parmi les choses qui nous ont semblé « utiles au plus grand nombre, nous avons cru « devoir mettre en première ligne ce qui a trait « au culte de la divinité, en accordant et aux chré- « tiens et à tous la libre faculté de suivre la reli-

(1) L'édit de tolérance de Galère, promulgué au nom des trois empereurs. Voir plus haut. C'est ici qu'un grand nombre de traducteurs se sont trompés.

(2) Soit par Galère, soit ensuite pratiquement par Maximin.

(3) Ici se termine le préambule donné par Eusèbe.

« gion de leur choix, afin que tout ce qu'il y a
« de divinité dans le séjour céleste (1) puisse être
« favorable et propice à nous et à tous ceux qui
« sont soumis, à notre autorité. Nous avons donc
« cru devoir prendre cette décision salutaire et
« conforme à la droite raison, de ne refuser abso-
« lument à personne la liberté, qu'il se soit attaché
« à l'observance des chrétiens, ou à la religion
« qu'il aura jugée pour lui la plus convenable ;
« afin que la divinité suprême, dont nous suivons
« librement la religion, puisse nous accorder en
« tout sa faveur et sa bienveillance accoutumée.
« Sache donc Votre Dévouement (2) qu'il nous a
« plu de supprimer absolument toutes les restric-
« tions contenues dans les lettres (3) précédemment
« envoyées à vos bureaux au sujet des chrétiens
(2) : restrictions tout à fait blâmables et incompa-

---

(1) « Quo quidquid divinitatis in sede coelesti... » (Lactance). Le texte de Migne est fautif en cet endroit (P. L., VII, 267) et M. P. Allard l'avait suivi dans les premières éditions de sa *Persécution de Dioclétien* (243), mais il a rectifié dans le *Christianisme* et *l'Empire romain*. Eusèbe concorde avec le texte rectifié de Lactance : ὅπως ὅ τι ποτέ ἐστι θειότης καὶ οὐρανίου πράγματος expressions remarquables comme signe du souci dont nous parlerons plus loin, de libéralisme envers les païens.

(2) Titre donné au fonctionnaire à qui est adressée la pièce : *Dicatio Tua.*

(3) Il s'agit de l'édit de Galère, et des restrictions contenues dans son texte et dans les commentaires officiels dont l'avait accompagné Maximin. Voir plus haut.

« tibles avec notre clémence; nous donnons donc au-
« jourd'hui à chacun de ceux qui persévèrent dans
« la volonté d'observer la religion des chrétiens,
« la liberté pure et simple de le faire sans être au-
« cunement inquiété ni molesté. Voilà ce que nous
« avons cru devoir signifier expressément à Votre
« Sollicitude, pour que vous sachiez bien que nous
« avons donné aux chrétiens l'entière et absolue
« liberté de pratiquer leur religion.

« Et puisque vous voyez que nous accordons
« cela aux chrétiens, Votre Dévouement compren-
« dra qu'aux autres aussi est accordée la pleine et
« entière liberté de leur religion et observances,
« ainsi que le demande la paix de notre temps. Que
« chacun ait donc la libre faculté de suivre le culte
« qu'il aura choisi (1). Nous agissons ainsi, afin
« que nous ne puissions avoir l'air de diminuer
« aucune dignité ni aucune religion. »

« En outre, au sujet des chrétiens, nous avons dé-
« cidé que si les lieux où ils avaient coutume au-
« paravant de se réunir, (et au sujet desquels des
« instructions antérieures avaient été adressées à
« vos bureaux), ont été achetés soit par notre fisc,
« soit par des particuliers, on les restitue aux
« chrétiens gratuitement, sans aucune répétition
« de prix, sans aucune frustration ni ambiguité.
« Ceux à qui ces biens auraient été donnés, qu'ils

(1) Eusèbe : « Que chacun ait la liberté de choisir et d'honorer telle divinité qu'il voudra. »

« les rendent pareillement aux chrétiens dans le « plus bref délai. Toutefois, les acheteurs ou les « donataires de ces biens pourront, s'ils le jugent « bon, s'adresser à notre bienveillance pour ob- « tenir quelque compensation : notre clémence y « pourvoira. »

« Tous ces biens doivent donc être restitués sans « aucun délai au corps des chrétiens par votre en- « tremise. Et comme il est de notoriété que ces « mêmes chrétiens ne possédaient pas seulement « leurs lieux de réunion habituelle, mais aussi « d'autres biens appartenant à leur corporation, « c'est-à-dire aux églises, non aux particuliers, « vous ordonnerez que tous ces biens, selon la rè- « gle posée plus haut, soient rendus à ces mêmes « chrétiens, c'est-à-dire à leur corporation et as- « sociations, sans aucune ambiguité ni discussion « quelconque ; le tout dans les conditions indi- « quées ci-dessus, à savoir que ceux qui auront « rendu ces biens sans exiger aucun prix doivent « espérer de notre bienveillance une indemnité. »

« En tout cela vous devrez prêter audit corps « des chrétiens votre intervention la plus efficace, « afin que notre ordre soit accompli sans aucun « délai, et que par là, conformément à notre clé- « mence, il soit pourvu à la paix publique. Il arri- « vera ainsi, comme nous l'avons déjà dit, que la « faveur divine, que nous avons éprouvée en des « circonstances si importantes, continuera tou-

« jours à maintenir nos succès pour le bonheur « public. »

« Et pour que la teneur de cette décision de no- « tre bienveillance puisse parvenir à la connais- « sance de tous, il conviendra que cet écrit soit « publié et affiché partout par vos soins, et soit « ainsi connu de tout le monde, afin que nul ne « puisse ignorer cette décision de notre bienveil- « lance. »

Il est difficile d'exagérer la portée d'un pareil acte. On ne saurait guère se contenter d'y voir ce que Mgr Duchesne appelle un simple « complément » apporté à l'édit de Galère, et grâce auquel « les chrétiens... étaient remis, par une sorte de *restitutio in integrum*, dans la situation où ils se trouvaient avant la persécution (1). » Au reste, l'historien a soin de corriger lui-même ce que cette vue a de manifestement inexact, en ajoutant : « Mais cette situation, ils n'en avaient joui alors que par tolérance tacite. Les nouvelles dispositions leur donnèrent un titre légal. » La différence en effet est telle, qu'on ne peut s'empêcher de trouver là quelque incohérence avec ce qui précède. Et il continue : « On avait donc enfin la paix religieuse : elle était entière, sans réserves et s'étendait à tout l'empire (2). »

(1) Duchesne, *Histoire anc. de l'Eglise*, II, 39.
(2) Duchesne, *ibidem.*

Oui, l'édit de Milan est bien le statut légal qui donne à l'Eglise l'existence officielle et publique, le droit de cité dans le monde. On peut dire qu'il n'est pas de plus grand événement dans l'histoire que celui-là. C'est pour ainsi parler, l'Epiphanie de l'Eglise, sa manifestation publique. C'est la réalisation de la prophétie d'Isaïe : « Surge, illuminare, Jerusalem, quia venit lumen tuum... Leva in circuitu oculos tuos, et vide (1)... »

> Lève, Jérusalem, lève ta tête altière,
> Regarde tous ces rois de ta gloire étonnés :
> Les rois des nations, devant toi prosternés,
> De tes pieds baisent la poussière ;
> Les peuples à l'envi marchent à ta lumière !

L'édit de Milan, on l'aura aisément remarqué, peut se résumer en deux dispositions fondamentales. La première, consacrant le principe de la liberté de religion et de culte, pour les chrétiens comme pour les païens, abolit d'une façon définitive le caractère de *religio illicita*, attaché jusque-là au christianisme, et que les essais de tolérance partielle et passagère de quelques empereurs n'avaient jamais pu supprimer...

Le délit, le crime de christianisme, la mise des chrétiens hors la loi, qui datait de Néron, cet « institutum neronianum (2) », qui avait survécu au monstre, cet anathème juridique qui pesait sur le

---

(1) Isaïe, 49, 13.

(2) « Permansit, erasis omnibus, hoc solum institutum neronianum. » Tertullien, Ad. nat. 1, 7.

nom même des chrétiens, dont on ne lit nulle part les termes formels, mais que l'on sent à travers tous les documents des persécutions : *Christianos esse non licet*, était enfin légalement détruit pour toujours. C'était la vraie, l'entière, la définitive, la triomphante liberté des consciences chrétiennes.

La seconde partie de l'édit de Milan, en ordonnant la restitution à l'Eglise des biens confisqués, consacrait définitivement le principe de la propriété ecclésiastique. M. Paul Alllard fait ressortir lumineusement, dans une belle page, la portée de cette mesure.

« Constantin et Licinius... reconnaissent l'existence de la société chrétienne ; tous les mots qui peuvent la désigner, *corpus*, *conventiculum*, *ecclesia*, sont successivement employés : elle est distinguée avec soin des particuliers : *ad jus corporis eorum, id est ecclesiarum, non hominum singulorum pertinentia ;* son domaine collectif est nettement mis à part de la propriété individuelle ; son droit d'être et de posséder, antérieur aux persécutions et supérieur aux lois qui l'avaient contesté, est avoué par l'effet rétroactif donné aux mesures prises pour le rétablir ; l'Eglise acquiert définitivement, vis-à-vis de l'Etat, cette personnalité morale et civile... qu'un édit solennel lui permet aujourd'hui de prendre sans subterfuge, au grand soleil, à la face de tous. Désormais elle pourra, dans la

sphère immense où Dieu l'appelle à se mouvoir, exercer utilement tous ses droits et remplir toute sa mission. Pendant que la religion païenne, à laquelle rien n'a encore été changé, demeure confondue avec l'Etat, la religion chrétienne apparaît vis-à-vis de lui, pouvoir distinct, non rival, vivant de sa vie propre, et munie de tous les organes extérieurs qui lui permettront de la manifester. Le Pape au Latran, César au Palatin, telle est l'image de la situation nouvelle qui résulte de la conversion de Constantin et de l'édit de Milan (1). »

En deux mots : liberté réelle et complète des consciences chrétiennes et du culte chrétien ; restitution à l'Eglise des biens volés... Ces deux articles, qui constituent l'édit de Milan, ne doivent-ils pas nous rendre étrangement rêveurs ?

Est-il possible qu'en France, après seize cents ans d'une histoire telle que fut la nôtre, nous en soyons réduits à souhaiter, sans pouvoir aucunement l'espérer sinon par un miracle plus difficile que la conversion de Constantin, un statut légal qui nous donnerait, fût-ce selon un minimum acceptable, ces deux mêmes articles : liberté vraie des consciences chrétiennes et du culte, restitution des biens volés ?...

---

(1) *La persécution de Dioclétien et le triomphe de l'Eglise*, II, 249.

III

Les termes actuels du problème de la paix religieuse. — L'édit de Milan, basé sur le principe du droit naturel religieux. — Destruction actuelle de cette base. — Progression inévitable du libéralisme au laïcisme d'Etat. — Le laïcisme d'Etat, revanche de l'édit de Milan.—Le laïcisme d'Etat, fatalement, tyrannique et persécuteur. — L'unique solution.

Plusieurs journaux ont déjà annoncé la publication d'un important document pontifical relatif au seizième centenaire de la paix constantinienne. La chose semble probable. Mais dès maintenant plusieurs évêques, dans le monde catholique, commencent à adresser, à cette occasion, des enseignements à leurs peuples. Au moment même où je rédige ces pages, vient de paraître la « Lettre pastorale de Mgr l'Evêque de Tarbes et de Lourdes sur le seize centième anniversaire de l'édit de Milan et mandement pour le carême et pour la célébration des fêtes constantiniennes (1). »

C'est une large et vigoureuse étude qui, dans une suite d'idées fort logiquement enchaînées, met hardiment en contraste la paix religieuse consacrée par Constantin et la situation actuelle de l'Eglise en France.

---

(1) Lourdes, Imprimerie de la Grotte, 1913.

La France, ne l'oublions pas, est tout particulièrement intéressée à la célébration de ce Centenaire. Elle l'est, — Nous vous le rappellerons tout à l'heure, Nos Très Chers Frères, — en raison de la part historique qui lui revient dans ces événements glorieux et dans leurs conséquences ; elle l'est aussi à raison de sa situation religieuse actuelle, dont le caractère douloureux et inquiétant, par son contraste avec l'état de liberté et de paix qui suivit pour l'Eglise l'Edit de Milan, est de nature à nous inspirer des réflexions et des résolutions salutaires.

Mes lecteurs me sauront gré d'emprunter à ce grave document épiscopal un autre passage fort important, qui exprime une idée voisine de celle que j'ai l'intention de faire brièvement ressortir.

L'édit de Milan, en accordant pleine liberté au Culte catholique, laissait aussi aux païens la faculté de pratiquer leur religion. Et en cela le premier Empereur chrétien se montra, il faut bien en convenir, autrement tolérant que les Césars païens, ses prédécesseurs. Mais l'Edit de Milan suppose comme un fait admis de tous, et il spécifie formellement, que tout homme doit honorer la divinité de son mieux, comme il sait et comme il peut, et que le premier de ses devoirs est de pratiquer la religion, d'offrir un culte à Dieu. Sans doute, la religion païenne était une religion fausse, pleine d'erreurs et d'ignominies, mais enfin, l'idée religieuse, l'idée d'une divinité, l'idée de Dieu, si déformée

qu'elle fût, demeurait au fond de ces consciences enténébrées : l'athéisme leur faisait horreur.

Ce que ni Constantin, ni les païens, soit cultivés soit illettrés, ce que les persécuteurs, même les plus cruels, n'auraient jamais pu comprendre, c'est la monstrueuse nouveauté dont nous sommes les témoins et les victimes, la prétention, bruyamment affichée, d'établir la société sur cette base ruineuse : la négation ou la suppression de Dieu, l'absence officielle de toute religion. Impiété inouïe dans l'histoire, criant vengeance au Ciel, et d'autant plus odieuse qu'elle se couvre du masque hypocrite de la liberté ! Véritable démence, qui n'efface pas seulement d'un trait de plume, autant qu'il est en elle, dix-neuf siècles de civilisation chrétienne, mais qui ferait descendre une nation, — et cette nation, c'est la France ! — au-dessous du paganisme antique ! Doctrine à jamais incompatible, (si elle déroulait logiquement ses conséquences), avec toute liberté et toute paix religieuse, puisqu'elle arrache de l'âme humaine tout germe de salut, et qu'elle repose sur cette erreur abominable, que l'homme et la société peuvent se passer de toute religion, alors que la connaissance de Dieu est, — de l'aveu de la raison et de la philosophie humaine comme de la foi, et ainsi que le proclamaient les païens eux-mêmes, — l'unique fondement de tout ordre véritable.

Cette remarque en effet est capitale, et touche au nœud vital de la question qui nous occupe. En étudiant le texte de l'édit de Milan, on constatera

que la base sur laquelle s'appuie Constantin pour sanctionner la liberté religieuse du christianisme, pour reconnaître aux chrétiens comme aux païens, et aux païens comme aux chrétiens, le droit de pratiquer publiquement leur culte, cette base, ce n'est nullement cette idée, que la religion serait chose indifférente, purement individuelle et intérieure, dont l'Etat n'aurait point à connaître ni à s'occuper, et qui ne doit pas exister aux yeux de la société civile, ni tenir aucune place officielle dans son sein. C'est tout le contraire. Le point de départ de l'idée de Constantin, le principe qu'il suppose évident et incontesté, c'est cette vérité, ce fait primordial et « admis de tous », que l'homme a des devoirs envers Dieu, envers la divinité, telle qu'il la connaît, que la Société publique, que l'Etat, ainsi que la famille et l'individu, a l'obligation absolue d'avoir une religion, de la pratiquer, parce que c'est là l'unique fondement, réel et logique, de tous les autres devoirs, de toute la morale, de tout ordre social.

« Que l'homme ait des devoirs envers la divinité, écrit Mgr Duchesne (et il s'appuie ici sur Mommsen) (1)... c'était dans l'antiquité, un principe fondamental... »

---

(1) Il ajoute : « Que le citoyen d'un état déterminé ait des devoirs envers les dieux de sa patrie... » (I, 98) Ce second fait historique, parfaitement exact, ne détruit pas le premier, et même il ne s'appuie logiquement que sur lui. Au fond de l'exclusivisme nationaliste des reli-

On ne saurait assez insister sur ce fait que le scepticisme religieux, la libre-pensée, l'athéisme étaient chose totalement étrangères à l'esprit antique (1). Et ce n'était point là, en soi, un caractère exclusivement propre à l'esprit antique, encore moins était-ce ignorance, pure superstition ou erreur ; c'était tout bonnement un phénomène normal, l'attitude et l'état « naturel » (n'en déplaise à M. Laberthonnière et à M. Maurice Blondel) de l'esprit humain.

Les chrétiens, on le sait, furent longtemps poursuivis et punis pour crime légal d'athéisme, non pas tant parce que, leur Dieu étant invisible, on pouvait s'imaginer qu'ils n'en avaient point, que parce que ne pas honorer les dieux de Rome, ne pas faire au moins profession d'une religion officiellement re-

---

gions antiques, qui renfermait une erreur, puisqu'il fermait la porte à une religion venue d'ailleurs et qui pouvait être, non seulement meilleure, mais la seule vraie, — il y avait une vérité profonde : la reconnaissance de la nécessité absolue de la religion pour l'homme. Voir la *Cité antique* de Fustel de Coulanges.

(1) « On ne saurait trop admirer la naïveté de certains critiques, qui abordent cette littérature impériale avec l'idée préconçue qu'un empereur ne pouvait avoir de convictions religieuses ; que des gens comme Constantin, Constance, Julien, étaient au fond des libres-penseurs qui, pour les besoins de leur politique, affichaient telles ou telles opinions. Au IVe siècle, les libres-penseurs, s'il y en avait, étaient des oiseaux rares, dont l'existence ne saurait être présumée, ni acceptée facilement. » Duchesne, *Hist. anc. de l'Eglise*, II, 60.

connue comme « licite », c'était légalement être sans Dieu. Et c'était là l'un des plus grands crimes.

Ce qui est très frappant au temps de Constantin, c'est l'évolution de l'idée religieuse qui se produisait, au sein même du paganisme, tout au moins dans les classes cultivées.. De tout temps et par tous pays, les hommes qui pensent (mais c'est toujours là dans la masse une minorité tellement infime !) avaient clairement vu l'absurdité du polythéisme et s'étaient élevés à l'idée du Dieu unique et immatériel. A Rome, surtout depuis le temps des Sévère, ce qu'on appelle « le mysticisme philosophique (1), » c'est-à-dire en somme, la pensée humaine en quête de Dieu, « avait, un peu partout, une tendance à hiérarchiser le panthéon reçu, de façon à le concilier avec une certaine unité divine ».

En réalité, l'idée de Dieu, qui est le germe de toute religion, et qui existe, plus ou moins « enténébrée », au fond de toute âme humaine, tendait, au contact du christianisme, à s'épurer peu à peu chez les païens éclairés.

Au moment de la conversion de Constantin, la nécessité politique aidant, on voit se multiplier dans les textes officiels où il s'agit de religion, ces expressions abstraites, enveloppantes, et qui nous semblent avoir une allure embarrassée,

(1) Duchesne, *Hist. anc. de l'Eglise*, I. 363.

parce qu'elles sont calculées de manière à désigner à la fois le Dieu des chrétiens et le Dieu philosophique, que les païens cultivés entrevoyaient au travers des symboles grossiers de leurs cultes officiels. Nous avons constaté ces formules dans le texte même de l'édit de Milan.

Les mots « divinité, souveraine divinité, souveraine puissance, puissance céleste », etc. sont partout multipliés et entrent de plus en plus dans la langue courante. On connaît l'inscription célèbre gravée par le Sénat sur l'arc de triomphe de Constantin, élevé entre le Palatin et le Colisée, et dédié en 315.

« A l'empereur César Flavien Constantin, très grand, pieux, heureux, auguste, le Sénat et le peuple romain ont dédié cet arc de triomphe, parce que, *grâce à l'inspiration de la divinité* (1) et à la grandeur de son âme, il a, avec son armée, vengé dans une guerre juste la République du tyran et de toute sa faction. » Sur l'arche centrale, d'un côté : « Au libérateur de la ville » ; de l'autre : « *Au fondateur de la paix* (2) ».

Un symptôme plus curieux encore de cette sorte de syncrétisme légitime se rencontre dans la prière que Constantin composa lui-même, nous dit Eusèbe, pour être récitée chaque dimanche en

(1) *Instinctu divinitatis.* Il est prouvé que ces mots font partie intégrante de l'inscription primitive.

(2) *Fundatori quietis.*

plein air, par toutes les troupes. Dieu y est invoqué, mais en ce Dieu les soldats chrétiens voyaient le seul vrai Dieu, unique en trois personnes, les païens devaient y voir la divinité suprême, telle que chacun pouvait, selon sa capacité, la concevoir et l'adorer... (1)

On se tromperait beaucoup en ne voyant en tout cela que des incidents particuliers, des expédients politiques, des équivoques commodes. Tout au fond, il y a bien autre chose : dans les âmes païennes qui s'apprivoisaient ainsi peu à peu à l'idée d'un Dieu unique, tout immatériel, Créateur et Providence, il y avait le grand fait, profond et universel, humain et divin tout ensemble, de la « religion naturelle » vraie, n'en déplaise encore à M. Laberthonnière et à M. Maurice Blondel. Il y avait en elles ce germe vivant de religion, cet instinct et ce besoin de Dieu, qui vivent dans la rai-

(1) Voici cette prière : « Nous te reconnaissons seul comme notre Dieu, nous t'honorons comme notre roi, nous t'invoquons comme notre appui. C'est à toi que nous devons d'avoir remporté des victoires et vaincu nos ennemis. Nous te remercions des succès que tu nous as donnés et nous espérons que tu nous en accorderas d'autres. Nous te supplions pour notre empereur Constantin et ses très pieux enfants, et nous te demandons de nous le conserver sain et victorieux le plus longtemps possible. » Eusèbe, *Vie de Constantin*, IV, 19. — Lactance rapporte une prière un peu semblable en forme de litanie, que Licinius, dit-il, fit réciter à ses troupes dans la guerre contre Maximin. *De mort. pers.* 46.

son, la conscience et le cœur de l'homme ; ces premiers linéaments de la connaissance et de l'amour de Dieu, qui existent en toute âme raisonnable, et qui sont l'attache par où le christianisme peut « prendre » en elle, et la prendre... Cette religion naturelle, en tant qu'elle préexiste en toute âme humaine, ne se suffit point pleinement à elle-même et en un sens elle ne « postule » point le surnaturel chrétien, comme le croient à tort les modernistes ; mais elle tend vers le vrai Dieu, elle le cherche et elle est capable, dans une certaine mesure, de le connaître.

C'est à cette religion naturelle, redisons-le, que s'adressait saint Paul quand il révélait aux Athéniens le « dieu inconnu » qu'ils adoraient et qui était en eux.

Encore une fois, c'est là le terrain de culture de la grâce, terrain indispensable ; sans ce germe préexistant de religion, aidé et pénétré par certains secours surnaturels, mais « naturel » lui-même dans sa substance, comme le dit la théologie, le christianisme n'aurait aucune prise sur les âmes qu'il doit sauver.

Or, et c'est ici que nous entrons dans le vif de la situation religieuse actuelle, ce germe vivant de religion qui existe en toute âme d'homme et grâce auquel elle peut être sauvée, la « nouveauté monstrueuse », dont parle Mgr l'Evêque de Tarbes dans la page que j'ai citée plus haut, tend à le

détruire et à l'arracher de l'âme de l'homme et de l'enfant, en prétendant « établir la société sur cette base ruineuse : la négation ou la suppression de Dieu, l'absence officielle de toute religion. »

Il faut préciser et appeler les choses par leurs noms.

La doctrine, prétendue politique, de la *laïcité de l'Etat*, et par suite de l'école, de l'enseignement et de toute l'organisation de la société moderne, repose sur la doctrine philosophique de la laïcité intérieure, absolue, de l'âme humaine, ou plutôt de l'animal humain, car ils ne croient pas à l'âme. Et le pire, c'est que la doctrine politique de la laïcité de l'Etat agit de tout son poids, et très efficacement, pour imposer à tous la doctrine philosophique de la laïcité intérieure, incurable, de l'animal humain. Les catholiques seraient donc (volontairement ou non) traîtres à leur cause, qui se départiraient d'une attitude d'implacable et violente hostilité à l'égard de la doctrine de la laïcité de l'Etat et de la prétendue neutralité a-religieuse de l'école. La doctrine de la laïcité de l'Etat (il faut le redire sans cesse) repose sur ce principe, que l'homme normal, l'homme tel que le donnent la science, la raison, la conscience elle-même, l'homme tel qu'il est et tel qu'il doit être, est un être a-religieux ; que la religion est un phénomène adventice, factice, en tout cas purement individuel, subjectif et intime, complètement étranger, et

même opposé, au progrès réel de la race, et dont ni la raison, ni la science, ni par conséquent la société ne doivent tenir aucun compte, si ce n'est pour l'éliminer scientifiquement et progressivement, en faisant crier le moins haut possible les consciences qui auraient la sottise de se croire lésées...

La doctrine, politique et philosophique, de la laïcité est donc la suppression radicale et l'antithèse vivante de la « religion naturelle » vraie, du droit naturel à base religieuse, de cette vérité reconnue et professée par les païens eux-mêmes, proclamée par l'édit de Milan comme le principe essentiel admis de tous, à savoir : que l'homme et la société doivent un culte à Dieu, et que la morale et tout l'ordre social ont pour unique fondement, logique et réel, la religion.

Il y a donc une incompatibilité absolue, incurable, éternelle, entre « l'Etat laïque », au sens où je viens de l'expliquer, et l'Eglise. Ce sont les « deux cités » entrevues par saint Augustin, et entre lesquelles la guerre est sans merci. « Deux amours ont fait deux cités »... C'est, d'une part, la cité de Dieu, bâtie sur l'amour de l'homme pour Dieu, amour qui respecte et enveloppe tous les grands et féconds amours... Et c'est d'autre part, la cité de Satan, bâtie sur l'amour orgueilleux de l'homme pour lui-même, poussé jusqu'au blasphème infernal.

Nous, les catholiques, nous bâtissons sur Dieu. C'est sur lui seul que repose la vie individuelle, familiale, sociale et nationale, chez nous. *Eux*, ils bâtissent sur la négation, la suppression de Dieu. Vous voyez bien que ce sont deux cités, entre lesquelles il ne peut y avoir aucune entente, aucun terrain commun, mais seulement l'abîme immense, infranchissable, que l'éternité ne saurait combler : *inter nos et vos chaos magnum firmatum est.* Il faut que *ceci* tue *cela.* Bon gré mal gré, et en dépit des velléités de concessions réciproques rêvées par les inconséquents et les lâches, entre ceci et cela, entre ceux-ci et ceux-là, il y aura toujours, selon une parole tristement célèbre et impossible à rétracter, « toute la question religieuse ».

L'édit de Milan a établi dans le monde l'existence publique de la cité de Dieu, et lui a donné son statut humain. En somme il a consacré et inauguré un état de choses qui, en dépit des inévitables variations des temps et des lieux, avait régi jusqu'à présent le monde civilisé. L'attitude réciproque et les relations des « deux pouvoirs », spirituel et temporel, gardent encore partout l'empreinte profonde de la situation créée par l'édit de Milan.

Au point de vue du droit naturel à base religieuse, tous les Etats civilisés, *sauf la France*, professent officiellement le respect de Dieu et de

la religion, et appuient sur cette base toute la morale et tout l'ordre social, comme le suppose et l'indique l'édit de Milan.

Au point de vue des relations avec l'Eglise, tout d'abord les Etats catholiques sont régis par les principes posés dans l'édit de Milan. Et chose frappante, la paix religieuse semble dans ces Etats d'autant plus complète et assurée qu'ils se rapprochent davantage des conditions établies au quatrième siècle par le grand acte de Constantin : profession du catholicisme par le chef de l'Etat, — liberté entière du culte catholique avec toutes ses conséquences,—liberté réelle et raisonnable donnée aux autres cultes existants, dans la mesure où ils ne sont point contraires à la morale et au droit naturel ; — reconnaissance du droit de propriété de l'Eglise et des autres droits nécessaires à sa liberté ; — dans les questions mixtes et litigieuses, entente résultant d'un accord loyal. Les concordats ou leurs équivalents furent et sont encore, pour les différents peuples catholiques, les adaptations successives de l'édit de Milan.

Quant aux Etats non catholiques, tous, *excepté la France*, reconnaissent en l'Eglise tout au moins la plus haute puissance morale, visible et organisée, qui soit au monde, et ils la traitent en conséquence.

L'édit de Milan est donc le plus rude coup qui fut porté dans l'histoire à la cité de Satan, aux

puissances du mal (à l'existence et à l'action desquelles il faut croire) qui combattent dans le monde la cité de Dieu. Depuis l'an 313, ces puissances ont attendu longtemps leur revanche. Elles croient la tenir aujourd'hui. Le laïcisme d'Etat, inauguré perfidement en 1881, établi légalement en France depuis 1905, c'est la vraie revanche de l'édit de Milan, au profit des sectes anti-religieuses, qui, alliées à tous les éléments actifs et agressifs des diverses forces anticatholiques existantes (juiverie, protestantisme, libre-pensée, philosophies impies, socialisme, modernisme, etc.), sont les héritières de l'esprit qui anima (peut-être parfois à leur insu) les persécuteurs des trois premiers siècles, l'impuissant essai de réaction païenne de Julien l'Apostat, toutes les hérésies venues depuis lors et tous les efforts tentés contre l'Eglise.

Jamais, depuis la venue du Christ sur la terre, il n'y eut ici-bas contre son œuvre une conjuration aussi grave, aussi universelle, aussi perfide, aussi inquiétante : j'entends inquiétante pour les âmes qui en sont victimes et aussi pour les nations qui s'en font l'instrument.

Ce n'est plus, pour le moment du moins, la perscution sanglante. Ce ne sont plus les bêtes de l'amphithéâtre, ni les raffinements de torture imaginés par les bourreaux sous un Maximin : « les bûchers où l'on était brûlé lentement, à petit feu,

les autels où les martyrs, sommés d'y laisser tomber de l'encens, souffraient plutôt que leur main, chair et os, fût dévorée par la flamme (1). »

Ce n'est plus, comme il y a juste cent vingt ans chez nous, la guillotine en permanence sur les places publiques, et ruisselant du sang des prêtres « réfractaires » au serment sacrilège et des catholiques leurs complices.

C'est la guillotine sèche qui tue les âmes, et qui fonctionne, en permanence aussi, (autrement multiple et active que la guillotine rouge), dans toutes les universités, les lycées et les collèges, les écoles de tout ordre, par tous les organes de l'Etat laïque, partout où s'exerce son influence, où s'appesantit son joug, partout où s'affirme l'exécrable et mortelle doctrine du laïcisme d'Etat.

C'est la persécution par l'école, la plus redoutable de toutes. Elle avait été inaugurée, peu avant l'édit de Milan, par le génie inventif de Maximin. Je cite encore Mgr Duchesne, peu suspect d'exagération : « On fabriqua de prétendus *actes de Pilate*, remplis de blasphèmes contre le Christ ; un fonctionnaire s'étant procuré, par des procédés odieux, de soi-disant révélations sur les mœurs des chrétiens et les horreurs de leurs assemblées, on donna la plus grande publicité à tous ces documents, en les affichant dans les villes et les villa-

(1) Duchesne, *Hist. anc. de l'Eglise*, t. II, p. 9.

ges, *en les imposant comme texte dans les écoles élémentaires* (1). »

Quelle recommenceuse que l'histoire ! Ainsi vers l'an 312, en Bithynie et dans tout l'Orient, il y avait des publicistes, prédécesseurs des rédacteurs de la *Lanterne*, de l'*Action*, de l'*Aurore* et autres journaux gouvernementaux, subventionnés comme ceux-ci par les fonds secrets des ministères, et occupés, comme ces émules de Flachon, à dénicher et à publier les scandales cléricaux d'alors !

Ainsi les *declamationes*, dictées par les primaires de ces pays à leurs jeunes élèves, ressemblaient trait pour trait à ces *dictées d'un instituteur*, dont une petite revue apologétique (2) publiait ces jours-ci la photographie, et dont il faut citer quelques extraits, en respectant cette langue spéciale qui est celle, paraît-il, de l'instituteur de Blajan (Haute-Garonne), mais qui n'est pas du français :

On y lit, dit le journal auquel j'emprunte cette citation, en caractères grossiers, tracés par la main de l'enfance, des maximes de ce genre :

Le travail presse bien plus que la prière.

Une autre dictée établit ce parallèle sur deux colonnes :

---

(1) Eusèb. *Hist. eccl.* IX, 5. — Duchesne, *Hist. anc. de l'Eglise*, *II*, 30. — C'est moi qui souligne. (B. G.)

(2) *La Réponse*, dirigée par M. l'abbé Duplessy, premier vicaire à Saint-François de Sales, à Paris.

Un bon Français, n'importe où qu'il soit, travaille toujours pour la France.	*Un bon clérical, n'importe où qu'il soit, travaille toujours pour la domination romaine.*

Que pensez-vous de ce *n'importe où qu'il soit ?* N'a-t-il pas un petit air bien laïque, et une ironie ne se dégage-t-elle pas des mots « bon Français » qui sont au-dessus ?

Savourez encore cette improvisation sur les publications de bans à l'église :

« Qu'est-ce que c'est que cet individu qui vous prêche que quand vous apprenez un *progct* (*sic*) de mariage, vous devez le lui faire connaître sous peine de péché mortel ?

« Il vous invite même à découvrir des empêchements, s'il se peut, et à les lui dire.

« C'est vous occuper de choses qui ne vous *regarde* (*sic*) pas.

« Cet individu va fourrer le nez dans une affaire *qui ne lui regarde pas* (*sic*).

Ce cahier de dictées photographiées devrait être envoyé à tous les pères de famille français.

Il est probable que les maîtres d'école de Maximin Daïa avaient plus de lettres que celui-ci. En tout cas, ils étaient, ainsi que leur maître lui-même, plus excusables que nos primaires « laïques » et que les gouvernants sectaires qui les encouragent, et cela pour deux raisons : leur pays n'avait pas été inondé des lumières et des grâces de l'Evangile, comme l'a été la France depuis vingt siècles ; et en outre, dans l'âme des petits païens qu'ils trompaient par ces calomnies, ils respectaient les germes vivants de la « religion naturelle », telle qu'ils la connaissaient ; ils ne leur

disaient pas , — comme l'enseigne fatalement le laïcisme d'Etat, la neutralité a-religieuse, — que la religion est inutile, et par conséquent que le ciel est vide et qu'il n'y a pas de Dieu...

Combien il est juste de s'écrier : « Impiété inouïe dans l'histoire, criant vengeance au Ciel, et d'autant plus odieuse qu'elle se couvre du masque hypocrite de la liberté (1) ! »

C'est pourtant cette œuvre abominable que placent toujours au premier plan dans leur programme, sous le nom de « défense de l'école laïque », ceux qu'on voudrait faire passer pour les plus modérés de nos gouvernants, ceux aux pieds desquels, il faut bien l'avouer avec honte, sont prêts à se jeter, s'ils ne l'ont pas fait déjà, quelques-uns des plus marquants parmi les chefs politiques des catholiques ! Je souligne dans la déclaration ministérielle, toute récente, de M. Briand, les formules significatives imposées par les sectes antireligieuses :

Deux problèmes, dont de nouveaux retards accroîtraient les difficultés, appellent une solution particulièrement pressante.

L'un concerne notre *école laïque*, son fonctionnement, sa fréquentation, le recrutement et la situation matérielle et morale de ses maîtres, *si dévoués et si utiles à nos institutions. L'œuvre admirable entreprise depuis plus de trente années* doit être menée à bonne fin, sans provocation et sans violence, mais *avec ténacité*. L'école

(1) *Lettre pastorale de Mgr l'Evêque de Tarbes*, citée plus haut.

laïque est une des forces vivantes de la République : *en abdiquant sa défense, celle-ci se renierait elle-même* (2).

Tout ceci ne nous éloigne point du commentaire de l'édit de Milan. Si Constantin a pu, dans cet édit, en donnant pleine liberté aux païens comme aux chrétiens, pratiquer un libéralisme très large, très légitime et très nécessaire, c'est parce que d'une part, païens et chrétiens s'accordaient à admettre le fait essentiel du devoir religieux, de la nécessité de la religion pour l'homme et pour la société ; et que d'autre part, le principe fondamental du christianisme étant que la foi ne saurait s'imposer par la violence et par le dehors, et la grande masse des païens n'ayant pu encore être éclairée, il fallait laisser cette œuvre à la persuasion.

Seul le principe du droit naturel à base religieuse, du devoir absolu pour l'homme (même au regard de la seule raison), d'honorer Dieu et de pratiquer la religion, seul ce principe permet donc d'exercer un libéralisme légitime et modéré, en lui assignant la limite sans laquelle le libéralisme est l'erreur la plus décevante et la plus mortelle.

Cette vérité : « l'homme et la société ont des devoirs envers Dieu, et la religion est l'unique base, logique et réelle, de la morale et de l'ordre so-

---

(2) Déclaration ministérielle, lue par M. Briand à la Chambre des Députés, le 25 janvier.

cial, » est enseignée à la fois d'une part, par la raison et la saine philosophie, de l'autre par l'Eglise ; et c'est là le point de départ commun, le minimum de terrain commun, suffisant mais indispensable. Le laïcisme d'Etat, la neutralité a-religieuse suppriment absolument ce terrain commun, et c'est pour cela qu'entre l'Eglise et le principe de la laïcité de l'Etat il ne pourra jamais y avoir, sous aucun prétexte et en aucune « hypothèse », aucune entente possible.

C'est pourquoi le libéralisme, même celui des Montalembert et des de Broglie, si on ne l'endigue pas très nettement, très rigoureusement, dans les limites du droit naturel à base religieuse (et quel est le libéral qui osera *assigner* des limites à la liberté ?) laisse glisser insensiblement ses adeptes, par une progression fatale, jusqu'à l'acceptation, au moins par une tolérance tacite, de l'impiété mortelle du laïcisme d'Etat.

La doctrine de la laïcité est donc une doctrine de guerre, « à jamais incompatible (si elle déroulait logiquement ses conséquences), avec toute liberté et toute paix religieuse (1). » Et les partisans logiques de cette doctrine ont parfois le courage de l'avouer, et de constater que la mentalité « laïque » est nécessairement intolérante et forcée de se faire persécutrice.

(1) *Lettre pastorale de Mgr l'Evêque de Tarbes*, citée plus haut.

« Toute religion et toute doctrine, écrit M. Payot (et ce n'est point là de sa part une opinion personnelle, c'est la conséquence évidente du principe même du laïcisme), toute religion et toute doctrine qui n'admet pas la relativité de la connaissance, *de toute connaissance*, est une doctrine dangereuse (1). »

Cela veut dire : Toute religion, toute doctrine, qui affirme une vérité absolue (et en définitive il n'y en a pas d'autre que l'existence d'un Dieu réel et personnel) est une doctrine dangereuse. Affirmer Dieu est une doctrine dangereuse.

M. Payot continue en disant pourquoi : « Elle aboutit à la persécution, à la guerre à mort contre la liberté de conscience... Croire à une vérité absolue est un état d'esprit malsain, car il aboutit nécessairement au mépris des dissidents et à de terribles haines sociales. »

En d'autres termes : Affirmer qu'il y a un Dieu réel, c'est le plus grand crime contre la liberté de la conscience « laïque », de la conscience moderne, qui vient être *libérée* de Dieu.

Est-ce assez clair ? Et comprend-on maintenant pourquoi j'ai dit plus haut que l'établissement définitif en France, par la loi de 1905, de la doctrine du laïcisme d'Etat, a été la revanche de l'édit de Milan, la première véritable grande victoire que

---

(1) Payot, *Le volume*, 3 déc. 1910.

la cité de Satan, depuis sa défaite de l'an 313, a remportée dans le monde, sur la cité de Dieu ?

Quelle est donc l'unique solution possible ?

C'est qu'un nouvel édit de Milan rende à la France la paix religieuse en rendant la liberté pleine et entière à l'Eglise et aux consciences catholiques :

La paix dans la liberté, la paix dans la justice : c'étaient les deux articles de l'édit de Milan.

Mais cette œuvre suppose — il ne faut pas nous le dissimuler — un retournement complet des choses. La laïcisation de la France officielle a été l'œuvre des sectes antireligieuses, de la franc-maçonnerie, liguée avec toutes les forces anticatholiques. C'est cette puissance qui nous gouverne et qui nous tyrannise, bien plus encore que Maxence ne tyrannisait Rome.

Le nouvel édit de Milan ne pourra être rendu que par un pouvoir, quel qu'il soit, qui aura brisé cette force, et qui rétablira la société sur son unique base en osant se déclarer franchement religieux, franchement catholique, nommer Dieu, l'invoquer, respecter l'Eglise et la faire respecter, sans porter atteinte à aucune liberté individuelle.

Puor réaliser vraiment ce programme : la séparation de l'Etat d'avec les sectes antireligieuses et les forces anticatholiques qui le gouvernent en France, osons constater qu'il faudrait d'abord sans

doute un nouveau Constantin, vaillant et croyant, travailleur et dévoué, pénétré de sa destinée et de son devoir, pieux et pur, comme était l'autre. Et pour le susciter, il faudrait des miracles, au moins moraux, analogues à ceux qui ont précédé la bataille du Pont Milvius et l'édit de Milan...

Quoi qu'il en soit, à celui qui fera cette œuvre, mais à celui-là seul, on pourra élever une statue avec l'inscription que le Sénat gravait sur l'arc de triomphe de Constantin : *Au fondateur de la Paix*, *FVNDATORI QVIETIS*.

B. GAUDEAU.

AUTOUR DU MODERNISME SOCIAL (1)

Analyse de quelques documents

Utopies sociales. — Le renversement des valeurs traditionnelles. Etude critique sur les dangers de l'école de Reims, par Gaston Defoyère (2).

On nous communique l'étude que voici sur cet ouvrage qui vient de paraître, et dont nous reparlerons, vu l'importance et l'intérêt du sujet.

« Cette étude sur les doctrines sociales propagées jusqu'à présent par l'ACTION POPULAIRE DE REIMS n'est point une œuvre de parti, et encore moins de parti-pris.

« C'est un examen tout objectif, sincère, impartial, dépouillé de toute autre préoccupation que celle des faits et des textes, et de la vérité catholique dans ses éléments certains et qui s'imposent à tous.

« La grande question sociale d'aujourd'hui et de demain est celle du syndicalisme. Et le grand danger,

---

(1) Voir mon volume *Autour du Modernisme social* in-8° écu, 124 pages, *franco* 0,65 ; et *Foi catholique*, nos du 25 septembre, du 25 octobre et du 25 décembre 1912.

(2) Un volume in-12. Librairie J. Victorion et Cie, 67, rue de Seine, Paris. — Prix: 3 *francs;* franco, 3 fr. 25.

aux yeux de tout observateur soucieux de l'avenir du pays et du monde civilisé, ce n'est pas le syndicalisme ouvertement anarchique et révolutionnaire, c'est un syndicalisme qui — tout en étant professé, favorisé, encouragé par des hommes individuellement respectueux de la religion et de la morale, par des croyants, par des catholiques, — est cependant en lui-même, dans ses théories et dans leurs applications, « *libéré des principes absolus du droit naturel à base religieuse* ». Cette formule — empruntée par l'auteur aux ouvrages de M. le chanoine Gaudeau, et qui exprime très nettement l'erreur du libéralisme social condamnable, du modernisme social, du sillonisme, du démocratisme intégral, — forme dans ce livre ce que l'auteur appelle très bien « la base de triangulation nécessaire ».

« Or, c'est précisément l'affirmation nette et catégorique de cette base doctrinale, des principes absolus du droit naturel religieux, qui manque à l'école de l'Action Populaire de Reims : celle-ci pèche surtout par le vague de ses théories, par ses aspirations, ses insinuations, et plus encore par ses prétéritions. Car il y a des prétéritions qui, de la part de sociologues catholiques, sont les plus graves des fautes.

« La question est très nettement posée par l'auteur:
« Deux écoles économiques catholiques sont réelle-
« ment en présence : celle qui avec Rome admet,
« *absolument parlant*, la propriété privée person-
« nelle et responsable, sauf à considérer en haute
« équité et en charité les *devoirs* sociaux qui décou-
« lent de ces droits, tous principes restant intacts,

« — et celle qui juge qu'il y a lieu à un *redresse-*
« *ment de comptes*, à une *refonte totale de la so-*
« *ciété*, à un *intervertissement complet des valeurs*
« *traditionnelles*, toutes choses que cette école de-
« mande aujourd'hui au syndicalisme, après l'avoir
« longtemps réclamé de l'étatisme, lorsque le syn-
« dicalisme n'existait pas encore ».

« L'auteur n'a pas de peine à démontrer que les tendances de l'Action Populaire de Reims favorisent le syndicalisme intégral dans ce qu'il a de plus dangereux. Cette démonstration est faite, avec une abondance de documentation et une compétence technique qui ne laissent rien à désirer et qui produisent l'évidence définitive. A la lumière des encycliques de Léon XIII et de Pie X, à l'aide de textes et de rapprochements historiques du plus haut intérêt, l'auteur élucide en réalité les points les plus brûlants de la question sociale à l'heure actuelle. »

(*A suivre.*)

La date hâtive du carême et la surcharge de travail qu'elle entraîne m'oblige à renvoyer aux numéros suivants plusieurs articles importants, déjà presque entièrement imprimés : nos chers abonnés ne m'en voudront pas. — M. de Narfon, qui me comble de sa prose, et qui paraît désirer une exécution définitive, voudra bien aussi l'attendre un peu.

(*Erratum : P.* 27, l. 1, *au lieu de :* Peut-être, *lire :* Sans doute).

Le Gérant : R. Schmauder.

Imp. Schmauder, 75, rue Rochechouart — Téléph. 215-17

LES PACIFIQUES DE L'ÉVANGILE ET LES PACIFISTES DE LA RÉVOLUTION (1)

I. Théologie de la guerre et de la paix.

Contradiction apparente de l'Evangile. — L'Evangile de la paix et l'Evangile de la guerre. — De Tertullien à Joseph de Maistre. — Solution de l'antinomie. — Trois vérités de bon sens. — La vraie source des guerres ; erreur de Kant. — L'unique remède ; erreur d'Auguste Comte. — Valeur respective de la guerre et de la paix.

II. Définition du pacifisme.

Trait essentiel du contraste entre les pacifiques de l'Evangile et les pacifistes de la Révolution. — Le vice des mots en *isme* : libéralisme, socialisme, féminisme, pacifisme... — La paix matérielle n'est pas le bien suprême. — Principe individualiste, et par conséquent révolutionnaire, du pacifisme. — Deux classes de pacifistes : les impies et les naïfs.

III. Quatre définitions de la paix

Cicéron : « La paix, c'est la liberté tranquille. »
Isaïe, saint Augustin et Aristote : « La paix sera l'œuvre de la justice. » — « La paix, c'est la tranquillité de

(1) Extraits d'une conférence donnée à la Société d'études historiques et littéraires de Lyon, le 27 janvier 1913, sous la présidence effective de S. G. Mgr Sevin. archevêque de Lyon.

l'ordre. » — « L'ordre, c'est la relation entre ce qui est *premier* et ce qui est *second.* »

David et Jésus-Christ : « Que ta paix soit dans ta force ! » — « Quand un homme fort et bien armé garde son seuil, ce qu'il possède est en paix. »

Saint Paul : La paix, c'est l'unité. « Jésus-Christ lui-même est notre paix, parce qu'il a fait l'unité entre Dieu et l'homme. »

Conclusions

La paix dans l'homme et dans le monde est impossible sans Dieu, sans Jésus-Christ, sans l'Eglise.

Théologie de la guerre et de la paix

Contradiction apparente de l'Evangile. — L'Evangile de la paix et l'évangile de la guerre.— De Tertullien à Joseph de Maistre.

Il semble vraiment superflu, et presque blasphématoire, de se demander si l'Evangile de Jésus-Christ est l'Evangile de la paix. D'après les prophètes et d'après saint Paul, c'est là son nom propre et sa définition. La « bonne nouvelle », l' « heureuse nouvelle » qui constitue l'Evangile, c'est précisément la paix. Isaïe et Nahum avaient vu, sur les montagnes et les collines de l'avenir, s'avancer le divin évangéliste de la paix, ils avaient chanté la beauté de ses pas et de sa

course (1). Et saint Paul, expliquant leur vision, la montre réalisée en Jésus-Christ (2), et veut que le chrétien lui aussi, arme ses pieds pour les préparer à suivre les chemins de « l'Evangile de la paix (3). » La bonne, l'heureuse nouvelle qui constitue l'Evangile, c'est donc bien la paix. C'est elle que les anges chantent autour de la crèche du Sauveur nouveau-né (4). « Bienheureux les doux, bienheureux les pacifiques, bienheureux ceux qui souffrent persécution pour la justice... » Tel sera l'enseignement du Maître (5). « La paix soit avec vous » (6), c'est le salut habituel par lequel il aborde ses apôtres et ses amis. « La paix soit dans cette maison » (7), c'est la formule par laquelle ses disciples devront bénir le seuil qui les accueillera. La paix sera son testament, le bien suprême qu'il lègue au monde. « Je vous laisse la paix, je vous donne ma paix... » (8).

---

(1) Quam pulchri super montes pedes annuntiantis et praedicantis pacem, annuntiantis bonum, praedicantis salutem ! Isaïe, 52, 7. — Ecce super montes pedes evangelizantis et annuntiantis pacem. Nahum, I, 15.

(2) Rom., X, 15.

(3) Et calceati pedes in praeparatione Evangelii pacis. Ephes, VI, 15.

(4) Gloria in altissimis Deo, et in terra pax hominibus bonae voluntatis. Luc, II, 14.

(5) Matth., V, 3-12.

(6) Luc., XXIV, 36. — Ioan., XX, 11, etc.

(7) Luc., X, 5.

(8) Joan, XIV, 27.

Et ce précepte de paix, il le précise en des termes bien fortement expressifs. Le commandement du Sinaï, « Tu ne tueras point », où les pacifistes veulent voir déjà la prohibition absolue de toute guerre, il le complète dans le sens d'une rigueur bien plus grande : « Vous savez qu'il a été dit aux anciens : tu ne tueras point, et celui qui aura tué sera passible du jugement. Mais moi je vous dis que quiconque se met en colère contre son frère sera passible du jugement. Et celui qui aura dit à son frère : Raca, sera passible du grand conseil ; et celui qui l'aura traité de fou sera passible de la géhenne de feu. Si donc tu présentes ton offrande à l'autel, et que là tu te souviennes que ton frère a quelque chose contre toi, laisse là ton offrande devant l'autel, et va d'abord te réconcilier avec ton frère, et alors tu reviendras présenter ton offrande. Accorde-toi avec ton adversaire bien vite, pendant que tu es en chemin avec lui... Vous savez qu'il a été dit : œil pour œil, et dent pour dent. Mais moi je vous dis de ne point résister au mal qu'on vous fait ; mais si quelqu'un te frappe sur la joue droite, tends-lui encore l'autre. Et à celui qui veut discuter avec toi en jugement et te prendre ta tunique, abandonne-lui encore ton manteau. Et celui qui te force à une corvée pendant mille pas, marche encore avec lui pendant deux mille autres... »

« Vous savez qu'il a été dit: Tu aimeras ton prochain et tu auras en haine ton ennemi. Mais moi je vous dis : Aimez vos ennemis, faites du bien à

ceux qui vous haïssent, et priez pour ceux qui vous persécutent et vous calomnient, afin que vous soyez les enfants de votre Père qui est dans les cieux, qui fait lever son soleil sur les bons et les méchants, et qui verse la pluie sur les justes et les injustes... » (1).

Lorsque Pierre, à Gethsémani, tira l'épée pour le défendre, Jésus lui dit cette parole, si souvent citée aussi contre la guerre : « Remets ton épée au fourreau ; ceux qui tireront l'épée périront par l'épée » (2).

Enfin, sous quelle image nous présente-t-il son Eglise ? Quand il envoie ses disciples à travers le monde, quel mot d'ordre leur donne-t-il ? « Je vous envoie comme des brebis au milieu des loups » (3). Sans doute, puisqu'il parle des loups, il annonce la guerre, car les loups font la guerre aux brebis : et d'ailleurs les brebis ne sont d'ordinaire ni sans bergers ni sans chiens pour les défendre ; mais il est bien vrai que l'attitude des brebis est, par elle-même, avant tout pacifique.

Et cependant, en face de cet Evangile de la paix, ne pourrait-on pas trouver dans le Nouveau Testament les éléments d'un Evangile de la guerre, d'un Evangile du glaive ? A presque tous les textes que

(1) Matth., v, 21-46.

(2) Matth., xxvi, 52.

(3) Matth., ix, 16. — Luc., x, 3.

nous venons de rappeler, n'en peut-on opposer d'autres non moins expressifs, et qui semblent contradictoires ?

Le paradoxe n'est-il pas ouvertement énoncé par saint Paul, puisque les chaussures qu'il met aux pieds du chrétien pour l'aider à marcher dans les chemins « de l'Evangile de la paix » sont l'une des pièces de l'armure guerrière dont il le revêt, en effet, de pied en cap ? (1). Si Jésus ordonne à Pierre de remettre son glaive au fourreau, c'est après avoir recommandé à ses disciples de « vendre au besoin leur tunique pour acheter un glaive » (2).

Jésus est sans doute le « Roi pacifique » et le « Prince de la paix » ; mais il vient aussi sur la terre pour y être le « signe de contradiction », le drapeau vivant qui partagera désormais l'humanité en deux camps ; et le glaive qu'il apporté dans le monde percera d'abord jusqu'au fond l'âme de sa mère (3).

Ce sont des persécutions et des guerres qu'il annonce à ses disciples, mais ils finiront par être victorieux comme lui-mème. « Ayez confiance : j'ai vaincu le monde » (4). Son Eglise, si pacifique

(1) Ephes, VI, 11-18.

(2) Vendat tunicam suam et emat gladium. Luc., XXII, 36.

(3) Ecce positus est hic in ruinam et in resurrectionem multorum in Israel, et in signum cui contradicetur, et tuam ipsius animam pertransibit gladius. Luc., II, 34-35.

(4) Joan, XVI, 33.

qu'on la veuille, elle est par définition et par essence l'Eglise militante : c'est son nom propre. Enfin voici les paroles formelles, tellement claires, tellement précises qu'il est impossible de les éluder. Elles nous sont rapportées par saint Matthieu et par saint Luc :

« Pensez-vous que je sois venu apporter la paix sur la terre ? Ne le croyez pas ; non, je vous le dis, je ne suis pas venu apporter la paix, mais le glaive, mais la séparation. Je suis venu mettre le feu au monde, et que veux-je, sinon que l'incendie s'allume ? » Et il ne s'agit point, dans ces derniers mots, du feu mystique de l'amour divin, que Jésus est venu allumer dans les âmes, mais bien du feu de la guerre, des dissentiments violents, d'idées et de volontés, qui sépareront entre eux les hommes jusque-là unis. « Je suis venu séparer les hommes : le fils sera contre son père, la fille contre sa mère, la belle-fille contre sa belle-mère : les plus proches deviendront ennemis. Ils étaient cinq dans une maison ; ils seront désormais divisés ; trois contre deux, et deux contre trois... » (1).

(1) Je réunis dans la traduction française les deux textes, de saint Matthieu et de saint Luc. « Nolite arbitrari quia pacem venerim mittere in terram ; non veni pacem mittere sed gladium. Veni enim separare hominem adversus patrem suum, et filiam adversus matrem suam, et nurum adversus socrum suam ; et inimici hominis domestici ejus. » Matth., x, 34-37. — « Ignem veni mittere in terram, et quid volo, nisi ut accendatur ?...

Peut-on imaginer une antinomie plus nette que celle-ci : « Je vous laisse la paix : je vous donne ma paix » ; et : « Je ne suis pas venu apporter au monde la paix, mais le glaive ? »

Avant de la résoudre, constatons que les deux courants d'idées issus de ces deux groupes de textes ont laissé leur trace dans la tradition.

Pour ne parler en ce moment que de la question des guerres extérieures et du métier militaire, on sait que ce dernier problème, sous les empereurs païens, se compliquait de celui des enseignes idolâtriques et du serment à César. Cependant la discipline s'établit dès le début dans le sens au moins de la tolérance. Il y eut toujours des chrétiens dans les camps, en petit nombre, semble-t-il, jusqu'à Dioclétien ; mais les prohibitions ne furent que locales et temporaires. Le canon d'Hippolyte interdit au chrétien d'embrasser spontanément le métier des armes. « Christianus ne fiat propter voluntatem miles, nisi sit coactus a duce. » Et s'il a versé le sang, il doit s'abstenir de participer aux saints mystères : « a participatione mysterii abstineat. »

Cependant Tertullien, à l'époque où il écrivait l'*Apologétique*, constatait que les chrétiens rem-

---

Putatis quia pacem veni dare in terram ? Non, dico vobis, sed separationem. Erunt enim ex hoc quinque in domo una divisi : tres in duos et duo in tres dividentur... » Luc., XII, 49-54.

plissaient les camps, et il ne le trouvait point mauvais. « Implemus castra ipsa... et militamus » (1). Ce n'est que plus tard et quand son génie outrancier et paradoxal eut versé dans l'hérésie montaniste, que, devenu pacifiste avant la lettre, il prétendait interdire aux chrétiens toute participation à la milice terrestre (2) ; il leur interdisait bien d'autres choses. Malgré Tertullien, la véritable interprétation de l'Evangile s'établit dans les faits, et ne varia plus.

A seize siècles de distance, un autre génie, outrancier et paradoxal lui aussi, mais dont les paradoxes cachent le plus souvent des vérités saines et fécondes, Joseph de Maistre, montrait au contraire dans la guerre l'instrument terrible, mais admirable, de la providence divine, et dans le soldat une sorte de prêtre et de sacrificateur laïque, dont le ministère sanglant est nécessaire au monde.

Solution de l'antinomie

Il est à peine besoin de rappeler que la contradiction apparente entre ces deux paroles : « Je vous lègue la paix », et : « Je ne suis pas venu apporter la paix, mais le glaive », a été résolue

---

(1) *Apol*, 37.

(2) Ce fut à propos de l'épisode qui provoqua son ouvrage de *Corona militis*. Voir Adhémar d'Alès, *La théologie de Tertullien*, p. 414 et suiv.

par Jésus-Christ lui-même, et précisément quand il dit : « Je vous lègue la paix ; je vous donne *ma* paix ; ce n'est pas comme le monde la donne, que moi je vous la donne. » *Pacem relinquo vobis, pacem meam do vobis ; non quomodo mundus dat, ego do vobis* (1).

La paix selon le monde, la paix qui régnait dans le monde à l'avènement de Jésus-Christ, c'était la paix païenne. la paix extérieure, matérielle et inférieure, toute d'apparence et de surface ; c'était la paix des corps, disons le mot, c'était la paix de la bête humaine repue, satisfaite dans ses instincts ; c'était la paix établie dans le monde au profit des plus forts par l'oppression des faibles dans l'esclavage, établie dans l'homme lui-même au profit des sens par l'oubli de l'âme et l'étouffement de la conscience.

La paix de Jésus-Christ, celle qu'il est venu apporter au monde et qu'il lègue à son Eglise, c'est la paix intérieure et supérieure, la paix immatérielle et invisible, la paix de l'âme, de l'âme humaine retrouvée, libérée, recréée par Jésus-Christ. Voici la parole qui a libéré l'âme humaine et lui a rouvert les sources de la paix. « Je vous le dis à vous qui êtes mes amis : n'ayez pas peur de ceux qui tuent le corps, et qui ne peuvent rien faire de plus, car ils ne peuvent tuer l'âme ; mais je vais vous montrer celui que vous devez craindre : crai-

(1) Joan, XIV, 27.

gnez celui qui, après avoir tué le corps, a le pouvoir de perdre l'âme et le corps en les envoyant dans la géhenne. Oui, je vous le dis, c'est celui-là qu'il faut craindre » (1).

Jésus-Christ révèle donc à l'homme le siège de la véritable paix : elle est dans l'âme immortelle, et non dans le corps. Vérité pressentie, entrevue, même au sein du paganisme, par quelques grands esprits, et surtout sans doute par la foule inconnue des pauvres âmes, humbles et souffrantes, qui cherchaient et attendaient la paix à venir et dont, invisiblement, la grâce divine éveillait et aidait la bonne volonté.

Mais désormais nul ne pourra plus ignorer la vérité qui sauve et qui donne la paix. C'est là la grande révolution évangélique. L'homme connaît maintenant, dans une lumière impossible à nier, les deux principes qui sont en lui : le principe du bien, qui est dans son âme capable de connaître Dieu, de la craindre filialement, de lui obéir et de l'aimer avec son secours et de trouver en lui la paix ; et le principe du mal, qui est dans ses lacunes, dans la faiblesse de sa volonté faillible, dans ses sens troublés, dans ses penchants au désordre et au vice, qui tendent à l'éloigner de Dieu. La domination, toujours possible, de l'âme sur le mal, c'est la paix, la paix infiniment douce et précieuse

(1) Matth., x, 28. — Luc, xii, 4-5.

que Jésus est venu apporter au monde ; mais la lutte nécessaire pour cette domination, c'est la guerre indispensable ; l'effort de l'âme pour s'arracher aux sens, pour vaincre le monde et le mal, au besoin par le sacrifice des plus chères affections et même de la vie présente, c'est là « le glaive » que le même Jésus est venu apporter sur la terre et mettre aux mains de chacun de ses disciples. Armés de ce glaive, ceux-ci doivent opérer en eux-mêmes les « séparations » qu'exige le renoncement chrétien.

Il est clair que les conséquences d'une telle doctrine, dans les familles et dans la société publique, devaient être incalculables, au point de vue de la paix du monde, et amener un retournement complet des choses. Et saint Jérôme résume en deux mots cette solution, si lumineusement évidente, de l'antinomie évangélique de la paix et du glaive : « Jésus-Christ nous a apporté la bonne guerre, afin de nous délivrer de la mauvaise paix. *Missum est bellum bonum, ut tolleretur pax mala.* »

Cette explication, bien qu'elle semble exclusivement théologique, ne nous éloigne point de la question du pacifisme contemporain. L'erreur des pacifistes de la Révolution (erreur d'impiété chez les uns, d'ignorance, de présomption et de naïveté chez d'autres) consiste en effet à méconnaître dans l'homme le principe du mal. Ils croient ou ils supposent, avec Rousseau, avec Kant, avec

Tolstoï, que l'homme, en vertu de sa nature, est moralement bon et parfait ou tout au moins qu'il peut le devenir *par lui-même*, et dès lors que, pour supprimer dans l'humnaité les horreurs des guerres, il suffit que les philosophes décrètent qu'il en doit être ainsi, et prennent à cet effet les mesures législatives, diplomatiques, économiques et autres, qu'ils auront déclarées efficaces : le tout sans plus tenir compte, dans leurs théories et leurs projets, de l'Eglise, de Jésus-Christ et de son Evangile, ni même de Dieu, que d'êtres parfaitement inutiles et inexistants. C'est donc bien à la paix sans Dieu, à la paix païenne, telle que Jésus-Christ l'avait trouvée établie dans le monde, à la paix telle que le monde la donne, *quomodo mundus dat*, qu'ils veulent nous ramener. Et cette aberration frappe d'avance de stérilité tous leurs efforts.

Trois vérités de bon sens. — La vraie source des guerres ; erreur de Kant.
L'unique remède ; erreur d'Auguste Comte.
Valeur réciproque de la guerre et de la paix.

C'est bien à trois vérités de bon sens que se résume toute la théologie catholique de la paix et de la guerre, et il n'y a vraiment pas lieu de s'y attarder longuement.

Première vérité. La guerre est un effroyable fléau, une synthèse de malheurs et de maux atro-

ces ; on ne saurait assez demander à Dieu d'en être préservé, et c'est à bon escient que l'Eglise met sur nos lèvres cette prière, où elle réunit les noms des trois spectres dont la seule pensée fait frissonner l'humanité d'épouvante : *A peste, fame et bello libera nos, Domine !*

Il s'ensuit que c'est le devoir de tout homme, à plus forte raison de tout chrétien, de s'employer de tout son pouvoir, le cas échéant, à empêcher les guerres d'éclater ; sous cette réserve, bien entendu, que, même pour éviter une guerre, il n'est jamais permis de commettre le mal moral.

Si les pacifistes ne disaient pas autre chose que ce que nous venons d'énoncer et s'ils acceptaient la réserve indiquée, nous serions tous pacifistes. Et l'histoire de la civilisation chrétienne est pleine des enseignements et des efforts, parfois héroïques, des évêques, des prêtres, des papes surtout, en un mot de l'Eglise tout entière, en faveur de la paix.

On se rappelle qu'à l'occasion de la fondation Carnegie pour la paix internationale, le souverain pontife Pie X écrivit à Mgr Falconio, alors délégué apostolique aux Etats-Unis, aujourd'hui cardinal, une lettre dont il n'est pas inutile de citer les principaux passages :

C'est avec plaisir que Nous avons appris de vous que, sur l'initiative d'un groupe de personnages d'une souveraine autorité, des gens éclairés se pré-

occupent ardemment aux Etats-Unis d'assurer aux nations les bienfaits de la paix. Et, en vérité, promouvoir la concorde des esprits, refréner les instincts belliqueux, écarter les dangers de la guerre, et même supprimer les soucis de ce qu'on a coutume d'appeler la paix armée, c'est une très noble entreprise : et tout ce qui tend à ce résultat, même sans atteindre immédiatement et complètement le but désiré, constitue néanmoins un effort glorieux pour ses auteurs et utile à l'intérêt public. Et cela aujourd'hui plus que jamais où l'importance numérique des armées, la puissance meurtrière de l'outillage guerrier, les progrès si considérables de la science militaire laissent entrevoir la possibilité de guerres qui devraient faire reculer même les princes les plus puissants.

C'est pourquoi Nous Nous réjouissons sincèrement d'une entreprise qui doit être approuvée par tous les honnêtes gens, et par Nous plus que par tout autre, par Nous qui, élevé au souverain Pontificat de l'Eglise, tenons la place de Celui qui *est* et *le Prince* et *le Dieu de la paix.* Très volontiers Nous accordons l'adhésion et l'appui de Notre autorité à ceux qui, très heureusement inspirés, coopèrent à cette œuvre. Nous ne saurions douter que ces hommes éminents, qui appliquent une intelligence si pénétrante et tant de sagesse politique à procurer la paix au siècle agité, ne veuillent ouvrir aux nations cette voie royale dans l'observance sainte et générale des lois de la justice et de la charité. En effet, par cela même que la paix consiste dans l'ordre, il compterait vainement l'assurer celui qui ne s'emploierait pas de toutes ses forces à établir partout le règne de ces vertus, qui sont le principe et le fondement essentiel de l'ordre.

C'était rappeler délicatement aux promoteurs de ces entreprises que la cité de la paix internationale ne pourra jamais s'édifier si elle n'a pour fondement la religion, l'adoration, le culte, la crainte et l'amour de Dieu, unique base réelle et logique de la justice et de la charité.

Deuxième vérité. Une guerre injuste, une guerre d'agression sans motif, disons plus, une guerre qui ne serait pas légitimée par une nécessité absolue. est un crime sans nom, et d'autant plus abominable, que les maux déchaînés par la guerre peuvent être prévus comme plus affreux.

L'homme (s'il en est un) qui de nos jours serait assez puissant pour faire jouer le déclic de l'effroyable machine de mort dont tous les rouages, en ce moment, sont montés et tendus chez tous les peuples de l'Europe et, on peut le dire, du monde entier, et qui, de gaieté de cœur, déclencherait cet engrenage sans y être forcé, serait un tel monstre, qu'il faudrait douter de sa raison.

Ici encore, tout le monde est d'accord, et cette thèse de bon sens et de morale n'est point particulière aux pacifistes.

Troisième vérité. Une guerre de défense légitime est un droit, une guerre de défense nécessaire est un devoir.

Je me rappelle avoir lu récemment un article où Henri Rochefort semblait se féliciter grandement

d'avoir découvert cet axiome de sens commun, qui mettait, disait-il, un peu de lumière à travers les divagations brumeuses des pacifistes. C'était tout bonnement une réponse du catéchisme de son enfance qui lui revenait inconsciemment au cerveau.

Des bandits vous assaillent, vous et les vôtres ; vous ripostez, et vous les tuez comme des loups enragés qu'ils sont. Vous avez exercé un droit et accompli un devoir. Toute la théologie morale de la guerre est là : le principe n'est point autre pour la famille et pour la nation que pour l'individu ; ou plutôt le devoir de la guerre défensive est beaucoup plus urgent pour le père de famille, pour le chef d'Etat, pour le citoyen qui défend sa patrie, que pour l'individu, qui dans certains cas pourrait sacrifier ses intérêts purement personnels. Le groupement des hommes par nations, par patries. est une nécessité naturelle, et par conséquent voulue par Dieu avec toutes ses conséquences, dont la principale est le droit et le devoir de défendre l'intégrité nationale. Ce principe est un « pilier d'airain » contre lequel les lâches subtilités du pacifisme ne prévaudront jamais.

Théoriquement, pour le moraliste, le « cas de conscience » de la guerre est donc très simple. Toute l'injustice d'un côté ; de l'autre, tout le droit. Dans une telle hypothèse, il n'est jamais permis de participer à une guerre injuste, pas plus qu'il ne serait permis de s'affilier à une bande de bri-

gands. Il est toujours permis, et obligatoire quand on en est requis par la loi, de participer à une guerre juste. Dans la pratique il faut bien avouer que les choses ne sont point d'ordinaire tranchées d'une manière aussi absolue, et que le problème de morale, étant beaucoup plus complexe en lui-même, devient pour les individus beaucoup plus aisé à résoudre. Le plus souvent les griefs, les torts et les revendications sont réciproques. Il arrive que les causes de dissentiment, avant d'éclater en conflit armé, s'accumulent durant de longues périodes et se compliquent de tant d'éléments divers, que chaque nation, en pleine bonne foi, peut invoquer la justice de sa cause. Les guerres deviennent de plus en plus impersonnelles ; et derrière les volontés contingentes qui, aux heures décisives, semblent prononcer les paroles fatales, mais en réalité sont menées par les événements, on sent une volonté plus haute et l'action des forces mystérieuses qui gouvernent le monde... Pratiquement donc, dans les nations civilisées modernes, on peut dire que pour le soldat appelé sous les drapeaux, le cas de conscience individuel de la guerre juste ou injuste ne se pose pas.

Il reste cependant que non seulement en principe mais en réalité, l'unique cause véritable des guerres réside bien dans les passions injustes des hommes, la cupidité, la haine, la vengeance, la fourberie. Si les trois vertus essentielles de la mo-

rale sociale, la droiture, la justice et la charité, qui sont aussi, nous dit Jésus-Christ, l'essence de la loi évangélique (1) régnaient pleinement parmi les hommes, il est clair qu'il n'y aurait jamais de guerres.

Kant, malgré son renom de profondeur, fait donc preuve d'une légèreté bien superficielle quand il dit : « Les plus grands maux qui affligent les sociétés civilisées viennent de la guerre », et qu'il en conclut : « La raison nous adresse ce *veto* sans appel : il ne doit pas y avoir de guerre. »

C'est proprement une solennelle stupidité.

Tout d'abord il n'est point vrai que les plus grands maux qui affligent les sociétés civilisées viennent de la guerre. Il est prouvé par l'histoire, au contraire, que les peuples guerriers et les siècles guerriers sont les plus grands peuples et les plus grands siècles, et que la décadence des nations vient du relâchement produit par une paix prolongée...

Mais enfin, si l'on constate que la guerre amène des maux, il est clair que, pour les prévenir, le penseur doit se demander : d'où viennent les guerres ? Et il sera impossible de méconnaître qu'elles viennent des passions et des vices de l'humanité, et que l'unique remède est par conséquent la loi morale, dont la seule base, logique et réelle,

---

(1) Matth., XXIII, 23.

est la religion, dont les peuples modernes possèdent, dans l'Evangile et dans l'Eglise, la pleine lumière et le vivant bienfait.

Mais reconnaître tout cela, ce serait renier l'orgueilleuse autonomie absolue de la raison kantienne, et l'apriorisme antiscientifique, opposé à toute loi d'observation et d'histoire, avec lequel le sophiste allemand, digne ancêtre des pacifistes, formule son axiome hautain et inepte : « La raison nous adresse ce *veto* sans appel : il ne doit pas y avoir de guerre. »

Auguste Comte voit plus juste et indique la vraie cause des guerres et le moyen d'y remédier — encore qu'il n'énonce qu'une vérité devenue banale depuis l'Evangile — quand il dit que, pour arriver à empêcher les guerres, il faudrait « faire prédominer notre humanité sur notre animalité. » Ce sont en effet les passions de « l'homme animal » qui déchaînent les guerres dans le monde. Mais pourquoi ne pas appeler les choses par leur nom et dire avec Jésus-Christ : « il faut faire prédominer notre âme sur notre corps ? » Pourquoi ? Parce que Comte, enfermé dans son positivisme agnostique, ne veut pas connaître l'âme humaine ni Dieu. Et parce que la philosophie de Comte se refuse à connaître l'âme et Dieu, elle ne pourra jamais faire prédominer notre humanité sur notre animalité, car l'homme sans âme et sans Dieu, l'homme amputé de la connaissance de son âme et

de Dieu, ne sera jamais, bon gré mal gré, autre chose que la bête humaine.

Et à vrai dire, Auguste Comte ne parle nullement en philosophe quand il dit qu'il faudrait faire prédominer « notre humanité sur notre animalité »; car notre animalité fait bel et bien partie intégrante et même essentielle, de notre humanité ; ce qu'il faut faire prédominer sur notre animalité, c'est, pour parler juste, notre rationalité, c'est-à-dire, au concret, notre raison et notre conscience, qui sont les facultés de notre âme spirituelle et immortelle, de cette âme, dont la philosophie d'Auguste Comte se refuse à reconnaître l'existence.

Le seul moyen de s'attaquer au principe et à la source d'où viennent les guerres, c'est donc de donner à l'homme une conscience éclairée, droite et forte, capable de dominer l'animalité, c'est-à-dire les passions et les vices ; et cela est impossible sans Dieu et sans Jésus-Christ. Le seul moyen de travailler efficacement au maintien de la paix, c'est de rétablir dans le monde l'autorité respectée de cette conscience publique et vivante des peuples modernes, qui est l'Eglise Catholique. Et c'est ce dont les pacifistes issus de la Révolution ou ne veulent pas, ou ne s'occupent point.

Qui donc a prononcé cette parole abominable, qui tend à devenir l'axiome moderne des relations entre les peuples : La force prime le droit » ? Est-

ce l'Eglise ? Est-ce une bouche catholique ? On sait bien que non. La seule doctrine philosophique et religieuse qui maintienne logiquement et efficacement le droit contre la force, — ce qui est l'unique garantie de la paix, — c'est donc la doctrine de la théologie catholique.

D'après ces principes, nous pouvons dès maintenant apprécier, tout au moins d'une manière générale, la valeur respective de la paix et de la guerre, en elles-mêmes et pour les peuples. Chacune à son heure et selon les circonstances voulues ou permises par la Providence divine, la paix et la guerre ont la valeur d'un *devoir*. Et chacun de ces deux devoirs a son rôle spécial dans l'éducation et le progrès des peuples. C'est là l'unique point de vue d'après lequel on peut juger sainement des choses. Telle est la profonde portée philosophique de cette parole inspirée : « Il y a temps pour la paix et temps pour la guerre : *est tempus belli, et tempus pacis* » (1).

Le devoir de la paix est le devoir habituel et normal : devoir qui, bien compris, implique des renoncements et des efforts, mais qui, pour les peuples, est facile et agréable à la nature, et tend par lui-même à détendre plutôt qu'à bander les ressorts du courage.

Le devoir de la guerre est un devoir accidentel, rigoureux et toujours regrettable dans ses

(1) Eccle., III, 8.

causes et dans les malheurs qu'il entraîne, mais enfin, quand l'heure sonne, c'est le devoir. Et pour les peuples modernes, chez qui disparaît de plus en plus l'idée et l'acceptation du renoncement et du sacrifice, la nécessité d'être prêts sans cesse à ce redoutable devoir est un indispensable aiguillon d'énergie.

« La civilisation actuelle devient de plus en plus incompatible avec les antiques vertus guerrières. Il faudra que le monde moderne modifie son idéal ou s'efface devant un type plus naturel, moins complexe et moins nerveux. Les chasseurs de dollars sont de moins en moins capables de lutter contre le tueur de daims et son clan ; ils veulent toujours chasser la pensée de la mort.

« Nos pacifistes oublient le loup pour discuter l'utilité des chiens de bergers... Les sacs d'or et d'argent des grandes puissances dépendent en dernière analyse du courage de leurs soldats... On ne compensera pas la diminution de l'esprit guerrier par l'augmentation de la solde, la conscription, le nombre ou le perfectionnement de l'armement. » (1)

« L'idée que la paix et les vertus de la vie civile ont fleuri ensemble est absolument insoutenable. Seuls, les vices de la vie civile peuvent fleurir avec la paix...Pour l'histoire, les mots inséparables sont ceux de paix et de sensualité, de paix et d'égoïsme,

(1) Hamilton.

de paix et de mort...; j'ai découvert, en résumé, que toutes les grandes nations ont trouvé dans la guerre le langage de la vérité et la force de la pensée, qu'elles ont été nourries par la guerre et ruinées par la paix ; en un mot, qu'elles étaient nées dans la guerre pour mourir dans la paix. » (1)

« Il faut que nous-mêmes, tout en restant des intellectuels, nous redevenions capables d'agir comme des Barbares, si nous ne voulons pas être mangés par les Barbares. » (2)

Ces quelques citations, que j'emprunte à un ouvrage tout récent de notre vaillant collaborateur Bayard (3), ne sauraient être mieux complétées que par une page que Louis Veuillot écrivait en 1869, à la veille de la guerre franco-allemande encore imprévue de tous, à l'heure des congrès pacifistes (déjà !) où paradaient Hyacinthe Loyson, Passy et quelques-uns, hélas, des membres de notre future « défense nationale » !...

« Au fond la guerre est bonne, et la paix aussi, et toutes deux peuvent être détestables. Cela dépend du motif de la guerre et des œuvres de la paix. Il y a des guerres abominables et des guerres salutaires et fécondes ; il y a des paix salutaires et des paix de ruine et d'infamie. Nous croyons que les

(1) Ruskin.
(2) L. Bertrand, *Le mirage oriental*, p. 448.
(3) *De l'éducation de l'infanterie*, p. 2.

ruines de la guerre sont moins difficilement réparées que les ruines de la paix ; on a plutôt fait de rétablir un pont, de relever une maison, de replanter un verger, que d'abattre un lupanar. Quant aux hommes, cela repousse tout seul, et la guerre tue moins d'âmes que la paix. » (1)

Tout est dit là en quelques mots, (et avec quelles perspectives !) sur la théologie de la guerre et de la paix (2).

(*A suivre*)

B. GAUDEAU.

---

(1) L. Veuillot, *Philosophie sur la guerre et sur la paix*, 25 juin 1869.

(2) Voir aussi le beau livre de M. René Bazin, *La douce France*, p. 301-303 : « N'ayez pas peur ! »

AUTOUR DU MODERNISME SOCIAL (1)

Analyse de quelques documents

Lettre de S. Em. le Cardinal Merry del Val à M. le Comte de Mun

Le comte de Mun vient de recevoir de Rome une lettre de la plus haute importance, en réponse à celles qu'il avait adressées à S. S. Pie X et au Cardinal-secrétaire d'Etat, au nom du Comité de l'Œuvre des Cercles catholiques d'ouvriers, à l'occasion des fêtes de Noël.

Dal Vaticano, 7 janvier 1913.

Monsieur le Comte,

Le Saint-Père a très vivement agréé l'expression des sentiments de piété filiale que vous lui avez présentés au nom de l'Œuvre des Cercles catholiques. Ces sentiments, il les connaissait de longue date, il en savait la parfaite sincérité, ayant suivi les développements de l'Œuvre avec une attention très sympathique, n'ignorant pas surtout qu'après en avoir été le créateur, vous en êtes resté l'âme.

---

(1) Voir *Foi Catholique*, nos de septembre, octobre et décembre 1912, et janvier 1913 ; — et mon volume *Autour du modernisme social.*

Il lui a été très agréable de constater que cette piété filiale à l'égard du Souverain Pontife, faite surtout de docilité aux enseignements de l'Eglise, dont il est le chef, et de soumission aux évêques, qui sont ses représentants, avait voulu, au cours de l'année qui vient de finir, se donner de nouvelles garanties.

Il trouve surtout très opportun, très heureux que le Conseil des études ait tenu à se prémunir de plus en plus contre toutes les opinions qui ne seraient pas entièrement conformes avec la saine théologie.

Comme vous le remarquez, Monsieur le Comte, il y a dans la doctrine sociale catholique des points délicats, sur lesquels il importe d'être fixé, si l'on veut que l'action à exercer sur les masses populaires. au triple point de vue religieux, moral et matériel, non seulement soit régie, comme il est nécessaire , par la vérité, mais n'en vienne pas à se retourner contre elle, pour la fausser.

Faute de l'esprit que vous avez su imprimer à votre Œuvre, ne voit-on pas, par exemple, le domaine de la justice élargi, plus que de mesure, au détriment de la charité ; le droit de propriété surbordonné à son usage, et celui-ci, devenu une fonction non plus de la charité, mais de la justice, au nom d'une conception erronée de certaines organisations sociales; des droits et des devoirs créés de toutes pièces, là où la loi naturelle consacre la liberté ? Ne voit-on pas encore la charité elle-même volatilisée en une vague fraternité, où, d'une part,

l'ordre qui lui est essentiel, et que, pour cela, l'on a appelé l'ordre de la charité, tend à s'effacer, où, d'autre part, l'on rêve de fondre les inégalités sociales ? Ne voit-on pas enfin, ce qui est le pire, un droit naturel, soi-disant catholique, chercher à se fonder, non plus sur les principes éternels gravés au fond de la conscience, mais sur les contigences dons s'occupent l'expérience et l'histoire ?

Le Saint-Père ne peut que déplorer ces doctrines et d'autres semblables. Ce qui rend d'autant plus vive sa joie de constater en votre Œuvre un esprit de parfaite orthodoxie, qui veut, à tout jamais, grâce à un redoublement de précautions, s'en préserver. C'est de quoi il tient surtout à la féliciter hautement et à vous féliciter.

Et afin que la grâce divine féconde ce qu'elle a déjà inspiré, Sa Sainteté vous envoie de tout cœur, ainsi qu'à vos zélés collaborateurs, sa bénédiction apostolique.

Je vous remercie, pour ma part, des souhaits que vous avez bien voulu m'adresser, et je profite volontiers de cette occasion pour vous offrir, Monsieur le Comte, l'assurance de mon entier dévouement en Notre-Seigneur.

Card. MERRY DEL VAL.

M. de Mun a adressé à S. Em. le Cardinal Merry del Val le télégramme suivant :

« Le Président de l'Œuvre des Cercles catholiques prie Son Eminence le cardinal secrétaire

d'Etat d'agréer et d'offrir à Sa Sainteté l'hommage de la respectueuse reconnaissance de l'Œuvre tout entière pour le haut et éclatant encouragement que lui apporte sa belle lettre. »

ALBERT DE MUN.

Ce n'est point par une vaine satisfaction d'amour-propre, mais avec un sentiment d'humble reconnaissance envers Dieu, qu'il nous est permis de constater que les vérités d'ordre social rappelées dans cette lettre avec une netteté et une précision si lumineuses ont été dans cette revue, depuis qu'elle existe, affirmées, exposées, démontrées, soutenues, défendues contre des attaques de toute sorte, par nos collaborateurs (notamment par M. l'abbé Fontaine) et par moi-même.

Je tiens à insister sur l'appel fait, à deux reprises, par le Cardinal Secrétaire d'Etat, à la « *loi naturelle* » qui « consacre la liberté », là où une conception erronée de certaines organisations sociales » crée, « de toutes pièces », « des droits et des devoirs » jusqu'à présent inconnus ; plus loin, c'est l'appel formel à ce droit naturel rationnel, immuable, à base religieuse, que nous n'avons cessé ici d'indiquer comme l'unique remède à toutes les erreurs sociales contemporaines (1) et qui

(1) Voir notamment *La Fausse démocratie et le droit naturel, commentaire de la lettre de Pie X sur le Sillon*, 1 vol. in-8°.

est invoqué, dans la lettre à M. de Mun, à l'encontre d' « un droit naturel soi-disant catholique », qui cherche « à se fonder, non plus sur les principes éternels gravés au fond de la conscience, « mais sur les contingences dont s'occupent l'expérience et l'histoire » (1). Et l'apparition de ce prétendu droit naturel nouveau est signalée par le Cardinal comme « ce qui est le pire » parmi les erreurs qu'il condamne.

Redisons une fois de plus, que ceci est vraiment tout le fond de la question sociale, et en particulier des questions qui concernent le modernisme social.

Au reste, je crois utile de reproduire ici, à titre de commentaire de la lettre du Cardinal Merry del Val, un grave et lumineux article du *Nouvelliste de Lyon.*

M. le comte de Mun vient de recevoir de S. E. le cardinal Merry del Val, au nom du Saint-Père, une lettre qui est pleine d'enseignements. Sous l'influence de certaines circonstances que la lettre n'expose pas, c'est un rappel et un commentaire des doctrines que Léon XIII d'abord, puis Pie X, avec plus d'insistance, avaient enseignées auparavant.

Beaucoup de nos lecteurs n'auront vu dans cette lettre que la partie qui est faite d'éloges ; ils n'y auront pas découvert celle qui, plus longue et plus caractéristique, est faite d'avertissements et de leçons.

---

(1) Voir *Le droit naturel nouveau, d'après le modernisme. Foi Catholique*, 1909, juillet, p. 1-50.— *Le droit naturel à base religieuse, seule solution des problèmes syndicalistes*, novembre 1911.

Séparons donc bien nettement ces deux parties pour les analyser l'une après l'autre.

Les éloges vont aux « sentiments de piété filiale » que M. de Mun et l'Œuvre des Cercles catholiques « dont il a été le créateur et dont il est resté l'âme », ont exprimés à l'égard du Saint-Siège. Ils vont à une « sincérité » dont les critiques des théories sociales de M. de Mun n'ont eux-mêmes jamais douté. Ils vont à la docilité envers les enseignements de l'Eglise » et à la « soumission à l'égard des évêques ». Ils vont enfin à un quelque chose de « très opportun et très heureux » qui s'est produit « au cours de l'année qui vient de finir »...

Quoi donc ?

Le cardinal Merry del Val n'a pas initié le public à ce secret-là : on apprend seulement que « cette piété filiale... a voulu se donner de nouvelles garanties » et que « le conseil des études (de l'œuvre des Cercles catholiques) a tenu à se prémunir de plus en plus contre toutes les opinions qui ne seraient pas entièrement conformes à la saine théologie ». Et ces derniers mots trouvent sans doute leur commentaire dans la joie que Pie X déclare éprouver en constatant « un esprit de parfaite orthodoxie qui veut à tout jamais, grâce à un redoublement de précautions, se préserver de doctrines » que le Pape « ne peut que déplorer ». Il y a bien là, ce semble, un hommage rendu avant tout aux intentions, rendu aussi à la promesse d'un « redoublement de précautions ». Surtout le mot « à tout jamais » ne peut pas ne pas faire penser, par l'idée qu'il éveille de quelque contraste ou de quelque différence.

Fondée au lendemain de la guerre de 1870 et de la Commune, l'œuvre des Cercles catholiques compte plus de quarante-deux ans d'existence. Elle est née d'une générosité chrétienne qui ne s'est jamais démentie. Mais dans cette constance de son attachement à l'Eglise et de son amour sincère de la classe ouvrière, ce que l'on a appelé sa « doctrine sociale » a beaucoup évolué.

Au début, alors que dominait encore l'influence de Le Play qui croyait aux « autorités sociales », l'œuvre des

Cercles parlait des « classes dirigeantes » et de cette forme de dévouement et d'action que des adversaires ont voulu plus tard caricaturer sous le nom de « paternalisme ». Plus tard les idées d'émancipation intellectuelle et d'émancipation économique — termes employés par Pie X dans sa lettre sur le Sillon — ont fait leur chemin. Les corporations ou syndicats, a-t-on pensé, doivent faire eux-mêmes leurs affaires, avec ce caractère d'institutions de droit naturel qu'on tenait à revendiquer pour eux. C'était du syndicalisme, quoique assurément du syndicalisme catholique. Naguère encore M. de la Tour-du-Pin, répondant à une enquête libre sur les grèves, réclamait bien pour les ouvriers la direction technique de l'entreprise.

A beaucoup d'égards on en est resté là, même tout près de nous, et la preuve s'en trouve dans la fameuse lettre de M. de Mun à M. Lefas, du 22 septembre 1912, déclarant « très nécessaire, au point de vue de l'avenir, de préciser le désaccord qui nous sépare sur ce point, disait-il, de M. Durand ». Or. c'était au lendemain de la très chaude lettre d'approbation et de félicitation que le cardinal Merry del Val avait écrite pour recommander le discours de M. Durand.

Ce préambule était nécessaire, croyons-nous, pour faire comprendre les blâmes que le cardinal Merry del Val, au nom du Saint-Siège, jette aujourd'hui sur certaines doctrines. A coup sûr, en tout cas, ni leur énoncé ni leur condamnation n'auraient eu aucun motif de venir sous sa plume, si sa pensée n'avait pas visé des auteurs et des systèmes. Quels auteurs et quels systèmes ? Et pourquoi, par quel rapprochement est-ce à M. de Mun qu'il s'adresse ? Ces auteurs et ces systèmes, comment les atteindra-t-il si c'est à M. de Mun qu'il parle ? Celui-ci les connaît donc et n'a pas loin à les chercher.

Quatre groupes de propositions ou quatre systèmes paraisent spécialement condamnés.

C'est d'abord une extension abusive du « *domaine de la justice*, *élargi plus que de mesure au détriment de la cha-*

rité ». Distinguer, donc, ne suffit pas, comme Pie X, dans son *Motu proprio* de 1903, avait ordonné de distinguer : car ces frontières dont il faut d'abord reconnaître l'existence, il est nécessaire de les situer à l'endroit convenable. Par là la fameuse théorie de la « *justice sociale* » — expression vague et toute moderne que le Saint-Siège n'a jamais employée — se trouve mise en fort mauvaise posture.

Puis vient la doctrine qui subordonne la justice de la propriété à la sagesse même de l'usage qui en est fait, usage dans lequel on voit, dit le cardinal « *une fonction, non plus de la charité, mais de la justice* ». Ici, je me demande comment le R. P. Belliot pourra encore défendre son *Manuel de sociologie catholique*, malgré les *imprimatur* de supérieurs religieux et d'autorités diocésaines dont il est recouvert, sans parler des recommandations de tous les catholiques sociaux.

Du même coup doit tomber encore la trop fameuse définition de la « *propriété fonction sociale* ». Celle-ci est chère au protestant M. Gide, ce qui ne nous étonne point avec ses doctrines socialistes : seulement ce n'est pas de lui que la tirent les catholiques sociaux, puisque bien au contraire ils croient la puiser dans la théologie catholique. Elle fleurit jusqu'à l'Université catholique de Louvain.

Au grand congrès agricole que l'Association catholique de la Jeunesse française tint à Angers en 1908, M. Zamanski émettait le vœu que la propriété fût ainsi définie « une fonction sociale ». Et M. Zamanski fut longtemps vice-président général de cette Association : plus récemment encore, il professait à la Semaine Sociale de Saint-Etienne en 1911 ; puis il était à Lyon même, en 1912, orateur applaudi du congrès de la même Association catholique de la Jeunesse française. Aujourd'hui il partage avec M. l'abbé Desbuquois, de Reims, la direction de la Revue le *Mouvement social*.

Le syndicalisme catholique, la thèse de *la profession « fonction sociale »* le droit prétendu des majorités professionnelles de légiférer sur le travail et de contraindre les

minorités à la grève seraient-ils davantage épargnés ? Ne nous illusionnons pas cependant : il y en a certainement pour eux dans la condamnation « d'une conception erronée de certaines organisations sociales des droits et des devoirs créés de toutes pièces là où la loi naturelle consacre la liberté », ainsi que s'exprime le cardinal Merry del Val.

« Ne voit-on pas encore, ajoute le cardinal, la *charité elle-même volatilisée en une vague fraternité*, où d'une part l'ordre qui lui est essentiel et que pour cela l'on a appelé l'ordre de la charité, tend à s'effacer, *où d'autre part l'on rêve de fondre les inégalités sociales ?* »

Tous les esprits éclairés qui ont suivi depuis quelques années les discussions soulevées entre catholiques, auront reconnu dans la description ci-dessus la formule de « l'équivalence fraternelle ». Nous aimons à croire que M. Henri Lorin, notamment, n'aura pas eu trop de peine à se convaincre de l'exactitude et de la fidélité de la traduction que l'on donne à ses doctrines. Or, il est le président des Semaines sociales, qui sur ce point encore ont souvent reflété ses idées.

Vient enfin l'évolution nécessaire du droit, corollaire de l'évolution de la morale. Je ne garantirais point, en effet, que des catholiques-sociaux, élèves ou professeurs des Semaines sociales, n'aient pas fait ici de fâcheux emprunts à cet évolutionnisme juridique que les savants appellent « l'historisme » et qui, en fait d'apôtres ou de prophètes, se recommande de l'autorité parfaitement mécréante ou athée du professeur Ihering en Allemagne, de MM. Durkheim et Léon Bourgeois en France. C'est bien apparemment ce que vise, sous la plume du cardinal, la réprobation d'un « *droit naturel* soi-disant catholique *que l'on cherche à fonder*, non plus sur les principes éternels gravés au fond de la conscience, mais *sur les contingences dont s'occupent l'expérience et l'histoire* ».

Autrement dit, il y aurait une morale — une morale sociale, puisque tout maintenant est social — qui naîtrait de la marche des idées, qui suivrait les revendications populaires et qui se ferait elle-même opportuniste au lieu

de demeurer traditionnelle. Et cela, dit la lettre, « c'est cela qui est le pire ».

Il était difficile de dire plus de choses en moins de mots que le cardinal. Mais on en prendra prétexte pour soutenir que l'on ne comprend pas. Il n'y a, en effet, dit le proverbe, pire sourd que celui qui ne veut pas entendre. Quoi qu'il en soit, c'est un acte d'une haute portée, et il serait bien téméraire de croire que sous la plume du Secrétaire d'Etat ce ne soit pas la pensée, l'autorité et la volonté même du Docteur suprême.

L'économie politique est-elle, oui ou non, totalement indépendante de la morale ?

J'ai été amené à toucher à cette question dans mon volume *Autour du modernisme social* (1). On sait que les sociologues « modernisants et socialisants », ennemis acharnés des libertés économiques nécessaires, partisans effrénés de l'interventionisme de l'Etat et de la tyrannie syndicaliste, reprochaient à leurs adversaires, défenseurs de ces libertés et de la saine doctrine sociale qui les protège, d'être des « libéraux », de tomber dans l'erreur du libéralisme condamnable et condamné.

On avait beau leur prouver à l'évidence que c'était là une honteuse équivoque verbale, indigne de gens sérieux et loyaux ; ils semblaient se sou-

(1) P. 21-29 ; 83-100.

cier fort peu de mériter ces deux épithètes, et s'acharnaient à leurs criailleries calomnieuses, qui n'obtiennent plus aujourd'hui qu'un haussement d'épaules.

L'approbation formelle donnée par le Saint-Siège à « chacune des parties » de la conférence, désormais classique, de M. Louis Durand sur la confessionnalité des œuvres, « synthèse complète et lumineuse des enseignements pontificaux sur la question sociale » (1) ; et, sans parler d'autres documents, la lettre toute récente du Cardnal Secrétaire d'Etat à M. de Mun, ont mis définitivement en pleine lumière cette vérité, que le libéralisme condamnable et condamné, dans l'ordre économique et social, est précisément celui des socialisants et modernisants, dont la doctrine cherche à se libérer des principes absolus du droit naturel véritable, « principes éternels gravés au fond de la conscience », pour « se fonder sur les contingences dont s'occupent l'expérience et l'histoire » (2).

La doctrine approuvée par le Saint-Siège dans la conférence de M. Louis Durand, la doctrine enseignée dans la lettre à M. de Mun, c'est, en ses points principaux et très précis, celle qu'exposait,

---

(1) Lettre de S. Em. le Cardinal Merry del Val à Monseigneur l'Evêque de Périgueux. *Foi Catholique*, septembre 1912, p. 173.

(2) Lettre de S. Em. le Cardinal Merry del Val à M. le Comte de Mun. Voir ci-dessus, p. 90.

entre autres, notre collaborateur M. Fontaine dans son livre le *Modernisme social ;* et c'est pourtant cette doctrine que naguère M. Bazire, aux applaudissements « frénétiques » d'une certaine jeunesse, dénonçait publiquement comme « une prétendue orthodoxie religieuse mise au service de l'orthodoxie économique libérale » (1).

Ces divagations audacieuses et diffamatoires ont fait leur temps, et on sait maintenant à quoi s'en tenir.

D'autre part, dans ce même ouvrage auquel je viens de faire allusion, j'avais dû, afin de prévenir toute confusion et tout prétexte d'attaque injustifiée de la part des modernisants et socialisants, signaler, sous la plume de maîtres éminents, défenseurs des plus excellentes doctrines sociales, certaines formules légèrement inexactes, certaines équivoques d'expression que j'aurais voulu essayer de mettre au point.

J'écrivais donc :

« M. de la Tour du Pin se trompait en s'imaginant que le domaine de l'économie politique ne ressortit en aucune manière aux sciences naturelles. Nous avons montré qu'il y ressortit, de même que la psychologie et la morale humaine elles-mêmes ressortissent, par certains côtés, à la physiologie. Mais ce serait énoncer des formules peu exactes ou du moins sujettes à caution que de dire que

(1) Voir *Autour du modernisme social*, p. 92.

l'économie politique n'est par elle-même ni morale, ni immorale, mais purement anormale ; qu'elle n'est nullement subordonnée à la morale, selon « le concept que se formèrent les philoso- « phes scolastiques »; qu'il y a entre l'une et l'autre une indépendance mutuelle absolue ; à tel point qu'il y aurait « une économie libérale parfaitement « orthodoxe (1) qui se remue dans un cercle où « religion et philosophie se refusent à lui tracer « la route, pas plus qu'elles n'en tracent à la chi- « mie et à la physique ».

J'ajoutais : « La vérité est que l'économie politique, étant une science humaine, qui traite des manifestations de l'activité et de la vie humaine est composée, comme l'homme lui-même, d'un corps et d'une âme, inséparablement unis l'un à l'autre. Le corps de l'économie politique, c'est, si l'on veut, la science des lois économiques qui résultent de la nature matérielle, de l'élément matériel qui constitue partiellement l'homme et le monde. L'âme de l'économie politique, c'est le droit naturel, dont la base est d'essence spirituelle, morale et religieuse. L'économie politique est donc inséparable de ce droit naturel ; elle fait corps avec lui, elle ne fait qu'un avec lui » (2).

Il est clair que par ce mot : l'économie politique, j'entendais cette science (qui est classée, de l'aveu

(1) Au sens catholique de ce mot.

(2) *Autour du modernisme social*, p. 83-84.

de tous, parmi les sciences morales) toute entière et complète, avec tout ce qu'elle embrasse, et je n'entendais pas seulement quelques-unes de ses parties ou quelques-uns de ses éléments ; il s'agissait de définir le rôle intégral de l'économiste, en tant que celui-ci s'occupe de tout le domaine économique humain, de tout l'ordre économique humain.

Et après avoir cité la définition de l'économie politique donnée par M. Joseph Rambaud dans son très excellent *Traité d'économie politique*, je continuais :

« L'économie politique ne peut donc se restreindre à des données purement matérielles : elle ne peut, même dans l'étude des phénomènes de cet ordre, faire entièrement abstraction de l'âme de l'homme et par conséquent de la perspective morale et religieuse, dont l'oubli, dont l'ignorance, dont l'absence fausseraient totalement la notion même de l'économie politique. Par exemple, les lois qui régissent les échanges entre les hommes ne sont pas même concevables sans la notion de justice, laquelle est d'essence purement morale.

« La fonction de l'économiste n'est pas seulement d'étudier et de classer les phénomènes matériels d'ordre économique ; elle est surtout, je l'ai déjà dit, d'intégrer ces phénomènes et leurs lois dans le droit naturel d'essence morale et religieuse. Et c'est bien ce que fait M. J. Rambaud. » « En réalité, il semble qu'il y a malentendu. Dans l'économie po-

litique, les quelques formules inexactes dont je parle ne visent ou ne veulent voir que ceux des phénomènes économiques qui sont soustraits par par leur nature au domaine moral, ou en tant qu'on les considère comme y étant soustraits, dans la mesure où ils le peuvent être. Cela, c'est, si l'on veut, une notion partielle, restreinte, de l'économie politique (car on peut toujours donner aux mots une signification arbitraire). Mais le mot d'économie politique par lui-même, dans l'usage courant, a un sens beaucoup plus étendu. »

Et je terminais par un vœu théorique, peut-être un peu hardi dans sa forme, mais que je crois, plus que jamais, fondé en raison, si on veut bien le comprendre :

« Au fond, ne vaudrait-il pas mieux abandonner ces termes eux-mêmes d'*économie politique* et d'*économie sociale*, qui sont mal faits et qui entretiennent l'équivoque, et revenir à l'appellation traditionnelle, très claire et très juste, de Droit naturel, politique et social ? » Et j'indiquais en note : « C'est ce qu'a fait par exemple le R. P. Chabin dans son volume sans prétention, mais qui demeure fort utile, et que M. Rambaud recommande comme « conçu dans un sens excellent » (1).

(1) *Les vrais principes du droit naturel, politique et social*, Paris, Berche, 1901. Voir J. Rambaud, *Histoire des doctrines économiques*, p. 560, note.

« Ce qui prouve à quel point ces termes sont vagues, arbitraires et mal définis, c'est que ce que les uns appellent *économie politique*, les autres, à peu de chose près, et presque indifféremment, l'appellent *économie sociale*, d'autres encore *sociologie* ou *science sociale* ». De fait, parcourez les tables des volumes, et vous trouverez les mêmes questions traitées, le même programme matériel, dans le *Traité d'économie politique* de M. J. Rambaud, dans le *Cours d'économie sociale* du R. P. Antoine, dans les *Manuels de sociologie* de M. l'abbé Garriguet, dans les ouvrages de *Science sociale* d'un nombre infini d'auteurs. Cette anarchie verbale suppose (et crée par réaction) l'anarchie des idées.

« Encore une fois, concluais-je, la vieille appellation de *Droit naturel* coupe court à toutes les équivoques. »

Peu après la publication du volume dont je viens de résumer quelques pages, M. Joseph Rambaud me fit l'honneur de m'écrire la très courtoise et intéressante lettre que voici :

Lyon, le 12 juin 1912.

Monsieur le chanoine,

Je vous remercie de l'aimable envoi de votre brochure intéressante et substantielle *Autour du Modernisme Social*. Sur un point sans doute nous

différons ; mais je crois bien qu'il y a un simple malentendu ou peut-être question de méthode, tandis que j'ai la satisfaction de me trouver partout ailleurs en communauté de vues avec vous.

Voulez-vous me permettre quelques observations ou quelques défenses ?

Je crois que nous différons surtout sur la substance de l'économie politique. Vous l'envisagez, ainsi que la généralité des membres du clergé, comme l'envisageait l'ancienne théologie en un temps où l'économie politique n'existait même pas. C'est le sens de saint Thomas d'Aquin et de Vincent de Beauvais au treizième siècle. « *Finis ultimus œconomicæ*, dit le premier, *est totum bene vivere secundum domesticam conversationem* ». — *Practica quidem scientia*, dit le second, *est quae recte vivendi modum ac disciplinae formam... disponit. Et haec dividitur in tres scilicet... 2° Œconomicam, id est dispensativam... quae familiam disponit et ad patremfamilias pertinet.* » — « La doctrine économique du moyen âge, écrit de nos jours Ashley, était en réalité une branche de la théologie. »

S'il en était ainsi, je comprends parfaitement votre thèse exposée aux pages 91 et 92 de votre brochure : il vaudrait mieux « abandonner ces termes eux-mêmes *d'économie politique* et *d'économie sociale*, et revenir à l'appellation traditionnelle très claire et très juste de *Droit naturel*, *politique* et *social.* » Et effectivement les scolastiques se contentaient de cette dernière solution.

Mais comment y faire rentrer les purs problèmes économiques ? Aussi bien les théologiens ne

les voient pas ou les supposent très insignifiants...

Prenons, si vous le voulez, un certain nombre des problèmes fondamentaux de l'économie politique. Quel avis le moraliste a-t-il à leur égard ?

1° Tout le monde admet qu'une denrée (le blé, par exemple, ou une marchandise quelconque), est plus chère quand elle est produite accidentellement en moindre quantité, et moins chère quand elle l'est en plus grande. Alors l'enchérissement naturel est-il proportionnel à la raréfaction, ou plus grand, ou moins grand ? Et de même inversement en cas de surabondance ? Si la récolte de blé (dans un pays fermé aux arrivages externes) est de 5 %, de 10 %, de 20 % inférieure à la moyenne, les prix monteront-ils de 5 %, de 10 %, de 20 % ? Ou moins ? Ou plus ? Oui plus, (Renvoi à la loi de King) .

2° Est-il exact, comme l'avait déjà constaté Aristophane, qu'une monnaie dépréciée, en concours avec une monnaie appréciée, chasse cette dernière du pays ? Et si c'est vrai, comment l'expliquer (Loi d'Oresme, appelée à tort loi de Gresham) ?

3° Est-il rationnel d'avoir simultanément deux métaux employés comme monnaie ? (bimétallisme).

4° La valeur relative de l'or et de l'argent est-elle fixe ? A-t-elle varié pendant les âges ? Quand? Pourquoi ?

5° Est-il vrai que dans l'industrie en général, (moins l'agriculture) la production des marchandises croisse plus que proportionnellement aux quantités de capital et de travail que l'on y affecte (Loi des rendements progressifs de Stuart Mill) ?

6° Est-il vrai, au contraire, que dans l'agriculture la production croisse moins que proportionnellement au capital et au travail (Loi des *diminishing returns* de Stuart Mill, mais je la tiens pour incertaine et contestable) ?

7° L'accroissement de population amène-t-il normalement un enchérissement des produits agricoles quoique avec prix stationnaire des produits industriels ?... Faut-il croire alors à la plus-value automatique des revenus fonciers (Loi de la rente foncière de Ricardo) ?

8° Quelles sont les causes des écarts du change international (prime ou perte au change) ?

9° Quels sont les effets d'une hausse ou d'une baisse du cours du change entre deux peuples (entre deux, pour ne pas compliquer le problème) ?

10° Tenez-vous pour la *théorie quantitative* de la monnaie (d'après laquelle la monnaie achète plus ou moins selon qu'elle est plus ou moins abondante) ? Quels sont les vices de cette formule ?

11° Si deux peuples sont libres de se pourvoir réciproquement de deux marchandises en les prenant réciproquement chez celui des deux qui en obtient une avec moins de travail que l'autre peuple, il y a au total, une diminution d'efforts, et il doit y avoir, dans l'ensemble, une plus grande somme de résultats à égalité d'efforts (théorie du libre-échange). Eh bien, cette diminution d'efforts à égalité de résultats (ou supériorité de résultats à égalité d'efforts), à qui profite-t-elle ? Est-ce au peuple dont la supériorité relative est moindre ? A celui dont elle est plus grande ? A tous les deux par moitié ? Ou bien faut-

il distinguer selon qu'il y aurait lieu d'appliquer la loi des rendements progressifs ou au contraire celle des revenus décroissants ?

12° Quand une banque officielle (Banque de France, etc.) élève son taux d'escompte, quelles en sont les conséquences ?

13° Quelles causes rendaient plausible ou nécessaire cette élévation de l'escompte ?

14° L'intérêt de l'argent étant libre (par exemple, jusqu'à 5 %), qu'est-ce qui, à égalité de sécurité des placements, en fait varier, suivant les moments, le taux à 2 1/2, à 3 %, à 3 1/2, etc ?

16° Qu'y a-t-il d'exact dans l'opinion que les crises économiques sont à intervalles réguliers de dix ans ?

17° Quels symptômes les annoncent, et ce, plus d'un an d'avance, sauf réserve des grands événements politiques qui peuvent hâter ou retarder cette périodicité ?

Et je pourrais continuer ainsi pendant bien des pages. Je demande si ces problèmes dépendent de la morale ; je demande si vous pourrez les faire rentrer dans le Droit naturel ou la théologie : et au cas où vous voudriez le faire, je vous demanderais pourquoi l'Eglise, interprète de la morale et du droit naturel sans lesquels l'humanité ne peut pas exister, n'a pas tourné de ce côté-là l'attention des moralistes et des théologiens, pas même au XIX[e] siècle, après que les économistes se furent posé ces questions. Comment, après cela, dire avec vous que « l'Economie politique fait corps avec le droit naturel et ne fait qu'un avec lui. » (p. 84) ?

On ne peut pas parler d'échange, dites-vous, sans parler dè juste valeur et de juste prix : et, pour ce, vous concluez que l'économie politique est subordonnée à la morale. Si cela était vrai, (et je ne le crois pas) on pourrait aussi justement, ce me semble, conclure contre elle à une subordination inverse. Car le juste prix ou la juste valeur est un concept moral.

Moraliste, vous me parlez de juste valeur et de juste prix : que sont-ils ? Mon blé vaut 25 fr., mais pourquoi en vaut-il 25 maintenant, quand il en valait 30 l'année dernière et seulement 20 il y a deux ans ? Or, jamais la morale en tant que morale n'a discuté l'amplitude des variations naturelles de cette valeur, à tel point que la théologie ignorait la loi de King et ce grand phénomène, que la valeur du blé au-dessus de sa valeur moyenne croît beaucoup plus que la proportion de déficit au-dessous d'une récolte moyenne, et inversement, qu'elle décroît beaucoup plus que sa surabondance au-dessus d'une récolte moyenne.

Que l'économie politique parte de concepts psychologiques, c'est parfaitement vrai, puisqu'elle raisonne sur la conception mentale de la valeur. Mais toute science en est là à l'égard d'une foule d'autres. La morale dépendrait ainsi de la logique, puisqu'il lui faut une théorie de la certitude et des procédés du raisonnement ; elle dépendrait de la psychologie, puisqu'il lui faut avoir une idée de la volonté, de la mémoire, de l'entendement, etc ; de la physiologie aussi et de la médecine, puisque des altérations pathologiques de la volonté et de l'intel-

ligence — l'aboulie par exemple, ou la cleptomanie — modifient du tout au tout les solutions à donner. La chimie dépendrait pareillement de la philosophie, parce qu'elle croit à la matière ; de l'histoire naturelle, de la minéralogie et de la théologie aussi, parce qu'elle croit à la fixité des lois naturelles de la création; de la physique, enfin, parce qu'elle n'étudie que des corps pesants, solides, liquides, gazeux, etc. Ainsi tout est dans tout, à la condition, comme l'on dit parfois, de l'y trouver ou de l'y mettre. Mais il me semble qu'il vaut mieux donner à chaque science un compartiment distinct dans lequel elle entre en apportant certains concepts que d'autres sciences lui fournissent et qu'elle ne discute même pas. J'admets, quant à moi, tous ceux de la théologie et de la morale, comme je l'ai bien montré dans mes divers ouvrages et comme je vous sais gré de le reconnaître très clairement.

Un exemple pour finir : chef d'usine, pour savoir si mes ouvriers me feront plus de besogne avec la journée de neuf heures qu'avec celle de dix, je consulterai des économistes qui interrogeront d'autres industriels ; pour savoir si je peux exiger en fait la journée de dix heures, je consulterai des moralistes, lesquels eux-mêmes ne me répondront pas sans consulter des médecins ou des hygiénistes. Mais ils se tairont sur la comparaison des rendements de la journée de neuf heures ou de celle de dix.

Voilà comment je me serais trompé en posant à un moraliste ou à un théologien n'importe laquelle

des questions purement économiques que j'ai mises sous vos yeux.

Veuillez bien croire qu'en vous soumettant toutes ces diverses objections, je ne cède à aucun sentiment de susceptibilité pour vos critiques. Je ne vous demande que de causer avec vous de questions scientifiques, relatives à l'assiette d'une bonne méthode. C'est de la logique que nous faisons, parfaitement entendus l'un avec l'autre — j'en suis certain — sur les conclusions pratiques à donner.

Veuillez agrééer, je vous prie, l'expression de mes sentiments très distingués.

Votre très dévoué.

J. Rambaud.

Après avoir reçu cette lettre, sentant bien qu'en effet la divergence d'idées entre M. J. Rambaud et moi était superficielle et non profonde, et peut-être même plus verbale que réelle, j'attendais l'occasion de parler. M. l'abbé E. Barbier, dans la *Critique du libéralisme*, pour défendre son collaborateur M. J. Rambaud contre des attaques en effet très mal fondées, étant revenu à deux reprises sur cette question en me citant longuement sans me nommer, et en juxtaposant mes réflexions à d'autres critiques venues d'un tout autre camp, il s'est

introduit, si je ne me trompe, un peu d'incohérence et de confusion dans le débat (1).

Sans m'arrêter pour le moment au détail des objections, j'irai du premier coup, autant que je le pourrai, au fond des choses, en exposant, avec la plus grande netteté dont je serai capable, comment je les conçois.

« Je crois bien, m'écrit M. J. Rambaud, qu'il y a (entre nous) un simple malentendu ou peut-être question de méthode ». Il me semble, à moi, qu'il y a un malentendu *et* une question de méthode.

Le malentendu vient de l'équivoque inhérente à ce terme : l'économie politique.

La question de méthode touche au problème plus général de la subordination ou subalternation des sciences entre elles.

Je toucherai brièvement ces deux points : et la conclusion sera que, pour le fond des choses, je suis pleinement d'accord avec M. J. Rambaud

---

(1) *Critique du libéralisme*, 1er septembre 1912, p. 723-727. M. l'abbé E. Barbier cite une longue note de M. J. Rambaud, fort semblable (quoique avec de notables variantes) à la lettre que j'avais reçue moi-même en juin, et que je viens de publier ci-dessus. — Nouvel article ou fragment d'article dans la *Critique du libéralisme* du 1er décembre 1912, *les rapports de l'économie politique avec la morale et le droit naturel*, p. 249-254; c'est une polémique avec M. Le Gouvello. — La question n'est pas nouvelle, et M. Baudrillart, l'économiste, y a consacré un gros volume, développement d'un mémoire présenté à l'Institut.

contre les socialisants et modernisants, dont le vrai but n'est point de faire à la morale et au droit naturel leur part légitime dans l'économie politique, mais d'essayer de supprimer le caractère absolu des lois économiques, rempart des libertés nécessaires.

I. *Malentendu provenant de l'équivoque inhérente à ce terme : « l'économie politique ».*

Ce terme : l'*économie politique*, est un terme mal fait et équivoque.

Mal fait, car il faut bien avouer qu'aucun des deux mots qui le constituent : *économie* et *politique* n'est pris ici dans son sens étymologique et normal, mais tous les deux revêtent une signification arbitraire, que les techniciens ne peuvent justifier qu'à grand renfort de subtilités, dépensées en pure perte.

Equivoque surtout, ce terme d'économie politique. Il désigne, soit tour à tour, soit en même temps, deux éléments très divers dont se compose ce qu'on est convenu d'appeler l'économie politique :

Premièrement (je commence par l'élément le plus extérieur, le plus matériel pour ainsi dire), une science purement expérimentale, qui consiste à étudier les réalités et les faits économiques (c'est-à-dire les réalités et les faits de la production, de l'échange, de la distribution et de la consommation

des choses qui nous sont nécessaires pour la satisfaction de nos besoins matériels) et de déterminer les lois qui régissent ces réalités et ces faits (1).

Secondement, une science rationnelle et morale plus large et plus compréhensive, qui embrasse, outre la science purement expérimentale que je viens de décrire, la connaissance méthodique et certaine des principes sur lesquels s'appuie l'expérimentation économique, et des conséquences morales, juridiques, sociales et politiques qui en découlent.

Cette science économique rationnelle et morale, qui enveloppe pour ainsi dire la science économique purement expérimentale, en la dépassant, en la débordant, en profondeur par la connaissance des principes, en hauteur par celle des conséquences morales, ne saurait être — la chose est évidente — indépendante de la morale, puisqu'elle est elle-même d'essence morale, et qu'elle constitue une partie de la morale générale, à savoir la morale économique.

B. Gaudeau.

(*à suivre*)

Mes contradicteurs, qui sont en même temps mes amis, m'excuseront d'interrompre ici la discussion. Mon éloignement de Paris a déjà retardé outre mesure l'apparition de ce numéro.

---

(1) Je dis *réalités* et *faits* et non point *phénomènes*, ce dernier mot ne différant des deux premiers que par sa saveur kantienne, c'est-à-dire par l'erreur absolue qu'il insinue, et qui isole le phénomène de la réalité.

CORRESPONDANCE

Lettres de M. J. de Narfon, et réponses.

Il me plait de donner à mes lecteurs une nouvelle démonstration de la parfaite impudence de M. J. de Narfon, « catholique » du *Matin* et du *Journal de Genève*, théologien du *Siècle* et de la *Lanterne*. Pour la logique des idées, il est utile que je résume ici ma réponse à la première partie de sa lettre du 13 novembre (1). En voici les principaux passages. Il m'écrivait :

Vous déclarez que je professe « ouvertement les erreurs les plus formellement contraires à la foi », et encore que je suis « libéral et moderniste au sens le plus hérétique et le plus anticatholique du mot »

C'est cela que je ne pense pas devoir laisser passer sans y répondre. A cette affirmation sans preuves il me suffira d'ailleurs d'opposer une brève et nette déclaration, en deux points si vous le permettez :

1° **Je crois** intégralement, dans le sens même où l'**Eglise** l'a **défini**, tout ce qui est de **foi catholique**.

Les mots que je viens de souligner, écrivais-je, *je crois*, *Eglise*, *défini*, *foi catholique*, ayant, dans la langue du modernisme et du libéralisme de M. Julien de Narfon, un sens tout différent de leur sens normal et catholique, un sens « transposé », qu'il me suffise de constater que cette déclaration de M. Julien de Narfon

(1) Voir **Foi Catholique,** 25 décembre 1912, p. 468. — C'est dans le numéro du 25 septembre que j'avais parlé de M. de Narfon. « copieusement », comme il le constate.

n'a, par suite, absolument aucune valeur, et de rappeler qu'au moment de la publication de l'Encyclique *Pascendi*, qui condamnait solennellement cette « synthèse d'hérésies » qu'on appelle le modernisme, M. Julien de Narfon écrivait dans le *Journal de Genève*, le 4 novembre 1907 :

« J'estime que les catholiques libéraux ont le devoir et parce qu'ils sont catholiques et parce qu'ils sont libéraux, de rester dans le sein de l'Eglise, nonobstant les encycliques qui condamnent leurs doctrines particulières ou refoulent leurs aspirations et édictent contre eux des mesures draconiennes. Les encycliques passent... elles ne sont point irrévocables... Les encycliques passent, mais l'Eglise demeure... » (1)

Or, je défie M. Julien de Narfon de trouver un seul prêtre catholique qui ose soutenir que l'encyclique *Pascendi*, ainsi bafouée par lui, n'est pas l'expression d'une condamnation solennelle, définitive, irrévocable et infaillible, d'hérésies formelles.

Tout ce que M. Julien de Narfon a écrit depuis lors n'a été que le développement, plus ou moins hypocrite, de l'affirmation hérétique et anticatholique que je viens de citer.

Ça suffit, nest-ce pas ?

Les lecteurs curieux d'autres « preuves » les trouveront dans les œuvres complètes de M. de Narfon, et en particulier dans les deux articles de la *Critique du Libéralisme* auxquels j'ai fait allusion (1er et 15 septembre 1912).

M. de Narfon continuait :

2° Je ne vous reconnais nullement comme juge de mon orthodoxie. J'ai des supérieurs ecclésiastiques. Aucun d'eux ne m'a fait à aucune époque aucune observation au sujet de ma

(1) M. Houtin, dans son **Histoire du modernisme catholique**, p. 193-195, cite intégralement cet article de M. Julien de Narfon, comme l'un des documents les plus caractéristiques de la doctrine et de la tactique de la secte.

doctrine, et celle-ci n'a été l'objet d'aucune censure de la part de qui de droit.

Peut-être y a-t-il lieu d'en conclure qu'il doit y avoir quelque différence entre votre orthodoxie et vous et celle de l'Eglise.

Ça, pour un joli « toupet », c'en est un !

Je suis juge de l'orthodoxie de M. Julien de Narfon au même titre que le public, que M. de Narfon en fait juge toutes les fois qu'il prend la plume.

Quant à prétendre que sa doctrine est irréprochable parce qu'aucune mesure canonique de ses « supérieurs ecclésiastiques » n'a mis un terme à ses insolences (y mettrait-elle un terme ?), M. Julien de Narfon juge vraiment le public trop bête s'il s'imagine qu'on avalera cette sottise. Aurait-il l'outrecuidance d'exiger une encyclique à son adresse personnelle ? Mais il répondrait : « Les encycliques passent, et l'Eglise demeure. »

D'après la logique de M. de Narfon, tous les mécréants baptisés (et ils sont innombrables) qui écrivent tous les jours dans le *Matin*, l'*Aurore*, le *Siècle*, le *Radical*, la *Lanterne*, la *Petite République*, l'*Humanité*, etc., et qui ont, eux aussi, des « supérieurs ecclésiastiques » pourraient déclarer leur orthodoxie parfaite, puisqu'ils n'ont été l'objet d'aucune « censure ». De ce que l'Eglise ne daigne pas plus s'occuper des blasphèmes papelards d'un Narfon que des blasphèmes truculents d'un Jaurès, ou des blasphèmes malpropres d'un Victor Flachon ou de ses successeurs, s'ensuit-il qu'elle les approuve ?...

Censuré ? Mais M. de Narfon l'est cent fois pour une, *ipso facto*, de par ses écrits...

Que M. Julien de Narfon produise donc l'attestation d'un seul ecclésiastique catholique (je dis un seul dans le monde) qui ose se porter en public garant de sa doctrine. On verra après.

En attendant, en dépit de sa « déclaration », on voit pourquoi je suis contraint de maintenir tout ce que j'ai écrit dans la *Foi Catholique* du 25 septembre.

Et si M. de Narfon veut savoir ce que ses « supérieurs ecclésiastiques » pensent de lui, qu'il aille le demander à Rome.

J'ai répondu à la partie dogmatique de la lettre pastorale que M. Julien de Narfon a bien voulu m'écrire. Le reste est un débordement de fiel onctueux, qui ne prouve que le dépit du personnage.

Voici *ce reste*, avec une *suite*, par laquelle M. de Narfon prétend répliquer à ce qu'on vient de lire. Je continue à commenter.

Permettez-moi de rectifier une autre assertion de votre article: vous dites que je vous ai voué « une de ces haines dont les doux libéraux sont seuls capables ». Mon Révérend Père et ancien cher camarade (vous souvient-il que nous nous sommes assis ensemble sur les bancs de l'école Saint-Joseph de Tivoli ?) je vous assure que vous vous flattez. Mais veuillez au moins convenir que les sentiments, quels qu'ils soient, que vous m'inspirez n'exigent pas que je m'occupe de vous, à beaucoup près, autant que votre charité — car vous êtes très charitable nest-ce pas ? — cette charité dont vous venez de donner la mesure, ne vous presse de vous occuper de moi.

Eh mon Dieu oui, j'ai la faiblesse de croire, avec saint Augustin et le très doux saint François de Sales, que c'est, de la part du chien de berger, un très grand acte de charité pour les brebis que de harponner avec les meilleurs de ses crocs et sans aucun ménagement, le loup aux chausses, surtout quand le loup essaie de s'affubler d'une peau d'agneau. M. de Narfon trouve que je m'occupe beaucoup de lui. C'est que, dans ces quarts d'heure-là, le loup souhaiterait fort que le chien s'occupât un peu moins de sa personne... Et vous confessez naïvement que ce sont là « les sentiments que je vous inspire » ? Merci, Monsieur et ancien cher camarade, vous ne sauriez me faire un plus grand plaisir. Pourquoi ne me laisserais-je pas aller un instant aux souvenirs lointains que vous évoquez ? Vous étiez en effet, candide enfant de chœur, plus jeune que moi, sur les

« bancs » du même collège, avant de passer sur les « bancs » du Grand Séminaire de Périgueux, si je ne me trompe... *Quantum mutatus !...* Parmi ceux qui furent, comme nous, élèves de Tivoli, il y en a qui ont très mal tourné. Si quelques-uns avaient échoué sur les « bancs » de la correctionnelle ou de la cour d'assises, leur titre d' « ancien cher camarade » vous empêcherait-il par hasard d'apprécier leurs méfaits comme ils le mériteraient ? A cette même époque, dans ce magnifique collège, aujourd'hui volé et détruit par le régime que vous servez, je revois d'ici,jouant dans la cour des « moyens », sous les superbes quinconces de chênes, maintenant abattus, un autre jeune et innocent Eliacin, quoique déjà, dit-on, un peu sournois... il s'appelait Marcel Prévost. Eh bien, croyez-vous que sa qualité d' « ancien cher camarade » m'empêche de penser et de dire bien haut que cet arriviste a fait une œuvre deux fois malpropre : en pourrissant les âmes par la pornographie élégante de ses romans, et en pourrissant la France par la campagne anti-patriotique à laquelle s'associa, pour sa honte, votre Figaro ? Ce n'est point d'ailleurs que votre mérite littéraire approche le moins du monde de celui de M. Marcel Prévost. Veuillez donc conclure, Monsieur et ancien cher camarade...

Il paraît que vous me « démasquez » depuis cinq ans.. Il faut croire que le masque tient bien, puisque vous éprouvez la nécessité ou le besoin de continuer encore cette aimable besogne. Faites comme le nègre, ne vous gênez pas.

Non, ce n'est pas que le masque tienne très fort ; seulement M. de Narfon en possède un bon nombre de rechange : chacun sait cela. Mais maintenant, à force d'avoir été arrachés les uns après les autres, ils sont tous tellement usés et transparents que le vilain museau d'hérétique (je continue la métaphore), se montre à tout le monde au travers...

Vous voulez que je sois pour les catholiques « **sicut ethnicus et publicanus** ». Très bien, mais dites-moi, est-ce que ce mot

de **publicanus** ne vous rappelle pas une certaine parabole où l'on voit un pharisien en assez mauvaise posture devant le Souverain Juge, tandis que le publicain s'en alla justifié.

Ce souvenir m'empêche d'être absolument écrasé sous votre mépris. Dieu nous jugera tous deux, mon Révérend Père et ancien cher camarade. Il est le créancier auquel il faut que l'on paie toute sa dette **usque ad novissimum quadrantem.** Assurément, vous n'attendez rien que de sa justice ; le pauvre publicain que je suis compte avant tout sur sa miséricorde.

Hélas, les études ecclésiastiques auxquelles M. de Narfont s'est livré pendant plusieurs années en quittant les « bancs » du collège, auraient dû lui laisser une érudition évangélique moins courte et moins confuse ! Il oublie qu'il y a plusieurs sortes de publicains dans l'Evangile, et... il se trompe de publicain.

Il y a le publicain non converti, pécheur public, menteur, trompeur, endurci dans son péché. et qui refuse d'en sortir, et c'est à celui-là que Jésus-Christ assimile le faux catholique qui méprise les enseignements de l'Eglise. Celui-là, les fidèles doivent le traiter comme un païen et le chasser honteusement de leurs assemblées : *quod si Ecclesiam non audierit, sit tibi sicut ethnicus et publicanus.* Et c'est précisément, je l'ai démontré, le cas de M. J. de Narfon.

Et il y a le publicain converti, humble et repentant, qui se frappe la poitrine à la porte du temple. Celui-là n'écrit pas dans le *Figaro* ni dans le *Journal de Genève ;* il n'insulte pas le Pape ; il ne bafoue pas les encycliques dogmatiques et les plus solennelles condamnations portées par l'Eglise ; il ne conseille pas aux hérétiques de rester hypocritement dans l'Eglise pour la corrompre de leur venin.

M. de Narfon réalise donc, en sa personne, ce tour de force d'être à la fois, par l'audace ouverte de sa révolte, le publicain impie qu'il faut fuir, et par la perfidie des masques dont il se couvre, le pharisien, plus odieux encore, qu'il faut flageller.

Voici maintenant la nouvelle lettre de M. J. de Narfon.

Paris, 3 janvier 1913.

Mon Révérend Père et ancien cher camarade,

En commençant, dans le dernier numéro de la *Foi catholique*, de répondre à la première partie de la lettre que j'ai eu l'honneur de vous adresser le 13 novembre, vous dites que je suis « trop heureux » qu'on s'occupe de moi, et vous finissez en parlant du « dépit » que j'en ai.

Afin de vous faciliter la tâche de vous mettre d'accord avec vous-même, je tiens à vous déclarer qu'il m'est réellement très agréable de causer avec un homme de votre valeur, renouant ainsi, sous une forme un peu différente, d'anciennes relations.

Vous prétendez que, lorsque j'affirme « croire intégralement, dans le sens même où l'Eglise l'a défini, tout ce qui est de foi catholique », je n'entends pas les mots croire, Eglise, définition, foi, « dans un sens normal et catholique », ce qui vous dispense naturellement de faire état de mon affirmation. C'est très simple, mais ce n'est pas exact; et votre âme de bon prêtre sera sans doute satisfaite d'apprendre que je m'en tiens, quant au sens des mots croire, Eglise, définition, foi catholique, à la définition qu'en donne la théologie la plus orthodoxe, la plus approuvée par le suprême magistère, la vôtre enfin, est-il besoin de le dire. Mais peut-être objecterez-vous que je n'entends pas dans le sens normal et catholique les mots théologie, orthodoxe et suprême magistère. Et il n'y a pas de raison pour que cela finisse. Nous verrons bien.

En effet, zéro multiplié par zéro égalant zéro, la valeur d'une nouvelle affirmation de M. J. de Narfon au sujet du sens qu'il attribue aux termes théologiques demeure immédiatement au-dessous de rien. Pour connaître sa pensée, je m'en tiens à

ce qu'il écrivait au moment de l'apparition de l'encyclique *Pascendi* et qui se résume à ceci : Les encycliques passent, mais l'Eglise demeure ; donc les modernistes condamnés doivent rester dans l'Eglise, et se moquer des condamnations.

« Voyons » donc, en effet, ce que répond M. de Narfon.

Le passage que vous citez de mon article du 4 novembre 1907 (*Journal de Genève*) est exact. Mais il vous a échappé qu'avant d'exprimer cette opinion que « les catholiques libéraux ont le devoir de rester dans le sein de l'Eglise nonobstant les encycliques qui condamnent leurs doctrines particulières ou refoulent leurs aspirations », j'avais eu soin de préciser que ce devoir, **à mon avis**, n'incombait qu'à ceux « qui ont gardé la foi », à ceux « qui acceptent l'enseignement de l'Eglise romaine tel qu'il a été défini infailliblement ».

Quant aux libéraux, laïques, ou prêtres, « dont la conscience ne se peut plus accomoder de tel ou tel dogme où se trouve engagée pourtant l'infaillibilité de l'Eglise », je disais : « Si quelqu'un de ceux-là continue de se dire catholique, j'entends catholique romain, c'est par un abus de mot que je trouve pour ma part intolérable, et surtout s'il s'agissait d'un prêtre qui conservât malgré tout la soutane, signe extérieur et officiel d'une croyance que son intelligence aurait répudiée et d'une fidélité qui ne serait plus dans son cœur, il n'y aurait pas là seulement abus de mot, mais alors de confiance ».

Permettez-moi d'ajouter que je n'ai écrit cet article que pour m'opposer, autant qu'il dépendait de moi, au mouvement d'exode et, tranchons le mot, de désertion, que le père Hyacinthe avait, par une lettre au *Siècle*, essayé de provoquer parmi les catholiques libéraux. « A se séparer de l'Eglise, disais-je à ceux-ci — et en le disant je pensais surtout à l'exemple du père Hyacinthe — on risque de perdre peu à peu et sur tous les points le nécessaire et divin contact avec l'enseignement du christ

lui-même dont l'Eglise est l'infaillible interprète. L'autorité doctrinale de l'Eglise, les protestants la remplacent par le libre examen, mais elle est pour les catholiques et elle ne peut pas ne pas être pour eux la suprême garantie que la foi qu'ils professent est véritablement la foi de Jésus-Christ. Le catholicisme est essentiellement une religion d'autorité. »

Ne seriez-vous pas de cet avis ?

Et je ne nie pas du tout que plusieurs hérésies formelles n'aient été condamnées itérativement par l'encyclique *Pascendi.* Mais il y a dans cette encyclique autre chose que cette condamnation itérative de formelles hérésies. Et en somme il ne me paraît pas que l'infaillibilité pontificale soit engagée dans l'encyclique *Pascendi* : vous pensez le contraire. Mais un grand nombre d'excellents théologiens pensent là-dessus comme moi.

M. de Narfon est ici beaucoup plus embarrassé qu'il ne veut le paraître et ce poisseux bafouillage, quoique sans doute laborieusement revu, dissimule mal le plus éhonté des mensonges. M. de Narfon dit en substance : Ceux à qui je conseillais de rester dans l'Eglise, ce sont seulement ceux d'entre les « libéraux » qui n'avaient pas perdu la foi et qui n'avaient pas été condamnés par l'enseignement infaillible de l'Eglise. J'avais donc le droit de parler ainsi.

Or, je répète que M. de Narfon ment ici avec une impudeur qui n'appartient qu'à lui seul. Les modernistes qu'il approuvait de rester dans l'Eglise, c'étaient, entre autres, Loisy et Tyrrell, auteurs et fauteurs avérés des plus formelles hérésies, et qui ne croyaient ni à la divinité de l'Eglise, ni à celle de Jésus-Christ, ni même en un Dieu réel. Tels sont ceux qui, aux yeux de M. J. de Narfon, avaient « gardé la foi ».

Voici, en effet, ce qu'il écrivait *dans ce même article* du *Journal de Genève*, 4 novembre 1907; je souligne :

« Les temps d'ailleurs sont heureusement passés « où il pouvait suffire d'une encyclique pour déta- « cher un Lamennais de la foi catholique... »

« Au contraire de Lamennais, *les modernistes « que l'encyclique Pascendi vient de condamner « croient pouvoir et devoir rester dans l'Eglise. Le « plus grand nombre d'entre eux et les plus atteints* « ou les plus visés, *l'abbé Loisy, le père Tyrrel, et « bien d'autres*, ne renoncent pas, pour autant, à « *leurs idées. C'est leur droit*, s'ils s'estiment vrai- « ment en possession de la vérité, et je *ne me « reconnais pas celui de les juger*. On leur fera « d'ailleurs expier durement, ils peuvent s'y atten- « dre, leur obstination ou *leur fidélité...* »

Est-ce assez clair, et peut-on imaginer une inconscience plus complète que celle de l'homme qui a écrit à la fois ces lignes et la lettre de mensonge qu'il m'adresse aujourd'hui et où il affirme qu'il ne conseillait de rester dans l'Eglise qu'à ceux des libéraux qui avaient « gardé la foi », et qui acceptaient l'enseignement infaillible de l'Eglise ?

C'est qu'il y a un degré d'infatuation et de cynisme qui touche à l'aveuglement, et M. de Narfon l'a franchi depuis longtemps.

Quant au « grand nombre d'excellents théologiens qui pensent *comme lui* sur l'encyclique Pascendi, est-il besoin de dire qu'il y en a tout juste autant qu'il existe de masques différents sous lesquels,

dans les feuilles doctrinalement les plus odieuses, s'abrite tour à tour M. de Narfon?

Est-il besoin de redire qu'il n'est pas un seul prêtre catholique qui ne professe (sous peine de n'être plus catholique) que l'encyclique *Pascendi* contient la condamnation définitive d'hérésies formelles, dénoncées infailliblement comme telles, et que ces hérésies sont celles du modernisme, patronné et encouragé par M. de Narfon ?

Je dois donc aggraver, au lieu de la rétracter, ma conclusion primitive : ... « Libéral et moderniste, M. de Narfon l'est au sens le plus hérétique et le plus anticatholique du mot, et il professe ouvertement les erreurs les plus formellement contraires à la foi. »

Vous me défiez de vous en citer, et vous me défiez aussi de vous citer un seul ecclésiastique qui soit disposé à garantir mon orthodoxie. Ancien cher camarade, je vous vois venir avec vos gros sabots. Votre piège est un peu trop grossier pour que je m'y laisse choir. Si vos dieux ont soif, ne comptez pas sur moi pour leur donner à boire.

Ça, c'est une perle !

Ainsi, de l'aveu de M. J. de Narfon, pas un seul prêtre catholique ne pourrait se porter garant de son orthodoxie sans devenir immédiatement suspect dans la foi, et sans se dénoncer, par le fait même, comme partisan et fauteur d'hérésies...

On ne le lui fait pas dire, et il est impossible de s'enferrer plus bêtement.

Cette confession précieuse me fait accepter d'un cœur léger l'aimable métaphore qui me transforme en pourvoyeur de guillotine ou de bûcher... Farceur, va !...

Enfin, mon Révérend Père, vous parlez de mon « fiel onctueux». Vos lecteurs seraient, je pense, surpris que je vous retournasse le compliment. L'onction, me semble-t-il, vous fait un peu trop défaut.

Cette dernière plainte est touchante, encore qu'un peu naïve.

Trop longtemps M. de Narfon a abusé, d'une part, de l'invraisemblable légèreté et ignorance du public en matière religieuse; de l'autre, de la timidité ou de l'excessive indulgence et courtoisie des catholiques et des prêtres. Ce temps est passé. La peur, qui est toujours une maladresse, serait dans l'espèce une impardonnable sottise. Et il y a des ménagements qui confinent à la trahison.

C'est pourquoi, comme le dit M. de Narfon avec un gémissement, mon style à son égard « manque un peu d'onction ». C'est voulu. Il y a un temps pour l'onction, et il y en a un pour le maniement de la trique. Le tout dépend de ce que Louis Veuillot appelait la « surface idoine » qu'il faut atteindre. A celle que j'avais en face de moi, j'ai appliqué le traitement nécessaire. Si M. de Narfon éprouve le besoin d'un emplâtre, qu'il aille se faire « oindre » ailleurs!

Grâce à Dieu, comme je l'ai déjà dit, le personnage, désormais connu et classé, est de plus en plus, pour la cause au profit de laquelle il travaille, un « agent brûlé ». Mais la perfidie de sa

manière est gluante et tenace. Il ne cesse en particulier de multiplier dans le *Figaro* ses articles doucereux et endormeurs de défiances, parfois presque corrects en apparence, où les insinuations odieuses sont habilement dosées, et où sont adroitement louées, recommandées, flattées même, certaines œuvres et personnalités catholiques.

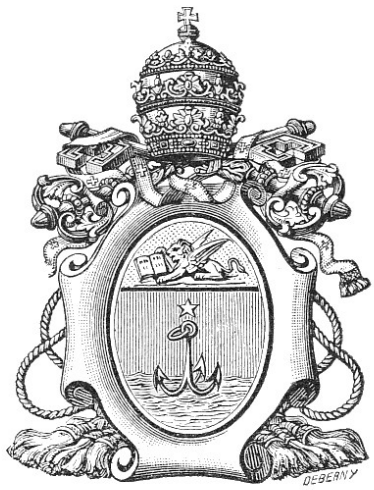
Tous, de plus en plus, répondent par une attitude, non seulement de défiance implacable, mais d'abstention irréductible, de dégoût et d'horreur pour la doctrine de cet ennemi, qui « n'est faite que de la haine la plus venimeuse contre la vérité catholique. Le *sit tibi sicut ethnicus et publicanus* n'eut jamais plus légitime et nécessaire application. »

Souhaitons seulement au pharisien qui a mérité ce traitement de devenir réellement un jour l'*autre* publicain, le publicain converti et repentant. Et en attendant, continuons à frapper le plus fort possible. Là, mais là seulement, est la vraie charité.

B. Gaudeau.

Le Gérant : R. Schmauder.

Imp. Schmauder, 75, rue Rochechouart — Téléph. 215-17



LETTRE DE SON EMINENCE

Le CARDINAL MERRY DEL VAL

Secrétaire d'État de Sa Sainteté

à M. le Chanoine GAUDEAU

SEGRETARIA DI STATO
DI SUA SANTITA
N° 63.001 *Dal Vaticano, 11 Marzo 1913*

Monsieur le Chanoine,

Le Saint Père le Pape Pie X m'a chargé de vous exprimer sa particulière satisfaction pour l'hommage des dix-

volumes qui forment la collection de votre très méritant périodique "*La Foi Catholique*".

Sa Sainteté s'est rendu compte que cet imposant travail renferme un fidèle commentaire des actes doctrinaux du Siège Apostolique pendant les six années écoulées depuis la création de votre Revue.

Le Saint Père vous adresse de particulières félicitations pour votre ardeur à établir la vérité et à démasquer l'erreur sous toutes ses formes, pour votre glose lumineuse de la Lettre sur le *Sillon*, pour votre persévérance à revendiquer les principes immuables du droit naturel, à base rationnelle et religieuse, principes trop effacés dans beaucoup d'esprits, nécessaires pourtant dans la lutte contre les désas-

treuses maximes du socialisme, du collectivisme et d'un syndicalisme négateur de la religion et destructeur des droits de l'individu, de la famille, de tout l'ordre de la justice et de la charité.

Votre science perspicace montre avec raison l'origine de ces erreurs dans l'agnosticisme d'une fausse philosophie qui nie la valeur de la raison humaine et lui dénie le pouvoir de connaître un Dieu personnel et créateur. C'est en prouvant avec évidence qu'une philosophie anti-intellectuelle est irrémédiablement anticatholique, parce qu'elle sape par la base les fondements de la foi, que vous démontrez victorieusement, pour qui cherche sincèrement le vrai, la nécessité de s'attacher d'une maniére inébranlable à la philosophie traditionnelle et scolastique.

En vous félicitant et en vous remerciant de la fermeté et de la clairvoyance avec lesquelles vous combattez pour la foi catholique, le Saint Père demande au Seigneur de soutenir vos efforts et votre courage, afin que votre Revue non seulement se maintienne dans la fécondité des six premières années, mais qu'elle se développe encore et qu'elle se répande le plus possible à travers le monde, notamment dans le jeune clergé.

Il a été très agréable à Sa Sainteté d'apprendre en même temps les progrès et les fruits de l'Union spirituelle sacerdotale "*pro Fide*" dont les associés s'engagent spécialement à la conservation et à l'intégrité de la foi en eux-mêmes et dans les autres, et Elle fait des vœux pour que cette Ligue recrute des adhérents de plus en plus nombreux.

Au fondateur de la "*Foi Catholique*" et de l'Union "*pro Fide*", aux collaborateurs de la Revue, aux membres de l'Union, le Saint-Père accorde de cœur la Bénédiction Apostolique.

Veuillez agréer, Monsieur le Chanoine, avec toute ma gratitude pour les volumes que vous m'avez gracieusement offerts, l'expression de mes félicitations et de mes sentiments bien dévoués en Notre Seigneur.

R. CARD. MERRY DEL VAL

A Monsicur le Chanoine Gaudeau, Directeur de la Revue "La Foi Catholique", Rome.

LETTRE DE ROME

Rome, le 15 mars 1913

On comprendra que nous renonçions à exprimer les sentiments dont nous avons été pénétré en recevant la lettre qu'on vient de lire. Ce témoignage si particulier, si complet, d'une souveraine bienveillance, exprimé dans un document doctrinal d'une si haute portée, dépasse de beaucoup notre humble personne et nos modestes efforts.

Le 3 mars dernier, le Saint Père daignait recevoir en audience privée le directeur de la *Foi Catholique*, autorisé a offrir en hommage à Sa Sainteté la collection complète de la Revue, depuis sa fondation. Selon l'usage en pareil cas, on avait disposé les dix volumes reliés sur un large plateau que je portais (et j'en avais toute ma charge) en franchissant le seuil du cabinet de Pie X.

C'était avant le refroidissement qui a causé au Pape l'indisposition légère dont il a souffert depuis lors. La santé de Pie X était parfaite ; la plénitude de ses forces, évidente ; la sérénité de son front et de son regard, sans nuages, malgré la tristesse encore toute récente du cruel deuil de famille qui l'avait frappé.

Dans la supplique que je présentais à Sa Sainteté, je La priais de daigner accueillir paternellement l'hommage des travaux de cette revue, déjà deux fois encouragée par Elle. Il y avait six ans, presque jour pour jour, le 9 mars 1907, peu de mois avant le décret *Lamentabili* et l'encyclique *Pascendi*, Pie X avait béni le projet de l'œuvre destinée à combattre doctrinalement les erreurs régnantes, non encore baptisées officiellement de leur nom de « modernisme », à les démasquer et à les poursuivre surtout dans leur principe philosophique, le relativisme de la pensée, issu de Kant, la funeste « disjonction » kantienne entre l'idée et la réalité. A ce projet, le conseil formel de Pie X avait donné corps ; il avait en quelque sorte créé l'œuvre en fixant d'un mot mes résolutions hésitantes et en donnant à la *Foi Catholique* son mot d'ordre, sa *tessera*, lorsque, approuvant mon dessein, il prononçait cette parole : « Il kantismo è l'eresia moderna ».

L'année suivante, dans une lettre que tous nos lecteurs ont présente à la pensée, le Pape témoignait explicitement, en termes très précis et d'une extrême bienveillance, qu'il approuvait la ligne doctrinale et les premiers travaux de la Revue.

« Depuis lors, ajoutais-je, nous n'avons cessé de nous efforcer de remplir le programme tracé par Votre Sainteté, afin de combattre « avec l'arme d'une doctrine intégralement orthodoxe et d'une

critique sainement scientifique, la mentalité, les théories et les méthodes réprouvées dans l'Encyclique *Pascendi.* »

Pie X voulut lire lui-même ma supplique, très attentivement. Quand il eut fini, il me dit, avec un accent et un regard appuyés et expressifs : « *Risponderemmo con una letterina.* Nous répondrons par une petite lettre. »

Ce que furent ensuite ses paroles, sa bonté, ses encouragements, sa particulière assurance à nous promettre le secours de Dieu qui ne nous manquerait pas dans la lutte, ce que furent les nombreuses et très courtes et très précieuses minutes de cette audience, ceux-là seuls le savent qui ont eu de pareilles grâces, et ils savent aussi que l'âme en sort réconfortée pour la vie.

En quittant le Vatican, j'allai me prosterner à la Confession de Saint Pierre, et je priai longuement, demandant au batelier galiléen dont le corps est là, sous terre, à cet obscur pêcheur qui a vu et touché Jésus-Christ, qui a reçu de Lui le dépôt de la vérité surnaturelle et la puissance infaillible de la garder et de l'enseigner, à celui qui est venu de Judée mourir pour son Maître dans cette Rome aux destinées étranges, à celui qui vit tout entier en Pie X, — lui demandant pour moi, pour chacun des collaborateurs, présents et à venir, de cette œuvre, pour chacun des prêtres agrégés à l'Union

pro Fide, pour tous nos abonnés et amis, la grâce d'une foi plénière, lumineuse, victorieuse et apostolique...

J'attendais donc la « *letterina* » promise, c'est-à-dire une bénédiction et un encouragement ; mais, à dire vrai, je n'espérais aucunement que les termes de cette nouvelle lettre pourraient dépasser ni même atteindre ceux de la lettre de 1908, si exceptionnellement louangeuse et consolante.

On a vu à quel degré elle est dépassée. Lorsque, le 12 mars, un mercredi, jour consacré à Saint Joseph, à qui j'avais particulièrement confié cette affaire, — un envoyé de la Secrétairerie d'Etat m'apporta, à Saint-Louis-des-Français, le pli attendu, et que j'eus lu ces quatre grandes pages, signées du Cardinal Merry del Val, et écrites de cette magnifique écriture romaine dont le Saint-Siège a conservé la tradition, je me mis à genoux, et je récitai du fond de mon cœur, en unissant à ma prière tous les collaborateurs et amis de la *Foi Catholique*, un *Te Deum*, l'oraison de Saint Joseph et l'oraison pour Pie X.

Il était donc vrai que le Pape avait voulu, par lui-même, se rendre compte, avec une telle précision et un tel détail, du contenu de notre œuvre, du caractère de nos travaux, de l'esprit et du but particulier de notre Revue. Il était donc vrai qu'il daignait, à ce point et avec un tel accent, approuver et encourager *tous* nos efforts.

Il était donc vrai que le Pape avait constaté que toute notre ambition avait été de faire de ces dix volumes un commentaire des enseignements doctrinaux du Siège Apostolique pendant toute cette période de Son Pontificat, dont les dix premières années seront bientôt glorieusement révolues.

Et cette ambition, le Pape déclarait que nous l'avions réalisée; et ce commentaire, le Saint-Siège daignait le proclamer « fidèle ». Que peut-on ajouter à ce simple mot ?

Donc, l'exposé et la réfutation longuement développée (et qui remplit plusieurs volumes) des erreurs du modernisme, par l'explication détaillée du décret *Lamentabili*, de l'encyclique *Pascendi*, du *Motu proprio Sacrorum Antistitum*, et du serment anti-moderniste : « fidèle commentaire ».

La glose de la Lettre sur le *Sillon*, dont il est fait une particulière mention : « fidèle commentaire ».

Il est presque irrespectueux de souligner l'importance doctrinale du document qui nous est adressé, et qui appellera sûrement à son tour des commentaires. Nous n'avons pas de peine d'ailleurs à reconnaître que nous ne sommes que l'humble occasion de ces hauts enseignements.

Mais il est impossible de ne pas voir que le long paragraphe relatif aux questions sociales continue et complète, avec une fermeté et une netteté impressionnantes, les indications données dans

la Lettre récente à M. le Comte de Mun. Le Saint-Père daigne nous adresser « de particulières félici-
« tations pour notre « persévérance à revendiquer
« les principes immuables du droit naturel à base
« rationnelle et religieuse, principes trop effacés
« dans beaucoup d'esprits, nécessaires pourtant
« dans la lutte contre les désastreuses maximes
« du socialisme, du collectivisme et d'un syndica-
« lisme négateur de la religion et destructeur des
« droits de l'individu, de la famille, de tout l'ordre
« de la justice et de la charité. »

Ici une très grande part de ces félicitations revient, de toute évidence et en toute justice, à notre vénéré ami M. l'Abbé Fontaine, l'éminent vétéran des luttes antimodernistes, que nous avons nommé en première ligne au Saint-Père parmi nos collaborateurs, et dont le nom a été accueilli par des paroles, non douteuses, d'estime et de particulière bienveillance.

La nouvelle et formelle approbation que reçoit ici sa doctrine est de nature à le consoler de plus d'une amertume.

Avouerai-je que le paragraphe qui m'a été le plus au cœur est celui qui concerne la philosophie ? Nul parmi ceux qui pensent (mais hélas ! combien peu d'hommes pensent aujourd'hui ?) ne pourra se dispenser de méditer les enseignements contenus dans cette page : « Votre science perspicace montre avec
« raison l'origine de ces erreurs dans l'agnosti-

« cisme d'une fausse philosophie qui nie la valeur
« de la raison humaine et lui dénie le pouvoir de
« connaître un Dieu personnel et créateur. C'est
« en prouvant avec évidence qu'une philosophie
« anti-intellectuelle est irrémédiablement anti-
« catholique, parce qu'elle sape par la base les
« fondements de la foi, que vous démontrez victo-
« rieusement, pour qui cherche sincèrement le
« vrai, la nécessité de s'attacher d'une manière
« inébranlable à la philosophie traditionnelle et
« scolastique. »

Là vraiment est touchée, avec une précision et une profondeur peu communes, l'âme même de la vérité essentielle qu'il faut promouvoir, de la méthode qu'il faut suivre, parce que, en effet, l'agnosticisme, l'anti-intellectualisme, la « disjonction », d'origine kantienne, entre l'idée et la réalité, sous ses formes les plus récentes (bergsonisme et autres) est l'âme même du modernisme et de l'incrédulité contemporaine.

Mais cette « philosophie traditionnelle et scolastique », ce que la Lettre du 12 décembre 1908 appelait déjà « la grande Tradition de la philosophie scolastique, embrassée dans son ensemble », ce n'est point, redisons-le sans cesse, une doctrine morte et fossilisée, c'est une pensée vivante et progressive, et qu'il faut en effet faire progresser sans cesse par son contact avec la science contemporaine ; et c'est par le progrès, toujours possible et

toujours nécessaire, de cette pensée vivante, qu'il faut remplacer les erreurs que nous combattons.

Il est donc vrai enfin que Pie X a prié et prie pour notre œuvre : qu'Il « demande au Seigneur de « soutenir nos efforts et notre courage » ; qu'Il loue (et ceci peut nous consoler de bien des attaques) qu'Il loue explicitement notre « ardeur à établir la vérité et à démasquer l'erreur sous toutes ses formes. » Il est donc vrai que Pie X prie et a prié pour le maintien, le développement et la diffusion de la *Foi Catholique* à travers le monde et « notamment dans le jeune clergé ».

Ce que peut la prière de Pie X, Dieu seul assurément le sait. Cependant il nous est bien permis de dire que c'est là, pour notre avenir, un de nos meilleurs titres de confiance.

Pie X n'a pas voulu oublier notre Union Sacerdotale *pro Fide*, dont il nous avait demandé la situation et les progrès ; et la nouvelle et formelle approbation qu'Il lui donne ici imprimera certainement un nouvel élan à la ferveur de nos associés et un nouvel essor à cette œuvre, que de prochaines mesures, nous avons tout lieu de l'espérer, rendront plus florissante encore.

La lettre du Cardinal Merry del Val, du 12 décembre 1908, avait été en quelque sorte le baptême de la *Foi Catholique ;* la lettre du 11 mars 1913 lui apporte, pour ainsi dire, la « confirmation » de sa vie adulte et plénière...

Que chacun de nos chers collaborateurs, prêtres et laïques, que tous les adhérents de l'Union Sacerdotale *pro Fide* se sentent donc fortifiés par l'encouragement, si peu banal, contenu dans cette admirable lettre et par la bénédiction apostolique qui la couronne. Et que cette bénédiction nous aide tous à nous dépenser sans réserve, plus ardemment encore, s'il se peut, au service de l'Eglise, en dépit de toutes les difficultés que rencontre, aujourd'hui surtout, la défense de l'intégrale vérité !

Surtout nous prierons avec une ferveur sans égale, nous prierons de cette prière à laquelle rien ne résiste, pour notre grand et bien-aimé Pie X, à qui chacun de ceux qui participent à notre œuvre est attaché, nous pouvons le dire, par les liens d'une reconnaissance personnelle.

Comme témoignage de cette reconnaissance pour la lettre du 11 mars, j'ose demander à tous les associés de l'Union *pro Fide* qui le pourront, de célébrer, le plus tôt qu'il leur sera possible, une messe pour le Pape, à l'intention marquée par la belle prière liturgique, dont chaque mot semble fait d'une manière spéciale et actuelle pour Pie X, si glorieusement haï par tous les ennemis, déclarés ou masqués, de l'Eglise et de Dieu. : « *Dominus conservet eum, et vivificet eum, et beatum faciat eum in terra et non tradat eum in animam inimicorum ejus !* »

Je leur demande aussi d'associer à cette intention celle de l'Eminentissime Secrétaire d'Etat de Sa Sainteté, dont la part a été grande dans le témoignage de souveraine bienveillance accordé à notre œuvre.

Le soir même du jour où la lettre m'était parvenue, j'étais aux pieds de Son Eminence le Cardinal Merry del Val, essayant de lui dire mon intraduisible gratitude. Son Eminence, avec la plus délicate bonne grâce, daignait me confirmer que le Saint-Père avait, de sa propre main, indiqué le sens de la réponse à faire au Directeur de la *Foi Catholique*. Et comme je remerciais encore le très haut interprète de la pensée du Pape de l'avoir *de la sorte* exprimée, le Cardinal voulut bien me dire : « Espérons que cette lettre sera efficace ! »

Puisse ce souhait, très significatif en sa brièveté, être exaucé pleinement !

Un épisode moderniste : Conferences de M. Boutroux à Rome. — Conjuration internationale pour la laïcité de l'école. — Le plan maçonnique, servi par le modernisme.

Voici le texte des billets d'invitation qu'on distribuait récemment, à travers Rome, aux personnes qu'on jugeait dignes de faire partie de ce qu'un

journal, dans l'odieux jargon du jour, appelait « l'intellectualité romaine ».

La S. V. è invitata a intervenire alle « Letture Fogazzaro » che Emile Boutroux, dell' Academia di Francia, terrà al Collegio Romano, nei giorni martedi 11, *giovedi* 13 *e sabato* 15 *marzo, alle ore* 17. 30.

Il Consiglio Direttivo.

« Vous êtes invité à assister aux « Lectures Fogazzaro » qui seront faites par Emile Boutroux, de l'Académie Française, au Collège Romain, les mardi 11, jeudi 13 et samedi 15 mars, à 5 heures 30 du soir.

Le Conseil Directif. »

Sujets traités (dont les titres étaient indiqués en français) :

Laïcité et laïcisme.
Science et scientisme.
La religion et la vie.

Le nom dont se pare la Société des « Lectures Fogazzaro », qui organisait ces conférences, en dit assez l'origine et l'esprit. C'est donc au célèbre « Collège Romain », jadis fondé sous ce titre, par Saint Ignace, maintenant occupé par l'Université italienne, et que les voleurs qui y campent n'ont pas même eu la pudeur de débaptiser, que devait pérorer le professeur parisien. A l'occasion de la venue à Rome de son collègue de l'Académie,

Mgr Duchesne donna, dans ses salons du palais Farnèse, l'après-midi d'un dimanche, un *ricevimento* élégant où l'on vit, paraît-il, beaucoup de dames en belles toilettes.

Malgré la réclame, il semble que le succès a été assez médiocre. La pauvreté philosophique qui sévit dans les milieux laïques est extrême. Et infiniment rares sont les auditeurs (je ne parle pas des auditrices !) qui ont pu, je ne dis point pénétrer la pensée du maître, mais comprendre le sens des sujets, très nuancés, qu'il prétendait traiter. Beaucoup se demandèrent pourquoi ce conférencier et ces conférences en un tel moment. Certains journaux, non sans vraisemblance, montrèrent là, de la part de quelques hommes peu écoutés, le prétexte à une démonstration plus ou moins franco-italienne, à une réaction timide contre l'opinion toujours au fond très gallophobe, à l'affirmation, fort gratuite sur un tel terrain et inefficace, d'une « fraternité d'idées entre les nations-sœurs »... Le fait est qu'on a peu parlé de ces conférences, en dépit assurément des efforts de M. Pernot, le correspondant romain, trop connu pour son modernisme, du *Journal des Débats* (1).

Il va sans dire que je n'ai pas assisté aux « lectures Fogazzaro » de M. Boutroux. Je n'en puis

(1) J'ai cherché en vain jusqu'aujourd'hui, dans le *Journal des Débats*, qualifié cependant pour en parler, une allusion aux conférences romaines et fogazzaristes de M. Boutroux.

donc parler que par ouï-dire et d'après les comptes-rendus des journaux. Mais, tout au moins pour la première conférence, deux journaux d'opinion très diverse, rédigés l'un en français, l'autre en italien, et qui paraissent à la même heure, l'*Italie* et le *Corriere d'Italia*, ayant donné un compte-rendu presque littéralement identique, il y a lieu d'y voir, soit un « communiqué », soit au moins une source sténographique commune. Au reste, ces données, rapprochées des idées, bien connues, de M. Boutroux, suffisent aux conclusions que je veux, pour le moment, en tirer.

Voici donc, d'après l'*Italie* et le *Corriere d'Italia* (1), le compte-rendu de la première conférence. Je soulignerai quelques passages.

M. Emile Boutroux, dit l'*Italie*, a fait hier, au Collége Romain, sa première conférence sur la *Laïcité* et *le Laïcisme*.

Toute l'*intellectualité romaine* (!) se trouvait réunie dans la salle.

---

(1) Le *Corriere d'Italia* est l'un des journaux de la *Société éditrice romaine*, atteints, comme l'on sait, par les récentes prohibitions vaticanes : on prétend qu'il aurait pris certaines mesures pour donner satisfaction à l'Eglise (?) On va pouvoir en juger. L'*Italie*, feuille décriée et, à tous égards, inférieure à tout ce qu'on peut rêver, pleine d'insinuations venimeuses contre le Vatican, est rédigée par des sous-Narfon : c'est tout dire. Malheureusement c'est le seul journal de Rome écrit en français : il traîne sur la table de tous les hôtels, et il rend compte de toutes les réunions soi-disant « select ». Comme l'opinion mondaine est, s'il se peut, plus bête encore ici que partout ailleurs, on devine les conséquences.

Ce qui suit est la traduction de l'article du *Corriere d'Italia*.

Outre de nombreux amateurs des problèmes spirituels, représentant de multiples orientations, de pensée et d'école, — depuis Luigi Luzzatti jusqu'à Giulio Salvadori — nous avons remarqué l'ambassadeur Barrère, la meilleure partie (?) de la colonie française de Rome, et un grand nombre de dames. Au premier rang étaient assises Mme Boutroux avec sa fille et la fille d'Antonio Fogazzaro.

L'orateur, présenté au public en termes flatteurs par le sénateur Giacomo-Barzellotti, a commencé en remerciant des vives manifestations de sympathie dont il a été l'objet à chaque fois qu'il est venu en Italie, et en professant hautement, à l'égard de Rome et de l'Italie, toute sa respectueuse admiration de travailleur et de français. Il a rappelé la fraternité des nations latines et la magnifique affirmation de civilisation qui partit de leur cœur, quand des rives de la Méditerranée, fut annoncée au monde la première parole de véritable fraternité.

Le but de ces conférences, a continué M. Boutroux, est d'examiner les positions et les valeurs de la religion et de la pensée contemporaine, non avec des critères directement polémiques, mais dans l'intention d'exposer et de mettre au vif les plus grands problèmes en exerçant une action noblement et profondément spirituelle.

Après ce court préambule — dans lequel M. Boutroux a *rappelé aussi Antonio Fogazzaro, dont ces lectures veulent promouvoir la doctrine*, — l'orateur s'assied et, lentement, avec une éloquence chaude et claire, commence à traiter le sujet indiqué. C'est vraiment une leçon au sens le meilleur et le plus

fécond du mot : le problème est fixé dans ses lignes générales avec une si singulière clarté, avec une si lucide vision dialectique, que l'assentiment d'une grande partie du public a paru spontané. Il importe, d'autre part, de ne pas oublier, et nous nous empressons de le noter, que la conférence d'aujourd'hui s'est bornée à poser une question préliminaire, à développer des points de vue critiques et négatifs, dans lesquels, naturellement, l'accord apparaît plus aisé et plus unanime que dans les tentatives possibles de reconstruction.

Est-il vrai, se demande M. Boutroux, que la pensée contemporaine tend à détruire la religion ?

Examinons ces deux puissances, observons-en le contenu essentiel, et, pour commencer par l'aspect le plus pratique de la question, examinons une des notions le plus souvent mises en avant : la notion de laïcité. Elle n'est certes pas nouvelle. On en peut retrouver les éléments dans les paroles de Socrate : *Connais-toi toi-même*, qui affirme la valeur de la nature et de la raison humaine. Toutefois, chez Socrate, ce principe de laïcité ne contraste pas avec sa foi religieuse, car il reste fidèle à ses croyances et à leurs rites. Son *connais-toi toi-même* est donc, en fait, l'affirmation d'une unité, une conciliation entre la raison, la nature et la foi.

Durant la Renaissance, l'humanisme et l'étude des phénomènes naturels, représente l'activité laïque par excellence.

Actuellement, le problème se pose différemment : la laïcité est devenue laïcisme ; et tandis que jadis, elle était simplement distincte, mais non opposée à la foi, on affirme aujourd'hui que le laïcisme doit détruire et triompher de la religion.

La pensée laïque est devenue systématique, exclusive, intolérante et elle lutte pour imposer toute une conception, qui lui est propre, du monde et de la morale.

Les effets de cette religion laïque sont déjà très sensibles. Le travail apparaît comme intolérable, le sacrifice comme injustifié et injustifiable ; la vie terrestre est considérée comme la seule réalité dans laquelle il faut rechercher à tout prix le plaisir et les satisfactions de l'égoïsme.

Le postulat général de ce laïcisme dogmatique est que la nature humaine se suffit à elle-même, et qu'elle suffit à expliquer et à alimenter la vie de l'esprit.

Mais la nature répond-elle vraiment à cette définition ? Jadis, on pouvait dire avec Spinosa que « naturellement, toute chose désire persévérer dans son être. » Présentement, l'examen de l'ensemble des phénomènes naturels ne permet pas de constater cette qualité de permanence. La physique affirme le principe de la dégradation de l'énergie, d'après lequel, même la somme d'énergie restant intacte, ses formes, ses qualités, au contraire, se perdent et disparaissent. Et quant à la nature humaine en particulier, quelle base de permanence peut-on y trouver, s'il est vrai que nous pouvons à peine expliquer la mort de la personne humaine et que la vie, au contraire, reste toujours mystérieuse pour nous ; si le désir d'élévation, de vérité, de conquête, est une seule et même chose avec notre esprit ?

L'homme est quelque chose qui doit être surpassé, a dit Nietzsche. Mais pour ce faire, il faudrait posséder l'être, c'est-à-dire s'élever sur les grandes forces spirituelles qui ne sont pas dans la nature. Notre âme désire non seulement quelque chose de diffé-

rent de la nature, une *autre chose*, mais une *force*, un être supérieur à celle-ci.

La religion répond précisément à l'insuffisance de la nature en nous mettant en relation avec le surnaturel ; la parole chrétienne exprime d'une façon exacte l'office supérieur de la religion : « Soyez parfaits comme est parfait votre Père qui est aux cieux ».

La laïcité bien entendue, — c'est-à-dire définie comme l'*étude de la nature et la reconnaissance de sa valeur propre, quoique non exclusive ni sufisante* — n'est donc point opposée à la religion ; et si par *éducation laïque* on entendait une éducation inspirée par cette laïcité, cette éducation ne devrait point être opposée, mais unie — comme elle le fut dans le passé — à l'éducation religieuse. Jules Ferry lui-même, quand on lui demanda quelle morale serait enseignée aux enfants des écoles publiques, répondit un jour qu'on leur enseignerait *la morale des honnêtes gens, la morale de leur père et de leur mère;* mais dans la suite, le laïcisme sectaire a triomphé en opprimant les esprits.

Les anciens, a conclu M. Boutroux, croyaient que la voûte du ciel était solide, et que la terre était, par suite, enfermée dans une prison ; mais la science a brisé ces cieux fermés, et a donné au monde la liberté de l'espace immense ; voudrions-nous, aujourd'hui, emprisonner la conscience, enfermer l'âme humaine et lui interdire le libre essor vers les cieux ouverts ? Telle est la tentative du laïcisme : tentative combattue, cependant, par tous ceux qui affirment conjointement les droits de la raison et ceux de la foi, et qui, comme Saint Augustin contemplant avec sa mère les souveraines beautés de l'horizon, veulent s'élever des astres lumineux jusqu'à Dieu.

Je n'ai pu trouver que dans l'*Italie* le résumé de la deuxième et la troisième conférence. Je les donne pour ce qu'ils valent, avant d'ajouter les réflexions nécessaires.

La seconde conférence de M. Emile Boutroux sur le thème « *Science et Scientisme* », a été écoutée avec le même intérêt que la première.

La science combat-elle la religion ? se demande M. Boutroux :

D'après une opinion très répandue, les progrès scientifiques devraient avoir pour conséquence nécessaire la destruction de l'idée religieuse.

Jadis la science consistait en la connaissance des harmonies de l'univers ; elle supposait donc dans le monde une participation de l'intelligence au divin. Plus tard, elle devint l'explication des choses au moyen des lois naturelles, restreintes aux rapports universels et nécessaires, dont le type le plus parfait est le rapport mathématique. Et cette conception de la science s'étendit de l'examen du monde organique à celui de la vie et de l'âme elle-même. Enfin, quelques savants se représentèrent la substance même des choses comme constituée par des rapports que la science découvre en elles.

C'est cette théorie que l'on désigne sous le nom de scientisme, système philosophique qui fait de la science la vérité totale et absolue.

Or, le scientisme a d'importantes conséquences. Si l'on adhère à ses principes, on est porté à nier toute réalité aux notions de vie, d'âme, de personnalité, de valeur morale et la religion devient, inévitablement, une forme de pensée incompatible avec les idées modernes.

Mais le scientisme s'impose-t-il vraiment à nos intelligences ? On l'a présenté souvent à tort comme une conséquence nécessaire de la valeur de la science. La notion de loi naturelle est en réalité un simple postulat qui dirige les recherches des savants. Ceux-ci demandent en effet à la nature si et dans quelle mesure elle offre des phénomènes régulièrement connexes entre eux. Aussi le scientisme consiste-t-il à transformer la demande en réponse et à affirmer à priori qu'il n'y a rien, dans la nature, en dehors des liens universels et nécessaires des phénomènes.

On voit par là que la transformation de la science en scientisme n'est ni nécessaire ni légitime. La science moderne est essentiellement expérimentale ; elle est subordonnée au fait, à l'être donné. Or, parmi les choses données, nous trouvons des êtres qui se croient libres, intelligents, sensibles, des forces organisées. On ne peut les expliquer à l'aide de l'hypothèse scientifique, tandis que l'existence des lois naturelles est explicable dans un monde d'êtres véritables, doués de forme et d'activité. Ce que l'on appelle la nécessité des lois naturelles est le résidu de l'ordre établi, après que la pensée en a éliminé tout élément qualitatif et réel.

Il en résulte que la science, en elle-même, n'exclut pas la religion.

Elle expose et coordonne les faits, mais elle ne considère pas les causes. *Elle conçoit les faits de telle sorte que l'idée de forces libres et intelligentes faisant partie de notre univers, n'est nullement impossible.*

Dira-t-on que seule la science peut obtenir le *consensus omnium* ? L'adhésion universelle n'est point le critère unique de la vérité. S'il en était au-

trement, il n'y aurait aucune vérité dans l'art et les productions de la haute culture.

D'ailleurs, la religion elle aussi est susceptible d'obtenir de plus en plus le consentement des esprits, à mesure que ceux-ci embrassent plus aisément les idées générales, et que la religion qui leur est offerte, est *plus pure et plus haute.*

« Pour la défense de la croyance ! La religion est action et vie, dit M. Boutroux. » C'est en ces termes qu'est annoncée le résumé de la troisième et dernière conférence, à laquelle applaudissait silencieusement, sans nul doute, l'ombre invisible de Fogazzaro.

Une méthode couramment employée pour préconiser la religion est de montrer quels services elle rend à la vie humaine, à quel point elle lui est, ou utile, ou même nécessaire. Et cet argument, certes, doit avoir une valeur. Mais il veut être employé à bon escient.

L'adversaire répond que la religion peut être utile à la vie, telle que la religion elle-même l'a faite, en sorte qu'il y a un cercle vicieux à invoquer la vie pour la légitimer. Ne peut-on concevoir autrement la vie humaine ? Certains soutiennent qu'au fond elle ne diffère pas de la vie animale ; la religion, dans ce cas, n'est qu'une insupportable tyrannie. D'autres considèrent comme des besoins essentiels de la vie humaine le respect de la vérité et de la sincérité ; et ils affirment que la satisfaction de ces besoins est incompatible avec le maintien de la religion.

D'ailleurs, défendre la religion par ce seul argument qu'elle est utile, c'est la ravaler au rang de moyen ; c'est la soumettre à l'objection : la valeur du moyen dépend de celle de la fin.

Le vice des raisonnements que nous venons d'indiquer consiste à user du concept de la vie sans le confronter avec celui de la vérité. Si la vie n'a aucun rapport avec la vérité, il est impossible qu'elle fonde un droit pour un homme qui pense.

Mais si l'on recherche les conditions de la vérité en distinguant, comme il est nécessaire, la forme contingente où elle se présente à nous dans la science, et ses principes constitutifs, on trouvera que la vérité suppose la vie, parce qu'elle implique un être, non quelconque, mais conforme à l'intelligence, ce qui implique que l'intelligence est une puissance efficace. D'autre part, si la vie en général ne suppose qu'indirectement le sens de la vérité, une vie ne mérite le nom d'humaine que si elle est capable d'une relation avec la vérité.

Si telle est la vie au sens supérieur de ce mot, quel rapport a avec elle la religion ?

Tout dépend de l'idée que l'on se fait de la religion.

Consiste-t-elle uniquement dans des formules et des rites ? Alors elle n'a qu'un rapport indirect avec la vie, et peut même l'entraver.

Mais si, comme il arrive dans le christianisme, elle est *la communion des hommes en Dieu*, alors elle n'est pas seulement favorable à la vie, elle est, elle-même, vie de l'esprit, vie humaine au sens éminent et complet du mot. Elle est : source de force, puisqu'elle est une union avec la cause première ; source de lumière, parce que la cause première excellente,

à laquelle elle nous unit, est nécessairement connue comme principe d'intelligence et de science. Exalter le foyer de l'âme, c'est exciter l'intelligence, aussi bien que les autres facultés.

La vie et la religion, bien entendues l'une et l'autré, ne sont pas deux choses, mais une seule. La religion est la vie éternelle d'Aristote :

Et ainsi, nous rejoignons, tout naturellement, Fogazzaro, qui disait : *La religione è in primo luogo azione e vita. Questo è un punto capitale.*

Les lecteurs assidus de la *Foi Catholique*, habitués au charabia moderniste et à ses perpétuelles équivoques, en auront retrouvé ici tous les clichés et toutes les variantes : ce n'est assurément ni l'*Italie* ni le *Corriere* qui ont inventé ces formules, et c'est la preuve évidente que, dans l'ensemble, leurs comptes-rendus sont exacts. Nos lecteurs n'auront donc pas eu de peine à découvrir le vide des phrases et le venin des erreurs cachées. Mais, à Rome, les auditeurs et auditrices de M. Boutroux ont pris pour argent comptant cette fausse monnaie.

Une chrétienne supérieurement intelligente, Française de la plus haute société et vivant à Rome depuis longtemps, m'écrit aujourd'hui même à cette occasion, et sans savoir aucunement que je m'occupe de cette question : sa lettre m'arrive précisément au point où j'en suis dans mon analyse.

« Je suis exaspérée, me dit-elle, de l'effet des conférences de Boutroux ! Dire que son habileté à

voiler son sens du mot *religion* a soulevé l'enthousiasme, les applaudissements de catholiques *de bonne intention*, mais sans concepts des périls de l'hypocrite propagande. »

« Dans un couvent de haute éducation, et contre deux grandes dames (non pas des oies ignorantes, mais des catholiques au fait de leur catéchisme), je me suis disputée en vain quand j'ai crié casse-cou au projet d'envoyer des jeunes filles et d'aller elles-mêmes au Collège Romain (entendre Boutroux). »

« Elles sont revenues ravies de cet hommage à la « religion-vie », et m'ont dit qu'heureusement elles ne m'avaient pas écouté, car je tournais à la monomanie de voir l'erreur doctrinale partout, chez les gens les plus amis de la belle élévation ! »

« C'est comme au temps où le monde catholique s'éveilla arien ou semi-arien sans comprendre comment cela lui arrivait... »

La femme éclairée qui m'écrit ces lignes ne risque pas, pour son compte, de se laisser prendre, mais combien peu sont prémunis comme elle ! Un prêtre, qui avait assisté à la première conférence de M. Boutroux, ne me disait-il pas son admiration d'entendre cet universitaire s'extasier, avec Saint Augustin et Sainte Monique à Ostie, dans la contemplation du ciel, par où l'âme s'élève vers Dieu ?

Un autre prêtre, scandalisé de mes réserves, ne m'objectait-il pas que M. Boutroux en appelait au

« *christianisme, tel qu'il est* » ? A quoi je demandai s'il s'agissait du christianisme *tel qu'il est* dans le *Credo* catholique, y compris le serment antimoderniste, qui en fait partie, — ou du christianisme *tel qu'il est* dans le *Santo* de Fogazzaro ou chez M. Auguste Sabatier, ou chez M. Ferdinand Buisson ? Car enfin, c'est là aussi un christianisme tel qu'il est. Et l'on n'avait rien à me répondre...

Oh ! comme ma correspondante avait raison, dans la lettre qu'on vient de lire, de souligner « l'habileté » de M. Boutroux « à voiler son sens du mot « *religion !* » La transposition du sens des mots : tout le modernisme est là, il faut le redire une fois de plus. Religion, Dieu, surnaturel, foi, croyance, christianisme, esprit, spiritualisme, Christ, Eglise même, toute la langue de la pensée et de la théologie catholique, la diabolique erreur s'y insinue subtilement, s'installe à la dérobée dans chaque vocable, donne un demi-tour à la clef, et tout est dit. On s'éveille, pis qu'arien, protestant, panthéiste, moderniste, sans savoir comment cela s'est fait.

La « religion qui est avant tout action et vie », la *religion-vie* de Fogazzaro, de Tyrrell, de Loisy, de Murri, de Dabry, de Naudet, du *Sillon*, de M. Edouard Le Roy, de M. Maurice Blondel, de M. Laberthonnière, de M. Fonsegrive, de M. Bergson, de William James (je réunis ici exprès des

noms très divers et des théories très diverses, mais qui « communient » dans la même formule, pour employer leur langue), c'est, à parler crument, la religion désintellectualisée, la religion sans dogmes, sans surnaturel vrai.

En particulier pour M. Boutroux, c'est la religion sans Eglise réellement divine et infaillible dans la définition des vérités qu'il faut croire, sans Christ réellement Dieu, *sans l'affirmation positive d'un Dieu réellement distinct du monde, personnel et créateur*. Ce que je viens de souligner est le point essentiel : c'est la donnée philosophique à la discussion de laquelle M. Boutroux ne saurait se dérober; c'est la donnée sans laquelle le mot religion n'est qu'un leurre, un piège à prendre les âmes naïves.

M. Boutroux affirme-t-il, oui ou non, que l'homme qui pense, le philosophe, connaît avec certitude l'existence réelle d'un Dieu distinct du monde, personnel et créateur ?

Non, il ne l'affirme pas, il se refuse même formellement à l'affirmer : il n'affirme pas l'existence d'un Dieu réel et distinct du monde. Agnosticisme, athéisme *négatif* tant qu'on voudra, athéisme réel tout de même ; voilà la religion selon M. Boutroux.

Les conclusions de son livre *Science et religion* sont à ce point de vue particulièrement navrantes.

La pensée de M. Boutroux me semble avoir exactement la consistance du caoutchouc. Quand on essaye de s'appuyer dessus, de trouver une base

ferme, on perd pied, on enfonce, on enfonce, sans jamais savoir où on s'arrêtera : c'est une sensation extrêmement désagréable.

M. Boutroux est évidemment partagé entre deux sentiments : le désir, un désir sincère et même une réelle bonne volonté d'être respectueux, disons mieux : d'être bienveillant pour la religion ; et la peur — une peur visible et parfois un peu risible, d'avoir l'air de croire en Dieu... Concilier ces deux exigences n'est pas chose aisée. Au reste, ce qu'il y a de plus clair dans la philosophie de M. Boutroux, c'est son effort méritoire pour essayer de ne mécontenter personne, tout en constatant que personne n'a raison...

« Les dogmes fondamentaux des religions, écrit M. Boutroux, sont au nombre de deux : 1° l'existence de Dieu, d'un Dieu vivant, parfait, tout-puissant ; 2° le raport, également vivant et concret, de ce Dieu avec l'homme. »

« Il serait peu conforme aux faits de dire que l'idée de Dieu est actuellement délaissée par la raison humaine. La raison s'est éloignée, de plus en plus, de l'idée d'une divinité extérieure et matérielle, qui ne serait qu'une doublure ou un agrandissement des êtres naturels. Mais, par contre, elle s'attache de plus en plus à des notions qui, rassemblées, définies, approfondies, répondent très certainement à ce que la conscience religieuse adore sous le nom de Dieu. » (1)

(1) E. Boutroux, *Science et religion*, p. 385.

Très bien, direz-vous. Mais ce Dieu que la conscience humaine adore, est-il, oui ou non, distinct de la conscience humaine et du monde ?

— Comme idée, assurément, répond M. Boutroux.

— La belle avance ! Quand j'ai l'idée d'un Dieu distinct du monde, il est par trop évident que ce Dieu, *comme idée*, est distinct du monde ! Vous savez bien que la question n'est pas là. Ce Dieu, dont j'ai l'idée, existe-t-il réellement, objectivement, en lui-même, en tant que distinct du monde ?

— Vous m'embarrassez bien avec vos questions, est tenté de répondre M. Boutroux. « La réalisation d'un tel objet est-elle possible ? Il faut bien reconnaître qu'elle dépasse le plan de la nature, dont l'inertie est indifférente à la valeur intrinsèque des êtres, si tant est que pour la nature il y ait des êtres. Elle dépasse de même la logique de notre entendement, qui, réduisant les choses en concepts, ne sait que les identifier, ou les déclarer incompatibles. Elle serait particulièrement inconcevable, si, avec les systèmes dogmatiques de théologie on ne faisait appel qu'aux catégories d'éternité, d'immutabilité, de qualité et d'unité statiques. » (1)

Donc, d'après M. Boutroux, il faut éliminer le Dieu des « systèmes dogmatiques de théologie », et par conséquent avant tout (et même uniquement, pour parler franc) il faut éliminer le Dieu du caté-

(1) *Science et religion*, p. 386.

chisme catholique, le Dieu du dogme catholique, le Dieu réel, réellement distinct du monde, personnel, créateur et infini, le Dieu que le dogme catholique nous oblige à affirmer comme étant conçu, démontrable, et démontré tel par la raison humaine, abstraction faite de la révélation chrétienne et surnaturelle. Ce Dieu-là, aux yeux de M. Boutroux, c'est un Dieu statique, un Dieu inconcevable, un Dieu grossièrement conçu comme une doublure ou un agrandissement du monde, un Dieu matériel et extérieur.

Or, en dehors de ce Dieu réel, ainsi conçu par la philosophie catholique et par le dogme catholique, il n'y a pas d'autre Dieu que le Dieu fantomatique et mensonger du panthéisme, un prétendu Dieu qui ajoute à l'impiété de l'athéisme celle de la dérision et de la perfidie : le Dieu des athées trop lâches pour se dire athées, ou assez pervers pour vouloir tromper les esprits et perdre les âmes. C'est ce Dieu-là qui est le Dieu de M. Boutroux : c'est cette religion-là qui est sa *religion-vie*.

Je ne méconnais nullement d'ailleurs que l'on trouve dans l'œuvre de M. Boutroux des parties et des formules qui, isolées, seraient excellentes ou paraîtraient telles. On en rencontrera même, et fréquemment, qui diront ou insinueront tout le contraire de ce que je viens d'exposer : car l'incohérence ou la contradiction logique, chez nos « maîtres » d'aujourd'hui, n'est point regardée, comme le voulait le vulgaire bon sens d'autrefois, comme

marque d'ignorance et d'erreur. Y a-t-il, dans le monde, de l'être, ou simplement de l'apparence ou de l'idée ? On trouvera les deux réponses, à volonté, chez M. Boutroux. Y a-t-il, dans le monde, de l'être ou des êtres ? Question non moins grave, et pour la solution de laquelle le lecteur pourra également opter, à son choix. « L'inertie (de la nature) est indifférente à la valeur intrinsèque des êtres, si tant est que, pour la nature, il y ait des êtres... » (1)

Mais, deux pages plus loin :

« Est-il sûr que, dans sa réalité vivante, elle (la nature) ne contienne que de l'être, et non des êtres ?... » (2)

Nous l'avons entendu répudier le Dieu « des systèmes dogmatiques de théologie », c'est-à-dire le Dieu réel, distinct du monde, personnel et infini. Et, dans la dernière page de son livre, il se demande si on ne pourrait pas concevoir Dieu, « comme l'infini, continu et mouvant, d'une conscience, d'une *personne ?* » (1) Le mot y est, mais quelle valeur peut-il avoir, noyé dans ce chaos de contradictions voulues ? Nul ne peut le savoir, et peut être l'auteur guère plus que les lecteurs.

Je veux cependant citer toute entière cette conclusion de « Science et Religion », dans laquelle M. Boutroux, sans oser, bien entendu, affirmer que Dieu existe, reconnaît, en termes soigneusement

---

(1) *Science et religion*, p. 386.

(2) *Ibidem*, p. 387.

pesés, que l'idée d'un Dieu réel et personnel n'est pas contradictoire et est même « très conforme à la raison humaine ».

C'est là, assurément, pour un homme de la situation de M. Boutroux, un très haut degré de courage ! Et si cette page, qu'avec un peu de bonne volonté on peut entendre en un sens adaptable au vrai spiritualisme théiste, n'était pas malheureusement contredite par un trop grand nombre d'autres, il y aurait lieu d'en féliciter l'auteur.

« La nature, vue par les yeux de la raison, sinon par ceux de la science toute seule, n'est peut-être pas un simple mécanisme immuable. Est-il sûr que dans sa réalité vivante, elle ne contienne que de l'être, et non des êtres ? La vie, si on la considère dans ce qui lui est propre et si on la tient pour une réalité, nous offre l'ébauche d'une réunion harmonieuse et relativement persistante de substances et de propriétés que les forces mécaniques, livrées à elles-mêmes, n'eussent jamais formée. »

« Par analogie avec la vie, nous pouvons concevoir un être où tout ce qui est positif, tout ce qui est une forme possible d'existence et de perfection s'unirait et subsisterait, un être qui serait un et multiple, non comme un tout matériel, fait d'éléments juxtaposés, mais comme l'infini, continu et mouvant, d'une conscience, d'une personne. Si cette idée, qui dépasse l'expérience, ne s'impose pas mécaniquement à l'esprit, elle n'en est pas moins très conforme à la raison humaine, comme en té-

moignent et les traditions des peuples, et les réflexions des penseurs. L'être que représente cette idée est celui que les religions appellent Dieu. » (1)

Et pourtant, même après cette belle page, deux questions reviennent. Ce Dieu, cet « infini continu et mouvant d'une conscience, d'une personne », est-il, oui ou non, réellement distinct, comme un être d'un *autre* être, de chacune des personnes humaines que nous sommes, et du monde entier ?

En second lieu et surtout, ce Dieu, l'Etre que représente cette idée si bien décrite, oui ou non existe-t-il réellement en lui-même, et sans dépendre dans son être de l'idée que nous en avons ? Vous dites que cette idée « ne s'impose pas mécaniquement à l'esprit » : nul n'a jamais prétendu cette sottise, et les « systèmes dogmatiques de théologie » ne l'ont jamais enseignée. Vous ajoutez que cette idée « est très conforme à la raison humaine ».

La formule est habile ; mais le fait de l'existence objective de l'Etre que représente cette idée, le fait de l'existence de Dieu, oui ou non, s'impose-t-il, non pas mécaniquement, mais réellement, à la raison de l'homme qui pense ? S'impose-t-il à elle par une connaissance certaine, que l'on peut, que l'on doit appeler une démonstration philosophique ?

Entre la philosophie traditionnelle du spiritualisme (du seul vrai spiritualisme, qui prouve l'existence de Dieu créateur et de l'âme) et qui est en

(1) E. Boutroux, *Science et religion*, p. 386-387.

même temps la philosophie catholique, — entre cette philosophie et l'autre, ou plutôt les autres, tout le débat est là ; et il est peu digne de l'esquiver. Et, même après les belles phrases de M. Boutroux, le problème demeure entier ; ou plutôt, par tout l'ensemble et les détails de sa doctrine, on voit trop clairement dans quel sens il est résolu.

Ce qui est certain, c'est que M. Boutroux semble ignorer profondément ce qu'enseignent, au sujet de la nature de Dieu, les « systèmes dogmatiques de théologie », ou du moins le système dogmatique de théologie et de philosophie catholique.

Cette répugnance invincible à affirmer nettement la réelle distinction des êtres entre eux, et de Dieu d'avec le monde, c'est la tare, presque indélébile, des esprits atteints par le relativisme, mordus par la « disjonction » kantienne. Pour justifier leur aveuglement, ils s'acharnent à ce sophisme puéril, qui leur fait croire, ou feindre de croire, que lorsque nous affirmons Dieu comme réellement distinct du monde, nous posons Dieu comme une chose inerte, extérieure au monde, matériellement et spatialement étrangère au monde.

C'est à eux seuls qu'il faut imputer le caractère mécanique et grossier de cette conception. Ils s'obstinent, volontairement, à confondre *distinction réelle* avec *extrinsérité*. Ils se refusent, non moins obstinément, à concevoir une substance spirituelle comme est notre âme, réellement distincte du corps,

quoique intimement présente et unie au corps, — et un esprit infini comme est Dieu, réellement distinct du monde, quoique plus intimement présent au monde que le monde ne l'est à lui-même.

Entre l' « acte pur » qui est le Dieu vivant de la théodicée spiritualiste et catholique, et l'action uniselle évolutive et soi-disant créatrice qui est le Dieu de M. Bergson et qui semble trop souvent être celui de M. Boutroux, il y a toute la distance de la vérité et de la religion à l'absurde et à l'impiété.

On sait du reste que M. Boutroux n'a laissé passer aucune occasion d'affirmer, par les préfaces qu'il accorde, par les articles qu'il écrit, sa solidarité avec les doctrines soi-disant religieuses ou chrétiennes, les plus formellement hétérodoxes, sur le point précis que nous venons de toucher. Les catholiques seraient donc vraiment dupes sans aucune excuse, qui se mettraient à la remorque d'un tel maître.

Serait-il indiscret de se demander pourquoi M. Boutroux est venu en ce moment à Rome parler de *laïcité* et de *laïcisme* ?

Ignore-t-on que la question de la laïcité scolaire, de la prétendue neutralité scolaire, de la suppression de l'enseignement religieux catholique dans les écoles est actuellement, en Italie, comme en Espagne, comme en France, comme partout, la grande question, l'unique question, qui prime toutes les au-

tres, la question de vie où de mort, mise à l'ordre du jour par le mot d'ordre international des sectes maçonniques et antireligieuses ?

Ignore-t-on que, par ordre du Pape, c'est sur ce terrain de l'école que les catholiques italiens doivent porter tout leur effort ?

Ignore-t-on que, à ce point de vue, l'Italie en est à peu près, à l'heure actuelle, au point où nous en étions en France vers 1879, lorsque furent introduits les projets de loi Ferry ?

Ignore-t-on enfin que le juif Nathan, syndic et maître de Rome, est. dans la franc-maçonnerie internationale, non pas un chef quelconque, mais l'une des têtes les plus mystérieusement puissantes ?

Dès lors comprend-on qu'il était fort habile à la secte de faire entendre en ce moment à Rome une parole mesurée, modérée, d'allure semi-religieuse, s'élevant avec éloquence contre les excès du *laïcisme* sectaire, aux applaudissements du naïf *Corriere d'Italia* et des belles dames catholiques de la haute « intellectualité romaine » ?

Comprend-on que cette réprobation des excès du *laïcisme* sectaire n'avait pour but que d'amener discrètement l'apologie et même le panégyrique de la laïcité selon Jules Ferry, (comme l'a fait explicitement M. Boutroux), c'est-à-dire de la première et décisive étape de la déchristianisation du pays ?

Car enfin, c'est une mauvaise plaisanterie que de définir la *laïcité* par le « *Connais-toi toi-même* » de

Socrate, ou par l'humanisme du seizième siècle, ou par cette formule : « l'étude de la nature et la reconnaissance de sa valeur propre, quoique non exclusive ni suffisante ». M. Boutroux sait fort bien que de telles données ne sont contestées par personne.

Mais il sait fort bien aussi que la laïcité selon Jules Ferry, de laquelle il a commis le crime de faire l'éloge, supprimait, dans le texte de la loi, tout enseignement scolaire religieux ; c'était l'athéisme légal, complet et absolu. Et si l'enseignement des devoirs envers Dieu, sous les formules d'un vague déisme, rentrait dans l'école par une porte de derrière, au moyen des programmes et des arrêtés ministériels, c'étaient, dans le plan des Loges, des atermoiements provisoires, destinés à endormir les consciences des catholiques, hélas trop disposés à se laisser faire.

Mais entre la laïcité selon Jules Ferry, louée par M. Boutroux, et le laïcisme sectaire des Steeg, des Payot et de l'instituteur de Blajan, désormais célèbre (1), il n'y a pas seulement progression inévitable, fatale, nécessaire, il y a identité, logique et réelle, absolue : c'est une seule et même doctrine, dont les sectaires actuels tirent et appliquent ouvertement les conséquences, tandis que le mensonge grimaçant de Jules Ferry les dissimulait, en prononcer-

(1) Demander à la librairie Téqui, 82, rue Bonaparte, les *Cahiers d'un instituteur.*

çant « avec respect le nom de Dieu ». Or, les journaux italiens qui favorisent le plan des sectes répètent en ce moment, comme un mot d'ordre (je l'ai lu à plusieurs reprises dans leurs colonnes depuis quelques semaines) qu'il faut en Italie une école laïque, mais dans laquelle on gardera « le nom de Dieu. » C'est exactement le même piège.

J'ai montré ailleurs (1) comment devait s'effectuer et comment s'est effectuée en réalité, au point de vue philosophique, la transition entre le spiritualisme suspect de Jules Ferry, et l'athéisme sectaire d'aujourd'hui, et comment le moyen terme de cette transition a été le panthéisme, issu fatalement du relativisme kantien, et qui est l'unique aboutissement logique des rêveries de Fogazzaro et de ses confrères en modernisme, patronnées par M. Boutroux.

Loin de moi l'idée que M. Boutroux, en venant parler à Rome de *laïcité* et de *laïcisme*, se soit prêté, d'une façon le moins du monde consciente, au plan dont je viens de parler ! Mais j'ai voulu indiquer seulement la vraisemblance et la logique du plan lui-même, et son existence indéniable, prouvée par l'universelle conjuration qui se montre actuellement dans l'Europe latine, et même dans le monde entier, en faveur de la laïcité de l'école, et

---

(1) *L'invasion actuelle du panthéisme. Rôle du panthéisme dans le plan ourdi depuis* 1880 *par la libre-pensée maçonnique pour la déchristianisation de la France par l'école laïque. Foi Catholique*, 1911, tome I, p. 170.

par l'habileté perfide, partout identique, des étapes de cette laïcisation. J'ai voulu surtout faire ressortir la part de la philosophie et de la théologie moderniste dans cette œuvre néfaste.

L'une des « transpositions » les plus dangereuses opérées dans la signification des mots par les erreurs actuelles est celle qui s'exerce sur le mot *spiritualisme*.

A l'occasion de l'élection de M. Boutroux à l'Académie française, ou à propos de l'influence des idées de M. Bergson, combien de fois n'a-t-on pas dit que ces deux philosophes restauraient parmi nous le spiritualisme ? C'est malheureusement une erreur. Le seul spiritualisme qui mérite ce nom est la doctrine de ceux qui affirment nettement l'existence réelle des êtres spirituels, des substances spirituelles, c'est-à-dire de Dieu et des âmes, en tant que réellement distinctes de la matière.

Or, on le sait, ni la doctrine de M. Boutroux, ni encore bien moins, celle de M. Bergson, ne vont jusque-là. C'est pourquoi la réaction opérée par ces philosophes contre le matérialisme brutal est plus apparente et superficielle que réelle et efficace. Et l'idéalisme nuageux, dans lequel leurs doctrines égarent les jeunes esprits, aboutit le plus souvent pratiquement au scepticisme et ne saurait aucunement, en tout cas, conduire les âmes à la foi.

A propos de l'état des esprits tel que j'ai pu le constater à Rome, j'aurais à parler d'un autre

abus, non moins grave, du mot *spiritualisme* : c'est l'abus qui en fait le synonyme de *spiritisme*.

Une propagande effrénée, et très périlleuse, s'opère en ce moment dans toutes les classes de la société romaine (et dans les autres villes de l'Italie, m'assure-t-on), en faveur des doctrines et des pratiques de l'occultisme. Théosophie « alliance spiritualiste universelle », hypnotisme et suggestion, spiritisme surtout, avec toutes ses conséquences de détraquement mental et moral, sévissent d'une façon qui inquiète tous les gens sensés.

Et ici encore le modernisme entre en jeu, à la fois comme cause et comme effet. Mais ceci demandera de plus longs développements.

B. GAUDEAU.

CAS DE CONSCIENCE SUR LA GUERRE

Notre excellent collaborateur Bayard nous écrit, à propos de l'étude sur la *Théologie de la guerre*, publiée dans le numéro du 25 février de la *Foi Catholique*.

« Voulez-vous me permettre une observation à toutes fins utiles ?

« Dans le développement de la deuxième vérité : « une guerre d'agression sans motif est un crime », il me semble qu'un point est resté dans l'ombre. C'est qu'il est une cause lointaine des guerres qui, sans être légitime en un sens, semble avoir sa raison d'être dans les décrets de Dieu.

« Je veux parler de la faim, du développement d'un peuple qui étouffe chez lui, a les dents longues et veut tout naturellement le sol du voisin, oisif et stérile. C'est l'histoire des invasions du monde romain par les barbares. Ne sera-ce pas le fait de l'appel au vide, dans une France de rentiers sans enfants ? Et ne pensez-vous pas que Dieu, dans sa justice, peut donner la terre à ceux qui la méritent ?

« Ce que je vous dis là fait trembler ; mais le chef de peuple lançant le trop plein des siens sur les oasis à demi abandonnées serait-il un monstre ?

« Le remède ? Bien simple. Le Décalogue, qui multiplierait la vie en dépit du bien-être et de ses tentations, ferait pousser une lignée de défenseurs et arrêterait l'invasion.

« Sur cela, pas de discussion.

« Je ramasse dans la *Guerre et l'homme de guerre*, de Louis Veuillot, que je viens de méditer, quelques citations admirables ; cet homme, ce chrétien a tout dit :

« Il y a une race de milieu, nouvelle en France, pervertie à de détestables écoles, inféconde sauf en sophismes et en falsifications, qui ne donne pas de soldats, pas de prêtres, qui les hait l'un et l'autre, et qui fait des livres et des lois pour les séparer. »

« C'est écrit en 1855 !

« Dieu ne fait pas durer les familles en proportion de ce qu'elles gagnent, mais de ce qu'elles donnent. L'aumône et le sang, c'est l'arrosement qu'il faut aux arbres généalogiques. »

Le vaillant auteur de la *Peur de l'Enfant* (1) est conséquent avec lui-même. Il sait bien que ce n'est

---

(1) Une brochure grand in-8°, avec dix graphiques et une eau forte. avec préface de Paul Bourget. *Excellent* travail, à prapager. 0 fr. 50 l'exemplaire; franco : 0 fr: 65; 25, rue Vaneau, Paris.

pas nous qui le contredirons. Oui, son cas de conscience fait trembler. Evidemment, une terre qui se dépeuple par la faute, par le crime de ses habitants, devient, à un moment donné (que Dieu seul peut apprécier), une terre à prendre. Et la loi, évidemment naturelle et par conséquent légitime, de l'occupation primitive du sol désert par le premier arrivé, retrouve ici, en partie du moins, son application.

Cela se fait de soi-même. Et le manque de proportion entre l'étendue d'un pays et la densité insuffisante de la population indigène amène fatalement, longtemps à l'avance, et en temps de paix, des infiltrations de toute nature qui préparent et, à un moment donné, nécessitent l'invasion ! Ce sont des faits que l'on ne peut que constater ; mais qui, en principe, ne légitimeront jamais une agression formellement injuste et sans cause. C'est de celle-là seulement que j'avais parlé.

Mon Dieu ! peut-on écrire de sang-froid, en français et en France, à cette heure, de pareilles lignes ?...

Oui, l'*unique* remède, c'est le Décalogue.

Mais quand toutes les forces qui gouvernent et qui tyrannisent un pays sont la négation du Décalogue, et la lutte, violente et perfide, contre le Décalogue ?

Alors, Bayard, où est le remède ?...

B. G.

AUTOUR DU MODERNISME SOCIAL (1)

Analyse de quelques documents

Après la lettre de S. Em. le Cardinal Merry del Val à M. le comte de Mun.

La lettre de Son Eminence le Cardinal Merry del Val à M. le Comte de Mun a eu un retentissement et déjà des résultats très considérables : nouvelle preuve de l'immense puissance qu'exerce la parole venue du Vatican. Quelques mots, à peine quelques lignes jetées en passant, sans avoir l'air d'y toucher, au milieu d'aimables formules de politesse... Et voilà une véritable révolution, qui va se propageant, à travers tous les pays du monde, dans des milliers et à la lettre dans des millions d'esprits, dont beaucoup étaient atteints, ou commençaient à l'être, par les plus redoutables des erreurs. Quelle merveilleuse, quelle effrayante réalité que celle du « pouvoir spirituel » ! A côté de lui, qu'est la force matérielle des armées les plus terribles ?

Le *Journal des Débats* a publié le 24 février un article de M. Henri Joly, article dont j'ai entendu faire, à Rome, où j'écris ceci, et par des hommes

---

(1) Voir *Foi Catholique*, nos de septembre, octobre, décembre 1912, janvier et février 1913 ; et mon volume *Autour du Modernisme social.*

compétents, l'éloge mérité. Cet article est une simple analyse de la lettre à M. de Mun, mais qui constate, avec une parfaite justesse « que dans quelques mois, peut-être même dès aujourd'hui, personne parmi les catholiques de tout âge, ne voudrait convenir d'avoir jamais pensé autre chose que ce qui vient d'être rappelé. »... Et M. Jolly conclut :

Ces rappels aux principes, beaucoup les trouveront très simples et très prévus, d'autres s'en étonneront comme on s'étonne d'une barrière inattendue. Ce qui était le plus surprenant, c'était l'illusion de ceux qui croyaient que l'Eglise allait laisser indéfiniment diminuer le rôle de cette charité qu'elle conseille en parlant d'esprit à esprit, pour laisser accroître indéfiniment le champ de l'autorité qui contraint. L'archevêque de Bourges avait déjà lancé cet avertissement, au sein d'une Semaine sociale récente : *L'Etatisme est une hérésie.*

La *Foi Catholique* ayant publié un article du *Nouvelliste* de Lyon intitulé *Une leçon sous les fleurs*, croit devoir reproduire aussi la réponse de M. de Mun et la réplique du *Nouvelliste*, auquel est demeuré le dernier mot.

« Monsieur le Directeur,

« Je viens seulement de lire aujourd'hui l'article anonyme que le « Nouvelliste de Lyon » a publié le 24 janvier, au sujet de la lettre dont m'a honoré récemment Son Eminence le Cardinal Merry del Val.

« Si ma personne était ici seule en cause, je n'opposerais que le silence aux insinuations dont cet article prétend m'accabler. Mais il s'agit de l'œuvre que j'ai fondée, et dont je porte encore la lourde responsabilité. Pour son honneur, je dois vous adresser une très ferme protestation.

« Je ne reconnais à personne, si ce n'est au représentant du Saint-Siège lui-même, le droit d'interpréter les termes d'une lettre écrite au nom du Souverain Pontife, et, par une supposition injurieuse pour Celui dont elle prétend découvrir les arrière-pensées, de transformer en blâmes indirects les éloges formels qu'elle exprime.

« Le Cardinal secrétaire d'Etat, énumérant les doctrines que le Saint-Père « déplore », daigne préciser que, si elles ont pu se répandre, c'est, dit-il, « faute de l'esprit que vous avez su imprimer à votre œuvre », en laquelle, ajoute-t-il, Sa Sainteté constate avec joie un « esprit de parfaite orthodoxie ».

« Cet éloge, le plus haut que puisse ambitionner une œuvre catholique, n'est atténué, Monsieur, par aucune restriction. Vous n'avez pas le droit d'en ajouter.

« Le Cardinal déclare encore, dans sa lettre, que le Saint-Père tient à féliciter hautement l'Œuvre des Cercles « qui veut, à tout jamais, grâce à un redoublement de précautions, se préserver » des doctrines erronées. Vous cherchez dans cette phrase un blâme pour je ne sais quel passé, qui serait en « contraste » avec le présent. Je n'y vois, quant à moi, que la paternelle affirmation d'un devoir essentiel, auquel les membres de l'Œuvre ont, comme moi-même, conscience de n'avoir jamais failli, et qui s'impose, en tout temps, à tous les catholiques.

« Je suis très fier d'être félicité de ce « redoublement de précautions », et l'Œuvre des Cercles l'est avec moi. Je souhaite à tout le monde de mériter le même éloge.

« Veuillez recevoir, Monsieur le Directeur, l'assurance de mes sentiments les plus distingués.

« A. DE MUN. »

Le Nouvelliste, a répondu, le 30 janvier :

M. de Mun met quelque humeur à constater que l'article du « Nouvelliste » était « anonyme ». Nos articles ne sont jamais signés, comme ne le sont pas

davantage ceux du « Temps » et de beaucoup de grands journaux. Les nôtres et les leurs expriment une pensée collective, et les écrivains qui les font, satisfaits d'être associés à l'autorité même du journal, n'ont pas l'amour-propre d'étaler leurs noms. Aussi bien, personne dans notre milieu — et pas même M. de Mun à Paris — ne s'est mépris sur la personnalité du collaborateur qui avait pris la plume ce jour-là. Faut-il faire un rapprochement ? Le R. P. Desbuquois, prenant chaudement la défense du « Guide social » de Reims et protestant auprès de tous les évêques de France contre les critiques dont l' « Action populaire » de cette ville était l'objet, se plaignait qu'elles fussent signées seulement du pseudonyme Gaston Defoyère ; cependant le « Guide social » dont il plaidait la cause était moins encore, puisqu'il n'était qu'une œuvre anonyme et que l'anonymat n'est pas cependant admis en librairie comme il l'est dans la presse quotidienne où le nom même d'un grand journal vaut toutes les signatures.

Mais il y a plus à dire de la réponse de M de Mun.

Il ne reconnait à personne le droit d'interpréter la lettre du cardinal Merry del Val. Cela signifie-t-il qu'il ne reconnait à personne le droit de la comprendre, de crainte qu'on la comprenne contre ses doctrines et celles de ses amis ?

A coup sûr, il s'en est refusé la permission à lui-même tout le premier. Il en a pris ce qui était des compliments ; il s'est enivré du parfum des fleurs ; mais il a rejeté ou n'a pas lu ce qui était une leçon. Il ne saurait nier pourtant qu'il y en eût une et que puisqu'il y en avait une, elle méritait bien d'être comprise.

Il pouvait critiquer notre interprétation : c'était son droit.

Il pouvait même dire que nous avions défiguré l'histoire de son œuvre et travesti ou faussé sa pensée passée ou actuelle.

Il pouvait dire enfin que si nous citions sa lettre à M. Lefas, cette lettre était un faux que M. Lefas avait commis. Mais il n'a rien fait de tout cela. Du reste,

un démenti de sa lettre à M. Lefas aurait été bien tardif, depuis quatre mois qu'elle a paru et tant de bruit qu'elle a fait.

Nous avions relevé dans la lettre du cardinal Merry del Val une phrase que nous avions trouvée éminemment significative. C'était celle qui réprouvait « une conception erronée de certaines organisations sociales des droits et des devoirs créés de toutes pièces là où la loi naturelle consacre la liberté. »

Nous posons donc la question à M. de Mun : ces mots signifient-ils quelque chose ou bien ne signifient-ils rien ? Et s'ils signifient quelque chose. leur sens obvie ne s'applique-t-il pas à cette organisation rêvée dans laquelle la corporation serait obligatoire. et le travail interdit à quiconque n'en ferait pas partie ? Le « Nouvelliste » lui-même a combattu à bien des reprises l'opinion de ceux qui condamnaient chez l'ouvrier la liberté du travail, qui croyaient au pouvoir législatif des syndicats en grève et qui consentaient à peine à permettre qu'un « renard » gagnât encore le pain de sa femme et de ses enfants, aussi longtemps du moins que la société n'aurait pas été réorganisée sur de nouvelles bases, rendant la grève obligatoire et prenant à sa charge les familles des grévistes. Il est difficile de dire que nous n'ayons pas reçu un précieux encouragement par la dernière lettre du cardinal

Pourquoi M. de Mun n'avoue-t-il pas qu'il a lu cette partie de la lettre du cardinal secrétaire d'Etat ? Pourquoi n'explique-t-il pas quel sens il y a trouvé ? Ou bien, pourquoi, répondant au « Nouvelliste », ne répond-il à rien de ce qu'il a trouvé dans nos colonnes sur ce grave sujet ?

Nous attendons sa réponse : mais nous croyons jusqu'à nouvel ordre qu'il fuit le débat et fait le silence, pour empêcher le public de connaître à cet égard les enseignements du Saint-Siège. Voilà donc pourquoi il défend d'interpréter.

Dans l'œuvre des Cercles et dans sa propre doctrine, il ne croit pas, dit-il, à « un passé qui serait en con-

traste avec un présent ». Pourquoi donc a-t-il évolué de la formule des « classes dirigeantes » et de la théorie du « paternalisme » à cette autre qui ne peut être qualifiée que du syndicalisme ? Ou bien, sans lui demander un si long effort dans sa mémoire et un si long retour sur ses opinions anciennes, pense-t-il donc encore aujourd'hui ce qu'il écrivait à M. Lefas il y a seulement quatre mois ? Car là est bien le contraste, sinon entre hier et aujourd'hui de M. de Mun — puisqu'il prétend n'avoir pas changé — au moins entre la doctrine du cardinal et la sienne.

Que M. de Mun nous permette donc de lui mettre une fois de plus les deux textes sous les yeux. puisqu'il affecte de n'avoir pas lu ou pas compris ce que nous en disions.

Lettre du cardinal Merry del Val à l'évêque de Périgueux du 29 *Juillet* 1912 :

« C'est ce qu'a fait M. Durand dans un discours très dense, autant que très précis et très clair. On y voit une synthèse complète et lumineuse des enseignements pontificaux sur la question sociale : chacune de ses parties s'y appuie sur de solides principes de raison, non moins que sur l'autorité de l'Eglise ; l'ajustement des parties dans le tout leur permet de s'éclairer mutuellement et de se prêter l'une à l'autre un saisissant relief... »

Lettre de M. de Mun à M. Lefas, du 29 *Septembre* 1912 :

« Vous avez, avec une précision parfaite et un savoir consommé, réfuté au point de vue historique les opinions émises par M. Durand.

« .....La profession est considérée dans l'enseignement de l'Eglise comme un des liens les plus puissants que le droit naturel forme entre les hommes. Il est très nécessaire, au point de vue de l'avenir, de préciser le désaccord qui nous sépare sur ce point de M. Durand... »

A cela, à ce contraste, veux-je dire. que répond M. de Mun ?

Aujourd'hui, à nous et à tout le monde il refuse « le droit d'interpréter les termes d'une lettre écrite au nom du Souverain Pontife » ; il appelle « injurieuse » la tentative seulement de l'expliquer.

Voilà le reproche qu'il nous fait, à nous qui n'apportions pourtant qu'un acquiescement docile et respectueux.

Eh bien, vous, Monsieur de Mun, que pensez-vous donc de vous-même qui, sans chercher, au mois de septembre, à interpréter la lettre écrite au nom aussi du Saint-Siège à l'évêque de Périgueux, osiez alors la réfuter, la contredire et la combattre ?

Tous les esprits éclairés et non prévenus ont bien compris qu'il y a dans la lettre récente autre chose que des éloges. De ceux même qui étaient engagés bien avant, nous pourrions en citer plusieurs qui ne nient plus que leur conduite et leurs systèmes sont en défaveur au Vatican.

De nombreuses lettres de félicitations nous sont parvenues.

« Au risque de vous fatiguer de mes lettres — nous écrit une haute personnalité que recommande une compétence particulière en ces sujets — je veux encore vous remercier de votre si excellent article sur la lettre à M. de Mun. Grâce à vous et à quelques autres, ces questions s'élucident et surtout Rome est appelée à intervenir. Les deux lettres du cardinal Merry del Val (celle à l'évêque de Périgueux et celle à M de Mun) ne sont que l'interprétation et l'application à toutes nos œuvres catholiques, Cercles d'ouvriers, Jeunesse catholique, Action populaire et Semaines sociales, des avertissements et condamnations contenus déjà dans la lettre sur le Sillon. »

M. de Mun veut-il être le dernier à le comprendre... ou bien veut-il faire croire qu'il soit le dernier ?

Le 20 février, les *Etudes* publiaient sous ce titre : *La lettre du Cardinal Merry del Val au Comte de*

Mun, un article de M. Desbucquois qui est bien la volte-face la plus audacieuse, (à moins que ce ne soit la plus humble) qu'on ait jamais vue. C'est la palinodie chantée à tue-tête, comme pour couvrir la voix de ceux qui la veille chantaient cet air-là, alors que M. Desbucquois chantait précisément tout le contraire.

« Pour armer le syndicat d'un droit de contrainte excessif, dit entre autres choses M. Desbuquois, il faudrait le considérer comme un groupement naturel nécessaire, de même ordre que la famille. Cela n'est pas. »

Vous avez bien entendu ce dernier mot : « Cela n'est pas », ajoute à ce propos le *Nouvelliste de Lyon*.

Cependant depuis dix, vingt et trente ans on nous a dit que « cela est ». et les catholiques-sociaux nous en rebattaient les oreilles il y a trois mois. aussi fort qu'ils le criaient il y vingt ans...

Mais nous ne ne nous attendions pas, à coup sûr, à voir rendre justice aussi tôt et aussi complètement aux opinions que nous avions toujours soutenues.

Seulement — et M. l'abbé Desbuquois ne peut pas ne pas s'en rendre compte — c'est bien là de sa part et de la part aussi du groupe auquel il appartient une véritable rétractation. Il accomplit en ce moment une volte-face bien marquée.

Ici même, en effet, nous avions relevé dans la même revue (en particulier, numéro du 5 septembre dernier et sous la même signature de M. Desbucquois) des thèses diamétralement opposées à celles de maintenant, cette thèse-ci notamment que « chez l'ouvrier qui a le droit de vivre et de soutenir sa famille, l'application de ce double devoir primera *parfois* le devoir de solidarité professionnelle ». Voilà qui était clair : le mot « parfois » avait en lui-même un sens d'exception ; la règle générale par conséquent, la règle ordinaire, c'est que la solidarité

professionnelle » devait l'emporter communément sur les devoirs de famille. Le syndicalisme où l'on était engagé menait jusque-là.

On s'aperçoit maintenant que tout cela est réprouvé au Vatican. Tant mieux, et nous nous garderions d'insister davantage.

Cependant nous ferons observer que la logique et la conscience exigent dorénavant que le *Guide social* de Reims et les tracts ou autres publications de l'Action populaire de Reims, imbus de ces doctrines aujourd'hui désavouées et tenues pour réprouvées par le Saint-Siège, soient retirés de la vente et de la propagande.

Il y a là une question de bonne foi sur laquelle personne ne nous chicanera, et nous aimons à croire que les intéressés seront les premiers à le comprendre.

Sans cela il y aurait plus que de l'équivoque : il y aurait de la contradiction. »

Ces réflexions du *Nouvelliste* sont empreintes de la plus parfaite modération.

Après la lettre si formelle du Cardinal Merry del Val à M. de Mun, on conçoit que les *Etudes* aient voulu se hâter de prendre nettement position. Mais, pour ce faire, elles n'avaient assurément que l'embarras du choix entre des rédacteurs hautement qualifiés. De tous, il faut bien avouer que M. Desbucquois était le moins indiqué en l'espèce. On eût fort bien compris qu'il gardât le silence. S'il parlait, on eût compris qu'il fût venu dire : « Voici ce que nous avions enseigné jusqu'à présent. Rome attire notre attention sur tel et tel point important. En y regardant de près, c'est bien ainsi, en effet, qu'il faut entendre les choses. » Le porte-parole du groupement de Reims se fût honoré en agissant ainsi.

Mais venir, avec une telle assurance, et comme si on n'avait jamais dit autre chose, commenter sur un ton doctoral un document qui est la condamnation

de toute votre doctrine, qui enseigne précisément le contrepied de ce que vous souteniez la veille encore et depuis des années, et avec une âpreté qui dénonçait « confidentiellement » aux évêques vos adversaires comme empiétant sur leur autorité... en vérité, sans parler d'autre chose, il faut bien avouer qu'au simple point de vue du sérieux scientifique, cette attitude est quelque peu déconcertante.

En attendant, conclut le *Nouvelliste de Lyon*, le mot de M. Henri Joly dans les *Débats* se trouve tout à fait vérifié. « Dans quelques mois, dit-il, peut-être même dès aujourd'hui, personne parmi les catholiques de tout âge ne voudrait convenir d'avoir jamais pensé autre chose que ce qui vient d'être rappelé... La lettre du cardinal parlant au nom du Saint-Siège marquera sans doute pour les uns un point de halte et de rebroussement ; elle confirmera les autres dans des résistances qu'il pourrait leur coûter de se voir reprocher ; enfin elle orientera les débutants et les préservera de certaines alliances dangereuses ».

Mais il est nécessaire de travailler à développer dans les esprits le germe fécond de vérité contenu dans les enseignements du Saint-Siège.

B. G.

L'ÉCONOMIE POLITIQUE EST-ELLE INDÉPENDANTE DE LA MORALE? (1)

Nous avons constaté que ce mot *économie politique* est équivoque, parce qu'il désigne tantôt, en un sens restreint, la science économique purement expérimentale, qui fait abstraction, en étudiant les faits économiques et leurs lois, des principes et des conséquences d'ordre moral ; tantôt, en un sens plus large et plus compréhensif, ce mot désigne, outre la science économique purement expérimentale, la connaissance méthodique et certaine des principes de tout ordre sur lesquels s'appuie l'expérimentation économique, et des conséquences morales, juridiques, sociales et politiques qui en découlent.

Entenduè selon cette signification plus large, il est bien clair que l'économie politique ne saurait être indépendante de la morale.

Au contraire, la science économique purement expérimentale étudie les faits économiques et leur enchaînement en eux-mêmes, abstraction faite de leur caractère moral, et les lois qu'elle déduit, con-

(1) Voir *Foi Catholique*, 25 Février 1913, p. 99.

sidérées en elles-mêmes et d'une manière également abstraite, peuvent être dites, en un sens acceptable, indépendantes de la morale. Etant donnés tels faits économiques groupés dans de telles conditions, les autres faits prévus et annoncés par la loi se produiront fatalement. Mais les faits initiaux qui déterminent le déclenchement de la loi sont, le plus souvent, soumis au libre arbitre de l'homme, et par conséquent revêtus d'un caractère moral, dont la science économique purement expérimentale *fait abstraction*.

L'équivoque, source de tous les malentendus en cette question, consiste donc, quand on prononce le terme *économie politique*, à passer du premier au second des deux sens que je viens d'analyser ou inversement, sans que votre interlocuteur s'en aperçoive et parfois sans vous en apercevoir vous-même. Il est alors impossible de s'entendre, malgré la meilleure volonté du monde.

Ainsi, quand M. J. Rambaud écrit qu' « il y a une économie libérale parfaitement orthodoxe, qui se remue dans un cercle où religion et philosophie se refusent à lui tracer la route, pas plus qu'elles n'en tracent à la physique et à la chimie » ; — quand il ajoute que l'économie politique n'est par elle-même ni morale, ni immorale, mais purement amorale ; qu'elle n'est nullement subordonnée à la morale, « selon le concept que se formè-

rent les philosophes scolastiques » ; qu'il y a entre l'une et l'autre une indépendance mutuelle absolue, etc. : — il est clair que M. J. Rambaud parle de la science économique purement expérimentale, et au sens restreint du mot.

Mais quand M. Rambaud reconnaît « le droit de la morale et du droit naturel d'être écoutés en économie politique toutes les fois qu'ils prennent un contact réel avec elle » (1), il constate donc qu'il y a contact et subordination, et il s'agit alors de la science économique au sens large du mot, que j'ai décrite plus haut en second lieu.

Quand on nous parle d'un *ordre* économique, d'un *domaine* économique (2) qui dépassent et débordent la science économique (j'ajoute *purement expérimentale*), on constate que cet ordre et ce domaine sont régis par la morale et le droit naturel ; et il le faut bien, sans quoi on tomberait sous l'anathème (très immérité en fait) de M. de la Tour du Pin, foudroyant « ces économistes, prétendus orthodoxes, aux yeux desquels l'*ordre* économique est aussi indépendant de la morale que les sciences naturelles » (3). Mais cet *ordre* économique, ce

(1) Phrase répétée à deux reprises par M. Barbier, *Critique du lib.* 1er sept. 1912, p. 723 ; 1er déc. 1912, p. 250.

(2) *Critique du libéralisme*, 1er sept. 1912, p. 723-724, et *passions.*

(3) *Ibidem*, p. 723.

domaine économique, en tant qu'ils sont régis par la morale, sont-ils, oui ou non, *en dehors* de l'économie politique telle que la conçoivent M. Rambaud et M. Barbier ? Sont-ils à *côté* d'elle, ou en contact avec elle ?

On nous parle d'un *art* économique, lequel serait l'application à la conduite de la vie, aux actes humains, des lois économiques découvertes par la science. Mais cet art, encore une fois, est-il à côté de l'économie politique, et sans contact avec elle ?

A ces questions, les réponses sont d'abord flottantes et fuyantes, toujours en raison de la même équivoque.

« La morale et le droit naturel doivent être écoutés en économie politique, *quand* ils prennent un contact réel avec elle. » « Mais y a-t-il contact dans *tout* le domaine de celle-ci ?... La science, *en beaucoup de cas du moins*, est indépendante... Le droit naturel pénètre-t-il *tout* le domaine de la science ? L'objet *propre* de la science économique ne se réfère pas *toujours* à des actes humains. » Etc... (1) Tout cela manque de netteté.

Enfin, on en vient à constater (ce par où il eût été plus logique de commencer), que ce terme : l'*économie politique* a deux sens très différents.

---

(1) *Ibidem*, p. 723-724.

« Il y avait donc une distinction à faire entre l'*ordre économique*, embrassant sous cette désignation générale la science et l'art, la connaissance technique et les applications pratiques, et la *science* proprement dite, bornée à la découverte et à la constatation de ces phénomènes... *Au premier sens, l'économie politique* relève évidemment de la morale et du droit naturel, *mais non dans le second* » (1) A vrai dire, la distinction entre ces deux sens du terme *économie politique*, adoptée ici par M. Barbier, n'est énoncée nulle part, à ma connaissance, dans les écrits de M. J. Rambaud (il s'y trouve même des formules qui disent plutôt tout le contraire) et je me demande s'il la ratifierait. Je crois donc que le disciple force un peu la pensée et surtout les expressions du maître quand il ajoute : « Ce n'est pas pour avoir distingué, comme on l'a vu, la *science économique* proprement dite et *l'économie politique dans l'acception la plus générale du terme* (*ordre économique*) que M. Rambaud aura démérité, etc. » (2)

Telle quelle, cette distinction ne me paraît pas adéquate. L'économie politique serait donc tantôt une *science*, tantôt un *ordre* (*l'ordre économique*) ? Et cet *ordre* serait formé par la réunion d'une

(1) *Critique du libéralisme*, 1er déc. 1912, p. 231.

(2) *Critique du libéralisme*, 1er déc. 1912, p. 253.

science et d'un *art ?* Toute cette terminologie est au moins singulière.

Mais cet *art* économique, pourquoi ne pas l'appeler de son vrai nom, qui est la *morale économique?* Car enfin, un art qui consiste à appliquer à la conduite humaine, aux actes humains, des lois qui déterminent ainsi l'exercice des droits et des devoirs, c'est la morale. La morale est à la fois une science et un art : un art parce qu'elle tend à l'action (*ars recta ratio factibilium*), une science parce qu'elle comprend la connaissance théorique, méthodique et certaine, des principes et des règles de l'action.

L'économie politique, si l'on tient à conserver ce titre (et je reconnais que l'usage invétéré rend le changement difficile), serait donc, au sens large du mot, et comme je l'ai indiqué plus haut, une science d'ordre moral (en entendant aussi ce dernier mot selon sa signification la plus large), qui embrasserait et contiendrait une science expérimentale, dont elle comprendrait les principes et les applications. Mais on commence à voir, si je ne me trompe, pourquoi il me semblait qu'il serait, en principe et théoriquement tout au moins, plus normal et plus logique, d'appeler cette science morale, ainsi largement comprise, de son vrai nom : le droit naturel économique. La science économique restreinte, purement expérimentale, contenue dans ce droit naturel, — annexe, si l'on veut, de ce droit

naturel, — n'en garderait pas moins toute l'indépendance qui lui est propre, et que nous avons expliquée.

Mais de toute façon, il semble opportun de couper court, au moins par des définitions nettes et franches, au flottement d'idées que nous venons de constater.

(*à suivre*)

B. GAUDEAU.

CHRONIQUE DE
L'UNION SACERDOTALE "*Pro Fide*"

Lettre de Sa Grandeur Mgr Duparc, évêque de Quimper et de Léon, à M. le Chanoine Gaudeau.

Evêché de Quimper
et de Léon

Quimper, le 13 Mars 1913

Monsieur le Chanoine,

Je bénis volontiers votre Union sacerdotale *pro Fide*, et je souhaite qu'elle trouve dans mon diocèse de nombreux adhérents.

Veuillez agréer, Monsieur le Chanoine, l'assurance de mes sentiments respectueux et dévoués en N. S. J. C.

ADOLPHE.

Evêque de Quimper et de Léon.

Les associés de l'Union sacerdotale *pro Fide* qui ne sont pas abonnés à la *Foi Catholique*, recevront sans tarder le *Bulletin* qui leur est propre. L'administration de l'Union, (25, rue Vaneau, Paris), prie tous les associés d'envoyer le montant de la cotisation annuelle (1 fr. 50 pour la France ; 2 francs pour l'Etranger).

Le Gérant : R. SCHMAUDER.

Imp. SCHMAUDER, 75, rue Rochechouart — Téléph. 215-17

LA LOI DE LA VIE SURNATURELLE : SES VIOLATIONS (1)

Ces mots « la violation de la loi », surtout après ce que nous avons dit, n'ont aucun besoin d'être expliqués ou définis. Toutefois rappelons que, pour être réellement coupable, cette violation doit être suffisamment réfléchie et voulue. Il faut que la loi, avec sa force obligatoire, soit connue du délinquant et que celui-ci se décide à l'enfreindre en dehors de toute pression ou contrainte qui atténueraient ou feraient disparaître sa responsabilité. Dans les conditions ainsi posées la violation est un acte délictueux ou coupable.

Toutefois, si nous nous bornons à considérer cet acte en lui-même, nous n'en aurons qu'une notion imparfaite ; pour la compléter, il est bon de rechercher les motifs ou excitations intérieures et extérieures qui nous ont poussés à l'acte coupable et aussi ses résultats prévus ou imprévus.

(1) Extrait de *Jésus-Christ, principe et fin de la vie humaine : synthèse catholique*. Ce volume, dont nous parlons plus loin, sera mis en vente presque aussitôt que nos lecteurs auront ces pages sous les yeux. (B. G.)

Les excitations au mal peuvent venir du dedans et ce sont les plus terribles, celles qui reparaissent toujours, les passions. Elles viennent aussi du dehors, et alors elles se modifient ou disparaissent même complètement, avec un peu de prudence de la part de celui qui les a subies ; ce sont les occasions dangereuses.

Toutes les violations de la loi n'ont pas les mêmes conséquences ; ces dernières aggravent parfois singulièrement la faute, ce sont celles qui ont été prévues et délibérément cherchées et voulues : d'autres au contraire sont de pures surprises ou du moins n'ont pas cette réaction aggravante sur l'acte duquel elles procèdent.

Ces quelques considérations préliminaires montrent à elles seules la complexité du sujet que nous abordons.

D'autre part, la violation de la loi divine peut revêtir un double caractère ; elle est privée et individuelle, ou bien d'une certaine manière elle sera collective. Les prévarications contre la loi divine sont privées quand elles émanent d'un individu qui y engage sa seule responsabilité ; ce n'est pas que ces fautes personnelles n'aient parfois des répercussions très étendues, à cause de la situation et de l'influence du délinquant. Ne dit-on pas que sur d'autres terrains, en matière économique par exemple, il n'y a pas d'acte rigoureusement privé ; tous ont un caractère so-

cial ? Il y a là, croyons-nous, quelque exagération. Aussi, bien que nos prévarications morales et religieuses puissent avoir leurs répercussions au dehors, nous persisterons à les considérer comme des fautes privées et individuelles lorsque nous sommes seuls à les poser.

Les fautes collectives et vraiment sociales se produisent d'une autre manière. Aujourd'hui, par suite des moyens que tout le monde connaît, la presse, la fréquence et la facilité des communications, les réunions et congrès de toute sorte, l'usage ou l'abus des discours publics, tout devient commun et s'universalise avec une extrême rapidité. Mais rien ne prend plus aisément ce caractère d'universalité que certaines violations de la loi divine, à cause de l'identité des motifs de prévarication qui y poussent un trop grand nombre d'hommes, et à cause de l'identité des résultats qu'ils ont intérêt à poursuivre, par ces prévarications elles-mêmes. Nous avons assez longuement parlé de ce triple foyer des concupiscences, allumé aux entrailles de l'être humain par la déchéance originelle, pour ne point nous étonner d'en voir sortir les mêmes passions et les mêmes entraînements. Que certains buts sociaux s'offrent comme l'aboutissement naturel de ces entraînements et de ces passions, et vous verrez des collectivités considérables les poursuivre avec la même ardeur. La loi divine qui les interdit sera brisée, foulée aux pieds ; sa violation

s'universalise, c'est l'apostasie et la déchristianisation d'un pays tout entier.

Nous nous proposons d'étudier ici ces violations privées ou individuelles et collectives ou sociales, d'abord en elles-mêmes, puis dans leurs effets.

I

LES DIVERSES VIOLATIONS DE LA LOI DIVINE

Toute violation de la loi morale produit dans l'âme qui la commet des ravages plus ou moins grands et y accumule des ruines ; cependant tout n'est pas perdu, aussi longtemps que cette loi divine demeure gravée dans la conscience. Pour rentrer en grâce auprès de Dieu, le pécheur n'aura qu'à s'incliner à nouveau devant cette loi et à en reconnaître pratiquement le caractère obligatoire, son acte implique un commencement de repentir qui attirera sur lui le pardon et la pitié de Dieu. Le mal souverain et irrémédiable, c'est la négation calculée, réfléchie, de la loi elle-même ; car cette négation équivaut à la destruction de cette loi, non pas que le pécheur puisse l'atteindre dans sa nature propre, encore moins dans son principe qui est Dieu. Sa prétention est moins haute, c'est de l'anéantir en lui-même, dans sa propre conscience, si bien qu'il pourra ensuite

agir en dehors d'elle et sans elle, être débarrassé définitivement de toute préoccupation à cet égard et, par conséquent, de tout remords.

Cela est-il possible ? L'expérience ne le prouve que trop. Quelle explication en donner ? En voici les éléments principaux : Notre raison, quoique faite pour le vrai et capable de l'atteindre, se trompe souvent, car elle est bornée et faillible ; les ténèbres s'amassent sur elle et l'empêchent de voir. Or, c'est cette raison qui porte écrite en elle la loi morale et qui a la charge de l'interpréter auprès de notre volonté, pour l'incliner à l'accomplir ; nous l'appelons alors la raison pratique, pour la distinguer de la raison purement spéculative. On revêt d'ordinaire cette raison pratique d'une sorte d'infaillibilité qu'elle ne possède point. Trop souvent la volonté sur laquelle elle essaie d'agir lui oppose des résistances intéressées, car elle-même éprouve de grandes difficultés à obéir à la loi qu'on lui montre ; elle entraîne dans sa révolte les facultés inférieures, l'imagination et la sensibilité, et toutes ensembles livrent de terribles assauts à cette raison pratique qu'elles finissent par aveugler. Toutes ces puissances conjurées parviennent à raturer et à détruire dans l'âme, victime de ces luttes intimes, la loi morale elle-même ; c'est la prévarication par excellence, celle qui prépare l'éternelle damnation.

Je le sais, on essaie trop souvent aujourd'hui de couvrir cet attentat suprême sous une espèce de bonne foi, qui se substituerait ainsi à la foi vraie et même à la vertu. On plaint ces égarés qui nient toute loi morale, soit naturelle, soit évangélique, mais on n'ose les condamner : ils sont de bonne foi, ils ignorent. Non, ils n'ignorent point, par la raison bien simple que pour nier systématiquement une chose, il faut en avoir au moins une certaine notion. Ceux qui ignorent, en partie du moins, la loi naturelle, ce sont peut-être les idolâtres orientaux ou les sauvages de l'Afrique, ou bien encore certains civilisés placés dans des circonstances tout exceptionnelles. Mais ces chrétiens, ces catholiques qui engagent contre leur conscience cette lutte acharnée que je viens de décrire, savent très bien ce qu'ils font. S'ils parviennent à anéantir en eux toute notion de la loi morale, même naturelle, cette destruction est l'aboutissement de toutes les perfidies intellectuelles, de tous les sophismes laborieusement entassés, et plus encore de toutes les capitulations de conscience devant le devoir, qui ont précédé et préparé ce dernier attentat. Ne les excusez point et surtout ne parlez pas de bonne foi ; ces hommes n'en ont aucune, ils doivent être rangés parmi ces sceptiques qui, au dire de saint Paul, se sont évanouis dans leur propre pensée.

Voici quelque chose de plus effrayant encore : Supposez une collectivité plus ou moins considé-

rable, entraînée par les mêmes passions, en proie aux mêmes résistances au devoir, à la loi morale, à Dieu. Les hommes qui la constituent seront poussés, en vertu même de leur nombre, à concevoir un dessein autrement criminel, celui de détruire la loi morale, non pas seulement en eux-mêmes, dans leur propre conscience, mais dans son extériorité, je veux dire, dans toutes ses manifestations du dehors, dans toutes les institutions qui la rappelaient et en étaient comme l'incarnation au sein de la nation à laquelle ces hommes appartiennent. Et si ces hommes parviennent à s'emparer du gouvernement de ce pays, la loi morale, naturelle et évangélique, y est menacée dans son existence propre. Sa destruction y deviendra le programme gouvernemental en ce qu'il a de plus essentiel ; et voici comment on procédera à son exécution.

Nous avons expliqué dans notre précédent entretien que la loi divine se présente à nous sous deux aspects différents, naturel et surnaturel ; elle sort à la fois de notre nature elle-même et de la révélation divine et positive, écrite dans l'Evangile. Il semble à première vue qu'il sera bien plus aisé de se débarrasser de la loi positive et évangélique que de la loi naturelle. La révélation, avec tout ce qu'elle contient, pour être efficace, a besoin d'être acceptée de notre libre arbitre; il faut dès lors qu'elle soit soumise à notre assentiment. La loi naturelle s'impose d'elle-même au contraire,

elle est plus près de nous, en nous, et sort de nous; donc impossible de s'y soustraire sans renier la nature.

II

LA LOI DIVINE NATURELLE, DISTINCTE MAIS NON SÉPARABLE, DE LA LOI SURNATURELLE. DÉMORALISATION DE L'HUMANITÉ, OPÉRÉE PAR LA LAICISATION OU NEUTRALITÉ.

Les déchristianisateurs ont très bien saisi cette différence, et ils ont essayé d'enfoncer le coin à cet endroit. Ils ont dit au peuple qu'ils voulaient séduire à peu près ceci : Nous sommes hommes et nous prétendons demeurer tels ; rien de ce qui est humain ne nous est étranger; donc nous respecterons le Dieu de la nature et la nature elle-même, le droit naturel qui en sort, la morale qui s'impose à tous et suffit pour faire d'honnêtes gens ; tous nos actes, toutes nos lois, tous nos projets s'inspireront de cette honnêteté.

Mais nous ne voulons pas de cette loi morale qui prétend s'imposer au nom d'une religion étrangère à une partie considérable de la nation; désormais elle n'exercera ni action ni influence d'aucune sorte sur notre gouvernement, nos mœurs et nos coutumes sociales, sur tout ce qui concerne l'administration des affaires publiques.

Ce n'est pas que nous ayons le dessein de détruire cette religion, de nous en constituer les ennemis et les persécuteurs ; nous en faisons simplement abstraction ; notre attitude à son égard sera la « neutralité ». Enfin, ajoutaient-ils, et c'était là leur dernière concession, celle qui devait selon eux emporter tous les assentiments, et qui, de fait, en a déterminé un grand nombre, même chez des gens honnêtes qui se croyaient très avisés : « Les citoyens seront libres de pratiquer cette religion, de garder leurs croyances et d'y conformer leur conduite à condition de ne point essayer de l'imposer aux autres. La religion n'est-elle pas affaire de conscience ; ele regarde l'àme ; la conscience est son domaine ; qu'elle s'y confine; maîs la vie publique et sociale, les affaires politiques ne la regardent pas. Une séparation absolue, radicale et irrévocable, existera désormais entre le domaine religieux que nous consentons à tolérer et le domaine social et politique qui sera le nôtre et relèvera de nous exclusivement. »

Nous avons entendu ce langage, il y a trente ans environ, au début de la révolution d'idées et de doctrines qui est en train de changer la face du monde civilisé.

Pour bien apprécier ce programme, sa nature, sa sincérité, et plus encore la possibilité de son exécution, nous n'avons qu'à nous reporter à notre

précédent entretien. Et d'abord, que penser de *cette séparation* radicale, absolue, entre la loi naturelle et la loi positive et évangélique qui est la base de *toutes les autres séparations* ? Quelle sera son influence sur la loi naturelle et ses applications et sur la loi révélée elle-même, c'est-à-dire sur le sort du Christianisme ?

Nous avons rencontré dans le courant des siècles ces deux lois, naturelle et surnaturelle, toujours unies ; au berceau du genre humain, dans l'Eden, c'est la révélation primitive qui vient confirmer la loi naturelle, lui donner plus de précision et surtout d'autorité ; ces préceptes positifs se développent après la chute pour répondre à de nouveaux besoins. Un point important que nous n'avons pu encore indiquer, concerne l'exécution de cette loi, même simplement naturelle : cette exécution était-elle possible sans un secours surnaturel en connexité avec la révélation positive ? Aujourd'hui encore nous disons qu'avec des forces naturelles nous pouvons bien observer les préceptes du décalogue, dans les circonstances ordinaires et quant à leurs lignes générales. Mais sitôt que les tentations deviennent pressantes et violentes, nous succombons si nous ne sommes secourus par la grâce qui fortifie la volonté, en même temps que la révélation éclaire l'intelligence.

Voici donc un entrelacement plus intime, sinon plus essentiel, que ceux que nous avons énumérés

entre les deux lois, naturelle et surnaturelle, quant à leur exécution qui, pour être complète et assurée, nécessite toujours le secours de la grâce. L'histoire de l'antiquité, si imparfaite soit-elle, nous dit assez ce qu'était devenue la loi morale naturelle, lorsqu'elle fut reprise et confirmée par Dieu sur le Sinaï. Cette loi était tombée dans le discrédit le plus absolu même sur les points essentiels ; et cette situation alla s'empirant et s'universalisant chez les païens jusqu'à l'ère chrétienne.

Et c'est cette loi morale naturelle, démontrée insuffisante pendant tant de siècles et sur toute la surface de l'univers, que l'on veut disjoindre de la loi positive et évangélique, pour en faire la base des constructions sociales de l'avenir ! Cette disjonction ferait la ruine des deux à la fois !

Mais ne nous occupons ici que de la loi naturelle. Trois choses lui sont indispensables ou plutôt la constituent, l'autorité qui l'édicte, l'immutabilité de ses propres principes et une sanction ; ce que nous avons dit en contient les preuves indiscutables.

La loi ne vaut que par l'autorité du législateur ; vous aurez beau répéter que la loi procède de la nature, de notre nature à tous ; si vous ne me montrez pas au-dessus de cette nature le Créateur tout-puissant qui, en la constituant dans

son être propre, lui ordonne d'en respecter les lois, celles-ci ne m'impressionneront guère, ou plutôt j'en ferai ce que je voudrai, comme de ma nature et de mon être lui-même.

De plus les principes de cette loi morale devront être lucides et immuables, lucides pour que je les comprenne bien, immuables pour être féconds en s'appliquant à toutes les contingences de ma vie. Enfin ils devront avoir une sanction ; s'ils sont obéis, la sanction de la loi morale sera le développement de toutes nos facultés, le progrès constant de notre vie morale, la perfection en un mot avec la satisfaction et la jouissance attachées à cette perfection même ici-bas, au milieu des épreuves et parfois des souffrances et des misères de cette existence. N'y a-t-il pas dans tout cet ensemble de faits un commencement de sanction attachée à l'observation de la loi morale purement naturelle ? Et lorsque cette loi est entendue et pratiquée chrétiennement, nous avons établi assez au long que sa sanction dernière et définitive, c'est pour ceux qui l'observent, le ciel et l'éternel bonheur. Mais que réserve la souveraine justice à ceux qui la violent ? Voilà l'autre face de la sanction apposée à la loi morale, même naturelle ; et il faudra bien l'examiner un jour, sous peine d'être trop incomplet, ou plutôt de trahir lâchement la vérité.

Le grand et triple service que la révélation chrétienne a rendu à la morale naturelle, c'est

non pas précisément de lui fournir ces trois éléments constitutifs, elle les possédait déjà par elle-même, mais de les mettre dans une lumière plus vive, de leur donner plus de précision et de force, à tel point que, après la disjonction opérée par les adversaires entre la Révélation évangélique et la loi morale naturelle, celle-ci est tombée en lambeaux ; elle a perdu toute sa force, tout son prestige, soyons plus exact, toute son efficacité et toute sa vie. Aujourd'hui, chez nous, dans notre pays, ou du moins dans les sphères gouvernementales où les déchristianisateurs sont les maîtres, il ne reste plus rien de la loi naturelle, plus rien, absolument rien, ni autorité qui l'édicte, ni principes immuables, ni sanction. Ce sont là des faits indéniables; nous n'avons qu'à les constater.

Autrefois, au début de cette révolution, les déchristianisateurs nous parlaient de Dieu, à peu près comme Jules Simon en tête de sa « Religion naturelle » et de son livre « du Devoir ». Mais ce n'était là qu'une attitude, pour ne pas dire une hypocrisie. Ce Dieu de la nature, il y a longtemps que les maîtres du jour s'en sont débarrassés.

Qu'ont-ils mis à la place ? Mais rien du tout, ou si vous aimez mieux, des négations que rien n'appuie. La plus logique, de cette logique de l'erreur qui exerce sur tant d'esprits faussés une influence irrésistible, est le monisme matérialiste d'Hœckel : Tout sort de la cellule primitive sur

l'origine de laquelle on ne nous renseigne pas du tout : et cette évolution universelle s'opère en vertu d'une force intrinsèque qui conduit tous les êtres à travers d'incessants et nécessaires progrès. L'homme est apparu à son heure, après les animaux qu'il domine de son intelligence, issue elle-même de la matière. Qu'importe après cela les lois qui le régissent, si elles sont fatales et si ses actes sont déterminés par des instincts ou même des idées qu'il ne gouverne pas ?

Il est donc bien inutile de parler de morale et surtout de principes rationnels, immuables et féconds, qui ne s'y rencontrent plus. On a remplacé tout cela par la science des mœurs ; on appelle mœurs les habitudes privées et individuelles sans doute, mais surtout les coutumes sociales qui s'établissent au cours des siècles et sous les influences si multiples et si diverses des événements et des hommes. C'est tout cet ensemble de choses qui constitue l'objet de la science des mœurs. Demandez à M. Albert Bayet, l'un des innombrables maîtres de notre jeunesse française qui ont écrit sur ce sujet, et dont les manuels ont attiré l'attention et la censure de nos Evêques. Tous ces livres se ressemblent ; leur grand principe est que les mœurs n'ont point de principe ; elles procèdent des instincts et des passions qui sont au fond de l'être humain. Toutes sont également légitimes dans leurs diversités ou même leurs opposi-

tions. Les hommes ne sont-ils pas tous autonomes? dès lors chacun est bien libre de se faire à lui-même sa loi et de n'obéir qu'à elle, c'est-à-dire, à ses tendances et à ses inclinations. Il est aisé de prévoir ce qui les détermine, la jouissance, le plaisir. Plus la jouissance est grande et vive et surtout émotionnante, et mieux cela vaut ; plus elle est parfaite.

Les plus modérés reconnaissent cependant qu'une limite doit lui être imposée, celle de ne pas troubler la jouissance des autres; il y a là une nécessité à laquelle il faut bien se soumettre, car sans elle la société deviendrait absolument impossible. Toutefois qu'on prenne garde de pousser de telles défenses à l'excès; il deviendrait impossible de les observer; reconnaissons plutôt qu'en bien des circonstances il est très légitime de s'y soustraire. L'industrie moderne, par exemple, a centuplé la richesse, en ouvrant partout les sources inépuisables des produits les plus divers. Pourquoi défendre aux plus habiles, ou bien aux plus forts et aux plus nombreux, de les confisquer à leur profit, fût-ce au détriment des autres? C'est ce qui se voit tous les jours et un peu partout.

De même l'usage, disons plutôt l'abus, de certains de ces produits ravage et tue cette belle bête humaine qui se croyait faite pour jouir sans mesure! Voilà une antinomie sur laquelle on ne comptait guère : vivre et jouir semblait une même

chose, et il se trouve que les deux s'excluent en certaines circonstances que les lois humaines elles-mêmes prohibent. Mais ne disait-on pas autrefois: Que peuvent les lois sans les mœurs? Aujourd'hui on peut ajouter : Que peuvent les lois contre les mœurs ?

Et surtout aux hommes de notre temps ne parlez jamais de sanctions; c'est ce qu'ils détestent le plus, quand il s'agit des sanctions éternelles apposées à la loi morale. Ces hommes ne croient ni à l'âme, ni à sa spiritualité, ni à son immortalité : d'après eux le principe vital qui les anime ne diffère point par nature, mais seulement par degré, de celui du chien. Quand les organismes que ce principe vital s'était formés, se désagrègent, lui-même périt avec eux. La bête humaine descend tout entière dans la fosse que l'on s'empresse de refermer, après l'y avoir étendue et là elle pourrit tout entière. Tout au plus ses éléments désagrégés servent-ils à reconstituer d'autres êtres bien inférieurs.

Autrefois les anciens philosophes, effrayés de ce néant, avaient inventé le système de la métempsycose qui leur permettait de croire que leurs âmes transmigraient en d'autres corps où, d'après quelques-uns, elles trouvaient le châtiment ou la récompense de leurs actes antérieurs. Ce système impliquait donc une pensée de moralité qui ferait rugir nos modernes déchristianisateurs; ils ont commis apparemment contre Dieu et leur nature

assez de crimes, pour préférer l'anéantissement à cette survie qui implique une sorte de sanction morale. La seule immortalité qu'ils revendiquent, en jetant sur les cadavres de leurs amis les fleurs fanées de leur pauvre rhétorique, résidera tout entière dans le souvenir des descendants auxquels ils auront trop souvent transmis les tares dont eux-mêmes étaient atteints. Ce sont là des bienfaits propres à provoquer sans doute une éternelle reconnaissance.

Pour tout résumer en quelques mots : Ne nous étonnons pas trop de ce total effondrement de la loi naturelle, de son principe, de ses éléments constitutifs et de sa double sanction, sitôt qu'elle a été séparée de la loi positive et évangélique. C'est que la nature sur laquelle elle repose n'est point demeurée intacte, à la suite de la déchéance originelle. Tout au contraire : nous avons expliqué comment elle avait été envahie par le triple virus des concupiscences; celles-ci se fusionnent et unissent leurs forces perturbatrices, pour porter la désorganisation et la ruine dans tout l'être humain. La première soulève la chair contre l'esprit, où elle allume toutes sortes de convoitises qui devront lui fournir à leur tour ces biens terrestres, aliments indispensables à ses propres emportements et ses plus excentriques fureurs. Quand la bête humaine est ainsi repue, elle se plaît à étaler ses corruptions comme autant de

trophées; elle exulte, s'admire et même elle s'adore; c'est là l'orgueil de la vie au sens étymologique de cette expression « superbia ». Le monde que nous venons de décrire est le produit de ces trois concupiscences, la concupiscence des yeux et des sens, et la superbe de la vie, les trois grandes violatrices de la loi morale, naturelle et évangélique.

Reste à dire les effets de ces violations individuelles et collectives.

III

Effets directs et immédiats de la violation de la loi surnaturelle pour les individus

Lorsque, dans un être quelconque, la loi de la vie a été violée en ce qu'elle a d'essentiel, cet être meurt; et plus la vie en question est élevée et par suite complexe et délicate, et plus la mort est rapide. Quelques explications sont sans doute nécessaires.

En étudiant le rôle et les fonctions du principe vital dans la formation de tous les êtres vivants, on remarque qu'il s'approprie peu à peu les éléments inférieurs providentiellement préparés et mis à sa disposition ; il les coordonne et les harmonise entre eux et par rapport à lui-même. Son but est de les faire servir à son action propre, de s'en

constituer des organismes dont le jeu dépendra de lui. Ainsi agit l'âme, principe des vies multiples, avons-nous dit, qui constituent l'homme. C'est sous l'influence de l'âme que naissent et se développent, du moins en partie, les différents organes corporels, et quand leur agencement est complet, l'enfant vit d'une vie tout d'abord végétative et animale dans le sein de la mère. Pour qu'apparaisse bien plus tard et au temps voulu la vie intellectuelle, il faudra que cette âme s'empare des lobes mystérieusement disposés du cerveau et s'en serve comme d'un clavier, non pour former des sons mais des images d'où se dégageront ensuite des idées. L'âme s'en enrichira et se formera lentement ce trésor intellectuel dont elle vivra en l'accroissant toujours et sans fin, si elle sait travailler et exploiter les éléments de connaissance que Dieu mettra à sa disposition. Voilà en quelques mots les origines et les premières manifestations de la vie.

Il nous sera assez aisé de comprendre le phénomène qui en est la négation, je veux dire, la mort. Celle-ci se produit-elle par les défaillances du principe vital ou de l'âme elle-même? Nous ne le croyons pas. La philosophie spiritualiste la proclame immortelle, et c'est vrai. Et cependant l'homme est mortel; la mort est un phénomène qui se renouvelle sans cesse sous nos yeux. C'est qu'il arrive un jour où les organismes que l'âme

s'était formés et appropriés, se déconcertent, se détraquent et ne peuvent plus lui servir, ils ne fonctionnent plus. Et comme la vie humaine, très complexe, est faite en partie de ces organes et dépend de leur fonctionnement, sitôt que celui-ci s'arrête par usure ou accident, la vie est brisée. L'action de l'âme ne saurait s'exercer en dehors des conditions déterminées par le Créateur et voulues par la nature elle-même. L'être humain est défait.

Voulons-nous pousser plus avant cet examen et voir la suspension d'une des vies existantes dans l'homme, de sa vie supérieure, par exemple, sans que les autres soient touchées ? C'est une sorte de mort, la plus terrible quand elle n'est pas suivie de résurrection. Voici un homme frappé dans cet organe si délicat et si important, le cerveau, dont la substance s'est durcie en un seul endroit; l'âme pensante ne peut plus s'en servir, et alors on voit se produire ce phénomène étrange que l'on appelle la folie. Ce n'est point toujours inguérissable; que la substance atteinte reconquière sa souplesse et sa sensibilité, l'âme s'en emparera comme auparavant et la fera servir à ses fins; cet homme a reconquis la raison, il revit intellectuellement.

Ces faits nous aideront à expliquer une autre mort bien plus à craindre, la mort surnaturelle, produite par la violation de la loi de la vie ou le péché. Et nous prions nos lecteurs de prendre

tout ceci *au pied de la lettre;* ce ne sont point en effet de vagues métaphores, mais une sorte d'*analyse analogique* qui nous permettra de serrer de bien plus près les *plus hautes réalités* de l'ordre spirituel.

La vie surnaturelle a été produite un peu comme les vies inférieures, comme la vie physique ou corporelle, par l'introduction en nous d'un principe vital supérieur. Pour l'enfant baptisé, le principe vital fut la grâce sanctifiante ou habituelle qui saisit ces éléments qu'il nous faut bien appeler inférieurs, ses facultés tout d'abord endormies, son intelligence et sa volonté. A mesure qu'elles s'éveillèrent, la grâce se les appropria, pénétra leurs activités, inspira ou anima leurs actes. L'esprit de ce petit enfant s'ouvrit sous l'action de la grâce à des pensées plus hautes que ce monde; son cœur surtout, plus encore que son esprit, fut atteint par cette grâce qui l'échauffa de sentiments vraiment divins, car ils allèrent d'un élan direct et comme spontané chercher Dieu lui-même que sa mère chrétienne lui montrait dans son ciel, ou mieux encore le Dieu-Homme, étendu sur la croix et mourant pour lui. La mère chrétienne expliqua ces choses en termes touchants et simples à son cher petit, et elle fut comprise, comme il le fallait pour que la vie surnaturelle se développât dans cette volonté aimante, agissante et libre, manifestant dès lors toutes ses énergies naturelles et surnaturelles.

Tout cela nous est connu et, si nous le rappelons ici, c'est pour faire mieux comprendre et en quelque sorte toucher du doigt ce qu'est la mort surnaturelle, produite par le péché. Nous venons d'expliquer que la vie surnaturelle était constituée par la maîtrise souveraine du principe vital, la grâce, sur toutes les facultés naturelles et sur toutes leurs opérations mises à son service. Or, voilà que le péché soulève, contre la loi morale qui assure le plein développement de cette vie, ces mêmes facultés mentales et morales qui s'efforcent de se débarrasser de la grâce sanctifiante ou habituelle. Il se produit ainsi au centre de l'être humain un déchirement entre la nature et la grâce; plus d'harmonie, plus de cohésion ; c'est la lutte implacable, irréductible. La vie surnaturelle ne se conçoit pas plus en de pareilles conditions que notre vie physique, corporelle, avec les organismes en pleine dissolution; c'est la mort la plus radicale au contraire qui se produit. Ainsi en est-il de l'âme soulevée contre Dieu, de l'intelligence niant d'une négation au moins pratique la vérité, en refusant de s'y soumettre; c'est la volonté repoussant la grâce et ne réussissant que trop à l'expulser. En un mot, le péché a tout détruit dans cette âme; à peine y rencontrera-t-on désormais quelques débris de ce qu'elle fut autrefois.

Etudions cependant ces ruines qui nous rappelleront, par leur grandeur même, la divine struc-

ture de l'édifice si brusquement écroulé. Je signalerai en premier lieu, dans ce coupable, le caractère baptismal dont Dieu l'avait marqué et qui demeure pour signifier que cet homme lui appartient encore, lui appartiendra toujours. Ce sceau surnaturel indique que ce pécheur est, quand même, du corps de cette Eglise, dont il a répudié l'esprit et affligé le cœur et que son crime, si grand qu'il soit, n'est point cependant irrémissible. Sur ce caractère baptismal s'appuie la foi qui demeure en lui. Ses facultés n'ont pu se déshabituer absolument de leurs anciens actes qui n'ont ni la même intensité, ni la même valeur. Ainsi son intelligence a gardé comme un rayon froid et glacé des vérités surnaturelles qui l'éclairaient naguère si vivement; elle n'a pu perdre ces notions célestes dont Dieu l'enrichit aux jours de ses premières ferveurs. Cette foi incomplète, on l'appelle une foi morte, parce qu'elle n'est plus animée par la charité et ne peut plus produire de fruits. On dirait les pâles clartés d'un soleil d'hiver; mais s'il n'échauffe plus, il éclaire encore et c'est là un précieux et dernier bienfait.

L'espérance elle aussi n'a pas complètement disparu; ce serait mal comprendre le cœur, même coupable, que de penser qu'il puisse se déprendre absolument de ces biens éternels, sur lesquels il eut longtemps des droits incontestés. Ces perspectives infinies ne se ferment point totalement devant lui; il les regarde de loin, à travers de vaporeuses

obscurités, comme sillonnées d'éclairs qui sont tour à tour des menaces de la vengeance divine et des rayons de la miséricorde infinie. Nous sommes tous ainsi faits de contradictions, tant notre être est complexe et tant se remuent, aux profondeurs de notre conscience, de sentiments confus, très divers et souvent opposés. Toujours est-il que des pécheurs obstinés ne perdent point toute confiance en la miséricorde de Dieu; ils espèrent qu'elle viendra un jour ou l'autre les chercher et les retirer de l'abîme d'abjections où ils gémissent, en dépit des voluptés et des malsaines jouissances qui les y retiennent.

Après les plus graves prévarications, des trois vertus constitutives de la vie surnaturelle deux ont laissé des débris d'elles-mêmes; une seule a péri absolument, la principale, celle qui soutient et vivifie toutes les autres, la charité. Le cœur n'aime plus Dieu, il aime ailleurs et autre chose; il aime le vice, la passion, la souillure. La charité divine est absolument incompatible avec ces dégradations; ne la cherchez plus dans cette âme, elle n'y est plus, le péché l'a tuée. Et cette charité n'étant plus là pour vivifier tout le reste, plus rien ne vaut surnaturellement, ni la foi, ni l'espérance elle-même.

Non seulement l'homme ainsi mort à la grâce ne peut produire d'œuvres méritoires du ciel, mais celles-là mêmes qu'il a antérieurement accom-

plies lui sont soustraites. Et cela se conçoit très bien, un mort ne possède pas, ne peut pas posséder; que ferait-il de biens pour la jouissance desquels il n'a plus aucune aptitude? La théologie catholique a un mot bien fait pour caractériser ces mérites frappés de nullité ; elle les appelle des œuvres « mortifiées », comme elle dit « mortes » les œuvres faites sans la grâce. Il y a entre les unes et les autres une différence très appréciable : les œuvres mortifiées peuvent revivre avec le pécheur lui-même ; qu'il ressuscite à la grâce et ses œuvres méritoires lui seront rendues, un peu comme l'homme frappé d'une interdiction judiciaire rentre dans la pleine possession et la gérance de sa fortune, lorsque l'interdiction est levée et qu'on l'estime redevenu capable d'administrer ce qui est à lui.

Ce ne sont point là de pures subtilités, comme on sera peut-être tenté de le croire. Qu'on se rappelle ce que nous avons dit du fou, et de la destruction en lui de la vie intellectuelle. Cet homme ne pense plus ou n'a plus que des débris de pensées, des idées sans suite, sans coordination et sans ordre. Il ne vit plus intellectuellement ; vous ne nierez point pour cela qu'il vive physiquement; il peut boire, manger, digérer, dormir aussi bien et même mieux que vous et moi. Les deux vies, intellectuelle et physique, sont donc tout à fait séparables. Pourquoi, dès lors, la vie supérieure

de la grâce ne serait-elle pas, elle aussi, séparable des vies inférieures qui sont dans l'homme, notamment de sa vie rationnelle et de sa vie physique ?

Je pousserai plus loin ces rapprochements si suggestifs. Nous avons remarqué que, dans le pécheur, subsistaient quelques débris de la vie surnaturelle, la foi, une foi sans chaleur et sans vie, faite des lueurs de l'éternité, de ces notions surnaturelles dont le pécheur a vécu autrefois. De même en est-il de l'espérance. Regardez le fou, écoutez-le déraisonner. Il a des ressouvenirs exacts, des paroles pleines de son ancien bon sens; mais cela ne dure pas et il retombe aussitôt dans son néant d'idées et de raison. Il en est ainsi du pécheur par rapport à sa vie chrétienne d'autrefois.

Nous constations que le pécheur avait perdu par ses prévarications la richesse surnaturelle qu'il avait acquise; ses mérites lui sont enlevés. Le fou avait lui aussi un trésor d'idées acquises, peut-être de connaissances scientifiques; aujourd'hui il est inhabile à s'en servir ; toutes ces choses passées sont pour lui inexistantes. C'est la similitude qui se continue entre la destruction momentanée ou irréparable de la vie intellectuelle, et la destruction trop réelle, mais toujours réparable, de la vie de la grâce. J'ai remarqué que, chez le fou, l'âme n'avait rien perdu de ses puissances ; elle est demeurée, dans son fond intime, identique à elle-même. Ce qui a été atteint, c'est le cerveau,

instrument dont elle se servait, ce sont les conditions indispensables à la manifestation, ou plutôt, à la formation de la pensée. La grâce habituelle, pour n'être plus présente dans le pécheur, n'en est pas moins toute prête à rentrer dans son âme et à y reprendre ses fonctions, à manifester en lui toutes ses énergies régénératrices et sanctifiantes. Ce qui manque, ce sont les conditions essentielles, indispensables au fonctionnement de cette vie, en d'autres termes, les dispositions d'intelligence, de cœur et de volonté que le pécheur, demeuré libre, peut changer sous l'action même de la grâce et avec le secours de Dieu. Là gît l'espérance de la résurrection morale et spirituelle; si cette résurrection ne se produit pas, c'est l'éternelle damnation qui sortira de cette mort spirituelle et qui en sera le châtiment.

J. Fontaine.

LA "SYNTHÉSE CATHOLIQUE" DE M. L'ABBÉ J FONTAINE

"JÉSUS-CHRIST PRINCIPE & FIN DE LA VIE HUMAINE"

D'ordinaire, quand un prêtre célèbre son jubilé sacerdotal, ses amis, ses disciples, tous ceux sur lesquels s'est épanchée, durant cinquante ans, la grâce de son sacerdoce, lui offrent, avec leurs vœux, un « souvenir ».

Notre éminent ami et collaborateur, M. l'Abbé Fontaine, dont la vie si remplie vient d'atteindre cette date émouvante, (puisqu'il fut ordonné prêtre le 28 février 1863), a voulu en cette occasion renverser les rôles. La jeunesse toujours ardente et vaillante de son cœur et de sa plume offre aujourd'hui à tous ceux, innombrables, qui durant un demi-siècle, furent ses auditeurs, ses lecteurs, ses amis, les enfants de son apostolat, un « souvenir jubilaire de son ordination sacerdotale. »

Et, comme de juste, ce souvenir est un livre ; mieux, une œuvre et un acte.

Le robuste Breton dont l'âge et les batailles n'ont courbé ni l'âme ni les épaules fait hommage

de cette œuvre au métropolitain de sa Bretagne, Monseigneur Dubourg.

Et l'éminent Archevêque de Rennes lui répond par une longue lettre dont il faut citer cette page :

Les prêtres liront avec un grand attrait et beaucoup d'édification vos aperçus si substantiels sur la vie surnaturelle, sur la grâce, sur la foi, l'espérance et la charité, sur les sacrements et le premier de tous, l'Eucharistie, voire même sur la liturgie sacrée, dont vous leur apprenez à tirer un parti précieux au profit des fidèles. — Bref, mon cher et vénéré Père, votre nouveau volume peut prendre rang avec honneur parmi vos autres ouvrages dont je lisais tout à l'heure la liste, longue et suggestive. J'espère que, malgré ce que vous nous dites, il ne sera pas votre *testament spirituel*, et que le moment n'est pas encore venu pour vous de chanter votre « *Nunc dimittis* », Quoi qu'il en soit, vous n'avez rien à craindre de cette « redoutable reddition de comptes » dont vous nous parlez. Vous avez consacré votre vie à la défense de la vérité intégrale. On vous a toujours trouvé sur la brèche quand cette vérité a été attaquée, ne reculant ni devant les contradictions ni devant les outrages. On peut même dire que vous avez été souvent, dans cet ordre de choses, un *précurseur* et un *pionnier*, que parfois vous avez été le premier à signaler le péril et à jeter le cri d'alarme.

Et quelle consolation pour vous de constater que les événements vous ont donné raison, et que vos travaux, inspirés par votre foi de prêtre et de Breton, ont reçu l'approbation et les encouragements de la plus haute Autorité de la terre, de Rome elle-même!

Mais ce sera encore une bien plus grande consolation que d'entendre, en ce jour du jugement auquel vous faites allusion, tomber de la bouche de Dieu cette parole qui est la plus belle des récompenses : « *Bene scripsisti de me* » !...

Les lecteurs de la *Foi Catholique* ont eu les primeurs de plusieurs chapitres de cet important ouvrage, (1), mais, quelque intérêt qu'ils y aient trouvé, ils se tromperaient fort en jugeant par là du livre tout entier. Celui-ci est avant tout l'œuvre d'un prêtre parlant à des prêtres (mais par eux à tous les fidèles) pour leur rappeler ce qui constitue l'âme même et le but de leur sacerdoce : ce que Lacordaire appelait magnifiquement l'incorporation de l'humanité à Jésus-Christ. C'est vraiment une synthèse théologique et mystique, une « synthèse catholique », qui groupe, autour de « Jésus-Christ, principe et fin de la vie humaine », toutes les vérités de notre foi et et notre vie intérieure. Mais ces vérités sont saisies, pénétrées, rendues en un relief éloquent et vivant, par un prêtre d'aujourd'hui, en fonction des âmes, des besoins, des erreurs et de la société *d'aujourd'hui*, avec un sens très aigu des dangers et des souffrances de l'Eglise *d'aujourd'hui*. C'est pourquoi

---

(1) *Etudes contemporaines sur la vie surnaturelle et les concupiscences*, dans la *Foi Catholique*, 25 octobre, 25 novembre et 25 décembre 1912.

cette synthèse deviendrait avec grand fruit le livre de chevet de tous les prêtres sérieux d'aujourd'hui.

Qu'on lise par exemple, pour se rendre compte de ce caractère d'actualité, les pages si pénétrantes sur les dangers doctrinaux que nous réserve un prochain avenir, et sur la forme actuelle de « l'hérésie des miséricordieux » :

« Le plus grand danger que puisse courir « l'Eglise aux temps modernes lui viendra, c'est « ma conviction, d'une espèce de syncrétisme pré- « tendu religieux, interconfessionnel, qui s'élabore « peu à peu, et dont le Modernisme condamné par « l'encyclique *Pascendi* ne serait que la préface. » Etc. (p. 298-303).

Ce n'est point à dire que ce livre soit parfait. On peut lui reprocher une extrême condensation, une richesse excessive, mais qui n'est un inconvénient que pour la légèreté superficielle de certains lecteurs, et qui offre, au contraire, à la méditation et à l'étude des autres, un fonds presque inépuisable. Dans ce « trop d'idées », dont quelques-unes sont forcément à peine esquissées, ceux qui ont entendu la parole vivante et vibrante de l'orateur regretteront surtout le développement des applications morales pratiques, qui n'a pu ici trouver place. Ce n'est que comme à regret que l'auteur se laisse aller parfois à des observations psychologiques qui provoquent de très intéressants et

très contemporains examens de conscience, comme dans les pages que voici, à propos de l'exercice de la méditation et de la contemplation.

Qu'on me permette une digression qui nous ramènera bientôt au cœur de notre sujet, après avoir élucidé des choses qu'il nous serait bien utile de comprendre, car elles répondent aux plus pressants besoins de notre époque. S'agit-il des réalités spirituelles et religieuses ou même simplement intellectuelles ? bien des esprits les remplacent par des mots qui ne leur disent rien. tant ils sont vagues, imprécis ou plutôt dénués de sens. Ces mots voltigent sur leurs lèvres, ils les répètent à satiété, sans en tirer la moindre idée claire ni pour eux, ni pour les autres. Ils parlent ainsi de la grâce, des sacrements, de la prière, de Dieu lui-même et de Jésus-Christ, sans penser à rien. Cet *odieux verbalisme* est la marque la plus frappante de la plus *lamentable frivolité intellectuelle* et une source de *tiédeur presque irrémédiable*. Et combien elle est répandue aujourd'hui !

Une autre catégorie d'esprits, en apparence bien supérieurs, va du mot à l'idée et jusque-là c'est très bien ; mais pour ceux-ci l'idée se façonne au gré de leurs caprices ; elle se fait et se défait, va d'une demi-obscurité à je ne sais quelle clarté trompeuse. Les idées sont des fantômes qui passent et repassent devant ces intelligences, comme ces figures cinématographiques devant le gros public qu'elles amusent.

Je viens de décrire, en ces quelques mots, les « subjectivistes » bien plus nombreux qu'on ne le croit, même dans le monde religieux où ils recherchent ce qu'il y a d'émotif dans une piété sans fondement, parce que leurs idées sont sans relations avec les réalités, avec les mystères chrétiens pris dans leur concret et toujours vivants au sein de l'Eglise. La plaie du Kantisme s'est étendue jusque-là. Ces esprits vont, je le répète, des mots à l'idée, mais jamais de l'idée à l'objet cherché

pour lui-même et étreint, embrassé sans réticences ni réserves, parce qu'on accepte à l'avance les obligations et les devoirs qui en résulteront.

En matière religieuse plus qu'en aucune autre, il importe d'aller des idées aux réalités, de serrer celles-ci de très près et de redresser d'après elles ce qui manquerait à nos propres conceptions. Nous le pouvons d'autant plus aisément et plus sûrement que l'Eglise nous présente ces réalités sous toutes leurs formes, dogmatiques, sacramentelles, liturgiques, hiérarchiques. Elles vivent sous nos yeux et sous notre main, pour que nous puissions nous les approprier et en vivre. Mais au milieu de toutes ces réalités, ayons soin de distinguer Celui qui les domine après les avoir créées. car toutes sont sorties de lui : Rédemption, médiation avec toutes leurs conséquences. Entrons en communication bien directe, bien immédiate avec Lui ; il nous les expliquera, nous les fera comprendre et surtout aimer, car c'est à l'acte d'amour que tout doit aboutir ; l'acte intellectuel ne fait que le préparer ou plutôt l'accompagner ; tous deux se produisent simultanément et constituent la contemplation proprement dite.

Ce n'est point à M. Fontaine qu'on pourrait reprocher de ne pas aller aux choses elles-mêmes. Non seulement il va droit aux réalités surnaturelles, mais il y entre, il se les assimile par un travail tout ensemble très personnel et dirigé par l'esprit de la plus pure tradition dogmatique et mystique ; il nous livre la moelle qui l'a nourri. Il s'installe pour ainsi dire au centre même des choses divines, au point qui est comme le nœud vivant et substantiel de nos dogmes et de notre vie spirituelle, et cette situation lui donne en même temps le principe de solution de toutes les erreurs con-

temporaines. Il s'agit du point d'attache, très délicat, entre la nature, dont la grâce suppose et respecte la réalité et les puissances, — et le surnaturel, qui épure, complète et divinise la nature sans lui être ni dû ni le moins du monde « immanent » Ce double principe, étudié en Jésus-Christ, source de notre vie surnaturelle, et en nous-mêmes qui sommes incorporés à Jésus-Christ par la grâce et dans l'Eglise, tel est le fil conducteur, qui donne à toutes les pensées de ce livre l'unité que la condensation même de la doctrine et l'opulence concise des développements ne peut plus dès lors voiler.

L'une des idées les plus fondamentales, les plus riches et qui me semblent les plus personnelles à M. Fontaine, est la distinction, ramenée plus d'une fois au cours de l'ouvrage, entre ce qu'il appelle les éléments essentiels, les éléments intégrants et les éléments transcendants ou transcendantaux de la vie surnaturelle.

L'élément essentiel de notre incorporation à Jésus-Christ, c'est la grâce sanctifiante ou habituelle avec les trois vertus théologales qui en sortent : la foi, l'espérance et la charité. (1)

Mais «lorsque ces vertus s'emparent de nos âmes, elles en transforment toutes les facultés, intelligence, cœur, volonté, qui dès lors surnaturalisées portent, dans tous leurs actes, les efficacités qui

(1) P. 47-57.

leur viennent de la grâce et de ses propriétés essentielles. Par suite leurs vertus naturelles, que nous appelons les vertus morales, sont elles-mêmes atteintes et transformées. En d'autres termes les imperfections et les défaillances auxquelles elles sont sujettes disparaissent ; ces vertus sont élevées à un état supérieur et vraiment divin ; toute notre conduite morale, toutes nos relations avec les personnes et les choses en sont transfigurées. » (1) Tels sont les éléments intégrants de notre vie surnaturelle ; l'auteur les étudie toujours « dans leur rapport avec leur premier principe, Jésus-Christ ».

« Restent les vertus héroïques et béatifiantes auxquelles aspirent les parfaits » (2) Ce sont les vertus révélées par Jésus-Christ dans les Béatitudes. « Bienheureux ceux qui pleurent... Bienheureux êtes-vous lorsqu'on vous maudit et qu'on vous persécute... Evidemment cela dépasse tout ce que nous avons vu jusqu'ici. Nous sommes bien en présence de ce qu'il y a de *transcendant* dans la vie divine..» (3) Cette doctrine, très lumineuse et très harmonieuse, semble rappeler celle que développait Lacordaire dans ses célèbres conférences sur les « vertus réservées » du christianisme, mais elle est autrement ample et profonde.

---

(1) P. 321. — Cf. p. 149 et suiv.

(2) P. 321.

(3) P. 188-191.

En toute occasion l'auteur insiste sur la théorie, si juste et si opportune, et à laquelle j'ai fait allusion plus haut, de l'*interdépendance* entre la nature et la grâce, entre la loi naturelle et la loi positive révélée (1), entre la raison et la foi.

Mais la partie la plus importante de l'ouvrage de M. Fontaine, celle qu'il a certainement soignée avec le plus d'amour, c'est la dernière, celle qui traite des sources de la vie surnaturelle, en étudiant directement Jésus-Christ lui-même, dans sa triple fonction de médiateur, de rédempteur et d'hostie.

Ces trois chapitres magistraux, nourris de la substance la plus solide de l'Ecriture et de la dogmatique, forment une christologie mystique et sacerdotale, qu'on trouvera belle et parfois neuve, même après celles des maîtres les plus connus et les plus grands : je ne crois pas qu'on puisse dire davantage. Aussi ne doit-on pas la résumer : il faut, avec recueillement, la méditer : mieux, il faut la vivre. L'âme du prêtre et de l'apôtre y a laissé à chaque page la trace encore chaude de son éloquence et de sa haute piété.

Tous les amis et admirateurs de M. Fontaine (et les lecteurs de la *Foi Catholique*, les associés de notre Union *pro Fide* sont de ceux-là) voudront

(1) Par exemple dans le chapitre que nous publions plus haut dans ce numéro. Cf. dans l'ouvrage p. 177-192.

possèder le précieux et utile « souvenir » que leur présente pour ses noces d'or le vénéré jubilaire, et ils offriront à Dieu en retour une prière pleine de reconnaissance et de ferveur, pour que Jésus-Christ donne encore à son vaillant athlète de fécondes années de labeurs et de victoires, avant qu'il ne puisse dire la parole définitive : *Opus consummavi, quod dedisti mihi ut faciam....*

B. GAUDEAU.

---

(1) Voici la table des matières de ce beau volume : *Jésus-Christ, principe et fin de la vie humaine*, in-12 de X-344 pages. Paris, Desclée. Prix : 3 fr. 50.

grants dans leur rapport avec leur premier principe J.-C. - II. - La vie surnaturelle contre la concupiscence de la chair. - III. - La vie surnaturelle contre la concupiscence des yeux. - IV. - La vie surnaturelle contre l'orgueil. — CHAPITRE IV. - *La loi de la vie : son exécution* : I. - La loi morale. - II. - Exécution de la loi de la vie. — CHAPITRE V. - *La loi de la vie : ses violations* : - I. - Les diverses violations de la loi de la vie. - II. - Effets directs et immédiats pour les individus. - III. - La prévarication sociale : ses effets.

TROISIEME PARTIE : *La vie surnaturelle : ses sources.* — CHAPITRE I. - *Jésus-Christ médiateur* : I. - La personne du Médiateur. - II. - La médiation du Christ. - III. - Nos relations vitales avec Jésus-Christ médiateur. — CHAPITRE II. - *Jésus-Christ rédempteur* : I. - L'expiation sanglante. - II. Le Christ ressuscité. — CHAPITRE III. - *Jésus-Christ hostie* : I. - Le sacrifice eucharistique. II. - La communion eucharistique.

DÉMOCRATIE ET CATHOLICISME

Sous ce titre. M. Louis Le Fur, professeur de Droit public à l'Université de Caen, vient de publier un article fort remarquable dans le *Bulletin des professeurs catholiques de l'Université* (1). L'auteur a bien voulu, en faveur des lecteurs de la *Foi Catholique*, compléter son étude en y ajoutant de nombreux et très considérables développements. Pour ce motif, (et en raison du public forcément restreint auquel s'adresse le *Bulletin* en question), le travail que nous offrons ici à nos lecteurs est vraiment nouveau de toutes façons et l'importance du sujet nous engage à multiplier pour eux les moyens d'éclairer sur ce point leur conscience philosophique.

Car on verra vite que M. Le Fur ne prend pas la question par les petits côtés, et ne se traîne point dans les contingences odieuses de la politique, au sens étroit de ce mot. On reconnaîtra de prime abord la parenté de ses idées avec celles que nous avons depuis si longtemps défendues ici (2).

---

(1) N° du 20 Mars 1913. — Mensuel, 4 pages in-4°, 1, rue Daniel, Coutances.

(2) Notamment dans notre *Commentaire de la Lettre de Pie X sur le Sillon*, et dans *Religion, sociologie, politique.*

Voici donc un professeur de Droit public, et d'une université officielle, professeur à la fois des plus distingués et assez « arriéré » grâce à Dieu, pour croire à un « droit naturel » fondé sur autre chose que « sur les contingences dont s'occupe l'expérience et l'histoire » (1), et pour « revendiquer les principes immuables du droit naturel, à base rationnelle et religieuse, principes trop effacés dans beaucoup d'esprits, nécessaires pourtant dans la lutte contre les désastreuses maximes du socialisme, du collectivisme et d'un syndicalisme négateur de la religion et destructeur des droits de l'individu, de la famille, de tout l'ordre de la justice et de la charité. » ! (2)

Ce phénomène est tellement rare, tellement nouveau, il réagit d'une façon si heureuse et si consolante contre l'invasion, dans un grand nombre de milieux catholiques et ecclésiastiques, des maximes du relativisme dissolvant et de la « fausse démocratie », qu'il faut prendre tous les moyens pour favoriser une si bienfaisante et si nécessaire réaction.

Nos lecteurs feront d'eux-mêmes le départ entre les deux ordres d'idées qui se partagent le beau travail de M. Le Fur : d'une part, les principes absolus et immuables, à base rationnelle et religieuse

---

(1) Lettre du Cardinal Merry del Val à M. le Comte de Mun, 7 janvier 1913.

(2) Lettre du Cardinal Merry del Val à M. le Chanoine Gaudeau, 11 mars 1913.

et d'après lesquels il prouve sans réplique l'incompatibilité de la démocratie *absolue* non seulement avec le catholicisme, mais avec toute idée religieuse, toute morale et tout ordre social. D'autre part, la démonstration, non moins adéquate peut-être, mais plus sujette à discussion, des contradictions, des incohérences, des impossibilités ou difficultés extrêmes que soulève et que rencontre sur le terrain du droit public, dans la théorie et dans la pratique, le concept démocratique et sa réalisation.

Je me permettrai peut-être, en corrigeant les épreuves, d'ajouter çà et là quelques notes au texte.

Il est à souhaiter que ces pages soient répandues à profusion, pour qu'enfin « la Vérité nous délivre !

B. G.

DÉMOCRATIE ET CATHOLICISME

Existe-t-il entre démocratie et catholicisme des liens de dépendance, ou faut-il voir là des notions opposées ? C'est un point qui a été fort discuté et sur lequel l'accord n'a pu se faire jusqu'ici. Ce défaut d'entente tient en grande partie à ce que trop souvent on ne prend pas le soin de définir les choses dont on parle ; or l'une d'elles a des sens multiples, et pour peu qu'on passe de l'un à l'autre, comme cela arrive parfois au cours d'une même discussion, il n'est pas étonnant qu'on ne puisse s'entendre.

La démocratie, sa définition. — Pour éviter autant que possible cet inconvénient, je ne prendrai jamais le mot démocratie que dans son sens propre, celui qu'on devrait toujours lui donner. La démocratie, c'est le régime où le pouvoir réside dans l'ensemble des citoyens, idée qu'on exprime souvent par ces formules équivalentes : la démocratie c'est le pouvoir du nombre, c'est le gouvernement de tous par tous. L'étymologie, la tradition, l'usage général des auteurs de droit public, tant favorables qu'hostiles à ce régime, sont d'accord là-dessus, et c'est aussi le sens qu'attachent à ce terme tous les hommes politiques qui prétendent pratiquer cette forme de gouvernement.

On en donne certes parfois des définitions très différentes, mais qui ont le grand tort d'être par trop fantaisistes ou tendancieuses. Pour les uns, la démocratie c'est le respect des droits de l'homme, l'accroissement constant des garanties individuelles ; d'autres, avec Marc Sangnier, la définissent le régime où il y a identification entre l'intérêt commun et les intérêts particuliers de chaque citoyen. Il est clair que ces auteurs nous parlent, non de ce qu'est la démocratie, mais de ce qu'ils voudraient qu'elle fût, et l'idéal qu'ils s'en forgent — et qui d'ailleurs varie avec chacun — reçoit trop souvent des faits de cruels démentis.

C'est commettre une erreur du même genre qu'élargir cette notion de régime politique, la transporter sur le terrain économique ou moral, et arriver à définir la démocratie le régime chargé d'assurer le bonheur de tous, le plus souvent par l'égalisation des conditions sociales. C'est ce que font plus ou moins tous ceux qui prétendent qu'il faut ici s'attacher beaucoup plus au but à atteindre qu'au moyen à employer. Beaucoup de démocrates chrétiens, avec le professeur italien Toniolo, affirment que l'essence de la démocratie est déterminée par sa fin ; et cette fin c'est le bien commun, qui, par la nature même des choses, conduit à rechercher « le bien prépondérant des classes inférieures ».

Démocratie moyen et non but. — Mais c'est là commettre une erreur et confondre but et moyen. La démocratie, c'est un régime politique, une forme de gouvernement. Or, si dans l'antiquité l'exercice du pouvoir avait trop souvent pour but avoué le bien des gouvernants, depuis le triomphe du christianisme, qui a assaini, transformé les mœurs publiques comme les mœurs privées, il n'est pas une forme de gouvernement qui n'ait le bien commun pour but, ou tout au moins qui ne s'en réclame. C'est le cas des régimes même les plus absolus ; c'est sous un régime de ce genre qu'a été forgée la célèbre maxime : « tout pour le peuple, rien par le peuple », qui répondrait parfaitement aux exigences du régime démocratique si le but était le point essentiel à considérer. Mais il n'est pas un démocrate qui puisse l'admettre ; et c'est la meilleure preuve qu'il y a là confusion, que l'essence de la démocratie consiste au contraire dans les *moyens* employés pour atteindre le bien public, but commun des divers régimes ; ce qu'il lui faut, ce n'est pas seulement le bien du peuple, réalisé en dehors de lui et peut-être malgré lui, c'est le bien du peuple réalisé par lui-même et à sa façon

Démocratie et protestantisme. — Voilà donc un premier terme défini. De même je ferai remarquer que j'ai parlé de catholicisme et non de christianisme en général. Il est une démocratie foncièrement individualiste, forme dissolvante de toute autorité, qui cadre parfaitement avec avec le protestantisme, dont l'idée maîtresse est le libre examen, l'autonomie de la personne. La démocratie n'est autre chose que cette idée maîtresse transposée en politique. C'est ce que voulait exprimer M. Waldeck-Rousseau dans son mot bien connu au pasteur de Saint-Etienne : « il existe une entente naturelle entre le régime républicain et le culte protestant, car l'un et l'autre reposent sur le libre examen. » Mais par là-même la démocratie ne sera-t-elle pas en opposition avec le catholicisme dont le principe fondamental est l'existence d'une loi divine s'imposant aux hommes, — aussi bien pris

en société qu'individuellement, — par l'intermédiaire d'autres hommes formant une Eglise enseignante strictement hiérarchisée ?

Le terrain de la discussion étant ainsi délimité, il va nous être possible d'aborder ce qui fait l'objet de cette étude, les rapports de la démocratie et du catholicisme. Quels peuvent bien être ces rapports ? Pour beaucoup de personnes, le catholicisme postule nécessairement la démocratie, comme en sens inverse la véritable démocratie était impossible avant lui, car de lui seulement date ce principe que tous les hommes sont égaux entre eux, qui est précisément le principe essentiel de la démocratie. Et parmi ceux mêmes qui ne vont pas jusque-là, un grand nombre s'arrêtent à une forme atténuée de la même idée, d'après laquelle la démocratie serait tout au moins la forme de gouvernement la plus en harmonie avec le catholicisme. Il y a là des théories très à la mode dans certains milieux, catholiques ou non, et qui à mon sens constitutent autant d'erreurs

I.

CATHOLICISME ET DEMOCRATIE NECESSAIREMENT LIES ?

La première théorie, d'après laquelle le catholicisme entraîne logiquement la démocratie, me semble nettement fausse. Elle repose sur deux affirmations, je ne dis pas seulement indémontrables, mais en contradiction avec les faits les plus précis, qui seraient communes au catholicisme et à la démocratie : l'homme est indépendant, autonome, il constitue une fin en soi, — et tous les hommes sont égaux entre eux.

L'homme autonome, fin en soi.

I. — Et d'abord l'homme est à lui-même sa propre règle, il a le droit de faire de son propre bien le but de sa vie, c'est là ce que signifient ces expressions que l'homme est indépendant ou autonome et qu'il constitue une fin en soi. Qu'on ne s'étonne pas de me voir réunir en une seule les deux affirmations fondamentales de Rousseau et de Kant. Ce rapprochement d'esprits et de systèmes si différents à certains points de vue n'est nullement un pur jeu de l'esprit, mais au contraire la constatation d'un rapport étroit de dépendance. Peut-être même faudrait-il remonter plus haut et pourrait-on leur trouver à tous deux un précurseur en la personne de Descartes. Le cartésianisme exalte la raison individuelle, le philosophe ne doit se laisser guider que par sa propre raison. L'esprit religieux de Descartes le pousse, il est vrai, à faire certaines réserves ; mais ces réserves, certains de ses successeurs les rejetteront une à une, arrivant ainsi à proclamer l'indépendance quasi absolue de l'homme.

Rousseau et Kant.

C'est déjà le cas de Rousseau. De cette idée maîtresse de l'indépendance de l'homme, Rousseau tire les conséquences d'ordre politique et social. Il exalte l'individu qui, d'après lui, non seulement naît libre, mais est aussi naturellement bon. S'il est trop souvent mauvais en fait, c'est le résultat de la vie en société ; la liberté individuelle inaliénable est le postulat de la science politique, et l'idéal serait de revenir à l'indépendance absolue de tous. — C'est sans doute pour cela que, pour Rousseau, qui ne craint pas les contradictions, le conrat social doit consister dans « l'aliénation totale de chaque associé avec tous ses droits à toute la communauté », sous le singulier prétexte que la condition est ainsi égale pour tous, et que chacun, se donnant tout à tous, ne se donne en réalité à personne ! — Vient enfin le subjectivisme

kantien, qui achève l'œuvre d'affranchissement, en l'étendant même à la morale : Kant, allant plus loin que n'avait osé faire Rousseau, pose le principe de l'autonomie morale de l'homme.

Droit ancien et droit moderne.

D'ailleurs le publiciste comme le philosophe sont encore quelque peu timides, hésitants ; ils n'osent pas dérouler jusqu'au bout les conséquences logiques de leur doctrine. Rousseau et Kant proclament encore l'existence de Dieu, d'un Dieu peu gênant d'ailleurs, puisque la volonté de l'homme est souveraine. D'autres viendront ensuite qui, plus logiques, ou nieront Dieu, ou du moins substitueront purement et simplement au droit divin dédaigneusement qualifié de « droit ancien », le « droit moderne », le droit humain. Et on assiste alors à l'efflorescence de toutes les grandes erreurs modernes : le libéralisme absolu, qui fait de la liberté une fin alors qu'elle est un simple moyen ; la neutralité ou plutôt le laïcisme obligatoire, laïcisme bien vite devenu une anti-religion, une religion d'Etat dressée contre l'ancienne ; le socialisme collectiviste, qui voit surtout dans l'idée d'indépendance individuelle l'égalité qu'elle implique et pousse cette idée à l'extrême ; l'anarchie enfin qui, s'attachant plutôt à l'idée de liberté, va jusqu'au bout du principe d'autonomie : autant de systèmes qui découlent tous d'une même erreur fondamentale, mais qui, considérant chacun sous un angle différent, sont souvent difficilement conciliables et parfois même contradictoires entre eux.

Au fond toutes ces tentatives n'ont d'autre but que de substituer au droit divin, s'imposant à tous, états comme individus, le droit humain laïque. On veut diviniser l'homme, ou en sens inverse, humaniser la loi divine, c'est-à-dire la conformer à la volonté de l'homme, la supprimer en un mot. Par là même toute garantie de vie sociale disparaît, car il n'y en a pas d'autre que la sou-

mission à une règle commune, régissant tous les hommes, les forts comme les faibles ; sans elle l'ancien adage *homo homini lupus* n'apparaît que comme l'expression d'une réalité aussi cruelle qu'indéniable ; et ce n'est pas par la force matérielle, même ou surtout maniée brutalement, que les gouvernants arriveront à assurer d'une façon stable le maintien de l'ordre.

Part de vérité contenue dans cette formule.

Ceci bien mis en évidence, il ne faut pas hésiter à reconnaître que cette affirmation que l'homme est une fin en soi, tout en étant foncièrement erronée, contient comme presque toujours une part de vérité. Cette part de vérité, c'est que nul homme, rentrât-il dans la catégorie des gouvernants, ne peut considérer les autres hommes comme de simples moyens mis à sa disposition pour lui permettre d'atteindre des fins personnelles. Chacun doit respecter chez ses semblables ce caractère d'être moral qui élève l'homme au-dessus du reste de la création. Mais il est faux que l'homme soit une fin en soi : non seulement les catholiques, mais les adeptes de toute religion positive, et même les simples déistes, tous, par là même qu'ils croient en un Dieu créateur, sont logiquement obligés de reconnaître qu'un seul être est à lui-même sa propre fin : c'est Dieu, qui est aussi la fin de tout homme ; et celui-ci est tenu, pour son bien même, de conformer sa volonté à celle de son créateur, seule souveraine. Dire que l'homme est une fin en soi, c'est-à-dire en somme sa propre fin, ce peut être l'expression de la morale de l'intérêt, et même sous sa forme la moins haute, la morale de l'intérêt égoïste, mais ce n'est pas à coup sûr sur celle de la morale chrétienne.

Egalité de tous les hommes.

II. — Et la seconde affirmation, qui découle d'ailleurs de la première, d'égalité de tous les hommes, n'est pas plus exacte. C'est l'idée maîtresse de la plupart des démocra-

tes, chrétiens ou non. Tous les hommes sont égaux : donc personne n'a le droit de commander aux autres ; et comme cependant une autorité est indispensable, elle appartient nécessairement à tous. Les démocrates chrétiens ne font que confirmer cette égalité fondamentale par un argument tiré de la religion : l'égalité des hommes devant Dieu, qui se trouve ainsi devenir le meilleur fondement de l'égalité politique et sociale.

La vérité est que si, en dehors de cet ordre d'idées, l'inégalité des hommes à tous les points de vue, force physique, intelligence, richesse, influence, pouvoir, est telle que l'affirmation de l'égalité de tous les hommes apparaît comme la contre-vérité type, — même avec l'argument d'ordre surnaturel qu'on appelle à la rescousse, cette affirmation ne se trouve guère mieux étayée. D'abord l'égalité religieuse existerait-elle, qu'on ne voit pas bien quelles conséquences on en peut tirer au point de vue du pouvoir politique. L'argument mis en forme est à peu près celui-ci : il y a égalité de nature des hommes, et Jésus-Christ est venu confirmer cette égalité de nature en mourant pour tous sans distinction ; ils ont donc tous droit d'être traités en tout comme des êtres égaux ; donc aussi la démocratie, qui affirme le droit égal de tous au pouvoir, repose sur un principe chrétien. Comme s'il y avait le moindre rapport entre les questions d'ordre politique et celles d'ordre surnaturel ! (1) De plus, même au point de vue religieux, on peut trouver que cette affirmation d'égalité est singulièrement osée : qu'il s'agisse de cette vie présente ou de l'autre, nous nous trouvons toujours en pleine inégalité : dans cette vie, avec les distinctions en Eglise enseignante et Eglise enseignée, et bien plus encore dans l'autre vie avec la distinction entre

---

(1) Il peut y avoir un rapport, mais seulement par l'intermédiaire du droit naturel rationnel à base religieuse, que méconnaît le principe de l'égalité absolue et a priori entre les hommes. (B. G.)

élus et réprouvés, si irréductible et si grave qu'il n'est sur terre aucune inégalité qui en approche.

Causes de l'erreur. — La seule explication possible d'une aussi singulière méprise consiste dans une confusion commise entre des ordres de choses très divers. L'Eglise affirme que pour le jugement qui doit clore cette vie et inaugurer l'autre, il ne sera tenu compte d'aucune grandeur extérieure. C'est en somme ce que veut dire Pascal par sa célèbre théorie des trois ordres : non seulement la grandeur d'établissement — naissance, fortune, — ne compte ici pour rien, mais il en est ainsi de la grandeur intellectuelle, susceptible même de faire encourir une plus lourde responsabilité à ceux qui en ont mal usé. De sorte qu'à ces deux points de vue, le jugement sur la valeur morale de l'homme sera marqué au coin de l'égalitarisme le plus absolu, mais parce que ces deux ordres de grandeur n'ont rien à voir avec la grandeur surnaturelle, celle du troisième ordre, la sainteté, l'amour de Dieu : « tous les corps ensemble et tous les esprits ensemble, et toutes leurs productions, ne valent pas le moindre mouvement de charité. Cela est d'un ordre infiniment plus élevé », cela est « d'un autre ordre, surnaturel » (Pascal, fragment 693, éd. Brunschwicg.) Or c'est sur cet ordre que Dieu nous jugera, et c'est donc à ce point de vue surtout que doit se placer l'Eglise. Mais de cet ordre au contraire la vie politique n'a pas à s'occuper, sauf pour en faciliter l'accès à tous — ce qu'elle ne peut guère faire que d'une façon négative, en écartant les obstacles, car les moyens positifs de l'assurer ne sont pas de son ressort ; — elle doit prendre les hommes tels qu'ils sont, c'est-à-dire de talents et de forces infiniment variables.

Mise au point. — Ainsi le catholicisme ne postule nullement la démocratie. Il est seulement vrai qu'il la rend possible, ce qu'a fort bien vu Nietzsche, et ce qui est tout différent. C'est là précisément le plus grave grief qu'il fasse valoir contre lui. Par cela seul que la morale

chrétienne proclame le respect des faibles. l'amour des déshérités de la vie, elle empêche ou du moins rend plus difficile le triomphe des surhommes de toute espèce, toujours prêts à sacrifier à leur ambition le reste de l'humanité. Sans le catholicisme, non seulement le pouvoir n'appartiendrait pas à la masse, ce qui n'est le plus souvent ni désirable, ni possible, mais il ne serait même pas exercé dans son intérêt, et cela en revanche peut et doit être.

Il le serait dans l'intérêt des gouvernants, comme ce fut le cas dans toute l'antiquité, aussi bien dans les prétendues démocraties grecques que dans les monarchies d'Orient.

A ce point de vue, le catholicisme peut apparaître comme une condition nécessaire de la démocratie, mais une condition nécessaire et non suffisante. Or rendre une chose possible n'est pas l'imposer. La résistance qu'oppose l'air aux ailes de l'aéroplane lui permet de s'envoler, mais elle n'impose pas ce mode de locomotion. Il en va de même de la démocratie : si elle est impossible sans le catholicisme, il n'y a rien en lui qui exige cette forme de gouvernement. Et il en est une preuve de fait assez remarquable. Le catholicisme a été pendant plusieurs siècles, au moyen âge surtout, la religion du monde civilisé presqu'entier ; et à ce moment où les mœurs, tant publiques que privées, étaient plus pénétrées de son esprit qu'elles ne l'ont jamais été, précisément la question de la démocratie comme régime d'Etat ne s'est jamais posée. Je parle bien entendu de la démocratie véritable, et non de l'amour du peuple, beaucoup plus marqué chez certains souverains d'alors, — dont plusieurs ont été canonisés pour la perfection avec laquelle ils ont accompli leurs devoirs de roi chrétien, — que chez nos gouvernants d'aujourd'hui : il faut bien se garder de confondre démocratie et démophilie, qui sont deux notions dont on peut presque dire qu'elles n'ont rien de commun.

Le droit naturel et la raison imposent la démocratie ?

Aussi certains démocrates, moins affirmatifs, ne soutiennent-ils pas que ce sont les principes même du catholicisme qui imposent ce régime : mais ce seraient la raison, le droit naturel, donc encore indirectement le catholicisme, puisque ce dernier ne peut se trouver en contradiction avec eux. Ce serait déjà présenter les choses sous un jour très différent. Certes le catholicisme ne peut cesser d'être d'accord avec le droit naturel, auquel précisément il offre le seul fondement solide (1) ; il est toujours d'accord aussi avec la raison en ce sens qu'il ne saurait la contredire ; mais la raison a son cercle d'activité à elle, qui déborde de tous côtés — sauf un — celui des dogmes. Il y a bien des choses qu'exige la raison, en matière scientifique par exemple, auxquelles la religion n'a rien à voir. Ce pourrait donc être aussi le cas de la démocratie. Mais on peut sans crainte s'avancer davantage et montrer que ce nouveau point de vue n'est pas plus exact que l'ancien.

Faiblesse des raisons données en faveur de la démocratie. — Il est même étonnant de constater combien les démocrates, si exigeants à l'égard des arguments invoqués en faveur des autres formes de gouvernement, le sont moins pour le régime de leur choix. Un esprit positif ne peut manquer d'être frappé par l'extrême pauvreté de leurs raisons. Et cela date de loin, de toujours pourrait-on dire. Dans l'antiquité, si on excepte peut-être Aristote, c'est à peine si on rencontre un simple essai de justification de ce régime. Au moyen âge, les

---

(1) En ce sens que seule, aujourd'hui surtout, la doctrine catholique affirme le fondement immuable du droit naturel : mais ce fondement est, par lui-même d'ordre rationnel et non surnaturel. (B. G.)

scolastiques défendent la souveraineté nationale, mais une souveraineté nationale aliénable, que le peuple peut ou même doit déléguer — sans reprise possible — à des gouvernants, qui deviennent les véritables souverains ; il n'y a là rien qui ressemble à la démocratie. Il nous faut faire un bond de plusieurs siècles pour trouver de véritables démocrates. Au XVII[e] siècle, le ministre protestant Jurieu, adversaire de Bossuet et précurseur de Rousseau, soutient que le peuple peut renverser son gouvernement quand bon lui semble, car « il faut qu'il y ait dans les sociétés certaine autorité qui ne soit pas obligée d'avoir raison pour valider ses actes ; or, cette autorité n'est que dans le peuple. » C'est bien l'affirmation de la souveraineté absolue et inaliénable du peuple, et cette affirmation c'est précisément la démocratie. Mais nous ne trouvons là qu'une affirmation, non une démonstration.

Rousseau et le contrat social. — Il faut croire que la tâche n'est pas facile, car un siècle plus tard, Rousseau, après avoir successivement écarté toutes les autres sources possibles de la souveraineté, ne voit plus qu'une explication possible : celle du fameux contrat social, par lequel tous les hommes, renonçant à l'état de nature, qui est la complète liberté, abandonnent tous leurs droits à la communauté, — sans d'ailleurs perdre leur liberté, parce que « chacun se donnant tout à tous ne se donne à personne » ! Il n'est plus personne aujourd'hui qui ose encore défendre cette insoutenable fiction, doublée d'un sophisme, du contrat social tel que le comprenait Rousseau. Mais, après un nouveau siècle de recherches, on n'a guère trouvé mieux. Ainsi M. Esmein, qui est aujourd'hui l'un des plus fervents défenseurs du dogme, bien décrépit déjà, de la souveraineté nationale, dans son récent traité de droit constitutionnel, ne voit que deux idées, d'ailleurs pour lui simples aspects distincts d'une même vérité, sur lesquelles on puisse faire reposer la souveraineté nationale.

La souveraineté est exercée pour le peuple,

elle doit donc l'être aussi par lui.

La première, c'est l'idée évidente que « la puissance publique et le gouvernement qui l'exerce n'existent que dans l'intérêt de tous les membres qui composent la nation... De là, on tire cette conséquence, égalcment difficile à contester, que ce qui est établi dans l'intérêt de tous doit être réglé par les intéressés, par la volonté générale, tous les citoyens participant à cet établissement, sauf à subir la loi de la majorité. » (*Droit constitutionnel*, 5e édition, p. 233 et s.). Et un démocrate chrétien, M. Fonsegrive, affirme de même, en une formule plus concise : « C'est pour le peuple qu'on doit gouverner, disait Bossuet avec les grands docteurs catholiques; c'est donc par le peuple qu'il faut gouverner, a répondu la conscience moderne. » (*Catholicisme et démocratie*, p. 35.)

Confusion entre le droit et l'aptitude à l'exercer. — L'idée qui sert de base au raisonnement, c'est le principe fondamental, et profondément juste, de la doctrine catholique, que le pouvoir n'a' d'autre raison d'être que le bien commun. Mais quand on présente comme une conséquence incontestable de ce principe l'idée que le pouvoir, devant être exercé dans l'intérêt de tous, doit nécessairement l'être par tous, il saute aux yeux que cette conséquence prétendue incontestable n'a rien à voir avec le principe d'où on la tire. A une vérité certaine. on ajoute ainsi une erreur non moins certaine, et voilà tout. Que penserait-on de cet argument : le pouvoir du père de famille sur son enfant en bas-âge, du tuteur sur le mineur, ne s'exerce que dans l'intérêt de celui-ci, il est donc naturel et légitime que ce soit à lui qu'appartienne ce pouvoir ? On dirait que ce n'est pas là rai-

sonner sérieusement. La question ne consiste pas uniquement à savoir dans l'intérêt de quelle personne un droit doit être exercé, mais aussi si cette personne est ou non capable de l'exercer par elle-même. Or l'intérêt ne prouve aucunement la capacité. Il ne lui est pas contradictoire bien entendu, mais les deux choses ne sont aucunement liées d'une façon indissoluble. On sous-entend comme un axiôme que chacun est le meilleur juge de son intérêt et le plus capable d'y bien pourvoir : c'est loin d'être toujours vrai. Il y a un intérêt capital pour tout homme à ne pas s'adonner à l'alcoolisme, pour tout peuple à ne pas pratiquer l'antimilitarisme ou le néo-malthusianisme : en résulte-t-il qu'il n'y ait pas un alcoolique, pas un peuple antimilitariste ou limitant volontairement sa descendance ? Ce serait aller contre l'évidence que de les soutenir, et cela prouve qu'il faut avoir bien soin de ne pas confondre intérêt et capacité.

La souveraineté ne peut s'exercer

que du consentement du peuple.

Reste le second argument. Il consiste à soutenir que la souveraineté ne peut s'exercer sans le consentement au moins tacite du peuple ; la force matérielle ne peut triompher longtemps de la résistance de la masse des citoyens : à ce second point de vue encore, il est donc naturel que le pouvoir appartienne à ceux-ci, puisque leur assentiment est nécessaire pour son exercice.

Confusion entre la force et le droit. — Ici encore nous nous trouvons en présence d'une affirmation purement gratuite, d'un raisonnement dépourvu de toute base, à moins qu'il n'y ait là confusion entre les notions de droit et de force, ce qui serait encore plus grave. Dans une

famille où les enfants sont nombreux et déjà grands, dans de vastes ateliers ou usines, dans un régiment ou une armée, certes, s'il y a révolte générale des enfants contre leur père, des ouvriers contre leur patron, des soldats contre leur colonel ou leur général, l'autorité de ce dernier sera annihilée : dira-t-on qu'il y a là une preuve évidente que l'autorité dans la famille, l'usine ou le régiment appartient aux enfants, aux ouvriers ou aux soldats ? Ici encore le raisonnement ne serait pas sérieux. Or, il en est exactement de même pour le peuple et ses gouverants. S'il s'agit d'une pure question de force, certes parfois la plus grande force appartiendra au peuple ; et encore pas toujours, surtout avec les armes perfectionnées des armées actuelles. Mais c'est là une question de force matérielle et non de droit : or, c'est seulement la question de droit que nous avons à examiner ici, et après comme avant de tels arguments qui ne l'effleurent même pas, elle reste entière.

L'effort des jurisconsultes du XXe siècle est donc aussi vain que l'avait été celui des philosophes du XVIIIe. Même en s'appuyant sur des vérités proprement chrétiennes, à peu près inconnues avant le catholicisme et suite naturelle de ses dogmes, — ce qui, de la part de certains démocrates, irréductibles adversaires de l'idée chrétienne, peut paraître quelque peu surprenant, — on se trouve encore bien loin de la démocratie. Tout ce qu'il faut retenir de cette discussion, c'est que le catholicisme, par cela même qu'il informe toute la vie de l'homme, publique aussi bien que privée, exige un régime où les droits des classes inférieures, — comme d'ailleurs ceux des autres classes, mais celles-ci sont en général plus aptes à se défendre, — ne soient pas sacrifiés. Et si c'est là être démocrate, alors il est clair qu'aujourd'hui presque tout le monde l'est, et qu'en tout cas tout catholique doit l'être. Mais il est non moins clair qu'il y a là un abus flagrant de ce mot de démocratie, il ne s'agit plus en réalité que de démophilie, ce qui est tout autre chose.

II.

DEMOCRATIE, REGIME LE PLUS EN HARMONIE AVEC LE CATHOLICISME ?

Si catholicisme et démocratie ne sont pas inséparablement unis, n'est-il pas vrai tout au moins que la démocratie est la forme de gouvernement la plus en harmonie avec le catholicisme ? Cette nouvelle façon de présenter les choses est une forme atténuée de l'erreur précédente; par là même elle ne constitue aussi qu'une erreur atténuée, mais c'en est encore une. On est bien revenu aujourd'hui de la singulière conception de certains philosophes du XVIIIe siècle pour lesquels la vérité étant nécessairement une, il ne devait y avoir qu'une forme parfaite d'organisation politique, la même pour tous les Etats. La vérité. même politique, est une en effet, mais là où les conditions sont les mêmes ; et les différences de mœurs, d'état social, de rapports avec les Etats voisins, peuvent faire varier du tout au tout, suivant les temps et les pays, les conditions auxquelles doit répondre une bonne constitution.

Le catholicisme n'est lié à aucune forme de gouvernement. — Le catholicisme, lui, précisément s'adapte sans difficulté à toutes les formes du gouvernement. En plein XVIIe siècle, Bossuet reconnaissait la république comme une forme légitime de gouvernement. comme en sens inverse Léon XIII et Pie X en ces dernières années ont enseigné que la justice est compatible avec toutes les formes de gouvernement, et que « la démocratie ne jouit pas sous ce rapport d'un privilège spécial... L'Eglise a toujours laissé aux nations le soin de se donner le gouvernement qu'elles estiment le plus avantageux pour leurs intérêts... Il y a erreur et danger à inféoder, par principe, le catholicisme à une forme de gouvernement ;

erreur et danger qui sont d'autant plus grands lorsqu'on synthétise la religion avec un genre de démocratie dont les doctrines sont erronées. » (Pie X, lettre sur le *Sillon* du 25 août 1910). Si le catholicisme préfère une forme de gouvernement, c'est donc uniquement celle qui s'adapte le mieux au tempérament d'un peuple donné, celle qui lui permet le plus sûrement d'atteindre sa fin. Est-ce le cas de la démocratie telle qu'elle est généralefment conçue ? Non, pas plus en droit qu'en fait.

Démocratie absolue et catholicisme.

I. — En droit d'abord il est une forme de démocratie qui non seulement n'est pas le régime politique le plus en harmonie avec le catholicisme, mais qui au contraire lui est directement opposée. C'est celle qu'on peut appeler la démocratie absolue, qui en est peut-être la forme la plus logique. C'était déjà celle de l'antiquité grecque et latine, et on peut aujourd'hui la considérer comme la forme française, car elle est adoptée par la presque totalité de ceux qui se disent démocrates en France, à la seule exception du petit groupe des démocrates chrétiens.

Dans cette conception, la volonté du peuple est la seule loi. Le principe fondamental, exclusif même, est celui du gouvernement du nombre. Il ne s'agit pas de donner au peuple une participation au pouvoir plus ou moins étendue : il n'y a pas de démocratie là où la souveraineté n'appartient pas toute entière à la masse des électeurs. Et comme la souveraineté est de sa nature absolue, illimitée, nulle loi supérieure, divine ou humaine, ne peut venir restreindre le pouvoir populaire.

Il n'en peut être autrement si on part du principe de l'autonomie de l'homme. Chaque homme est une fin en soi, chacun est absolument indépendant des autres, donc pratiquement érigé en juge souverain du vrai et du faux. L'indépendance absolue de chaque homme est le postulat même de la souveraineté nationale, le fondement de la

volonté souveraine du nombre. Ainsi l'extrême individualisme mènerait tout droit à l'absolutisme populaire, l'exaltation du moi à son anéantissement devant l'Etat omnipotent : cela n'est-il pas contradictoire ? Certes oui, et cependant, dans la pure doctrine démocratique, c'est fatal. Car si chaque homme « naît libre », si tous sont indépendants, et d'une indépendance absolue, inaliénable, tous aussi sont nécessairement égaux à ce point de vue, et il n'y a pas d'autre solution possible au problème social qu'une de ces deux-ci : ou il ne doit y avoir aucune autorité, — et c'est la seule solution logique, mais c'est aussi l'anarchie ; — ou, pour ceux qu'elle effraie, il ne reste plus qu'à se compter pour ne pas se battre, et par l'addition de ces multiples volontés souveraines dans leur sphère, on obtiendra une volonté générale également souveraine dans la sienne, et qui cette fois le sera effectivement.

Loi divine exclue par la conception de la volonté générale seule loi. — Cela est si vrai que, pour beaucoup de démocrates, dès qu'une loi supérieure, divine ou humaine est imposée au nombre, le principe du gouvernement est atteint dans son essence, il n'y a plus de démocratie. Et cela est très logique. Si la volonté générale — c'est-à-dire en pratique la loi de la majorité — est le principe fondamental de ce régime, l'existence d'une loi supérieure quelconque, qui pourrait se trouver en contradiction avec elle, est inadmissible. La volonté générale fait la loi, et il n'y a pas de loi en dehors d'elle. Le peuple peut tout changer, lois, mœurs, religion même ; il peut aussi — du moins ses flatteurs le lui affirment parfois — changer les lois économiques, par exemple supprimer la monnaie à sa fantaisie, sauf à la remplacer par des bons de travail ou autre chose du même genre. C'était à coup sûr la conception des hommes de la Révolution ; elle s'exprime constamment chez eux par des formules à la fois monstrueuses et naïves : « Quand la loi a parlé, la conscience doit se taire », déclare Bailly au curé de Saint-Sulpice ; et Camus, en vue sans doute

de rassurer quelques consciences timorées, affirme à ses collègues de l'Assemblée Constituante : « nous avons assurément le pouvoir de changer la religion. »

Cette conception de la démocratie n'est pas fatale, puisqu'il y en a d'autres, mais elle est malheureusement fréquente, en France notamment, et elle est en effet assez naturelle. Si d'un côté la souveraineté appartient au peuple originairement, en vertu du droit naturel, et si d'un autre côté, l'essence de la souveraineté est de ne pouvoir être liée. « la limiter, c'est la détruire », le pouvoir absolu du peuple s'ensuit nécessairement. Les théoriciens expliquent d'ailleurs qu'il ne peut être que bon : « le souverain » dit encore Rousseau, « par cela seul qu'il est, est nécessairement ce qu'il doit être ».

Nécessité d'une loi supérieure à la volonté de l'homme.

Or tout ceci est radicalement faux, au triple point de vue du droit, du sens commun et de la religion. En droit, il n'y a pas à prouver sans doute que l'existence d'une loi divine n'a rien de contraire à l'exercice légitime de l'autorité, pas plus populaire que monarchique : beaucoup au contraire y voient, et à bon droit, le meilleur fondement — en même temps que les limites nécessaires — du devoir d'obéissance à l'autorité. C'est aussi une erreur de sens commun : la volonté de la majorité ne peut faire que le faux soit vrai et réciproquement : il y a une vérité historique, politique, économique, contre laquelle la volonté opposée — et d'ailleurs essentiellement mobile — d'un peuple ou de plusieurs ne peut rien de plus que contre les lois physiques ou mathématiques.. Enfin c'est une erreur morale et religieuse : c'est même la plus grave de toutes, puisqu'elle comporte la négation de la loi divine. Aussi a-t-elle été formellement condamnée par l'Eglise qui, par là même qu'elle est la gardienne de la vérité, se montre ici comme souvent le défenseur des droits véritables de l'homme. Ainsi, au fond de ces discussions qui paraissent d'ordre exclusivement politique, nous retrouvons l'éternel conflit entre l'affirmation

d'une vérité supérieure à l'homme, s'imposant à lui pour le guider dans la vie, et l'absolutisme de l'Etat laïque, de cet Etat créé par l'homme et qui prétend se suffire à lui-même en remplaçant les lois morale et religieuse par un simple calcul de voix.

Autre conception de la démocratie.

La démocratie a une tendance naturelle à tomber dans cette erreur. Certains démocrates l'évitent cependant : pour eux la démocratie est parfaitement compatible avec l'existence d'une loi morale supérieure à l'Etat comme à l'homme ; le peuple doit respecter cette loi ; mais dans ces limites il est absolument libre, il se gouverne lui-même en toute souveraineté. La démocratie est alors le régime où la volonté d'aucun homme, empereur ou roi, ni d'aucune minorité, aristocratie ou élite quelconque, ne peut s'opposer à celle de la majorité de la nation. Le peuple n'est plus la source exclusive et directe de tout droit et de tout pouvoir, mais il conserve en lui la totalité de l'autorité souveraine.

Conception également critiquable. — Ce régime est possible en effet ou du moins compréhensible en théorie. La démocratie ainsi comprise n'est plus exposée à cette objection qu'un régime qui rejette toute loi morale supérieure à l'homme rejette par là même le caractère propre de l'homme, celui qui au fond fait sa supériorité à lui sur le reste de la nature. (1) Mais il lui reste à répondre à l'objection qu'un semblable régime constitue nécessairement un cercle vicieux. En dépit des savantes explications sur le rythme alternatif de commandement et d'obéissance, il est clair que le peuple dans son ensem-

(1) Encore faudrait-il que les partisans de cette conception indiquassent quels seraient, dans un tel régime, les organismes stables et immuables qui maintiendraient contre les caprices du nombre, les principes de la loi supérieure et divine. (B. G.)

ble ne peut en même temps commander et être commandé, ou du moins il ne le pourrait que dans le cas irréalisable d'unanimité successive dans le commandement et dans l'obéissance. En fait il y aura toujours deux ou même plusieurs volontés s'opposant, volontés dont l'une triomphe et les autres sont obligées de s'incliner. Et cela ressort évidemment des sophismes auxquels doivent recourir tous les démocrates pour justifier ce fait.

Ou ils admettent que c'est bien toujours pratiquement une élite qui commande, mais se hâtent d'ajouter qu'il faut faire de tout le monde une élite : système aussi vain que contradictoire. et qui en tout cas n'explique rien pour le moment présent ; — ou, avec une argumentation qui désarme à force de parti-pris, ils expliquent, comme Rousseau, que « le citoyen consent à toutes les lois, même à celles qu'on passe malgré lui et même à celles qui le punissent », car personne ne peut vouloir autre chose que la volonté générale (?) : « quand donc l'avis contraire au mien l'emporte, cela ne prouve autre chose, sinon que je m'étais trompé et que ce que j'estimais être la volonté générale ne l'était pas » (!) (Contrat social, livre IV, chap. II.)

Il est donc permis de se demander si le régime qu'on nous présente n'est pas contradictoire en soi. Au fond, il l'est si bien, et par là même si impraticable, que tous les démocrates sont immédiatement obligés de substituer à la souveraineté du peuple celle de la majorité, ce qui est une chose tout autre et singulièrement grave. Sans cette correction le régime ne se conçoit même pas ; mais bien mieux, on peut dire que même avec elle, s'il peut se concevoir en théorie, en réalité il n'a jamais fonctionné régulièrement.

La démocratie, régime impraticable.

II. — En fait, la démocratie au sens propre du mot est impraticable, ou, pour rester dans les limites de l'expérience, elle n'a jamais été pratiquée. Ceci heurte assez

les idées courantes pour nécessiter quelques explications. Peut-être m'accusera-t-on ici de m'écarter de mon sujet, mais ce serait à tort : car le catholicisme, par là seul qu'il est une religion universelle, ne peut évidemment ni exiger, ni simplement recommander un régime à peu près partout inapplicable.

La démocratie dans l'antiquité. — Il semble cependant que la démocratie ait été tout au moins pratiquée dans l'antiquité, et c'est d'elle en effet que viennent les seuls exemples de cette forme de gouvernement qu'on puisse sérieusement invoquer. Même ici cependant on se trouve en présence d'une pure apparence. Les prétendues démocraties de l'antiquité constituent en réalité des aristocraties étroites et fermées. A Athènes, il y a avait vingt mille citoyens, contre environ deux cent mille esclaves, accomplissant toutes les besognes indispensables de la vie matérielle pour permettre à leurs maîtres de consacrer leur temps aux affaires publiques. C'est ce qui explique le mot désespéré de Rousseau : « Quoi ! la liberté ne se maintient qu'à l'appui de la servitude ? Peut-être. » Et c'est exact. Partout où l'esclavage disparaît, on ne rencontre plus de véritables démocraties. Même sous la Révolution, où cependant on n'est pas arrêté par le respect des traditions ni des droits acquis, on ne peut arriver à l'établissement d'un régime démocratique. La constitution qui va le plus loin — si loin qu'il fallut la suspendre aussitôt votée et qu'elle ne fût jamais appliquée, — celle de 1793, refuse au peuple tout droit d'initiative, sauf en matière constitutionnelle ; elle lui accorde simplement, et encore sous des conditions très compliquées et avec de nombreuses exceptions, la possibilité de soumettre au referendum les lois votées par le corps législatif ; encore suffit-il que ce dernier déclare une loi provisoire et urgente pour qu'elle cesse d'être soumise à la ratification populaire. Et ce régime si anodin est encore presque exactement celui que pratique aujourd'hui le pays le plus démocratique d'Europe, la Suisse ; il n'a pu faire mieux, malgré sa petitesse et la longue éducation politique de ses citoyens.

Démocratie et gouvernement direct.

Quant à la France actuelle, elle se trouve encore bien loin même de cette simple ébauche de démocratie, et il n'en peut être autrement. Les grands Etats modernes ne peuvent plus être démocratiques. Il est facile de le démontrer sans faire appel aux considérations tirées des sciences naturelles, loi de la concurrence vitale, loi de la différenciation des fonctions, ou d'autres encore. Si le pouvoir appartient au nombre, s'il réside dans le peuple — et la démocratie est cela par définition, ou n'est rien de précis — il est clair que le gouvernement direct, le gouvernement par le peuple même est le seul admissible. Pourquoi, se dira-t-on peut-être, ne pas admettre aussi une délégation de pouvoirs faite par le peuple à des représentants nommés par lui et responsables devant lui ? Pour de multiples raisons qu'on comprend sans peine en réfléchissant à ce qu'est le gouvernement représentatif ; je me borne pour le moment à en indiquer une décisive : c'est qu'alors, comme il importe peu que la délégation soit faite à un seul ou à quelques-uns, le césarisme serait une des formes normales de la démocratie. Je sais bien que cette idée a parfois été soutenue par des ennemis de la démocratie, mais on ne trouverait sans doute pas un démocrate pour la défendre. Partisans et adversaires de la démocratie sont ici très généralement d'accord. « Démocratie, en bon langage, a toujours signifié le gouvernement du peuple par lui-même », remarque avec raison Vacherot. Le gouvernement direct est donc le seul moyen de réaliser une démocratie véritable.

Gouvernement direct impossible dans les grands Etats modernes. — Or précisément c'est lui-même qui a cessé aujourd'hui d'être réalisable. Il était possible dans l'antiquité, avec des Etats consistant en une simple cité, et des citoyens d'autant moins nombreux que la plus grande partie de la population, réduite en esclavage, ne jouissait évidemment pas des droits politiques. Cela ne veut pas dire que ces conditions soient suffisantes pour le bon

fonctionnement de la démocratie, puisque ce régime mena à leur perte la plupart des cités grecques. Mais ce fonctionnement était matériellement possible. Avec le gouvernement direct, le suffrage universel et égal pour tous suffit à lui seul à réaliser la démocratie — pour la nation légale bien entendu, c'est à dire en fait une petite minorité, une très aristocratique démocratie. Aujourd'hui il en est toujours une condition nécessaire, mais non plus suffisante. Il ne fait que la préparer de loin, la permettre pour ainsi dire.

Essais de conciliation des gouvernements représentatif et direct.

Mais, dans les pays où existe cette condition nécessaire, ne va-t-il pas être possible, grâce à l'emploi de certains procédés constitutionnels, de rétablir en fait, dans ce régime représentatif imposé par les circonstances, une dose de gouvernement direct, revenant ainsi dans une certaine mesure à la vérité démocratique ?

Beaucoup le prétendent. Que faut-il penser de cette semi-démocratie ? Remarquons d'abord que c'est reconnaître pratiquement la nécessité du régime représentatif, considéré non plus comme une forme de gouvernement supérieure, mais comme une substitution fatale — aux deux sens du mot, — un simple succédané du gouvernement direct. Or, sur le terrain des principes d'abord, cette tentative de concilier deux systèmes contradictoires est nettement condamnée par les vrais démocrates. Rousseau, à qui il faut toujours en revenir en matière de démocratie, puisqu'il en est reconnu comme le grand théoricien — c'est à l'inventeur du régime actuel que s'adressaient encore récemment les fêtes officielles du bi-centenaire, — Rousseau déclare que la souveraineté ne peut pas plus être représentée qu'aliénée : « à l'instant qu'un peuple se donne des représentants, il n'est plus libre, il n'est plus », et encore, dans ce même chapitre XV (livre III) du Contrat social, qu'il faudrait citer

tout entier : « Le peuple anglais pense être libre, il se trompe fort : il ne l'est que durant l'élection des membres du Parlement : sitôt qu'ils sont élus, il est esclave, il n'est rien. Dans les courts moments de sa liberté, l'usage qu'il en fait mérite bien qu'il la perde. »

Toute représentation porte atteinte à la souveraineté nationale. — Ainsi toute représentation est une atteinte directe à la souveraineté nationale. N'est-ce pas une exagération ? Je ne le crois pas, et Rousseau me paraît avoir ici sur d'autres démocrates le mérite de la logique. Car si à la rigueur, et d'une façon très théorique, la démocratie est compatible avec la simple délégation, révocable à volonté, faite à un homme ou à plusieurs députés, simples commis chargés de préparer le travail du peuple, qui décide seul, il en est autrement dès qu'on se trouve en présence d'une représentation véritable, dès que le pouvoir effectif est confié à un certain nombre de citoyens, seraient-ils nommés à l'unanimité. Il y a alors abdication au moins partielle du peuple ; la souveraineté est aliénée, du moins pour un temps donné. Or, la théorie de la souveraineté aliénable peut être admise par les pires despotes ; elle offre à leurs prétentions un fondement solide. C'était celle des théoriciens de l'ancien régime. La seule modification profonde que Rousseau ait apportée à la théorie scolastique de la souveraineté nationale, c'est précisément qu'il est venu déclarer cette dernière inaliénable, et pour le tout. Là où il y a aliénation même partielle de la souveraineté, là où à un moment donné la volonté générale cesse d'être la seule loi, le principe fondamental de la démocratie est jeté à bas. L'autorité des lois, le pouvoir exclusif de la masse des citoyens est remplacé par celui d'une nouvelle élite, une sorte d'aristocratie parlementaire, partageant avec le peuple la souveraineté, et le plus souvent la confisquant et la maniant à son gré.

Multiples fictions sur lesquelles reposent les régimes démocratico-parlementaires. — Le résultat obtenu est donc un régime totalement différent de la démocratie. Je

ne le critique pas, je crois même volontiers qu'il est d'abord pratiquement réalisable, ce qui sans doute est déjà quelque chose pour un régime politique, et de plus bien préférable, du moins avec un système électoral sagement conçu et honnêtement pratiqué, double condition dont nous sommes d'ailleurs bien loin en France aujourd'hui. L'élection apparaît alors comme une sélection, le choix fait par la nation de ceux auxquels elle confie la gestion des intérêts communs, parce qu'ils sont les plus aptes à bien gouverner. Mais c'est un régime incompatible avec la démocratie, en fait comme en droit, et rien n'est plus suggestif que les efforts des théoriciens pour concilier à coups de fictions ces deux régimes contradictoires : fiction du pays légal — composé des seuls citoyens actifs — parlant au nom de la nation entière ; fiction de la majorité des votants — dans le pays et dans les Chambres — décidant au nom du pays légal (ce qui suppose admis deux autres postulats : l'égalité de tous les citoyens dans le pays et de tous les députés à la Chambre) ; fiction encore dans ce fait que chaque député est censé représenter l'ensemble du pays — d'où la prohibition du mandat impératif, donné par les électeurs d'une seule circonscription, — de même que la Chambre est censée représenter la nation toute entière, alors que les chiffres démontrent que nous n'avons jamais eu que le gouvernement d'une minorité : depuis 1871, à part une seule exception, les diverses Chambres des députés n'ont jamais représenté la majorité des électeurs, mais à peine quarante-cinq pour cent en moyenne, et souvent beaucoup moins. La loi la plus importante peut être qui ait paru depuis un siècle, la loi de séparation des Eglises et de l'Etat, a été votée par un nombre de députés qui représentait moins d'un sixième des électeurs et d'un vingtième de la population : exactement 341 députés sur près de 600, représentant 1.769.000 électeurs sur 39 millions d'habitants ! On voit ce qu'il faut penser ici de la fiction. Encore n'ai-je cité que les principales de ces fictions, dont la longue énumération fait qu'on est tenté de se demander si le régime qu'on

ne peut autrement construire et justifier est un régime réel ou un simple jeu de l'imagination.

Palliatifs imaginés pour atténuer l'opposition des deux régimes. — Et cette impossibilité de concilier les deux régimes démocratique et représentatif apparaît mieux encore lorsqu'on examine les moyens pratiques proposés pour réintroduire une certaine dose de gouvernement direct du peuple dans une constitution représentative. Certes ces moyens ne manquent pas ; des procédés multiples ont été depuis longtemps préconisés : droit d'initiative populaire, referendum, plébiscite, etc. Qu'il y ait là des moyens d'atténuer le pouvoir discrétionnaire des réprésentants, je le veux bien ; mais combien ils sont insuffisants en pratique ! Il est si facile d'imposer indirectement au peuple le vote d'une loi en entremêlant habilement à des mesures dont il ne voudrait pas d'autres mesures auxquelles il tient. Quant au plébiscite, qui ne sait que sous la Révolution les constitutions les plus différentes ont été successivement ratifiées par la consultation populaire, et de même peu après avec plus d'enthousiasme encore, les constitutions consulaire et impériale !

Meneurs et comités ; apparition d'une féodalité nouvelle. — Dira-t-on qu'il y a des moyens plus énergiques encore que les précédents : la brève durée du mandat législatif, réduit à un an par exemple comme en 1793, et mieux encore, l'institution du mandat impératif, le droit de rappel ou de révocation à l'égard des députés qui ont cessé de plaire au peuple ? Très bien, mais alors on arrive à supprimer le pouvoir à ceux qui doivent l'exercer, sans pour cela le restituer au peuple, toujours incapable de l'exercer lui-même : et c'est alors l'anarchie, ou plutôt, comme ce ne peut être là que la solution d'un instant — instant qui suffit d'ailleurs à accumuler les ruines, — c'est l'établissement d'un pouvoir en dehors de la constitution, pouvoir illégal par conséquent : ce seront quelques meneurs, les fameux *caucus* anglais et américains,

en France les comités électoraux, qui viendront doubler la représentation officielle. Ces organes locaux constituent ainsi avec les députés, nommés par eux en réalité, une double oligarchie superposée, ne laissant aucune place à la volonté du peuple ; il y a là comme une nouvelle féodalité, une aristocratie de parlementaires et de grands électeurs, aussi oppressive que l'ancienne, et plus qu'elle encore peut-être âpre au gain pour elle-même et prodigue des deniers publics. On commence enfin à s'en rendre compte : sous un tel régime le peuple a toujours des maîtres, parfois même plus exigeants qu'autrefois, parce qu'ils ont moins à craindre : une monarchie ou une aristocratie égoïste pouvait avoir à redouter les explosions de la fureur publique ; tandis qu'aujourd'hui, si le fond n'a pas changé et s'il y a au moins autant qu'auparavant exploitation du peuple par le parti au pouvoir, cette exploitation se fait désormais au nom du peuple même : et comment le peuple pourrait-il renverser un régime où on lui a fait croire qu'il se gouverne lui-même ?

La France constitutionnellement est anti-démocratique.

Enfin, non seulement les procédés destinés à réintroduire une part de gouvernement direct dans le régime parlementaire sont inefficaces, mais pour notre pays en tout cas il y a bien mieux : en France tous ces procédés sont négligés ou même expressément rejetés par la Constitution : elle est exclusivement parlementaire et n'admet ni l'initiative populaire, ni le plébiscite, ni le referendum, même en matière de révision constitutionnelle ; elle donne au mandat législatif une longue durée, quatre et neuf années ; elle proscrit formellement le mandat impératif et le déclare nul à l'avance ; quant au droit de révocation des députés. il ne lui est même pas venu à l'idée d'en parler pour l'interdire. Donc, constitutionnellement, non seulement la France n'est pas un

pays à régime démocratique, mais elle rejette tous les palliatifs imaginés pour rapprocher parlementarisme et démocratie.

Et la pratique gouvernementale va plus loin encore que le droit constitutionnel dans sa totale ignorance — ou méconnaissance — de la volonté de la nation : on l'a vu récemment à l'occasion du renvoi des congrégations, de la loi de séparation des Eglises et de l'Etat, mesures imposées à la nation, qui n'en voulait pas, par un gouvernement et une majorité sectaires ; ou bien — on pourrait multiplier les exemples — à l'occasion du rachat des chemins de fer de l'Ouest, de l'augmentation d'indemnité des membres du Parlement, de l'abandon d'une partie du Congo à l'Allemagne ; on le voit encore en ce moment à l'occasion des poursuites contre les religieuses garde-malades, si utiles au peuple, qui partout pétitionne ou même manifeste en leur faveur ; à l'occasion du dépôt de multiples projets contre la liberté d'enseignement, ou de la remise aux calendes grecques des réformes destinées à assurer la représentation proportionnelle, ou simplement la liberté et le secret du vote. L'opinion publique n'est comptée pour rien lorsqu'elle va contre les intérêts ou les passions du parti au pouvoir. En bien des royaumes, ce qui montre, soit dit en passant, qu'il faut bien se garder de confondre république et démocratie, le peuple est moins tenu à l'écart des grandes lignes de la politique intérieure ou extérieure que dans notre prétendue démocratie.

Autorité d'en haut et autorité d'en bas. — Cela est si évident que parfois les bénéficiaires même du régime sont acculés à le reconnaître : on les voit nier le principe que le pouvoir réside dans le peuple, c'est-à-dire le fondement même de la démocratie. Et c'est d'autant plus curieux que, comme ce n'est évidemment pas au profit d'une loi supérieure qu'ils nient les droits du peuple, ils arrivent uniquement en fait à proclamer le pouvoir personnel des gouvernants. On n'a pas assez remarqué dernièrement un mot du ministre de l'Instruction publique

que n'eussent désavoué ni Louis XIV ni Napoléon I[er] : à la seconde séance de la Chambre du 6 décembre 1912 (*Journal officiel* du 7 décembre, p. 3027), M. Guist'hau opposait à « l'autorité qui a derrière elle la responsabilité » — l'autorité d'en haut, seule légitime, — « l'autorité d'en bas, que je ne reconnais pas » (Vifs applaudissements à gauche (!), au centre et sur divers bancs à droite). Peut-être n'avait-il pas tort, car souvent autorité d'en bas et anarchie se touchent de près ; mais ce n'en est pas moins le renversement du principe fondamental de la démocratie, et il est bizarre de voir une affirmation aussi nette dans la bouche d'un ministre qui serait évidemment très offensé de n'être pas considéré comme démocrate.

CONCLUSION

J'espère avoir démontré dans les pages qui précèdent, d'abord que la démocratie, sous sa forme absolue, est contraire non seulement au catholicisme, ce qui est évident, mais aussi à la loi naturelle et à la saine raison ; en second lieu, qu'absolue ou mitigée par la reconnaissance d'une loi supérieure, cette forme de gouvernement n'existe pas et ne peut pas existèr au sens propre du mot, aujourd'hui moins encore qu'auparavant. Pour qu'un gouverenment vraiment populaire pût fonctionner, un gouverenement où le pouvoir appartiendrait au peuple même, il faudrait non seulement que tous les citoyens pussent consacrer leur temps aux affaires publiques, mais encore qu'ils eussent des âmes de saints ou de héros et fussent prêts, le cas échéant, à sacrifier au bien public leurs intérêts particuliers. C'était la vérité entrevue par Rousseau quand il disait que s'il y avait un peuple de dieux il se gouvernerait démocratiquement.

Malheureusement ce n'est pas le cas ordinaire et, en France particulièrement, la démocratie tourne trop facilement à un simple égalitarisme envieux, inspirant la

haine ou le mépris de toute autorité, même la plus légitime. Montesquieu avait été à la fois observateur sagace des démocraties anciennes et prophète des démocraties à venir quand il dénonçait l'égalité réelle — dans le sens de complète bien entendu, car c'est, au contraire, la plus irréalisable des utopies, — comme « l'âme même des démocraties. »

Or la vie en commun exige au contraire la reconnaissance des diverses supériorités sociales ; il faut savoir y faire preuve d'une certaine abnégation ; le sacrifice est la loi de la vie sociale comme de la vie familiale. En attendant que le peuple soit tout entier composé de citoyens parfaits, une autorité est nécessaire pour imposer au besoin ces sacrifices à ceux qui ne savent y consentir de plein gré. Et il faut en même temps qu'il y ait des limites à cette autorité dans une loi supérieure à la volonté de l'homme, cette autorité serait-elle — ou surtout si elle est — celle du peuple souverain ou de ses représentants. Mais ce sont là deux choses que ne peut guère donner la démocratie, ou en tout cas qu'elle n'a pas données jusqu'ici, ni ailleurs qu'en France, ni surtout chez nous.

Les enseignements politiques du catholicisme. — Précisément, ce qui souligne les divergences entre démocratie et catholicisme, c'est que tout l'enseignement politique de ce dernier se résume en ces deux points fondamentaux. Pour lui, le pouvoir vient de Dieu et il doit à ce titre être respecté par tous. Le pouvoir vient de Dieu, source première de toute autorité. Là est le vrai fondement du droit des gouvernants et de sa contrepartie, le devoir d'obéissance des gouvernés, relevée par le côté surnaturel qu'elle présente. Quant à la forme du gouvernement, elle importe peu ; il suffit qu'elle soit en harmonie avec les besoins de la nation. La seule chose certaine est qu'en fait le pouvoir appartiendra toujours à une minorité, à quelques hommes, quand ce ne sera même à un seul.

Mais en même temps que le catholicisme pose le fondement de l'autorité, il en indique les limites. Le pouvoir, justement parce qu'il est voulu de Dieu, ne peut jamais être détourné du but qu'il lui a fixé. « Vous savez que les chefs des nations leur commandent en maîtres... Il n'en sera pas ainsi parmi vous ; mais quiconque veut être grand parmi vous, qu'il se fasse votre serviteur » (Matth. XX, 25, 26). L'autorité est, comme d'ailleurs aussi la liberté, un simple moyen à employer en vue du bien commun. Les gouvernants doivent donc employer leur pouvoir uniquement en vue de cette fin. Le pouvoir est un ministère, une charge, comme le laissent entendre de beaux mots pleins de sens.

Droit de contrôle de la nation. — C'est ici que se rencontre la part de vérité que contient l'erreur démocratique. Elle n'est qu'une réaction exagérée, comme presque toutes les réactions, contre une autre erreur, très en vogue au temps des gouvernements personnels et absolus, celle qu'exprimait la fameuse maxime : tout pour le peuple, rien par le peuple. Ceci, c'est l'erreur précisément opposée à la précédente et elle n'est pas moins fâcheuse. Un certain contrôle de la nation, exercé soit directement quand cela se peut, soit surtout par des représentants bien choisis, est à la fois possible et désirable. La nation doit avoir son mot à dire dans les affaires publiques, puisque c'est elle avant tout qui y est intéressée et que le pouvoir doit être exercé en vue de son bien à elle et non du bien particulier des gouvernants. Mais il s'agit d'un simple droit de contrôle, et non de direction, de commandement, chose toute différente et autrement difficile.

Utilité et légitimité de ce contrôle. — D'abord un certain contrôle de tous est légitime. Je ne dis pas un contrôle nécessairement égal pour tous, ce qui me paraît à peu près aussi juste que le serait un impôt égal pour tous, mais un contrôle de tous, sans distinction de naissance ni de fortune. C'est le seul point où nous rencon-

trons une ressemblance — d'ailleurs superficielle, on l'a vu, — avec la pratique de l'Eglise. Ce contrôle est fort possible et a même toujours existé dans certaines limites ; il y a toujours eu des bornes, du moins de fait, au pouvoir le plus absolu. Il est de plus très désirable : il l'est dans l'intérêt des gouvernants même, parce qu'il supprime bien des causes de troubles ou de révolutions, le pouvoir absolu donnant le vertige aux plus belles intelligences ; il l'est aussi et surtout pour les gouvernés, parce qu'il constitue le meilleur moyen de les attacher à leur gouvernement et par là même au pays. Et par exemple une certaine décentralisation apparaît à ce point de vue comme excellente, tant dans l'intérêt des affaires locales qui, mieux connues, seront souvent mieux gérées sur place, que parce que cette gestion constitue la meilleure préparation au contrôle des affaires publiques. Mais justement, cette mesure qui sauvegarde si bien les intérêts de la nation, n'est aucunement imposée par la démocratie. C'est plutôt le contraire qui est vrai comme de bons esprits l'ont fait remarquer : car l'égalitarisme à outrance, le mépris des autorités sociales naturelles propres à la démocratie la contraint à pratiquer une centralisation étroite pour parer aux mesures maladroites ou arbitraires prises par des autorités locales improvisées.

Différences entre contrôle et gouvernement. — Mais il ne doit s'agir que d'un simple contrôle, non du gouvernement même, chose autrement grave. Le gouvernement d'un grand pays exige, indépendamment de l'intelligence et de l'esprit de suite sans lesquels on n'arrive à rien, beaucoup d'initiative ; il y a à tout instant des décisions à prendre, souvent urgentes, toutes choses qu'il est évidemment impossible de demander au peuple entier. Or c'est bien la souveraineté, le droit au gouvernement qu'exige la démocratie, ou ce mot ne signifie plus rien de précis. Pour elle l'idée de bien public — qui est la seule essentielle — et celle de sa réalisation par le peuple même, sont les deux faces inséparables

d'une même question. Mais c'est là une erreur en théorie et en fait un semblable régime serait impraticable. Heureusement d'ailleurs, car aussi longtemps que la masse des travailleurs ne jouira pas de la journée de travail de trois à cinq heures prévue par certains socialistes et ne consacrera pas tout son temps libre à s'instruire et à s'occuper des affaires publiques, — et même alors cette masse serait forcément inférieure à une élite soigneusement sélectionnée dans le pays, — une nation ainsi dirigée sera toujours vaincue dans cette lutte pour la vie qui se poursuit de plus en plus âpre, entre les divers Etats, au point de vue militaire, économique, et à tant d'autres.

Le pouvoir des mots. — Pendant longtemps, la peur irraisonnée d'un mot faisait que bien des personnes n'eussent jamais oser avouer n'être pas démocrates. C'était du moins un état d'esprit assez général, mais non celui des hommes qui avaient réfléchi à ces questions : M. Faguet, qui a si finement étudié les grands penseurs et publicistes du XIX[e] siècle, se désole de ne pouvoir pour ainsi dire en trouver qui soient démocrates, pour « poser » d'après eux la doctrine démocratique. Il y en aura moins encore en ce siècle sans doute, car on commence à se rendre compte qu'on s'est trop longtemps laissé duper par des mots.

Le peuple même, qui s'est laissé longtemps prendre à des promesses et à des flatteries intéressées, commence à s'apercevoir de son erreur. Certains mouvements, parfois même excessifs par réaction, le syndicalisme par exemple, si opposé à la démocratie, avec son mépris profond de la masse, sa confiance en une élite spécialisée — alors qu'on a pu définir la démocratie le culte de l'incompétence, — tendent à le prouver. Il est possible qu'un temps vienne (il est peut-être proche et ce serait heureux), où il ne suffira plus de se dire démocrate pour s'assurer auprès des masses un facile triomphe électoral, et par là la conquête d'un pouvoir à peu près sans contrôle, qui est trop souvent aujourd'hui, dans les mi-

lieux politiques du moins, le grand motif de ces flatteries adressées au peuple souverain, contre lesquelles il est du devoir de tout esprit sérieux de réagir. Le meilleur moyen de faire preuve à l'égard du peuple d'une sincère affection, c'est de lui assurer la jouissance effective de ses droits, et pour cela il ne faut pas se prêter à ce genre de surenchère qui consiste à les lui reconnaître tous en théorie, pour que, se heurtant à l'impossibilité matérielle d'en faire usage, il renonce à l'exercice même des plus légitimes.

Louis LE FUR
Professeur de Droit public
à l'Université de Caen.

L'ÉTUDE DE L'ÉVANGILE

Un des rites les plus frappants de la liturgie catholique, c'est le respect avec lequel le Livre des Evangiles est traité. On le prend et on le porte en cérémonie, on l'encense, on l'entoure de lumières, on l'embrasse. Ces honneurs sont rendus à la parole de Dieu, âme vivante du culte. L'Evangile est le livre de l'Eglise de Jésus-Christ, le fondement de sa doctrine, la règle de sa foi, le principe de sa vie. L'Eglise l'honore comme émanant de son divin fondateur dont il contient les enseignements et les préceptes, et comme méritant les mêmes hommages extérieurs que son auteur lui-même.

A l'église, dans les cérémonies du culte, ce respect, cet amour de l'Evangile sont en rapport avec la foi catholique. Mais hors du lieu saint et en dehors de la liturgie, il n'en est plus de même aujourd'hui. On dirait que l'Evangile perd ses droits à la porte du Temple. Une fois sorti de l'église, le fidèle ne le connaît plus. Chez lui, dans sa vie privée, il ne s'en sert pas. Tout ce qu'il possède de l'Evangile, ce sont les pages qu'en contient son Paroissial ou son Eucaloge, si même il en a

un Sa connaissance du Livre divin ne va pas au delà des fragments dominicaux qu'il entend lire ou qu'il lit lui-même à l'église. Ce n'est pas pour lui le livre par excellence, le livre nécessaire, qu'il devrait avoir avant tous les autres, lire et méditer tous les jours pour en faire l'objet habituel de sa pensée et sa règle ordinaire de vie.

Le Juif lit assidument son Talmud, le Mahométan son Coran, le Protestant, sa Bible : le Catholique moderne ne lit pas de même l'Evangile. On a perdu, parmi nous, il faut bien le reconnaître, le respect traditionnel, l'habitude de la Sainte Ecriture. On ne va plus à la source de la vie chrétienne, on ne vit plus en commerce avec la parole de Jésus-Christ, au contact de la pensée divine. Notre temps ne connaît plus les pieuses pratiques des fidèles et des familles chrétiennes d'autrefois, pour qui l'Evangile était un livre de lecture courante, comme est aujourd'hui le feuilleton du journal ou le roman de la veille.

Ce n'est pas que toute lecture de la Bible soit permise et qu'il faille s'en remettre à soi, comme le protestant, du soin de la comprendre et de l'interpréter à sa volonté ; mais, avec les précautions nécessaires et en conformité avec l'interprétation authentique de l'autorité doctrinale de l'Eglise, tout fidèle, suffisamment instruit de la religion, peut lire les Livres Saints, surtout le Nouveau Testament. Et il serait nécessaire, pour la restauration

du véritable esprit chrétien, que tous ceux qui font profession de la foi catholique, possédassent chez eux un exemplaire des Saintes Ecritures, pour leur maison, pour leur usage personnel, en le traitant avec le même respect que l'Eglise, en le baisant respectueusement, en l'entourant même d'honneurs extérieurs, et non seulement qu'ils en fissent leur lecture quotidienne ou fréquente, mais qu'ils méditassent la parole divine pour s'en assimiler la substance et nourrir leur âme de cet aliment surnaturel.

Oh ! comme l'on apprendrait bien vite à la fréquentation habituelle de l'Evangile, à la méditation constante de la parole révélée, combien la pensée de Dieu l'emporte sur la pensée des hommes, combien la sagesse de l'Evangile est supérieure à la raison et à la science humaine, quelle forte et admirable psychologie il contient à l'usage de l'homme, qui est le même dans tous les temps, qui a les mêmes besoins, qui est tourmenté des mêmes inquiétudes, qui endure les mêmes souffrances, et combien le commerce habituel avec le divin Livre est bon pour l'esprit et le cœur de l'homme !

Quelle réforme de l'homme, quel renouvellement de la société s'opérerait par la lecture de l'Evangile bien compris, et convenablement appliqué à la vie de l'humanité ! Mais que nous en sommes loin ! On se plaint, et avec raison, que

l'habitude de lire nos Saintes Ecritures soit de plus en plus délaissée parmi nous. On gémit à bon droit sur le spectacle de cette indifférence lamentable de tant de chrétiens pour la parole de Dieu, et ce n'est pas sans cause que l'on attribue à cette négligence générale l'accroissement de l'ignorance religieuse, l'affaiblissement de la foi et du sentiment chrétien, au sein des nouvelles générations.

Jamais, cependant, on ne s'est plus occupé de la Bible. Une grande partie du travail intellectuel, dans tous les ordres de science, s'accomplit autour d'elle. Il y a surtout une science qui a la Bible pour objet et qui prétend la soumettre à ses lois. L'exégèse rationaliste est née d'une pensée de libre examen à l'égard de la Bible. Avec elle on a construit toute une science, toute une littérature biblique. Assurément la critique a des droits, même au regard du texte sacré, et il y a une exégèse catholique comme une exégèse rationaliste. Mais celle-ci l'emporte de beaucoup sur l'autre par la faveur dont elle jouit. Elle seule semble, aux yeux du plus grand nombre, représenter la critique. Sa manière a faussé la lecture de la Bible.

Le pieux auteur de *l'Imitation* dit que les Livres Saints doivent être lus dans le même esprit qu'ils ont été composés. C'est la règle de la foi humble et soumise. Ce n'est pas celle de la critique. Il y a une école d'exégèse qui consiste à discuter la

Bible, au lieu qu'il faudrait l'étudier avant tout C'est sa faiblesse et son erreur à la fois. Elle discute l'Evangile et elle ne le connaît pas.

Un de ses représentants et même de ses chefs, M. Loisy, est un exemple de cette ignorance. Quand, dans son petit livre scandaleux, l'*Evangile et l'Eglise*, il est venu apporter cette thèse blasphématoire que le titre de Fils de Dieu, donné à Jésus dans les Evangiles, n'indiquait pas une filiation divine, qu'il n'était que la désignation de sa fonction messianique, au sens juif, un simple équivalent de son titre de Messie, que les Juifs et Jésus lui-même ne l'avaient jamais entendu autrement, que d'ailleurs ce vocable de Fils de Dieu, attaché à son nom, lui était commun avec les autres hommes, souvent appelés, eux aussi, fils ou enfants de Dieu, enfin que Jésus lui-même ne s'était jamais reconnu ni dit Fils de Dieu avant sa passion, les simples grammairiens purent répondre à ce savant exégète qu'il n'avait même pas lu le texte original des Evangiles, autrement qu'il y aurait vu, dans le grec, où n'existe pas l'équivoque qui résulte dans le latin de l'absence de l'article, que toutes les fois que Jésus est appelé, dans les Evangiles, Fils de Dieu, c'est avec l'article déterminatif qui indique expressément qu'il n'est pas « Fils de Dieu », au sens général et indéterminé du mot, mais « *Le Fils de Dieu* ». Par où ce savant homme montrait, ou qu'il ignorait la grammaire

grecque ou qu'il n'avait même pas lu le texte évangélique original, pour ses travaux d'exégèse.

Mais surtout les simples fidèles, ceux qui avaient lu et étudié l'Evangile, même en français seulement, auraient pu lui répondre à sa confusion qu'il ne connaissait pas son auteur.

Les passages sont nombreux dans les quatre Evangiles, qui attestent et que Jésus s'est formellement donné pour le Fils de Dieu et que les Juifs ont parfaitement compris ce qu'il voulait dire. Les croyants, qui lisent l'Evangile avec leur foi, non pour le discuter mais pour s'y édifier, connaissent bien les divers endroits des Saints Livres où apparaît cette attestation. Un jour que Jésus appelait Dieu son père, les Juifs voulurent le tuer parce qu'il se donnait pour l'égal de Dieu (1). Une autre fois, comme il disait : « Mon Père et moi nous sommes un, » (2) les Juifs ne se méprirent pas davantage sur le sens de ces mots, puisqu'ils s'apprêtèrent immédiatement à le lapider comme un blasphémateur qui venait de se dire Dieu. Et c'est pour avoir entendu maintes fois Jésus se déclarer Fils de Dieu et avoir compris qu'il s'attribuait cette qualité, que, venus pour le faire condamner à mort, ils résumèrent tous leurs griefs religieux devant le tribunal de Pilate, en disant : « Nous avons une loi et selon cette loi, il doit mourir, car il s'est dit le Fils de Dieu ». (3).

(1) Joan. V, 18.
(2) Joan. X, 22-33.
(3) Joan. XIX, 7.

Ces mêmes fidèles, qui connaissent l'Evangile pour l'avoir étudié en croyants et non en ergoteurs, auraient pu opposer aux sophismes de l'exégèse une réponse plus radicale encore. Il est remarquable, en effet, que Jésus-Christ avait si bien conscience de sa filiation divine, de sa qualité exclusive et incommunicable de Fils unique de Dieu, que lui, qui a enseigné aux hommes la prière par excellence, pour leur apprendre à dire ensemble « Notre Père », n'a jamais prié en commun avec ses disciples, et qu'il leur a toujours dit en leur parlant « Mon Père » et « Votre Père », « Mon Dieu » et « Votre Dieu ». Cette remarque tirée d'une lecture approfondie et loyale à la fois de l'Evangile serait à elle seule d'une importance capitale contre la thèse blasphématoire de M. Loisy.

Il faut donc lire et étudier le Nouveau Testament pour y trouver tout ensemble les vrais arguments de la foi et les meilleurs sujets d'édification pour la piété. La vraie science de la Bible consiste à en faire une étude réfléchie et sincère, pour y puiser les leçons de la Parole de Dieu, sans discuter avec elle, à la sonder respectueusement, non pour y chercher des matières à controverses humaines, mais pour y découvrir, en toute humilité et confiance en Dieu, les trésors spirituels qu'elle renferme.

ARTHUR LOTH.

L'UNION *"pro Fide"*

Chronique de l'Union spirituelle sacerdotale pour l'intégrité de la foi et la lutte contre les erreurs du modernisme.

L'un des rapporteurs au Congrès eucharistique de Malte, qui se tiendra au moment où nos associés liront ces pages, veut bien nous donner la primeur de son pieux et intéressant travail. Cette savoureuse méditation permettra à nos lecteurs de s'unir, d'une façon intime et profitable pour leur foi, à ces grandes solennités eucharistiques.

Sainte Marie Madeleine & les Adorateurs du T. S. Sacrement (1)

A la vue de ce titre, plus d'un s'écriera sans doute : Mais qu'a donc affaire la Madeleine avec les adorateurs du T. S. Sacrement ? Et de fait à première vue la proposition paraît étrange ; c'est toutefois là un préjugé qui doit tomber, et un quart-d'heure de bienveillante attention suffira pour se convaincre que Sainte Madeleine est vrai-

---

(1) P. Ferdinando da Montignoso, cappucino. *S. Maria Maddalena e gli Adoratori del SS. Sacramento.* Lucca, tip. Baroni 1913. Une édition française est en préparation.

ment le guide, le modèle, la protectrice et la patronne de toutes ces Œuvres d'Adoration que la foi des anciens âges et spécialement la piété de notre époque a fait éclore autour du Tabernacle.

L'Evangile, centre et en quelque sorte abrégé de l'histoire du monde, école de la vraie perfection, exemplaire divin de toutes les vertus, nous présente, comme ébauchée dans les personnages qu'il décrit, la vie entière de l'Eglise ; là nous apparaissent les vertus de tous les âges et de tous les états, types et figures définitivement fixés parce que la main du divin Sculpteur y a laissé pour jamais son empreinte ineffaçable. — La vie d'Adoration pourra donc y trouver aussi son modèle parfait, son type et sa figure achevés. Or, disons-le tout de suite, c'est la Madeleine qui réalise ce modèle et ce type.

On objectera peut-être que la T. S. Vierge Marie est l'exemplaire achevé de la parfaite adoration. Mais nous ne parlons ici que des créatures déchues, et parmi elles nul ne réalise mieux que la Madeleine le modèle et le type de la vraie adoration. Aussi les Pages sacrées, où si souvent il est question d'elle, semblent-elles ne savoir nous la présenter autrement qu'en posture d'Adoratrice. Sans doute elle ne fut ni la première, ni la seule, à rendre à Jésus cet hommage ; mais des autres il est dit à peine une fois ou deux qu'ils adorèrent le Sauveur (preuve manifeste que l'Adoration ne

constituait pas leur caractéristique spéciale) ; nombreuses au contraire et solennelles sont les scènes dans lesquelles la Madeleine nous apparaît comme Adoratrice.

Mentionnons sa première rencontre avec Jésus dans la maison de Simon le Pharisien. Courbée encore sous la honte de son péché, la Madeleine ne prend point place devant Lui — elle s'en reconnaît indigne, et c'est déjà là confesser et adorer cette pureté, cette sainteté infinie qu'est le Christ;— mais elle se tient en arrière, à ses pieds qu'elle arrose de larmes : larmes de pénitence et d'adoration, puisqu'elles sont tout ensemble et la confession sincère de l'injure faite à Dieu, et la proclamation publique que Jésus est ce Dieu qu'elle a offensé. Et ce n'est point assez pour elle de laver de ses larmes les pieds du Maître ; elle veut encore les essuyer de ses cheveux, heureuse de consacrer les restes de sa vanité, objet jusque là de tant de soins, à recueillir la poussière et la fange qui s'y étaient attachées. Elle les couvre de ses baisers, elle les oint de parfums précieux, montrant ainsi qu'à ces pieds sacrés elle a attaché son cœur, que sous ces pieds divins elle place ses pensées, ses affections, ses peines, et le monde, et sa propre personne, et tout !... L'Adoration, c'est l'anéantissement moral de la créature devant Dieu — or, nous devons le reconnaître, la Madeleine s'est anéantie devant Jésus !

Et le Sauveur affirme solennellement que cet esprit d'adoration ne s'éteindra point en Madeleine : il ira toujours en se perfectionnant sans défaillir jamais. Voyez-la mettant aux pieds du Maître toutes les puissances de son âme, tous les sens de son corps — ce qui est bien la posture des Adorateurs. Marthe vient prier le Seigneur d'arracher la Madeleine à ce silence oiseux ; et Jésus de répondre : « Marie a choisi la meilleure part qui ne lui sera point enlevée, *quae non auferetur ab ea* ». Au témoignage du Maître lui-même la Madeleine sera donc en adoration perpétuelle devant l'Homme-Dieu.

En toutes circonstances elle manifeste cet esprit dont elle est toute remplie. Jésus vient à Béthanie pour ressusciter Lazare. Il fait prévenir la Madeleine de son arrivée, elle accourt au-devant de Lui et, malgré la douleur qui l'accable, sa première pensée, son premier mouvement est de se jeter aux pieds de Jésus pour l'adorer « *cecidit ad pedes ejus .. adorans* » porte la version arabique (*Joan. XI*). Ainsi ne s'était point comportée Marthe, qui avait confessé que Jésus était Dieu, mais sans faire à ses pieds aucun signe d'adoration. Et il n'est point dit non plus de Pierre, le chef des Apôtres, le futur Vicaire de J. C., qu'il ait adoré quand, près de Césarée de Philippe, il protesta que Jésus était le Christ, fils du Dieu vivant ; s'il le fit dans d'autres circonstances,

ce fut seulement lorsque quelque miracle lui rappelait son néant en face de l'infinité de Dieu. Mais adorer toujours, sans avoir besoin de miracles, uniquement parce qu'on a sans cesse présents à l'esprit la divine Majesté de Jésus et son propre néant, c'est là vraiment le lot de la Madeleine seule.

Notons que la familiarité même dont Jésus l'honore ne la détourne point de cette adoration profonde. Le Samedi avant la Passion, N. S. est à souper chez Simon le Lépreux : nombreux sont les invités, parmi eux se glisse la Madeleine, mais elle seule y est venue pour adorer l'Humanité sainte de Jésus. Elle se tient en silence, car l'adoration est muette ; et prenant un vase d'albâtre rempli du parfum le plus précieux, elle le brise, répand l'onguent sur la tête et les pieds du Sauveur, et, comme la première fois, les essuie de ses cheveux.

Voyons-la encore au sein de la foule qui vomit contre Jésus sa haine satanique. On l'insulte, on le maudit ; elle l'adore ! On l'attache à la croix : elle se fixe à ses pieds. Il est déposé dans le sépulcre : elle ne sait plus se détacher du dernier asile où Il repose. Le monde refuse obstinément à Jésus son adoration : Madeleine l'adore pour le monde entier !

Au matin de la Résurrection, quand elle reconnaît son Sauveur, elle ne dit rien, mais poussant

seulement ce cri : Rabboni ! elle se jette à ses pieds, elle les étreint, les baise et adore. Vraiment, conclut le P. Faber après avoir suivi un à un tous ses pas, la place de Madeleine, maintenant encore au ciel, est aux pieds de Jésus.

Si donc la Foi nous la montre comme l'Adoratrice parfaite de ce Jésus à qui s'adresse notre adoration eucharistique, ne pourrons-nous pas proposer la Madeleine comme le parfait modèle de toutes les Œuvres qui tendent à l'adoration de N.-S. au T. S. Sacrement ? Ne méritera-t-elle pas que nous l'invoquions comme la Patronne très spéciale de toutes ces pieuses Adorations ?

Et si quelqu'un hésitait encore, pensant que l'Adoration de la Madeleine diffère de notre adoration Eucharistique, nous lui dirions : Sauf la forme, qui est purement accidentelle, l'objet de ces deux adorations n'est-il pas Jésus, Jésus dans tout l'ensemble de sa vie, dans la réalité de sa personne et la dualité de ses natures ? L'essentiel, c'est l'Adoration de Jésus, et de cela la Madeleine est vrai type et figure parfaite. — Et d'ailleurs ne professons-nous pas que la Sainte Eucharistie est un sacrifice, reproduction de celui du Calvaire, c'est-à-dire de cette première Messe célébrée par le suprême et éternel Pontife J.-C., à laquelle assista la Madeleine, non point seule, mais avec une ferveur que sans doute nul ne surpassa (si

nous exceptons la B. V. Marie). Il n'y a donc point de différence substantielle entre notre adoration et la sienne, pas plus qu'il n'y a de différence substantielle entre le sacrifice de la Messe et celui de la Croix.

Mais si nous pouvons ainsi, sans nous écarter des données évangéliques, prendre à la lettre la Madeleine pour notre modèle dans l'adoration que nous rendons à Jésus quand Il s'immole sous nos yeux à l'Autel ; — ou encore quand, élevé au-dessus de terre et publiquement exposé sur son trône Eucharistique, Roi éternel, comme jadis sur la Croix, Il attire tout à Lui ; ne pourrons-nous pas aussi (sans sortir des données scripturaires au-delà desquelles nous ne voulons pas présentement aller) apprendre de la Madeleine quels sentiments doivent animer nos cœurs dans toutes les autres manifestations du Culte Eucharistique ?

Quand par exemple, à la lueur des cierges au Salut du soir, nous mêlons nos chants pieux aux parfums de l'encens, ferons-nous autre chose que ce que faisait la Madeleine aux soupers de Simon quand elle mêlait ses parfums et ses larmes sur les pieds du Sauveur ? — Et, au jour triomphal de la Fête-Dieu, aux pélerinages des malades à Lourdes, en ces solennelles assises des Congrès Eucharistiques, quand peuples et rois marchent à la suite de l'Ostensoir d'or porté en procession, n'imiterons-nous pas la Madeleine avec les filles de Jérusalem suivant Jésus à la trace de son

sang le long de la Voie douloureuse jusqu'au dernier reposoir du Golgotha ; ou bien, mêlée aux Apôtres qu'elle y avait convoqués de la part de Jésus ressuscité, gravissant avec eux les pentes du Mont des Oliviers pour recevoir de ses mains percées de clous la suprême bénédiction ?

Et quand, aux heures de recueillement plus intime, nous allons, solitaires, tenir compagnie au royal Prisonnier de nos tabernacles, ne feronsnous pas utilement appel au souvenir de la Madeleine éplorée, adorant au tombeau Celui qui restait pour elle sans parole en attendant les splendeurs de la Résurrection ? — Que si l'on voulait nous taxer ici de nouveauté, ne suffirait-il pas de faire appel au témoignage de Sylveira qui, dans ses Commentaires sur l'Evangile, s'appuie sur l'autorité de S. Paulin de Nole (*Lettre XXIII*) pour nous présenter dans les baisers que la Madeleine déposa sur les pieds de Jésus le modèle de la communion spirituelle : « *Elle toucha de ses mains et de sa bouche le Pain vivant*, dit le Saint Evêque; *et pressant les pieds du Sauveur par ses baisers de piété, elle suça le sang du Calice, avant qu'il devînt un calice de sang : heureuse de goûter les douceurs de Jésus-Christ encore vivant, et de recevoir son corps sacré en le baisant avec tendresse !* » — Qui d'ailleurs pourrait raisonnablement exclure la Madeleine de cette « *communicatio fractionis panis* » dont parlent les Actes ?

Y a-t-il lieu d'aller plus avant encore et de chercher en Madeleine le modèle des diverses dispositions requises par toutes les Associations Eucharistiques ? L'adoration ne va pas sans l'amour et la reconnaissance : « *Quis tam amantem non redamaret.?* » ; — « *Aimons l'Amour qui n'est pas aimé !* », s'écrient les âmes eucharistiques. Mais qui nous apprendra à aimer le Cœur Eucharistique de Jésus mieux que celle dont Il a Lui-même exalté l'amour et dont il a dit « *Dilexit multum!* ».. L'adoration ne va pas sans la réparation des offenses dont la malice des hommes abreuve sans cesse Jésus présent au S. Autel. Mais la Madeleine ne fut-elle pas la première, nous dit S. Jean Chrysostome, à courir aux pieds de Jésus pour réparer et être pardonnée ? D'autres sans doute y étaient venus avant elle, mais pour être guéris des langueurs du corps ; elle seule y vient uniquement pour trouver le remède aux maux de l'âme et réparer par sa pénitence l'injure faite à Dieu, le scandale donné aux hommes par ses désordres. Et non contente de réparer pour ses propres fautes, elle répare encore pour celles des autres. Après avoir été, dit Fornari dans sa Vie de Jésus-Christ, le premier exemple, la figure et le type du passage de la vie de péché à la vie de la grâce, elle devint entre les mains du Christ un instrument puissant pour attirer les âmes égarées comme elle et les faire passer de l'abîme à la lumière d'une sincère conversion. Et si c'est un

grand honneur pour nos âmes pénitentes ainsi purifiées de pouvoir dire avec l'Apôtre : « *Nous sommes la bonne odeur de J.-C.* ! » quel honneur plus grand pour la Madeleine à qui le Verbe même de Dieu peut dire : « Je porte en moi la bonne odeur qui me vient de toi ! » Ici, n'est-il pas vrai, la réparation égale en quelque sorte l'offense, autant du moins que le comporte la condition humaine.

Concluons par les paroles mêmes du Vén. P. Eymard : « Madeleine était l'amie privilégiée de Jésus. Elle le servait de ses biens, l'accompagnait partout. Elle a honoré magnifiquement son Humanité par ses présents. Elle aimait à prier à ses pieds dans le silence et la contemplation ; à tous ces titres elle est la *patronne* et le *modèle de la vie d'adoration* et du service *de Jésus au Sacrement de son Amour* ».

Les exégètes nous donnent du nom de Madeleine une double signification étymologique,« Turrita » et « Vexillum portans » ; Tour et Porte-drapeau ! Que la Madeleine soit l'une et l'autre pour toutes les Associations qui visent à l'adoration de Jésus au T. S. Sacrement. Tour élevée au-dessus de tous les autres Saints adorateurs pour nous servir de modèle, de guide, de phare ; pour nous défendre contre la tiédeur et la routine au dedans; au-dehors contre l'indifférence et le respect humain qui compromettraient le recrutement. Met-

tons dans ses mains la bannière du Cœur Eucharistique de Jésus, traitons-la en reine comme S. François de Sales (Annecy 1898, Tome X, Sermon IV), avec le Vén. Père Eymard proclamons-la notre *modèle* et notre *Patronne* ! La Sainte Eglise a approuvé en l'enrichissant d'indulgences le titre de *Notre Dame du T. S. Sacrement* bien que nulle part les textes sacrés ne nous présentent la T. S. Vierge en relation directe avec la S. Eucharistie ; mais parce que cette Bienheureuse Mère nous ayant donné une fois le Pain de vie, c'est par elle qu'Il nous vient toujours sous les formes diverses que comportent les temps et les circonstances. Puisse-t-il en être ainsi pour Sainte Madeleine adoratrice parfaite de Jésus, et donc adoratrice aussi de son Eucharistie !

Pratiquement je vous propose de voter l'Ordre du jour suivant :

La Section française du XXIVe Congrès Eucharistique :

CONSIDÉRANT

1° *que la Madeleine nous est présentée dans l'Evangile comme le type parfait de la vie d'adoration, d'amour, de pénitence et de réparation ; — sa conversion comme un stimulant puissant pour attirer justes et pécheurs aux pieds du Maître; — toute la suite de ses actes comme un guide très sûr de nos rapports avec Lui :*

2° *que ce même Jésus adoré par la Madeleine est Celui que nous adorons nous-mêmes dans la Sainte Eucharistie, — voilé sous les apparences sacramentelles mais réellement vivant comme aux jours de sa vie mortelle, — s'immolant pour nous sur l'Autel comme à la Croix sous les yeux de la Madeleine, — muet comme au tombeau, mais vraie lumière de nos âmes, consolation de nos cœurs, vie de notre vie ;*

INVITE

les Prédicateurs, Auteurs spirituels, Directeurs de Revues Eucharistiques, Supérieurs et Aumôniers d'Oeuvres d'adoration, tous les Ordres religieux d'hommes et de femmes spécialement voués au Culte Eucharistique, les Confréries et tous les Adorateurs et Adoratrices... à considérer dans leurs sermons, pieux manuels, instructions, méditations etc.. Sainte Madeleine aux pieds de Jésus comme le vrai modèle, le guide sûr, la protectrice tutélaire de toutes les Oeuvres d'adoration de Jésus au T. S. Sacrement de l'Autel; — à l'invoquer comme leur Patronne très spéciale; — à implorer son intercession pour attirer toujours plus nombreuses les foules aux pieds du divin Roi de nos Tabernacles afin que les adorations de la terre répondent à celles du ciel, et que les blasphèmes toujours grandissants des impies soient couverts et expiés par les louanges des bons acclamant la Royauté éternelle de N.-S. Jésus-Christ, victime d'amour sur nos Autels!...

P. FERDINANDO DA MONTIGNOSO,

Capucin.

CHRONIQUE DOCUMENTAIRE

DÉCLARATION

de S. Em. le Cardinal-Archevêque de Bordeaux

Relativement à une publication hebdomadaire

intitulée "Le Bulletin de la Semaine"

Voici la conclusion de cet important document, dont nous donnerons les considérants dans le prochain numéro :

En vertu de Notre charge pastorale,

Nous attirons l'attention de tous les prêtres, de tous les séminaristes, de tous les laïques de Notre diocèse sur le caractère très répréhensible d'une telle publication, sur le danger qu'elle présente au point de vue de la doctrine et de l'esprit catholiques, et sur le grave devoir de conscience qui s'impose à tous de ne pas s'abonner, de ne pas rester abonné au *Bulletin de la Semaine*, et même de ne pas le lire, en dehors du cas de stricte nécessité prévu par la théologie morale.

Bordeaux, le 11 avril 1913.

PAULIN card. ANDRIEU,

Arch. de Bordeaux, primat d'Aquitaine.

CONFÉRENCES DE L'ASSOMPTION 1913

263, Rue St-Honoré, le Lundi à 5 3/4

La Paix Constantinienne de 313 et le problème actuel de la liberté religieuse

---

LUNDI 28 AVRIL. — Situation du monde et de l'Eglise en 313. Constantin : l'homme, l'empereur.

LUNDI 5 MAI. — Constantin : le chrétien. Sa conversion d'après la libre-pensée et d'après l'histoire. L'apparition de la Croix, probablement en Gaule. La bataille du Pont Milvius.

LUNDI 12 MAI. — (*Lundi de la Pentecôte : vacances*).

LUNDI 19 MAI. — L'Edit de Milan. Analyse de son texte ; ses conséquences ; son rayonnement dans l'histoire.

LUNDI 26 MAI. — Différences essentielles entre la liberté de conscience accordée par l'Edit de Milan aux païens et la liberté de conscience d'après la libre-pensée contemporaine.

LUNDI 2 JUIN. — Le laïcisme d'Etat, revanche impie de l'Edit de Milan. Le laïcisme, fatalement persécuteur.

LUNDI 9 JUIN. — La question scolaire au quatrième siècle et aujourd'hui. La réaction païenne sous Julien l'Apostat et les prétentions actuelles du laïcisme. L'unique solution.

Le Gérant : R. SCHMAUDER.

Imp. SCHMAUDER, 75, rue Rochechouart — Téléph. 215-17

LE LIEU DE L'APPARITION DE LA CROIX A CONSTANTIN

Dans ce grand anniversaire de la paix Constantinienne que l'univers catholique célèbre cette année, la France a le droit de prendre la principale part. Car, si toutes les provinces qui composaient en 313 l'empire romain et où le christianisme avait pénétré, ont bénéficié de l'édit de tolérance promulgué alors par Constantin et son collègue Licinius, et si, depuis, toutes les nations ont pu grandir et se développer dans la lumière du Christ, à la faveur de la liberté de la prédication évangélique accordée au monde, après trois siècles de persécution, c'est en France que s'est opéré le prodige qui a décidé de la conversion du premier empereur chrétien et qui a valu à l'Eglise la paix, au monde la civilisation chrétienne.

C'est la France qui a été choisie par Dieu, la France où le miracle s'est établi, comme en permanence, dans la suite des siècles, pour être le théâtre de la grande manifestation du Ciel qui marqua la fin du paganisme romain.

On a, en effet, toutes les raisons historiques de croire que c'est chez elle, sur son horizon, que

s'est montré le signe céleste de Dieu qui a éclairé le libérateur des chrétiens et ouvert le monde à l'Evangile.

L'étude des documents et des lieux tend à prouver, avec toute la certitude que l'on peut avoir des choses du passé, que la fameuse apparition de la Croix à Constantin eut lieu en Gaule.

L'Empire romain était alors partagé entre plusieurs maîtres : deux Augustes et deux Césars s'y disputaient le pouvoir. Pour sa part, Constantin avait obtenu la Grande Bretagne, la Gaule et la Germanie. Le siège de son gouvernement était à Trèves. De là, regardant Rome, il déplorait l'état de servitude et d'abjection où Maxence, son collègue et rival dans l'Empire, tenait la Ville Eternelle. Las de la tyrannie, les Romains l'avaient appelé à leur secours. A leur voix, Constantin, uni au César Licinius, résolut de marcher vers l'Italie, partie de l'Empire qui relevait du pouvoir du tyran. C'était en 312. L'entreprise était redoutable. Au cours de son expédition, Constantin apprit que Maxence, qui venait de s'unir au César Maximin, disposait de forces bien supérieures aux siennes en nombre et en discipline. Découragé et sur le point d'être abandonné de ses propres soldats, il comprit qu'il avait besoin du secours divin, et, au souvenir de son père Constance Chlore, le précédent empereur des Gaules, à qui tout avait réussi, il se décida à invoquer le Dieu que son père, le premier

qui eût été ouvertement favorable aux chrétiens, respectait avant lui. Il supplia le Christ de lui apporter lumière et secours.

C'est à la suite de cette prière qu'eut lieu le prodige céleste, raconté, sous la dictée même de l'empereur, par l'historien ecclésiastique Eusèbe, devenu son conseiller et son ami.

Eusèbe dit formellement, et avec lui conviennent deux panégyristes païens du temps, Nazarius et un autre, anonyme, que l'apparition de la Croix dans le ciel eut lieu, pendant que Constantin était en marche sur Rome.

Etait-il déjà arrivé aux portes de la Ville éternelle, en vue de ce pont Milvius, près duquel devait se livrer la bataille décisive entre lui et Maxence, lorsque s'accomplit le prodige rapporté par Eusèbe ? Baluze et d'autres avec lui l'ont prétendu à tort. Les circonstances du récit officiel du biographe de Constantin ne permettent pas de le croire.

Eusèbe a relaté ainsi le fait, sur le rapport même de son héros : « Il m'affirma donc qu'un jour, dans l'après-midi, le soleil penchant déjà vers son déclin, une croix resplendissante de lumière apparut au-dessus de cet astre, avec cette inscription : *par ceci triomphe*. Ce spectacle le remplit de stupeur et d'une inexprimable angoisse, ainsi que tous ses soldats qui étaient en marche avec lui (je ne sais où) et furent témoins comme lui du prodige. Il se

demanda, me disait-il, ce que cela signifiait. Pendant qu'il était absorbé dans ses pensées, la nuit survint.. Alors le Christ de Dieu lui apparut, pendant son sommeil, avec le même signe qui s'était montré dans le ciel. Il lui ordonna de faire une enseigne militaire semblable au signe céleste et de la porter dans les combats où elle serait un gage de protection contre les ennemis. Lui, se levant en toute hâte, fit part de ce prodige à ses familiers. Puis il manda des orfèvres, leur fit une description de l'image et leur donna l'ordre d'en fabriquer une semblable, avec de l'or et des pierres précieuses, pour la mettre sur le nouvel étendard de ses troupes. » Ce fut le fameux *labarum*, devenu le symbole de la puissance militaire du premier empereur chrétien.

Après l'apparition du Signe Sacré, Constantin avait fait appeler aussi plusieurs évêques ou prêtres des environs pour s'informer auprès d'eux de la signification du phénomène qui s'était produit sous ses yeux et pour ranimer le courage de ses soldats effrayés du prodige. Les ministres de Dieu, en lui expliquant le sens de la vision, l'avaient instruit des vérités de la foi catholique et initié à l'intelligence des Livres Saints.

D'après le récit d'Eusèbe, émané de Constantin lui-même, l'évènement doit se placer au début de l'expédition et par conséquent en Gaule. Ce n'est pas aux portes de Rome, en face de son ennemi,

et à la veille de livrer bataille, que l'empereur aurait eu le temps de faire confectionner en or et en pierres fines, pour l'usage de son armée, le signe mystérieux qui lui était apparu au ciel, ni de s'instruire à fond des choses du christianisme.

On oppose, il est vrai, Lactance à Eusèbe. Le grand historien latin, contemporain, lui aussi, de l'évènement, raconte simplement en quelques mots que, après un premier engagement défavorable avec l'ennemi, Constantin eut un songe, où le Christ lui apparut pour lui promettre la victoire s'il faisait graver sur les boucliers de ses soldats « le signe céleste de Dieu. » Mais ce texte de Lactance n'est pas seulement allégué à l'appui de l'opinion qui veut que la vision de Constantin ait eu lieu en Italie, au-dessus de Monte-Mario, alors qu'il campait sur les bords du Tibre, il a servi aussi d'objection à ceux qui ont prétendu nier la réalité historique du miracle de la croix lumineuse.

Lactance, a-t-on dit, n'en parle pas. Ce qu'il raconte se rapporte simplement à un songe de Constantin, dans lequel il crut que le Christ lui demandait de faire graver sur les boucliers de ses soldats « le Signe céleste de Dieu. » L'historien, ajoute-t-on, n'a point en vue la croix, mais le monogramme du Christ, c'est-à-dire les deux premières lettres combinées du mot grec Χρίστος. C'est le monogramme qui, dans son récit, est le « Signe cé-

leste de Dieu », et ce n'est pas parce qu'il a été vu au ciel que ce signe est céleste, car la croix lumineuse dont parle Eusèbe n'était pas le monogramme. On prétend donc que Lactance n'a fait aucune mention de la croix lumineuse, apparue dans le ciel et accompagnée de la célèbre inscription traditionelle. Mais alors, conclut-on, comment l'historien latin a-t-il pu ignorer un miracle connu de toute l'armée ? Et s'il ne l'a pas ignoré, comment a-t-il pu omettre d'en parler ? Comment a-t-il substitué un simple songe privé à un prodige éclatant, vu de tous ?

En dépit de ces objections, le texte de Lactance n'a rien qui contredise le récit d'Eusèbe. Le détail diffère, mais le fond concorde. Lactance, historien court et serré, a réuni dans une brève narration deux événements distincts, qu'il a fondus en un, comme si tout s'était passé en même temps, à la veille même de la bataille. Mais nul doute que les mots *cœleste Signum Dei* ne contiennent une allusion à l'apparition de la croix lumineuse dans le ciel, différente du songe ultérieur qu'eut Constantin à ce sujet, et que le texte ne doive se traduire ainsi : « Il reçut l'ordre de faire graver sur les boucliers le signe de Dieu vu dans le ciel. »

Ce « Signe de Dieu », c'était bien la croix, mais la croix dans sa forme primitive, se rapprochant de la lettre grecque *Chi*. L'habitude nous a fait considérer le gibet infâme auquel fut attaché le Christ,

sous la forme de la croix dite latine, consistant en une longue tige droite, coupée par une traverse à angle droit ; il est probable qu'elle affectait plutôt la forme antique de la croix, dont la croix, dite de Saint-André, est un développement, et qui, elle-même, se rapprochait de la croix latine, ultérieure, par l'addition, au-dessus de la fourche, d'une tige supportant l'écriteau, où était inscrit le motif de la condamnation du crucifié, quand la croix servait d'instrument de supplice, comme chez les Romains.

L'étude anatomique, faite par des savants, de l'empreinte du Christ, laissée sur le Saint Suaire de Turin, prouverait que le divin Sauveur fut crucifié, non pas les bras étendus, comme on le représente ordinairement, mais les bras en l'air, ainsi que le montre la direction du flux de sang qui s'est écoulé de ses mains. Cette circonstance indique que la croix du Calvaire était en forme de fourche à deux branches. C'est d'elle que dérive l'ancre, dont les premiers chrétiens avaient fait le symbole de leur foi.

On doit conjecturer, d'après Lactance, que cette croix, signe du Dieu crucifié, apparut à Constantin, combinée avec la lettre grecque X, initiale du mot Χρίστος, (Christ) et que c'est de cette double figure que fut composé, à l'imitation du signe de la vision, le premier chrisme constantinien, dont on a retrouvé des exemplaires sur des monnaies

provenant de l'atelier monétaire de Siscia. (1) En décrivant le chrisme que Constantin fit peindre sur le bouclier de ses soldats, le matin de sa victoire au pont Milvius, Lactance dit : *Transversa X littera summo capite circumflexo Christum in scutis notat*, ce qui ne peut s'expliquer qu'ainsi : « Il fait marquer le bouclier de ses soldats d'un *chi* (X) traversé verticalement d'un trait qui, à son sommet, s'infléchissait à droite et à gauche. » Le chrisme constantinien postérieur, plus connu d'après les monuments, n'est qu'une modification de celui-ci. La tige verticale figurant la croix, avec ses deux branches divisées en haut, s'y est changée en la lettre grecque P (rô), seconde initiale du nom du Christ (Χρίστος).

Avant de devenir le monogramme du Christ, par l'adaptation que Constantin en fit pour les étendards et les boucliers de son armée, le « Signe céleste de Dieu » c'est-à-dire du Christ, dont parle Lactance, était bien la croix lumineuse vue par lui et toute son armée, plusieurs semaines, ou même plusieurs mois avant la bataille du pont Milvius. Mais Lactance rapproche et confond en un seul texte les deux évènements, l'apparition antérieure de la croix, et la vision de Constantin qu'il place, à la différence d'Eusèbe, pendant la nuit même qui précéda la bataille. Le *cœleste Signum Dei*

---

(1) M. Jules Maurice, *Numismatique Constantinienne.*

fait allusion au premier et le reste se rapporte au second, que l'historien raconte à sa façon.

A la suite de la miraculeuse apparition arrivée, l'après-midi, devant toute son armée, Constantin fit fabriquer par les plus habiles ouvriers de son entourage un bijou représentant l'image vue dans le ciel, pour remplacer les emblêmes idolâtriques qui surmontaient les étendards des légions, et ce travail même, aussi bien que l'instruction chrétienne qu'il se fit donner en même temps, suppose qu'il était encore loin de l'ennemi.

Lactance n'y contredit pas au fond, puisqu'il fait suffisamment allusion au fait capital de l'apparition. Peu importe ensuite qu'il recule jusqu'à la veille de la bataille du pont Milvius le songe qu'Eusèbe place durant la nuit même qui suivit l'apparition, et où le Christ, en plus de ce que dit Eusèbe, aurait ordonné à Constantin de faire marquer le bouclier de ses soldats du même signe céleste du Christ qu'il avait fait fabriquer en orfèvrerie pour les enseignes militaires de ses légions. Il suffit, pour la concordance des deux historiens, quant au fait principal, que le récit de Lactance suppose une apparition préalable de la croix lumineuse, telle que la rapporte expressément Eusèbe et qui exige qu'on mette, entre l'apparition et la bataille, un temps suffisant pour l'exécution des ordres divins, qui promettaient à Constantin, par

le signe de la croix, la victoire, et pour les préparatifs militaires qu'ils exigeaient de sa part, en conséquence.

* * *

L'évènement miraculeux qui décida du triomphe de Constantin sur Maxence et amena la libération de l'Eglise, se produisit évidemment loin de Rome. Tout indique que ce fut en Gaule, mais en quel lieu précis ?

De Trèves, la capitale de Constantin, deux routes principales conduisaient en Italie, l'une passant par Metz, Toul, Langres, Autun, Chalon-sur-Saône, Lyon, pour aboutir à Suze, la porte de l'Italie ; l'autre, longeant la vallée du Rhin, infestée par les barbares Germains et débouchant dans des défilés gardés, sur les frontières italiennes, par les troupes de Maxence. C'est la première, évidemment, la grande voie militaire des Gaules, de Trèves à Lyon, qu'il dut choisir, comme plus directe et plus sûre. Tout le monde en convient, mais on n'est pas d'accord sur l'endroit où eut lieu l'apparition de la croix. Les uns le placent à Mirovagen, petite ville de la Moselle, d'autres à Besançon, d'autres dans le voisinage de Chalon-sur-Saône. C'est cette dernière opinion qui a réuni le plus de suffrages depuis le XVIe siècle ; elle a pour elle un ensemble de preuves ou de présomptions qui lui donnent une certitude suffisante.

Ne pouvant dégarnir de troupes les frontières du Rhin, où rôdaient perpétuellement les Barbares, Constantin avait dû former son armée expéditionnaire de contingents tirés de la Grande-Bretagne, de la Gaule, de la Belgique, de l'Espagne. C'est loin de Trèves que le lieu de rassemblement de toutes ces forces éparses avait dû être choisi, à la fois par sécurité et par commodité pour la concentration. Autun, par sa position, par son importance, était le mieux désigné à cet effet. L'antique Bibracte possédait alors le casernement le plus vaste et le mieux muni de tout l'Empire. Une armée de trente à quarante mille hommes, comme celle que Constantin forma pour son expédition d'Italie, pouvait s'y réunir facilement. Autun était aussi la ville des Gaules la mieux desservie par les diverses branches de voies romaines qui s'y amorçaient. Il est tout à fait probable que c'est à Autun, centre militaire le plus important de la Gaule, qu'eut lieu la concentration du gros de l'armée de Constantin, à laquelle devaient s'adjoindre les contingents venus du Midi et qui attendaient à Lyon et à Vienne. C'est de là aussi qu'elle partit avec lui pour Rome. La route d'Autun à Chalon-sur-Saône (*Cabillonum*) que suivit l'armée, s'embranchait à la grande voie militaire de Trèves aux Alpes. De l'une à l'autre ville la distance était de vingt et une à vingt-deux lieues gauloises. On pouvait la franchir en quatre ou cinq étapes.

Les détails donnés par Eusèbe permettent de placer le lieu de l'apparition de 312 sur le parcours entre les deux villes, à proximité de Chalon. « Le lieu où la croix apparut à l'armée romaine, dit l'historiographe de Constantin, était un vaste désert, une région à peu près inconnue ; ni le chef ni les soldats ne purent en savoir le nom, si toutefois ce lieu avait un nom. » L'endroit sans nom indiqué par Eusèbe n'était certainement pas dans le voisinage d'une grande cité ; il ne devait pas non plus être bien éloigné des Alpes, puisque immédiatement après avoir rapporté le prodige avec les faits qui le suivirent, l'historien raconte la prise de Suze (le Pas-de-Suze) et l'entrée de Constantin avec son armée en Italie.

Ces circonstances excluent, comme on l'a fait remarquer avec raison, et Mirovagen, petite ville de la Moselle, assez voisine de Trèves, située dans une région alors très peuplée, et Besançon, l'une des villes les plus importantes de la Gaule, l'une et l'autre à une distance considérable des Alpes. Elles conviennent, au contraire, à un point quelconque des environs de Chalon.

« Des bords de la Saône, dit un écrivain bourguignon, s'étend, jusqu'aux assises des Alpes, l'immense plaine du Chalonnais et de la Bresse louhannaise. Eloigné de toute grande cité, Chalon n'était alors qu'un simple lieu de ravitaillement pour les légions romaines ; cette contrée, peu habi-

tée encore aujourd'hui, devait ressembler, au IVe siècle, à une immense solitude. » Elle était traversée par la route d'Autun à Chalon qui coupait, à trois kilomètres au-dessous de cette ville, la grande voie militaire de Trèves à Lyon, en traversant la Saône sur un pont de bateaux, et se dirigeait de l'autre côté, directement vers Suze. Cette route abrégeait considérablement le parcours et nul doute que Constantin, au lieu de continuer sur Lyon et Vienne, n'ait pris ce raccourci pour passer plus vite en Italie.

C'est à quelque distance de Chalon, en allant vers Briançon, dans cette région couverte aujourd'hui de villages et de bourgs, dont les noms de lumière et de croix, *Lux*, *Bellecroix*, *St-Jean-de-Lux*, *Sainte-Croix*, *Labare*, semblent consacrer la tradition du phénomène de la croix lumineuse, que l'on peut, selon toute vraisemblance, placer le théâtre de l'apparition. Le bourg de *Sainte-Croix* a pour lui son nom, plus significatif encore que les autres, et la *croix de Labare*, dans le hameau de ce nom, croix révérée de tout temps, surtout aux fêtes de l'Invention et de l'Exaltation de la Sainte-Croix, le 3 mai et le 14 septembre, où elle était l'objet de pélerinages empressés et à laquelle la foi populaire continue à attribuer un grand nombre de miracles.

Si expressif que soit ce nom de Labare, traduction littérale de l'étrange mot latin *labarum*, on

peut objecter qu'il n'est pas exclusivement propre au hameau et à la croix qui le portent. Plusieurs communes de France pourraient, en effet, réclamer, au même titre, la gloire d'avoir été le théâtre de la célèbre vision, si pour cela leur nom suffisait. Il y a des villages de la Barre dans le département de l'Eure, de la Haute-Saône, du Doubs, de la Haute-Vienne, du Jura, de la Manche et de la Vendée. Mais ces noms, avec leur orthographe différente, sont-ils bien les mêmes que celui du hameau de Sainte-Croix ? Faut-il donner à celui-ci et à ceux-là la même étymologie germanique, d'après laquelle *lab* ou *lap* signifieraient voile ou tissu et *bar* ou *bare*, une haste ou bâton, en sorte que le mot formé des deux syllabes évoquerait simplement le souvenir des étendards germains ? Les traditions populaires attachées à la croix de Labare montrent bien qu'il n'y a rien de plus qu'une homonymie entre le hameau du bourg de Sainte-Croix et les autres villages, et ce n'est pas l'existence d'un village de Labarre à trente kilomètres de Besançon, qui peut suffire à justifier les prétentions de cette ville à l'honneur du prodige, quand rien d'autre ne les appuie réellement.

Plus plausibles sont les titres de la petite localité de Scarponne, située dans l'ancienne province de Trèves, non loin de Pont-à-Mousson, entre Metz et Toul. Ici, un monument insigne, si toutefois il se rapporte au fait lui-même du prodige constantinien, parle pour elle.

Scarponne, qui n'est plus aujourd'hui qu'un minuscule hameau, enfoncé dans une ile formée par la Moselle, était, à l'époque romaine, une cité importante. On y voyait encore, à la fin du XVIIe siècle, un obélisque en pierre, surmonté d'une croix nimbée : — le cercle qui entourait la croix était garni de rayons de métal doré. Sur le piédestal du monolithe était gravée une inscription dédicatoire. La tradition locale voulait que ce fût Constantin lui-même qui eût fait élever ce monument en souvenir de ses victoires sur Maxence ; elle prétendait même que l'empereur romain aurait eu sa vision du *Labarum* dans la plaine de Scarponne. L'obélisque fut malheureusement emporté par les eaux débordées de la Moselle en 1736 ; le fleuve charria les blocs de pierre provenant du monolithe qui s'était brisé en tombant ; les plus gros restèrent an fond du lit où on les voyait encore à la fin du XVIIIe siècle. L'inscription a disparu avec le monument ; elle était très effacée. Les auteurs locaux disent que ce que l'on avait pu en déchiffrer montrerait que l'obélisque avait été élevé en souvenir de la victoire de Constantin remportée par la vertu de la Croix. Et comment alors expliquer, en ce lieu de Scarponne, la présence d'un monument commémoratif du prodige constantinien, si ce n'est point là que s'accomplit le merveilleux évènement ?

L'inscription, qui aurait pu nous renseigner, n'existe plus malheureusement, et l'on ne saurait s'en rapporter à la lecture incomplète qui en fut

faite, à une époque où la science épigraphique n'existait pas encore, et sans qu'il nous reste aucun moyen de contrôle. La tradition de Scarponne contredit le récit d'Eusèbe ; elle changerait toutes les conditions de l'apparition. C'est presque au sortir de Trèves, à deux journées de marche seulement de la capitale constantinienne, que celle-ci aurait eu lieu, non plus dans une grande plaine solitaire, et à un endroit inconnu de l'empereur et de son armée, mais dans une île occupée par une ville importante et Constantin, pour se rendre en Italie, aurait pris, avec son armée, les voies du Rhin, au lieu de suivre la grande route militaire de Trèves au Pas-de-Suze, à travers la Gaule.

En l'absence du monument, dont il faudrait le témoignage certain et formel pour nous permettre de récuser l'autorité d'Eusèbe, le plus sûr est de s'en tenir au récit de l'historien de Constantin, que confirme la tradition aussi bien que la toponymie, en faveur de Chalon-sur-Saône.

Dans l'une comme dans l'autre version, le prodige qui décida de la conversion du premier empereur chrétien et qui lui valut le triomphe, s'est accompli en Gaule. Notre pays privilégié de France, un des premiers conquis au christianisme, eut l'honneur d'être le théâtre de cet éclatant miracle. La croix apparue en Gaule à Constantin le conduisit à la victoire. Il franchit les Alpes au Pas-de-Suze, dont il s'empara facilement. Maître en

trois combats, malgré l'infériorité numérique de son armée, de l'Italie Cispadane, il marche rapidement sur Rome, et muni du signe de la victoire, il triomphe de Maxence, et prend possession de la Ville Eternelle, qu'il n'occupera que le temps nécessaire pour y préparer la place au Vicaire de Jésus-Christ. Il promulgue, l'année suivante, l'édit libérateur de Milan, il ouvre le monde à la civilisation chrétienne et met fin au vieux paganisme. Cette révolution, la plus grande que l'humanité ait vue, est partie de la Gaule, et que ce soit des environs de Chalon-sur-Saône, ou du voisinage de Nancy, du bourg de Sainte-Croix ou de Scarponne, l'honneur en appartient pour toujours à la France catholique.

ARTHUR LOTH.

L'AFFAIRE du "BULLETIN DE LA SEMAINE"

Dans la *Foi Catholique* du 15 janvier 1912, nous écrivions sous ce titre « Les doux libéraux du *Bulletin de la Semaine* » :

« On sait que les écrivains du *Bulletin de la Semaine*, feuille à bon droit suspecte aux catholiques et dont les tendances et les attaches modernistes sont universellement connues, se font, à tout propos et souvent à tort et à travers, les prôneurs et les apôtres de la paix, de la modération, de la tolérance, de la douceur évangélique. Tendre la joue gauche à leurs adversaires, c'est l'unique conseil qu'ils donnaient jadis, au nom du Christ, aux catholiques persécutés et qui auraient voulu se défendre.

« Or, voici comment ils comprennent et pratiquent ces vertus à l'égard de ceux qui ne partagent pas leurs opinions et qui ne sont pas gênés, à l'occasion, pour démasquer et combattre leurs erreurs. »

Et nous citions l'accumulation, vraiment incroyable, d'injures grossières et d'ignobles outrages, sous laquelle le *Bulletin de la Semaine*, dans un accès de rage triomphante, accablait l'un de ses adversaires, directeur d'une revue catholique, alors en démêlé avec un évêque (1).

---

(1) « Chemineaux de la diffamation,... naufrageurs d'un nouveau genre.... brelan de gazetiers touche-à-tout, cuistres gonflés, prestolets besogneux, moines arrogants... » etc. Il y en avait deux grandes pages comme cela, sans respirer. C'était à l'adresse de M. l'abbé E. Barbier, alors sous le coup d'une mesure prise par

Nous ajoutions alors :

« Il ne faut souhaiter de mal à personne ; mais si par hasard, un jour ou l'autre, le *Bulletin de la Semaine* avait le malheur de recevoir publiquement des coups qui lui cuiraient (je ne dis pas de les mériter, c'est fait depuis longtemps), je puis lui garantir que les plus vigoureux de ses adversaires auraient à son égard une tenue plus propre. »

L'heure ainsi prophétisée vient de sonner. A la date où j'écris, quarante-six sentences d'archevèques et évêques français ont dénoncé officiellement aux fidèles « le caractère très répréhensible » de cette publication, « le danger qu'elle présente au « point de vue de la doctrine et de l'esprit catholi- « que », et le « grave devoir de conscience qui s'im- « pose à tous de ne pas s'abonner, de ne pas rester « abonné au *Bulletin de la Semaine*, et même de ne « pas le lire, en dehors du cas de stricte nécessité « prévu par la théologie morale ».

Au nom du Saint-Père, le Cardinal Secrétaire d'Etat a publiquement approuvé cette « mesure sage et opportune » prise « pour le bien du clergé et des fidèles ».

La cause est donc entendue.

Le 16 février 1910, le *Bulletin de la Semaine* se déclarait « autorisé à publier » une lettre adressée par S. G. Mgr Mignot, archevêque d'Albi, à un correspondant, demeuré inconnu, qui avait, paraît-il,

l'évêque de Nice : mesure qui fut levée par le tribunal supérieur. (V. *Bulletin de la Semaine* du 3 janvier 1912.) — Le 1er janvier 1908, expliquant son programme, dans un éditorial important, le *Bulletin de la Semaine* avait écrit : Nous ne sommes « ni de ceux qui insultent, ni de ceux qui dénoncent ». Que serait-ce, grand Dieu ! s'ils en étaient ?

demandé au prélat « si un catholique pouvait, en sûreté de conscience, lire le *Bulletin de la Semaine.* »

L'Archevêque résolvait le cas d'après les principes. « Pour avoir droit de cité dans l'Eglise catholique, écrivait-il, il est nécessaire et il suffit de professer intégralement la foi de l'Eglise, d'en pratiquer la morale, d'être soumis, en matière religieuse, aux ordres authentiques de l'autorité hiérarchique. En matière politique proprement dite, l'Eglise n'intervient que quand la doctrine révélée est en jeu. » Et Mgr Mignot concluait : « C'est à ces décisions seules, émanant du Souverain Pontife et des Evêques, qu'il faut vous référer, Monsieur, pour juger l'attitude d'un journal catholique. »

Cette fois l'Eglise est intervenue. C'est donc, au témoignage de Mgr Mignot, que « la doctrine révélée était en jeu ». Les « décisions, émanant du Souverain Pontife et des évêques », sont là. Le cas de conscience est donc définitivement résolu. Et il se trouve ainsi que la signature du métropolitain d'Albi s'est ajoutée par avance à celles de ses collègues qui ont condamné explicitement le *Bulletin de la Semaine.*

L'Eminentissime Archevêque de Paris est intervenu formellement, et même le premier. Et c'est M. Imbart de la Tour en personne qui nous l'apprend dans le mémoire soi-disant confidentiel, que nous publions et annotons plus loin. Si atténués que soient, volontairement, les termes de cette confession, à laquelle M. Imbart de la Tour, malgré ses efforts (il ne le niera pas) *n'a pu* se soustraire, l'aveu est net.

Dans une circonstance récente, à la suite d'articles qui avaient suscité quelque émotion, le Cardinal Archevêque de Paris voulut bien nous adresser des observations et

des conseils. Notre vénéré pasteur pourrait dire avec quelle reconnaissante déférence sa paternelle intervention a été reçue.

Tout artifice de langage mis à part, cela veut dire, en termes de droit, qu'avant la condamnation venue de Bordeaux, l'Archevêché de Paris s'était déjà occupé du *Bulletin de la Semaine* pour lui administrer autre chose que des éloges, et que cette feuille avait reçu de son Ordinaire une admonition canonique en forme. Ce fut la préface : le reste suivit.

Quant aux évêques qui, pour une cause ou pour une autre, n'ont encore rien publié à cet égard, on peut dire que ce serait leur faire injure que de croire qu'ils n'adhèrent point de cœur, et dans la proportion des besoins de leur diocèse, à une mesure d'ordre doctrinal et de portée générale, que le Saint-Siège a déclarée « sage et opportune ».

Il n'y aurait donc lieu de rien ajouter, si le *Bulletin de la Semaine*, soit par lui-même, soit par la plume et l'influence des pires ennemis de l'Eglise, n'essayait de remuer ciel et terre, de crier à l'injustice et à la tyrannie, et de créer une « affaire du *Buletin de la Semaine* ». Malgré le dépit rageur de cet organe attardé du modernisme, on n'en fera pas une nouvelle affaire Dreyfus et les grotesques menaces du *Temps* et de la *Lanterne* ne parviendront point à mettre l'Eglise à feu et à sang pour cette peu intéressante victime.

Il nous a semblé que le meilleur moyen d'édifier nos lecteurs est de publier le dossier de l'affaire, aussi complet que nous le pourrons. L'équivoque, le mensonge, les ténèbres sont les seules armes, les seules ressources du modernisme aux abois. Faisons la lumière pleine et entière et l'ennemi appa-

raîtra tel qu'il est : c'est assez pour qu'il soit vaincu. Les textes se groupent en trois chapitres : 1° Les condamnations qui ont atteint le *Bulletin de la Semaine* ; 2° ses défenseurs ; 3° son plaidoyer. — La conclusion se tirera d'elle-même.

I. — LES CONDAMNATIONS

Le 11 avril dernier, S. E. le Cardinal Andrieu, archevêque de Bordeaux, publiait l'importante « déclaration » que voici, « relativement à une publication hebdomadaire intitulée *Le Bulletin de la Semaine* » :

Nous, Pierre-Paulin Andrieu, cardinal-prêtre de la Sainte Eglise Romaine, du titre de Saint-Onuphre, archevêque de Bordeaux, primat d'Aquitaine,

Considérant que le *Bulletin de la Semaine* inculque persévéramment à ses lecteurs l'esprit de désaffection et de mésestime à l'égard des décisions du Siège apostolique ; et que, notamment, dans son numéro du 25 septembre 1912, ce recueil a présenté une sentence de la Sacrée Congrégation Consistoriale — dont le préfet est le Souverain Pontife en personne — comme inspirée non point par l'intention d'appliquer des sentences doctrinales et disciplinaires déjà promulguées en ma-

tière biblique, mais par l'intention de ruiner un foyer d'influence française pour favoriser la politique allemande ; interprétation d'autant plus contraire à la vérité matérielle des faits que le même décret de la Sacrée Congrégation Consistoriale condamnait, en même temps qu'un exégète français, deux exégètes d'Allemagne, pour le même motif d'insuffisante conformité avec les décisions de la Commission pontificale des études bibliques;

Considérant que le *Bulletin de la Semaine* inculque persévéramment à ses lecteurs les tendances doctrinales du libéralisme catholique, réprouvé à maintes reprises par les Papes Grégoire XVI, Pie IX, Léon XIII et Pie X ; et que notamment dans ses numéros des 12 juillet, 2 août et 27 décembre 1911, ce recueil a soutenu en propres termes cette doctrine, condamnée par l'Encyclique *Quanta cura*, que « la meilleure condition de société est celle où l'on ne reconnaît pas à l'autorité publique le devoir de réprimer par des pénalités légales les violateurs de la religion catholique, sauf quand la paix publique le réclame » : — de même, dans ses numéros des 26 avril 1911, 13 décembre 1911, 31 juillet 1912, contrairement à l'enseignement donné avec insistance par le magistère apostolique (1), ce recueil

(1) Principalement par Pie VI (*Auctorem fidei*), Grégoire XVI (*Mirari vos*), Pie IX (*Syllabus*), Léon XIII (*Immortale Dei*, *Libertas præstantissimum*, *Au milieu*

soutient la théorie de l'indépendance totale du citoyen catholique et même du prêtre en matière politique et sociale, sans avoir égard à la grave obligation, au moins indirecte, d'obéissance à l'Eglise, qui s'impose à toute conscience chrétienne dans les questions temporelles où sont engagés les droit de Dieu et de l'Eglise, et, en général, les principes de la doctrine et de la morale catholiques;

Considérant que le *Bulletin de la Semaine* inculque persévéramment à ses lecteurs l'esprit de désaffection et de mésestime à l'égard des actes de la juridiction épiscopale dirigés contre les nouveautés téméraires; et que, notamment, dans son numéro du 12 février 1913, ce recueil jette le mépris sur un jugement canonique rendu par l'Officialité de l'archevêché de Cambrai, et va jusqu'à insinuer que cet acte pourrait fournir au gouvernement un prétexte plausible de contester aux catholiques la libre jouissance des édifices du culte; — de même, par une correspondance insérée dans son numéro du 26 mars 1913, ce recueil jette l'odieux sur l'autorité épiscopale en assignant gratuitement pour cause à la mort d'un prêtre distingué l'injuste rigueur que lui auraient témoignée deux hauts prélats, ses supérieurs hiérarchiques;

---

des sollicitudes), Pie X (*Pascendi*, Lettre sur le *Sillon*). (Note de la Déclaration de Son Eminence le Cardinal Andrieu.)

Considérant enfin que, par le choix tendancieux des documents qu'il reproduit, par l'esprit général des articles et des communications qu'il insère, et même par certains silences calculés, le *Bulletin de la Semaine* cherche délibérément à créer une atmosphère de défiance et de découragement, contrecarre et traverse les enseignements et les directions tant du Siège apostolique que de l'épiscopat français ;

Par ces motifs :

En vertu de Notre charge pastorale,

Nous attirons l'attention de tous les prêtres, de tous les séminaristes, de tous les laïques de Notre diocèse sur le caractère très répréhensible d'une telle publication, sur le danger qu'elle présente au point de vue de la doctrine et de l'esprit catholiques, et sur le grave devoir de conscience qui s'impose à tous de ne pas s'abonner, de ne pas rester abonné au *Bulletin de la Semaine*, et même de ne pas le lire, en dehors du cas de stricte nécessité prévu par la théologie morale.

Bordeaux, le 11 avril 1913.

PAULIN, card. ANDRIEU,
Arch. de Bordeaux, primat d'Aquitaine.

Cet acte pastoral était pour les consciences catholiques un véritable soulagement. Les adhésions

épiscopales commencèrent aussitôt : les premières furent celles de Nos Seigneurs les évêques de Coutances, Bayonne, Montauban, Digne, etc. Nuancées selon les besoins de chaque diocèse, elles étaient toutes parfaitement nettes dans la réprobation des doctrines du *Bulletin de la Semaine*.

Le Cardinal Merry del Val, au nom du Saint-Père, écrivait alors à Son Eminence le Cardinal Archevêque de Bordeaux :

SEGRETARIA DI STATO
di Sua Santità
N° 63.730
—
Dal Vaticano, 22 avril.

Eminentissime Seigneur,

J'ai l'honneur d'accuser réception à Votre Eminence de sa lettre du 12 avril, ainsi que du double exemplaire du numéro de *l'Aquitaine* relatant la Déclaration que vous avez cru devoir faire contre le *Bulletin de la Semaine*.

Je n'ai pas manqué de prendre connaissance de cette Déclaration, et je ne puis qu'approuver la mesure sage et opportune que Votre Eminence vient de prendre à cet égard pour le bien du clergé et des fidèles confiés à sa sollicitude.

Le Saint-Père vous félicite de votre zèle pastoral à signaler à vos chers diocésains les dangers pour leur foi, pour l'intégrité de la saine doctrine, à les préserver de tout ce qui pourrait y porter atteinte, et affaiblir en eux l'amour et l'attachement au Vicaire de Jésus-Christ, l'obéissance au Siège apostolique et à ses décisions.

En communiquant à Votre Eminence la Bénédiction apostolique que Sa Sainteté vous accorde de tout son cœur, je suis heureux de vous renouveler l'hommage de la vénération profonde avec laquelle j'aime à me redire

De Votre Eminence, le très humble et très dévoué serviteur.

R. Card. MERRY DEL VAL.

Voici, au hasard, quelques exemples des adhésions épiscopales à la condamnation du *Bulletin de la Semaine* : adhésions qui se sont multipliées depuis lors :

Mgr Métreau, administrateur apostolique de l'archidiocèse de Tours, publie, avec la Déclaration du cardinal-archevêque de Bordeaux sur le *Bulletin de la Semaine*, la lettre par laquelle le cardinal secrétaire d'Etat du Saint-Siège appelle cet acte « une mesure sage et opportune pour le bien du clergé et des fidèles » ; et il fait sien « ce grave document » :

Mgr Touchet, sous le titre « le *Bulletin de la Semaine* réprouvé », reproduit la lettre du cardinal Merry del Val et conclut : « Il suit de ce document une règle morale grave, donnée par le Souverain Pontife. Nos chers diocésains, prêtres et laïques, qui pourraient être abonnés au *Bulletin*, s'empresseront de la suivre. »

Mgr Mélisson, évêque de Blois, « a eu la satisfaction de constater que le *Bulletin de la Semaine* n'était pas répandu dans son diocèse. Toutefois, pour prémunir ses chers diocésains contre toute atteinte à la foi, à l'intégrité de la saine doctrine et à l'obéissance au Vicaire de Jésus-Christ, Sa Grandeur donne sa pleine adhésion » aux considérants et à la conclusion pratique de la Déclaration du cardinal Andrieu.

Mgr Rumeau, évêque d'Angers, écrit au cardinal Andrieu qu'il a publié la « Déclaration doctrinale » de Son Eminence et va publier « l'approbation flatteuse reçue du Saint-Siège ». Il ajoute : « C'est vous dire, Eminence, que j'adhère pleinement, avec mes vénérés collègues, à cet acte si important que vous a inspiré l'amour de la Sainte Eglise. »

Mgr Arlet, évêque d'Angoulême, qui a déjà publié officiellement la Déclaration de Bordeaux, « aime à donner en « partie officielle » (de sa *Semaine religieuse*) la lettre du cardinal Merry del Val, qui souligne la Déclaration de son vénéré Métropolitain, contre le *Bulletin de la Semaine* et attire davantage encore sur cette Déclaration l'attention respectueuse et soumise du clergé et des fidèles ».

Mgr Fabre, évêque de Marseille, télégraphie à l'archevêque de Bordeaux sa « pleine adhésion à l'acte si opportun et si justifié » concernant le *Bulletin*.

Mgr de Gibergues, évêque de Valence, « adhérant pleinement à la grave Déclaration du cardinal archevêque de Bordeaux, interdit aux prêtres, aux séminaristes et aux fidèles de son diocèse, même à ceux qui auraient la permission de l'Index, de s'abonner ou de rester abonnés au *Bulletin de la Semaine*, et même de le lire, en dehors du cas de stricte nécessité prévu par la théologie morale ». Le prélat « est heureux cependant de dire, à l'honneur de son clergé et de ses fidèles, qu'ils ont su jusqu'ici se tenir en garde contre les publications trop nombreuses qui cherchent à propager ouvertement ou sourdement les erreurs condamnées par Pie X ».

Mgr Delamaire, archevêque de Cambrai, faisant sienne « dans ses considérants, ses blâmes et ses défenses », l'ordonnance du cardinal Andrieu contre le *Bulletin de la Semaine*, dont il prescrit la publication intégrale, appuie sa déclaration de ces deux motifs :

Vu le devoir qui nous incombe de détourner le clergé et les fidèles de la lecture habituelle d'un périodique à la façade religieuse, mais au fond de doctrine suspect et plus d'une fois dangereux ;

Vu d'autre part l'influence mauvaise qu'une telle publication peut avoir et qu'elle a déjà exercée sur ceux de nos fidèles qui, en Flandre notamment, donnent en ce moment le triste spectacle de l'insoumission à l'égard de notre autorité.

Mgr Sevin, archevêque de Lyon, précise qu' « en insérant dans la partie officielle de la *Semaine religieuse* la condamnation portée contre le *Bulletin* » par le cardinal Andrieu, il a « entendu se l'approprier et rappeler à tous ses diocésains le grave précepte qui leur interdit de lire et de soutenir cette publication ». Et le prélat fait reproduire « la haute et pleine approbation que cet acte a reçue du Saint-Siège ».

Mgr Rouard, évêque de Nantes, « porte à la connaissance du clergé et des fidèles » et « recommande à leur attention » la déclaration de l'archevêque de Bordeaux et l'approbation émanée du cardinal secrétaire d'Etat.

Mgr Grellier, évêque de Laval, « tient à insérer » la lettre du cardinal Merry del Val et ajoute : Cet important document sera certainement lu avec une vive satisfaction par le clergé de notre diocèse, qui s'est toujours tenu soigneusement à l'écart des tendances et opinions propres du *Bulletin* et du plan de conduite proposé par lui aux catholiques de France. »

Mgr Eyssautier, évêque de La Rochelle, dès le lendemain de sa tournée pastorale, « s'empresse de communiquer » les deux documents cardinalices au clergé et aux fidèles de son diocèse, qui, dit-il, « comprendront, comme nous, que leur devoir est de se conformer aux termes de l'interdiction ci-dessus, pour les motifs visés par S. Em. le cardinal archevêque métropolitain et par le Saint-Siège ».

Mgr Humbrecht, évêque de Poitiers, publie les deux documents en « fait siennes les observations et prohibitions », et aussitôt rentré de ses visites pastorales, s'est empressé d'écrire au cardinal archevêque de Bordeaux, pour adhérer pleinement à la condamnation « du *Bulletin de la Semaine*. « Il y avait des hérésies et des opinions

très hasardées dès le temps des martyrs ; et jusqu'à la fin des temps, l'Eglise subira cette épreuve, bien autrement pénible que celle de la persécution. »

A ce jour, (26 mai), voici, sauf erreur, les noms des diocèses dont les titulaires ont condamné, par une sentence formelle, le *Bulletin de la Semaine*.

NN. SS. les Archevêques et Evêques de : Aire (Mgr de Cormont), Angers (Mgr Rumeau), Angoulême (Mgr Arlet), Annecy (Mgr Campistron), Arras (Mgr Lobbedey), Auch (Mgr Ricard), Avignon (Mgr Latty), Bayonne (Mgr Gieure), Bourges (Mgr Dubois), Blois (Mgr Mélisson), Bordeaux (S. E. le Cardinal Andrieu), Cahors (Mgr Cézérac), Cambrai (Mgr Delamaire), Carcassonne (Mgr de Beauséjour), Coutances (Mgr Guérard), Digne (Mgr Castellan), Dijon (Mgr Monestès), Grenoble (Mgr Maurin), Langres (Mgr de Durfort), La Rochelle (Mgr Eyssautier), Laval (Mgr Grellier), Le Mans (Mgr de La Porte), Le Puy (Mgr Boutry), Luçon (Mgr Catteau), Lyon (Mgr Sevin), Marseille (Mgr Fabre), Montauban (Mgr Marty), Montpellier (S. E. le Cardinal de Cabrières), Nantes (Mgr Rouard), Orléans (Mgr Touchet), Pamiers (Mgr Izart), Périgueux (Mgr Bougouin), Perpignan (Mgr de Carsalade du Pont), Poitiers (Mgr Humbrecht), Quimper (Mgr Duparc), Reims (S. E. le Card. Luçon), Rennes (Mgr Dubourg), Saint-Brieuc (Mgr Morelle), St-Dié (Mgr Foucault), Sens (Mgr Chesnelong), Toulouse (Mgr Germain), Tours (Mgr Métreau), Tulle (Mgr Nègre), Valence (Mgr de Gibergues), Vannes (Mgr Gouraud), Verdun (Mgr Chollet). Soit onze archevêques (sur dix-sept), et trente-cinq évêques (sur soixante-sept) pour la France territoriale. Il faut remarquer d'ailleurs l'empressement des adhésions, malgré la saison, si peu favorable, des écrasantes « tournées »

pastorales. De plus, les *Semaines religieuses* d'un grand nombre des évêques qui n'ont point encore fait un acte personnel, ont publié la Déclaration de Bordeaux et la lettre du Cardinal Merry del Val. Enfin et surtout, comme nous l'avons remarqué plus haut, il serait à la fois illogique et irrespectueux d'interpréter la pensée des évêques qui n'ont point parlé, dans le sens d'une approbation, de leur part, d'une œuvre doctrinale formellement blâmée par le Saint-Siège. La *præsumptio juris* est précisément en sens contraire.

Tel est le bilan des condamnations.

II. — LES DÉFENSEURS DU « BULLETIN DE LA SEMAINE »

Il était tout naturel que le premier et principal avocat des modernistes du *Bulletin* fut le journal protestant *le Temps*. On y lisait le 14 avril :

Le Cardinal Andrieu et le « Bulletin de la semaine »

Le *Bulletin de la Semaine*, à son tour, connaît les rigueurs de la censure ecclésiastique. Dénoncé depuis longtemps par quelques instransigeants, dont le zèle est plus grand que l'autorité, il avait échappé jusqu'ici par la correction de son attitude à toute condamnation. Et sous la direction de l'auteur des *Origines de la Réforme*, M. Imbart de la Tour, il continuait à défendre pour l'Eglise une politique de conciliation, de libéralisme et de loyalisme. Il continuera sans doute encore, mais non sans difficultés, car un premier coup vient de lui être porté par le Cardinal Andrieu, Archevêque de Bordeaux.

Le Cardinal Andrieu publie en effet une longue déclaration dans laquelle il accuse le *Bulletin de la Semaine* d'inculquer persévéramment à ses lecteurs l'esprit de désaffection et de mésestime à l'égard des décisions du Siège Apostolique et à l'égard des actes de la juridiction épiscopale dirigés contre les nouveautés téméraires. Et pour appuyer cette affirmation, il reproche au *Bulletin de la Semaine* d'avoir notamment « jeté le mépris sur un jugement canonique rendu par l'officialité diocésaine de Cambrai » et d'avoir insinué « que cet acte pourrait fournir au gouvernement un prétexte plausible de contester aux catholiques la libre jouissance des édifices du culte ».

C'en est assez, pense-t-il, pour faire un devoir aux prêtres, séminaristes, laïques de son diocèse, de ne pas lire le *Bulletin de la Semaine*. Quelle valeur a cette décision ? Elle n'en a, bien entendu, aucune en dehors du diocèse de Bordeaux, et si l'on se rappelle quelle stupéfaction causa dans les milieux ecclésiastiques l'interdiction par le Cardinal Andrieu des externats lycéens, on peut croire que l'Archevêque de Bordeaux n'aura, pas plus cette fois que l'autre, beaucoup d'imitateurs.

Le Cardinal Andrieu, qui n'en est pas à sa première polémique avec l'héréditaire et très perfide ennemi de l'Eglise, prit la peine de répliquer au *Temps :*

ARCHEVÊCHÉ DE BORDEAUX. — *Bordeaux, le* 15 *Avril* 1913.

Monsieur le Gérant,

Votre journal, en date du 14 avril 1913, contient, à propos de ma récente déclaration concernant le *Bulletin de la Semaine*, un résumé par trop incomplet, où sont passés sous silence plusieurs des plus graves reproches formulés à l'encontre du journal dont vous croyez devoir prendre la défense. Je m'abstiens provisoirement de souligner ce détail significatif, mais il ne me convient pas de

laisser vos lecteurs — qui sont chez vous dans le domaine du « libre examen » — porter un jugement sur un document dont ils ignorent le texte authentique. En conséquence, m'adressant à votre courtoisie. avec l'espoir que je n'aurai pas à me prévaloir du droit que me confère l'article 13 de la loi du 29 juillet 1881, je vous prie, Monsieur, d'insérer dans votre plus prochain numéro, en son intégralité, le texte ci-joint.

Veuillez recevoir, Monsieur le Gérant, l'assurance de ma considération distinguée.

PAULIN, Cardinal ANDRIEU,
Archevêque de Bordeaux.

Ainsi mis en demeure, le *Temps* refusa obstinément de donner à ses lecteurs, en publiant le texte de l'ordonnance de Bordeaux, l'unique moyen de juger avec impartialité. Il mettait doucereusement en avant le plaisant prétexte qu'il nuirait par là au *Bulletin de la Semaine*, mais il ne craignait pas de nuire à l'Archevêque en l'accusant d'injustice, de légèreté et de parti-pris.

« Nous avons pour notre part, écrivait-il le 20 avril, mis suffisamment en cause le tiers honorable qu'est le *Bulletin de la Semaine* ; nous irions au-delà de notre devoir d'informateurs en contribuant à répandre contre ce tiers des imputations qui, sous forme de considérants, tendent visiblement à lui nuire. »

Après le *Temps*, la *Lanterne* entra en scène, pour défendre les excellents « catholiques » du *Bulletin de la Semaine*. Ceux-ci furent-ils bien fiers de cette intervention ? Je ne sais, mais elle était logique. La feuille qui sera toujours celle de Flachon écrivait le 16 avril :

M. Andrieu n'est encore qu'archevêque de Bordeaux, mais il se croit déjà Pape. Il excommunie à tout bout de champ.

C'est ainsi qu'il vient d'interdire à ses ouailles la lecture du *Bulletin de la Semaine*, publication catholique, mais pas assez papiste à son gré, et trop inclinée à approuver des « nouveautés téméraires ».

M. Andrieu exagère, mais son intolérance le perdra. Le *Bulletin de la Semaine* croyait pouvoir défendre « une politique de conciliation, de libéralisme et de loyalisme ». Les gens sensés constateront une fois de plus qu'il n'y a pas de conciliation possible avec les fanatiques.

En attendant, les adhésions épiscopales à l'acte de Bordeaux affluaient chaque jour, et Rome avait parlé. Le *Temps* revint à la charge dans un long article qui, comme les précédents, était inspiré et documenté (sinon rédigé) par M. Imbart de la Tour. C'était le 11 mai :

Le « Bulletin de la semaine »

et la politique des catholiques

Nous avons signalé la mesure d'interdiction prise dans un diocèse de France contre l'organe catholique, le *Bulletin de la Semaine*, que dirige M. Imbart de la Tour, membre de l'Institut, et qui, presque unique en son genre, s'est maintenu dans la ligne prescrite jadis aux catholiques français par Léon XIII.

Depuis, un certain nombre d'évêques, encouragés par une lettre du cardinal Merry del Val, ont à leur tour invité les prêtres et les fidèles de leurs diocèses à ne pas lire le *Bulletin de la Semaine* et à ne pas s'y abonner.

Les lecteurs du *Bulletin de la semaine* sont peut-être surpris du silence gardé par cet organe ; ils le seront moins quand il sauront que M. Imbart de la Tour, s'il ne s'est pas défendu publiquement contre les attaques dont ses amis et lui ont été l'objet, a tenu pourtant à le faire dans une sorte de mémoire qui a été envoyé à tous les évêques de France et à quelques personnalités ecclésiastiques. Un exemplaire de ce document, qui porte la men-

tion « confidentiel », nous parvient. Cette affaire sort du cadre d'une querelle privée, elle est représentative de tout un système. C'est moins le *Bulletin de la semaine* que l'on a voulu atteindre que toute une politique (1). A cet égard, elle est susceptible d'intéresser tous ceux qui se préoccupent des influences prédominantes dans l'Eglise de France.

Dans ces conditions nous croyons devoir analyser ce document.

Tout d'abord M. Imbart de la Tour montre que les interdictions portées contre le *Bulletin de la semaine* sont en contradiction avec les constitutions du Saint-Siège qui « recommandent aux évèques de ne pas condamner des écrivains catholiques sans les prévenir ou les entendre » et avec les instructions par lesquelles Pie X faisait préciser, dans une lettre au cardinal-archevêque de Tolède, les garanties dont la presse catholique devait bénéficier...

Ceci dit. M. Imbart de la Tour examine chacun des griefs invoqués contre le *Bulletin de la semaine*. C'est faussement, prétend-il, qu'on a accusé celui-ci d'inculquer « perversement (2) à ses lecteurs l'esprit de désaffection et de mésestime à l'égard des décisions du siège apostolique ». Il met au défi quiconque de citer un seul décret apostolique, une seule direction, qui auraient été dénigrés par le *Bulletin de la semaine*.

Que serait-ce s'il l'avait fait !

Quelle clameur, si nous avions tenu envers Pie X la conduite que certains journaux ont suivie envers Léon XIII, sans qu'il ait été jamais sévi contre eux !

Quant aux autres critiques dont le *Bulletin de la semaine* a été l'objet, « hostilité contre l'épiscopat », « silences calculés », propagation de « nouveautés téméraires », M. Imbart de la Tour le justifie sans peine apparemment comme lorsqu'il montre qu'une des censures di-

---

(1) Les annotations et réflexions dont nous accompagnons plus loin le texte du mémoire répondent à ces... contre-vérités. (B. G.)

(2) L'Archevêque a écrit : « persévéramment ».

rigées contre « une erreur doctrinale » du *Bulletin de la Semaine* atteint non pas celui-ci mais les définitions données de leur politique ou de leur parti par les catholiques belges, MM. de Broqueville, Carton de Wiart et Woeste. Il y a, fait-il observer, un nonce à Bruxelles. Si les chefs des catholiques belges se trompent, c'est au représentant du pape auprès d'eux qu'il convient d'intervenir, non aux prélats français. Et de tout ceci il conclut qu'au fond c'est un procès de tendance qui, « à une époque où ces procédés judiciaires ont disparu ». est fait à des catholiques convaincus qui ont peut-être le tort « d'être non moins dévoués à l'intérêt national qu'aux libres institutions de leur pays ».

C'est là en effet qu'est la question, et M. Imbart de la Tour ne l'écarte pas ; au contraire, il revendique nettement pour les catholiques français « libéraux en politique » la « liberté illimitée» reconnue dans le domaine politique au profit des catholiques allemands, la « liberté des partis politiques » proclamée par le cardinal Merry del Val devant les évêques d'Espagne.

Il y a un groupe de catholiques « qui se flatte de restaurer la religion par un coup de force et de sauver l'Eglise en jetant bas la République. Il y en a un autre qui, sans parler de politique, ne cesse cependant d'attaquer les pouvoirs constitués et de chercher l'ordre par l'agitation ».

Un même pacte les invite à l'intransigeance. De ce ti, M. Imbart de la Tour et ses amis ne veulent pas être... (1)

Cette attitude peut être une illusion — pas plus, à tout prendre, que l'attitude contraire dont on connaît les merveilleux résultats. Elle peut déplaire, mais elle est légitime : n'a-t-elle pas été encouragée par Léon XIII sans que Pie X la désavouât en termes clairs ? Elle est conforme « au vœu de l'opinion modérée qui est celle de la majorité de la France ». Il n'y a pas de principes au nom

(1) Suit une longue citation du mémoire. Voir plus loin.

desquels on puisse la condamner. M. Imbart de la Tour et ses amis veulent s'y tenir. Telle est en substance la plaidoirie de M. Imbart de la Tour. Un discours, dit-on, ne change jamais un vote. La défense de M. Imbart de la Tour ne modifiera guère sans doute l'état d'esprit des « princes de la sainte cité » qui, selon le mot célèbre, toujours prêts à allonger la crosse pour frapper, n'ont ni le cœur d'un père sous la croix pastorale, ni l'intelligence d'un docteur sous la mitre d'or.

Du reste, M. Imbart de la Tour s'en doute bien puisqu'il établit lumineusement que c'est non pas la doctrine du *Bulletin de la Semaine*, mais sa politique loyaliste envers la République qui lui vaut cette aventure fâcheuse.

La *Démocratie* du 14 mai, journal dont M. Fonsegrive, l'un des protagonistes du *Bulletin de la Semaine*, est aussi rédacteur ordinaire, après avoir enregistré les condamnations, continuait par un pur décalque de l'article du *Temps*.

Le 11 mai, on lisait dans la *France* :

L'Église contre la République

La publication des papiers inédits du cardinal Lavigerie nous amenait, il y a quelques jours, à souligner l'attitude presque constamment antirépublicaine de l'Eglise catholique en France, malgré les efforts répétés de quelques esprits clairvoyants.

Un incident curieux vient à point accuser la persistance de cette politique.

Quelques catholiques, attachés à la forme républicaine, et de tendances assez libérales, défendent dans un organe hebdomadaire, le *Bulletin de la Semaine*, que dirige M. Imbart de la Tour, membre de l'Académie des

sciences morales et politiques, une autre politique, celle qu'avait préconisée Léon XIII, une politique de courtoisie, de loyalisme et de modération.

Le *Bulletin de la Semaine* avait évité, jusqu'à ces derniers temps, les foudres des évêques intransigeants. Cela ne pouvait pas durer et l'archevêque de Bordeaux, flanqué de quelques autres évêques, aussi intraitables que lui, vient de prononcer contre ce petit journal catholique une sévère condamnation, avec interdiction pour les catholiques de le lire, de s'y abonner, de le propager.

Le prélat ne s'est guère mis en frais pour motiver sa censure, si nous en croyons le mémoire confidentiel que M. Imbart de la Tour a envoyé à tous les évêques de France pour se justifier ; l'ordonnance de condamnation relève plusieurs textes répréhensibles ; par malheur pour le pauvre cardinal de Bordeaux, l'un est extrait d'une encyclique et l'on voit donc ainsi le cardinal Andrieu déclarer hérétique ou à peu près un document pontifical ; un autre n'est que la reproduction de déclarations faites par les chefs catholiques belges, lesquels, approuvés par leur cardinal et par le nonce, ne seront pas peu surpris de s'entendre blâmés par un prélat français. Ajoutons, pour donner une idée de la justice ecclésiastique, que le cardinal Andrieu s'est bien gardé, avant de porter son jugement, de demander des explications aux intéressés. Tout ceci prouve bien, si l'on avait auparavant quelque doute, que le *Bulletin de la Semaine* a été interdit dans le diocèse de Bordeaux et dans quelques autres, uniquement à cause de ses tendances politiques, uniquement parce que, comme le dit M. Imbart de la Tour, ceux qui le dirigent sont « dévoués aux libres institutions de leur pays ».

« Nous défendons, dit M. Imbart de la Tour, une politique de mesure, de loyalisme et de contact ».

Mesure, loyalisme, droits de l'Etat, droit commun pour l'Eglise ! Et M. Imbart de la Tour s'étonne que le cardinal de Bordeaux lui dise : « Raca ! » Quelle naïveté est la sienne ! Les hommes comme M. Imbart de la Tour, qui essaient de concilier leur foi et la bonne foi, leurs

croyances et la science, les prétentions de l'Eglise et les droits de l'Etat, sont assurément fort estimables. Mais comment ne se rendent-ils pas compte qu'ils soutiennent une impossible gageure ? L'Eglise pratique la politique du tout ou rien, espérant avoir tout. Cela lui a bien réussi, jusqu'ici. Et elle se trompe si elle pense que cela lui réussira davantage dans l'avenir. Il faut avoir les yeux bandés comme le cardinal Andrieu pour garder une semblable illusion.

Le 17 mai, la *Revue Bleue*, (un organe bien catholique, n'est-ce pas ?) publiait, par la plume de son directeur, M. Paul Flat, s'il vous plaît, — l'article suivant, qui voisine avec une étude de M. Albert Bayet sur *la casuistique chrétienne après les « Provinciales »*. M. Imbart de la Tour se trouve décidément en bonne compagnie.

La Politique des Catholiques

Dans un récent article où nous touchions à cette question de la liberté de conscience, telle qu'elle fut comprise et exposée par Mirabeau dans son admirable discours sur la Liberté des Cultes, une occasion nous était donnée de réconforter la théorie prophétique du grand tribun à la pure doctrine des Pères de l'Eglise, qui se résume en cette phrase : — « Ce n'est pas avec le glaive, ce n'est pas avec l'aide des soldats et des javelots que l'on prêche la vérité, mais par la persuasion et le conseil. Le propre de la religion n'est pas de contraindre, mais de persuader. » Et nous ajoutions : Ah ! ce sont de vieilles signatures qui s'inscrivent au bas de ces principes, de ces règles de vie faites pour guider la pensée humaine et dont elle n'aurait jamais dû s'écarter : saint Athanase, Tertullien, saint Augustin... illustres signatures, et qui ne sont certes pas de médiocres répondants. Vénérables Pères de l'Eglise... et mieux encore, conti-

nuateurs de la pensée du divin Maître, pères de cette église dont, par la suite, l'histoire entière, avec son génie de contrainte et de domination, nous montre comme la caricature de l'idée dont elle se réclame !

Sur cette idée de contrainte, nous aurons occasion de revenir prochainement à propos de ces différences fondamentales de conception religieuse qui s'affirment entre les Latins et les Anglo-Saxons. Et nous observerons qu'il existe en France, comme d'ailleurs chez tous les peuples latins, une déplorable confusion entre l'esprit religieux et l'esprit clérical, c'est-à-dire entre le principe lui-même, source de vie et de réconfort, et les applications qu'en poursuivit une église assoiffée de domination temporelle. On peut être profondément religieux et ennemi du cléricalisme, non point, cela va sans dire, à la façon d'un Homais de village, mais avec cette vue de l'homme réfléchi se rappelant que toute notre histoire ne fut en somme qu'une longue lutte, à travers les siècles, du pouvoir temporel contre les abus et les empiétements du spirituel.

Or voici maintenant qu'une nouvelle occasion, commandée par l'actualité, nous est offerte de revenir sur ces idées vitales, dont l'application marque l'abîme entre la bonne volonté de tant de consciences françaises et... comment dire ? l'étroitesse ou l'incompréhension d'une politique religieuse qui fut si nuisible aux intérêts qu'elle prétendait servir.

Examinons d'abord les faits : un catholique de marque, M. Imbart de la Tour, parfaitement orthodoxe d'ailleurs, et dont la seule tare, au point de vue ultramontain, fut que l'on peut accoler à son nom l'épithète du *libéral* — mais libéral, vous entendez bien, à la façon des Lacordaire et des Montalembert — s'est vu condamné par tout un groupement d'évêques de France, qui a défendu à ses fidèles la lecture d'une publication qu'il dirige : le *Bulletin de la Semaine.*

Très légitimement M. Imbart de la Tour a organisé sa défense, non point dans l'organe qu'il dirige, mais dans un document privé, sorte de Mémoire Confidentiel, qu'il a fait distribuer à un certain nombre de personnalités religieuses. C'est un document de la plus rare qualité, tant à raison de l'esprit de justice qui l'anime que des précisions qu'il nous apporte sur l'état actuel en France de la question religieuse... cette question insoluble et cependant primordiale, puisqu'elle fut une des principales causes de nos discussions intérieures et, par conséquent, de notre affaiblissement aux regards des ennemis qui nous guettent.

Et d'abord, avec un à-propos dont on ne saurait assez le louer, M. Imbart de la Tour commence par marquer l'opposition, qui n'est point seulement de politique, mais de *doctrine*, entre l'orientation du pontificat de Pie X et celle que faisaient présumer les instructions données par lui-même au début de son règne, et dont il nous cite ce passage expressif :

« Que les évêques, disait le cardinal secrétaire d'Etat au nom du Pape, s'abstiennent de toute censure publique contre quiconque, à moins d'une nécessité urgente, et s'ils jugent que qu'un mérite une monition, qu'ils le fassent venir et le corrigent privément et paternellement. »

Cela. c'était, faut-il le dire ? la sagesse même : c'était mieux encore... la vraie tradition du génie chrétien, tel qu'il est issu de la Parole du maître, et tel que le transmettait saint Augustin quand il disait :

« Qu'ils sévissent contre nous, tous ceux qui ne savent pas avec quel labeur on trouve la vérité. Pour moi, qui n'ai pu contempler la vraie lumière qu'après avoir été longtemps balloté par l'erreur, il ne m'est pas possible de sévir contre vous. »

Après en avoir fini avec cette question de principe, M. Imbart de la Tour examine les griefs invoqués contre la publication qu'il dirige, comme celui « d'inculquer perversement à ses lecteurs l'esprit de désaffection et de

mésestime à l'égard des décisions du siège apostolique. » Il met ses juges au défi de citer un seul décret apostolique, une seule direction, qui auraient été dénigrés par le *Bulletin*... et si nous insistons là-dessus, c'est surtout comme signe psychologique, et pour bien montrer la tournure d'esprit de ces Messieurs...

M. Imbart de la Tour place la question sur son véritable terrain quand il conclut qu'au fond c'est un procès de tendance qui, à une époque où ces procédés judiciaires ont disparu, est fait à des catholiques convaincus qui ont le tort « d'être non moins dévoués à l'intérêt national qu'aux libres institutions de leur pays. » Ah ! ceci vraiment, c'est brûler ses vaisseaux, car on ne peut dire plus catégoriquement. et nous ne le dirions pas nous-mêmes, que si les *réalités* inquisitoriales d'autrefois ont disparu. l'*esprit* de l'Inquistion persiste au Vatican. C'est l'éternelle question, le problème insoluble dont les données commandent toute notre histoire... la mainmise du spirituel sur le temporel.

Avec un courage digne des plus grands éloges, M. Imbart de la Tour désigne les deux catégories de catholiques dont il entend bien ne jamais faire partie, parce qu'évidemment, dans sa pensée, ces prétendus croyants n'ont qu'un but : utiliser la Religion à une fin de domination, temporelle : ce sont les vendeurs du Temple que le Christ chasserait encore à coups de fouet, et qui d'ailleurs se chargeraient bien, si la chose était possible, de le remettre en croix. Il y a, dit-il, un groupe de catholiques qui se flatte de restaurer la religion par un coup de force et de sauver l'Eglise en jetant bas la République. C'est le groupe auquel se rattache le royaliste Ch. Maurras, dont le rêve religieux, on le sait, c'est l' « unité de conscience, même achetée au prix de violentes offenses à la liberté. » Il y en a un autre qui, « sans jamais parler de politique, ne cesse d'attaquer les pouvoirs constitués et de chercher l'ordre par l'agitation. » De ces groupements, M. Imbart de la Tour déclare qu'il ne fera jamais partie, fidèle en cela à la vraie discipline chrétienne, celle qui se dé-

gage de l'Evangile, et veut que l'on rende à César ce qui appartient à César et à Dieu ce qui est à Dieu. Mais au fait, qu'importe à ces gens-là l'esprit de l'Evangile, et quelle naïveté d'y songer pour eux !...

Quelle leçon donnée en quelques lignes, et quelle profession de foi ! Avec quelle perspicacité M. Imbart de la Tour a touché la partie sensible, ce que j'appellerai le point névralgique de l'adversaire, et comme je vois celui-ci protester de toute la révolte de ses nerfs et de son amour-propre froissé ! M. Imbart de la Tour est trop intelligent, trop clairvoyant, surtout trop au fait de l'histoire religieuse et de celle des partis depuis une dizaine d'années, pour ignorer que c'est cette clairvoyance même, source de son libéralisme, dont précisément on cherche à tirer vengeance. La psychologie élémentaire des gens de parti, c'est qu'ils ne pardonnent jamais à ceux des leurs qui ont conservé assez de clairvoyance et d'équité pour ne point dire *amen* à tous leurs actes. Jugez maintenant de la rigueur avec laquelle une telle loi s'exerce, quand il s'agit du parti clérical, celui où les rancœurs sont les plus tenaces, et le plus inexpiables les haines. C'est ce qui explique l'histoire de tous les catholiques libéraux, à l'intelligence ouverte et aux instincts généreux, dont l'ambition fut d'assouplir, de plier la rigidité de la doctrine aux exigences légitimes du monde moderne : Lacordaire, et ce Montalembert, dont l'Eglise de France, celle de Pie X, laissa passer le centenaire sans lui rendre le moindre hommage. En face du front de Montalembert placez le facies de M. Merry del Val... et vous comprendrez.

Que M. Imbart de la Tour prenne garde ! Aux yeux des ultramontains le voilà maintenant aussi suspect que le plus audacieux des Modernistes. Le parti catholique, en son ensemble, a marqué une extraordinaire candeur, ou mieux une inintelligence frappante des leçons de l'Histoire. Il n'a pas voulu comprendre notamment que la loi de compensation ou d'équilibre régissait toutes les

affaires humaines, aussi bien celles du domaine religieux que les autres. Assurément nous n'approuvons pas tous les actes de ces dix dernières années, par où la République laïque affirma son pouvoir, souvent d'une main trop lourde, comme sa volonté d'en finir avec les menées de ses adversaires. Mais comme il s'expliquent, et j'allais dire : comme ils se justifient, si nous les envisageons à la lumière de l'Histoire, et si, prenant seulement un recul de quatre-vingts années, nous leur opposons la politique religieuse de Charles X et l'attitude de la Congrégation ! Ce sont les deux plateaux de la balance qui alternativement l'emportent... Le Ciel nous préserve — je le disais en une autre circonstance — de jamais voir revenir aux affaires les gens qui incarnèrent cet esprit et dont les descendants sont toujours présents parmi nous, non moins sectaires que bornés ; car en face de la politique religieuse qu'ils inaugureraient, ou qu'ils ressusciteraient pour mieux dire, les agissements de nos pires radicaux-socialistes feraient l'effet de jeux d'enfants.

Le grand malheur pour le *Bulletin de la Semaine*, c'est qu'il ne peut ni récuser de tels avocats, ni répudier aucune partie de leurs plaidoyers, qui constituent, au point de vue catholique et même simplement religieux, le plus écrasant des réquisitoires.

Il faut dire cela surtout du long factum que nous allons citer, à la véritable honte d'un journal qui affecte des prétentions de sérieux et de modération, comme le *Journal des Débats*. Depuis cinq ans, les soi-disant informations religieuses de M. Maurice Pernot (1) avaient déjà fait beaucoup de tort à la feuille qui fut quelque temps rose, sans jamais cesser d'être grise, couleur de l'ennui. L'article que

---

(1) Recueillies en volume sous ce titre : *La Politique de Pie X*, avec préface de M. Emile Boutroux, *naturellement !*

voici, et qui est dû sans doute à la collaboration de M. Imbart de la Tour, et de M. Pernot, la fera tomber plus bas encore dans l'opinion des gens sensés et qui se respectent. Nous demandons pardon à nos lecteurs de l'amas de sottises et d'insolences que nous allons leur mettre sous les yeux, mais nous avons promis d'être complets. Le morceau est du 17 mai.

La presse tout entière, sans distinction de parti, commence à s'émouvoir d'un incident qui, insignifiant par lui-même, prend un singulier relief par les dessous qu'il révèle et les conséquences qu'il peut avoir.

L'interdiction du *Bulletin de la Semaine*, prononcée par le cardinal Andrieu, le 11 avril, à Bordeaux, a été étendue par un certain nombre d'évêques à leurs diocèses respectifs.

Ce n'est là qu'un épisode, aigu cette fois, de la lutte entre le *Bulletin* et le parti intransigeant, ou plutôt les organisations de presse qui ont prétendu monopoliser à leur profit la politique religieuse.

On sait que le *Bulletin de la Semaine* est un journal qui s'occupe des affaires religieuses dans une intention de pacification et d'accord. Politiquement, il ne fait pas d'opposition constitutionnelle. Il recherche, dans les conditions présentes, quelles sont les solutions qui lui paraissent les plus favorables aux intérêts des catholiques français. Il ne s'occupe pas de questions théologiques, et quand il a eu incidemment à les aborder, il n'a jamais soulevé de critique au point de vue de la doctrine.

Déjà, en 1908, en 1909, nous avions entendu dire que des efforts avaient été faits auprès des évêques réunis aux séances de rentrée de l'Institut catholique pour obtenir des mesures contre le *Bulletin*. Ces efforts échouèrent. En 1910, une tentative plus pressante n'eut d'autre résultat que de provoquer des démarches de l'épiscopat contre la *Correspondance de Rome*. Mais entre temps, n'ayant pu obtenir de condamnation col-

lective, on faisait agir sur les évêques inféodés à l'extrême droite. C'est ainsi qu'en 1911 deux des évêques les plus intransigeants, celui de Quimper, ancien sillonniste converti, et celui de Bayonne, dont les attaches sont connues avec le *Nouvelliste* de Bordeaux, s'opposaient déjà à la propagande du *Bulletin*. Ces mesures étaient isolées depuis 1911 ; le *Bulletin* n'avait pas été inquiété. Mais la faction veillait, et cette fois elle a jugé le moment opportun de livrer l'assaut.

La campagne se dessinait dès le début de 1913. Elle était amorcée par les attaques répétées de la *Croix* et de la *Chronique de la bonne Presse*, dirigée, on le sait, par les Assomptionnistes. Cette chronique, qui recueille des documents sur les catholiques, les journaux, et au besoin sur les évêques, a joué un certain rôle depuis quelque temps. Elle a surtout avec le cardinal Andrieu des rapports cordiaux. C'était dans ce milieu qu'avait déjà été préparée sa lettre contre les externats de lycéens. Il ne serait pas moins facile d'établir un lien étroit entre la déclaration du 11 avril et les articles visés dans la bonne presse.

Mais cette intervention ne fut pas la seule.

Ce n'est plus un mystère pour personne que dans la plupart des campagnes faites contre les personnalités ou les œuvres catholiques de notre pays, se trouve la main de Mgr Benigni, et par lui les intrigues de la Triplice. On n'a pas oublié les injures déversées sur la France par son ancien journal. L'affaire de l'école biblique, dont nous avons entretenu nos lecteurs, est une autre forme de ces intrigues. Elles s'acharnent, en ce moment, contre notre protectorat en Asie Mineure, où des religieux français sont écartés et remplacés par des Italiens. Au début de 1912, pour remplacer la *Correspondance*, a été créée une agence internationale à Rome. Cette agence a à Paris un succédané, la *Vigie*, qui s'intitule lui-même « catholique romain intégral » et se dit « autorisé ». Une autre feuille a été créée en même temps à Gand, en Belgique. Ces organes, qui

comptent également des journaux affiliés en Espagne, prétendent donner sur les affaires de France « la note romaine ». Ce sont eux qui ont, avec la *Chronique de la Presse*, monté contre le *Bulletin* la campagne dont la déclaration de Bordeaux a donné le signal.

Mais pourquoi en ce moment ?

Deux causes surtout l'ont provoquée. La première, ce sont les affaires d'Espagne. La faction n'ignore point, en effet, le rôle que le *Bulletin* a joué dans le rapprochement avec la France. Déjà, en 1912, elle l'avait fait interdire par l'évêque de Santander, « qui avouait d'ailleurs lui-même ne l'avoir jamais lu ». Mais il fallait à tout prix laisser le champ libre aux « intégristes », qui représentent en Espagne, nul ne l'ignore, l'influence allemande et la haine systématique de la France. Atteindre les catholiques modérés et libéraux était du même coup ruiner l'influence française. La mesure prise à Santander fut appliquée à Barcelone et à Madrid ,sans résultat d'ailleurs. Le 26 mars paraissait l'interview du comte de Romanonès. Cela était plus grave. La *Vigie* écrivait le 10 avril pour demander jusqu'à quand on laisserait le *Bulletin* « pourrir impunément la mentalité catholique ». Le 11, paraissait l'ordonnance de Mgr Andrieu. Or, il ne faut pas oublier qu'elle visait précisément des déclarations de M. Canalejas, que le premier ministre avait faites siennes dans l'interview.

L'autre grief est le progrès de la politique de détente et d'union patriotique qui, sous la menace du péril extérieur, rapproche les meilleurs éléments de la nation. C'est contre cette politique surtout que porte tout l'effort du parti intégriste international qui veut à tout prix que l'agitation religieuse continue. Il faut donc, sous l'accusation de modernisme, se débarrasser des feuilles qui travaillent à la paix. Il faut maintenir le clergé sous une certaine tutelle financière et politique. Et pour qu'on n'en doute pas un instant, c'est à affirmer cette solidarité avec le cardinal Andrieu, à commenter, à exploiter sa déclaration que tous les organes intran-

sigeants se sont employés, depuis trois semaines,comme sur un mot d'ordre.

Il n'est pas inutile de remarquer que les premiers évêques qui ont adhéré : Bayonne, Montauban, Langres, sont des prélats d'extrême droite. Malgré tout, le mouvement ne prenait pas et, pour fouetter le zèle des tièdes, on a fait sortir, le 4 mai, une approbation du cardinal Merry del Val, envoyée dès le 22 avril. Les feuilles intransigeantes se sont chargées du commentaire.

Il n'est qu'à lire l'article du 9 mai du *Nouvelliste de Bordeaux* sur le modérantisme du *Bulletin*, les attaques de la *Vigie* contre le Président de la République traité couramment d' « excommunié ». Même note dans l'*Univers*, qui a dénoncé MM. Lamy, de Mun, Cochin, pour s'être rendus à l'Elysée. L'*Univers*, d'aillleurs, vient de prendre comme directeur, avec l'agrément de Mgr Delamaire, un professeur de l'Institut catholique de Lille. Or, chacun sait que l'archevêque de Cambrai est un des adversaires du *Bulletin*. Le simple rapprochement suffit. Le nouveau directeur veut bien informer le public « que des princes de l'Eglise, des évêques, un très grand nombre de prêtres, sont avec lui » ; on s'en doutait un peu. Il serait curieux de comparer la liste de ces prélats avec celle des adhérents aux mesures prises contre le *Bulletin*.

Par surcroit, si on a jugé opportun de livrer la bataille, c'est que la maladie du Pape obligeait à frapper vite. Sur ce point, l'A. I. R. avoue ingénument que, par crainte de représailles, il faut devancer l'ennemi et en finir.

Mais l'intervention de Rome ? Il n'est pas douteux que le cardinal Merry del Val ait vu sans déplaisir une déclaration épiscopale contre un journal indépendant qui ne s'est pas attaché à plaire, mais à dire la vérité. Il a approuvé le geste de Bordeaux, peut-être sans enthousiasme. On comprend, en effet, que l'agitation créée contre le *Bulletin*, si on la pousse et si elle vient à être examinée d'un peu près, pose d'importantes questions.

D'abord, il y a lieu de savoir si une campagne contre les catholiques libéraux et les partis modérés, campagne où les intransigeants peuvent trouver leurs avantages particuliers, n'est pas de nature à compromettre l'effort très sincère de rapprochement avec Rome et de pacification qui se fait jour de divers côtés et que l'accueil respectueux fait au cardinal Vannutelli a souligné.

En outre, c'est une question qui intéresse tous ceux qui écrivent de savoir si les revues, les journaux et les livres peuvent informer, autrement que sur ordre, le grand public, et s'occuper, respectueusement mais librement des questions touchant la politique religieuse. Si les difficultés faites au *Bulletin* étaient les premiers effets d'une théorie consistant à soumettre à une sorte de censure tous ceux qui, avec de bonnes intentions et avec déférence, s'occupent des affaires religieuses de leur pays, on peut dire que l'affirmation officielle d'une pareille prétention, en France et ailleurs, n'irait pas sans un énorme retentissement. On ne voit pas le profit que l'épiscopat et le Saint-Siège pourraient en retirer.

Ces ragots de concierges, proférés comme des oracles, (1) ont fait rire, même en Allemagne. La *Germania*, dans son supplément du 21 mai, cite cette phrase monumentale des *Débats* : Ce n'est plus un « secret pour personne, que dans la plupart des « campagnes entreprises dans notre pays contre des « personnalités ou des œuvres catholiques, on « trouve la main de Mgr Benigni, et par là, les « intrigues de la Triple-Alliance. » Et la *Germania* ajoute cette information savoureuse : ' Pour se faire une idée complète de cette tragi-comédie, on doit se rappeler que ce même personnage (Mgr Benigni) fut aussi accusé chez nous de faire les affaires de la Triple-Entente et des francs-maçons ». Ainsi, la Triple-Alliance d'une part, la Triple-Entente de l'autre, et en outre la majorité de l'épiscopat français, avec

(1) Voir plus loin à ce sujet une note importante.

le Cardinal Merry del Val par dessus le marché, ce ne seraient là, au dire des Pernot et Compagnie du modernisme international, que des pantins dont Mgr Benigni tient les ficelles. Vraiment il est permis à un journaliste de croire le public bête, mais pas à ce point...

Un mot encore. Le *Journal des Débats*, parlant des condamnations que le *Bulletin* a déjà subies en Espagne, les attribue aux manœuvres politiques du parti « intégriste » espagnol, opposé au gouvernement actuel. C'est au moins une étrange distraction, sinon une claire volonté de tromper, que de ranger parmi ces intégristes l'évêque de Madrid-Alcala, dont on connaît les relations courtoises avec son gouvernement. Or, c'est l'évêque de Madrid-Alcala qui a frappé le plus fortement (et, quoi qu'en disent les *Débats*, avec les résultats les plus heureux) le *Bulletin de la Semaine.*

Dans l'excellente revue mensuelle des jésuites espagnols, *Razon y Fé* (1), un très important article du P. Villada rapporte et commente l'acte épiscopal. En voici un extrait :

« *Avertissement important* ». — Sous ce titre, le *Bulletin Officiel de l'Evêché de Madrid-Alcala* publie en tête de son numéro (1) les intéressantes lignes suivantes : « Nous appelons l'attention du clergé et des fidè-
« les de ce diocèse sur la publication d'une revue inti-
« tulée le *Bulletin de la Semaine* qui se publie en France.
« Elle est destinée aux étudiants, professeurs et publicis-
« tes (chargés de périodiques) étrangers, et a pour objet
« de leur donner des informations complètes sur le pays

(1) N° de Juin 1912. Mensuel. — Plaza de Santo-Domingo. 14, Madrid.

(1) N° 969, correspondant au 11 mars 1912.

« de France, et les études secondaires et supérieures.
« Cette revue vient d'ouvrir une succursale à Madrid,
« dans la librairie de Fernando Fé, Puerta del Sol. Cette
« publication, d'un esprit mauvais, très habile et insi-
« dieux, est, sous une forme plus ou moins déclarée
« suivant les occasions, un véritable organe du moder-
« nisme. Nous mettons en garde contre cette revue le
« clergé de ce diocèse, pour qu'il veille à ce qu'elle ne se
« propage pas au sein des maisons d'enseignement, dans
« les périodiques et parmi les catholiques qui pourraient
« s'intéresser à ce *Bulletin* sans le connaître. »

Des avis semblables se lisent dans d'autres Bulletins ecclésiastiques d'Espagne. Mais celui de Madrid paraît avoir excité d'une façon particulière, chez certaines personnes respectables, un grand étonnement, en traitant, disent-elles, d'une publication qui se glorifie d'être catholique.

Elles auraient dû considérer qu'avant tout, depuis l'Encyclique *Pascendi*, il ne suffit pas qu'une publication affirme qu'elle est catholique (si ses œuvres n'en sont garant), pour la tenir pour sûre et non infectée de modernisme. En effet, parlant des modernistes en religion le Pape dit qu' « ils se cachent, et c'est là précisément un
« sujet de très grande anxiété et d'angoisse, au sein
« même et dans le cœur de l'Eglise. Ennemis, à la vérité,
« d'autant plus préjudiciables qu'ils sont moins décla-
« rés..., de tels hommes pourront s'étonner de se voir
« rangés par Nous parmi les ennemis de l'Eglise ; mais
« il n'y aura d'étonnement fondé chez aucun de ceux qui,
« faisant abstraction des intentions, réservées au juge-
« ment de Dieu, peuvent connaître leurs doctrines et
« leur manière de parler et d'agir. » (1)

Le même jour que les *Débats*, le 17 mai (on sentait la nécessité de faire donner toues les réserves !) le *Temps* revint sur la question, pour essayer d'ac-

(1) Cfr *Razon y Fè*, t. XIX, p. 270.

centuer la diversion sur le terrain politique : artifice grossier éventé depuis longtemps.

L'affaire du *Bulletin de la semaine* prend dans les milieux catholiques des proportions auxquelles ne s'attendaient peut-être pas ceux qui l'ont soulevée. D'abord, en dépit d'une pression exercée sur tout l'épiscopat, c'est seulement jusqu'ici une minorité d'évêques qui a pris contre l'organe catholique la mesure d'interdiction que nous avons signalée.

D'autre part, l'affaire commence à provoquer chez les catholiques belges un certain émoi. Nous avons dit qu'un des griefs invoqués contre le *Bulletin de la semaine* portait sur deux articles relatifs à l'indépendance totale du citoyen catholique. Or ces articles n'étaient que la reproduction de déclarations faites par MM. de Broqueville, Woeste et Carton de Wiart. Ce n'est pas sans surp que ceux-ci et leurs amis se sont vus censurés par une partie de l'épiscopat français ; le XX[e] *Siècle*, organe qui passe pour refléter la pensée du chef du gouvernement belge, se fait, en termes assez nets, l'écho des sentiments que le geste de certains prélats français a suscités dans les milieux catholiques belges :

Nous tenons à dire, écrit le **XX[e] Siècle**, que ces déclarations reflètent exactement les sentiments des catholiques belges, qui veulent la liberté pour tous et le respect loyal d'une Constitution à laquelle ils sont sincèrement fidèles sans arrière-pensée d'aucune sorte. C'est parce que le pays a éprouvé ce loyalisme qu'il témoigne au parti catholique, depuis trente ans, une confiance si souvent renouvelée. Ce loyalisme, les chefs de l'Eglise le connaissent bien ; jamais ils ne s'en sont émus. Le nonce à Bruxelles, et le Saint-Père à Rome, aux fréquentes visites que leur font les journalistes catholiques belges, n'ont jamais eu à l'adresse de nos chefs et de nos hommes d'Etat que des paroles de félicitations et d'encouragement, échos des sympathies constantes de notre épiscopat.

Peu de catholiques belges ont mieux personnifié dans leur carrière politique le caractère constitutionnel et non confessionnel de notre parti qu'Auguste Beernaert. Or on a pu voir hier, au tout premier rang des personnalités qui tiennent à rendre à sa

mémoire un hommage solennel, S. E. le cardinal Mercier et tous les évêques de Belgique. Personne en Belgique ne songera à s'en étonner. Personne non plus ne comprendra qu'on puisse mettre en doute l'orthodoxie des hommes qui s'honorent de continuer son œuvre.

Nous voulons croire que pareille surprise n'est due qu'à un défaut d'information, mais il nous sera permis de regretter, en matière aussi grave, une aussi imparfaite circonspection.

Nous apprenons enfin qu'à Rome on commence à se rendre compte de la faute politique commise. La lettre par laquelle le cardinal Merry del Val approuva l'interdiction portée contre le *Bulletin de la semaine* n'était pas destinée à la publicité. L'autorisation de la publier ne fut donnée que pour forcer la main à une partie de l'épiscopat. Mais le résultat n'a pas été celui que l'on espérait. Un grand nombre d'évêques, et quelques-uns des plus importants, se sont jusqu'ici énergiquement refusés à se mettre à la remorque des intransigeants. Et au Vatican on cherche pour l'heure à se tirer d'une aventure qui menace d'avoir des conséquences toutes différentes de celles qu'on escomptait.

Ces odieux essais d'intimidation à l'égard de Rome, imputables non seulement à la feuille protestante qui les imprime (c'est son rôle), mais aux prétendus catholiques du *Bulletin de la Semaine*, qui en réalité tiennent la plume, n'ont d'autre effet que de disqualifier davantage encore, s'il se pouvait, leurs auteurs. Et quant à l'essai de diversion politique en territoire belge, ceux des rédacteurs du *Bulletin de la Semaine* qui sont habitués à passer fréquemment cette frontière-là (un peu comme M. de Narfon va à Genève, et pour une besogne analogue) en seront aussi pour leur frais.

Une discussion de principes sur le libéralisme belge pourra trouver sa place ailleurs, mais, en attendant et en réponse à cette dernière et insidieuse

information du *Temps*, voici ce que nous écrit un de nos amis, bien informé, et qui a suivi de près cette affaire :

« On se souvient qu'un des plus graves griefs relevés par son Eminence le Cardinal Andrieu dans sa Déclaration concernant le *Bulletin de la Semaine*, consiste en ce que, « contrairement à l'enseignement donné avec insistance par le magistère apostolique (1), ce recueil soutient la théorie de l'indépendance totale du citoyen catholique et même du prêtre en matière politique et sociale. »

« Par une note demandée à un journal belge avec qui il entretient les rapports les plus suivis, note répétée avec complaisance par un grand organe protestant de Paris, le *Bulletin de la Semaine* tente de faire croire à nos voisins du Nord que le Cardinal archevêque de Bordeaux a visé, par le considérant ci-dessus transcrit, des interviews de ministres belges parues dans le *Bulletin de la Semaine* du 31 Juillet 1912.

« Il est manifestement inutile d'opposer un démenti à une assertion aussi audacieuse qu'invraisemblable.

« Néanmoins, afin de dissiper toute équivoque, il est aisé de se rendre compte, ainsi que l'on

---

(1) Principalement par Pie VI (*Auctorem fidei*), Grégoire XVI (*Mirari vos*), Pie IX (*Syllabus*), Léon XIII (*Immortale Dei*, *Libertas præstantissimum*, Au milieu des sollicitudes), Pie X (*Pascendi*, lettre sur le *Sillon*).

fait certains journaux belges eux-mêmes, que, dans chacun des numéros du *Bulletin* cités en son Ordonnance, le cardinal archevêque de Bordeaux n'a visé que des articles émanés de la rédaction de ce recueil.

Au surplus, dans le fascicule du 31 juillet 1912, tout lecteur peut constater que ce n'est point par le subterfuge d'une interview politique, mais au nom de sa propre rédaction, que le *Bulletin de la Semaine*, au cours de son article « éditorial », imprimé en caractères spéciaux, recommande aux « catholiques » qui « entendent jouer un rôle public » d'avoir « le souci de se dégager des formes purement confessionnelles et de séparer nettement leur action politique ou sociale des organismes religieux ».

A ces avocats du *Bulletin*, il faut ajouter le *Radical* (11 mai) sous ce titre : *Catholicisme d'insurrection ; l'Incident Imbart de la Tour ; l'Eglise veut la guerre civile* (rien que cela !) ; *l'Homme libre* de M. Clémenceau, (22 mai : *l'Index et l'Episcopat contre le modernisme*), qui déclare que la mise à l'Index de cette publication (le *Bulletin*) ne peut guère tarder ; — le *Rappel* (14 mai) qui avec son habituelle sûreté d'information prétend que « l'ordonnance de M. de Bordeaux relève comme répréhensible, dans un numéro du *Bulletin*, un extrait d'une encyclique papale ! » Et il ajoute : « L'on com- « prend la stupeur de M. Imbart de la Tour, qui, lui, « est respectueux des dogmes. » — Cela est la note gaie. La note grave et prudente est donnée par M. Julien de Narfon dans le *Figaro* du 26 mai, en quatre grandes colonnes assez gênées où l'auteur nous

révèle maladroitement la tactique du *Bulletin* et de ses amis, qui était jusqu'à présent de se taire, espérant que les adhésions épiscopales ne continueraient pas, et comptant « sur la force apaisante du silence ». Malheureusement « un nombre considérable d'évêques ont adhéré... » Alors ? Alors le chroniqueur du *Journal de Genève* en est réduit à insinuer, avec l'audace de mensonge habituelle au personnage, que l'autorité ecclésiastique est « divisée contre elle-même ». Il eût été très fâcheux que le suffrage d'un Narfon manquât au *Bulletin de la Semaine.*

Comptons encore parmi ses patrons tous les journaux belges « libéraux », c'est-à-dire anti-cléricaux, et aussi les socialistes : *Le Peuple* de Bruxelles, l'*Indépendant Belge*, *l'Etoile belge*, la *Gazette de Bruxelles*, la *Flandre libérale*, etc.

Enfin, aux avocats actuels, il faudra joindre les défenseurs et amis d'autrefois et de toujours, dont nous parlerons plus loin, les Fogazzaro, les Tyrrell, les Houtin, les Paul Sabatier, etc. Ce dernier, qui est comme on sait, le « pape du modernisme », connaît ses brebis et ses brebis le connaissent...

Le *Bulletin de la Semaine* ne pourra se plaindre, croyons-nous, que nous n'avons pas fait la part large à ses avocats. Nous allons la lui faire plus belle encore à lui-même en publiant intégralement le texte de son mémoire justificatif et « confidentiel ».

III. — LE PLAIDOYER « CONFIDENTIEL » DU BULLETIN DE LA SEMAINE

J'imagine que Nos Seigneurs les Evêques ne me contrediront pas si je dis que, depuis quelque temps surtout, ils sont accablés, persécutés, encombrés de papiers « confidentiels ». Rien qu'à les lire et à y répondre, leur vie déjà si surchargée suffirait à peine. Lettres, circulaires, mémoires, de tout format et de toute opinion, imprimés, écrits à la main ou à la machine, etc. Presque toujours, ce sont de soi-disant « persécutés » qui se justifient. Démonstrations, sans cesse recommencées, de MM. Lugan et consorts qui défendent la religion « persécutée » par l'*Action française;* répliques de ces Messieurs de *l'Action française ;* mémoires de M. Duthoit (on s'en souvient) « persécuté » par M. Fontaine ; mémoires de M. Desbucquois « persécuté » par M. Defoyère ; et combien d'autres ! Et toujours, barré de soulignements significatifs et mystérieux, le mot sacramentel qui demande le secret : confidentiel. Malheureusement ce secret est d'ordinaire celui de Polichinelle.

Et les intéressés sont les premiers à faire traîner leurs productions sur les tables de rédaction de tous les journaux amis. A l'heure actuelle, tout le monde déclare avoir lu le mémoire de M. Imbart de la Tour. Dans ces conditions, il faudrait être vraiment bien naïf pour se laisser prendre à un tel piège. Nous dirons donc comme le *Temps* : « Un exemplaire de ce document, qui porte la mention

« confidentiel », nous parvient ». Et nous ajouterons avec lui : « Cette affaire sort du cadre d'une querelle privée. »

De fait, ce n'est pas un exemplaire, mais plusieurs qui nous sont parvenus sans que nous ayons eu à les chercher. Si long et peu intéressant que soit le factum, nos lecteurs nous pardonneront de leur en infliger le texte complet.

Dans ce mémoire adressé par un catholique censuré à un prince de l'Eglise, son juge, chaque phrase appellerait l'une de ces trois annotations : insolence, contre-vérité, inconscience. Nous ferons suivre chaque partie de la lettre de quelques explications. Une dénégation audacieuse, comme celles qu'accumule M. Imbart de la Tour, tient en deux mots : pour la confondre, il faudrait accumuler de longues pages de faits et de textes. Nous serons aussi brefs que possible. Le *Bulletin de la Semaine*, c'est en perspective, tout un monde : le monde du libéralisme erroné, moderniste et anti-catholique. Haineuse et retorse chez les vrais sectaires, cette erreur a de très subtiles ramifications en d'innombrables consciences timides, ignorantes ou trompées, mais souvent droites, honnêtes et même zélées. *Tous* les milieux sont, à l'heure actuelle, plus ou moins contaminés. C'est ce qui rend la lutte si âpre et si ingrate, de la part de ceux qui défendent la vérité tout court, et pour elle-même.

LETTRE A SON EMINENCE LE CARDINAL ARCHEVÊQUE DE BORDEAUX

en réponse à une ordonnance de ce prélat touchant " Le Bulletin de la Semaine "

EMINENCE,

J'ai lu avec une pénible surprise, dans « *La Croix* » du 13 Avril 1913, la « déclaration » par laquelle vous invitez les prêtres et les fidèles de votre diocèse à ne pas lire « *Le Bulletin de la Semaine* » et à ne pas s'y abonner.

Quelque effort qu'aient fait jusqu'ici les journaux intransigeants (1), aucun évêque n'avait cru devoir intervenir contre un organe (2) que le loyalisme de ses rédacteurs, la correction de son attitude semblaient devoir mettre à l'abri, sinon de toute critique, du moins de toute sentence.

(1) M. Imbart de la Tour croit-il donc que les évêques n'agissent que sous la pression des journaux ? Quelle idée se fait-il de l'intelligence et de la conscience des juges de la foi ?

(2) Contre-vérité. « En 1911, deux... évêques, celui « de Quimper... et celui de Bayonne... s'opposaient « déjà à la propagande du *Bulletin.* » (*Journal des Débats*, 17 mai 1913). En 1912, il fut interdit par l'évêque de Santander. « La mesure prise à Santan- « der fut appliquée à Barcelone et à Madrid. » (*Journal des Débats*, ibidem). — Le même journal explique que en 1908, 1909, 1910, (il aurait pu ajouter 1911 et 1912), des interventions épiscopales de plus en

plus pressantes eurent lieu dans les réunions d'évêques de l'Institut Catholique de Paris (et d'ailleurs) contre le *Bulletin*. La *Semaine Religieuse* de Toulouse, publiant l'adhésion de Mgr Germain à la déclaration de Bordeaux, déclare « que depuis longtemps les tendances de cette revue avaient inquiété NN. SS. les évêques protecteurs de l'Institut catholique, et que défense avait été faite, par Mgr l'archevêque de Toulouse, à l'Institut et aux divers établissements de son diocèse de s'abonner à cette revue... » — Mgr Castellan, évêque de Digne, écrit qu' « *il y a quatre ou cinq ans*, il avait déjà exprimé à la rédaction de cette feuille ses sentiments de désapprobation à cause de ses tendances doctrinales plus que téméraires et de son attitude irrespectueuse envers l'autorité ecclésiastique » et pendant la retraite pastorale « il avait nommément désigné le *Bulletin de la Semaine* comme une lecture dangereuse...» M. Imbart de la Tour ne pouvait rien ignorer de ces faits : comment donc ose-t-il écrire que « jusqu'ici aucun évêque n'avait cru devoir intervenir ? »

Les circonstances seraient-elles changées ? Quelles raisons rendent opportune une mesure qui vise des articles, parus la plupart depuis deux ans, et dont l'autorité ecclésiastique n'avait point songé à s'émouvoir ? Cela est déjà troublant. Mais voici qui l'est plus encore.

Le *Bulletin* a été fondé en 1904. Le caractère de sa doctrine n'a pas varié un instant. Et c'est, à la lettre, presque dans chaque numéro, qu'on peut ramasser, à la pelle, les articles gravement répréhensibles de la nature de ceux que relève l'Eminent Archevêque de Bordeaux.

Des constitutions du Saint-Siège recommandent aux Evêques de ne pas condamner des écrivains catholiques sans les prévenir ou les entendre (1). Des instructions récentes et plus précises de S. S. Pie X aux Evêques d'Espagne ont confirmé, plus spécialement en faveur de la presse, ces enseignements. Le 22 Avril 1911, le Cardinal Secrétaire d'Etat adressait au Cardinal Archevêque de Tolède les lignes suivantes :

---

(1) M. I. de la T., qui connaît les règles de la méthode historique, se garde bien, et pour cause, de nous indiquer le texte ou la date de ces « Constitutions », qui dès lors restent dans le vague : il sait fort bien que ces textes, quels qu'ils puissent être, ne tourneraient pas à son avantage, et que lui-même a été « averti » et « entendu » bien au-delà de ce que demandait le droit et même la longaminité la plus patiente. Par contre, voici le texte d'une constitution du Saint-Siège, parfaitement nette et précise : il s'agit du *Motu proprio Sacrorum Antistitum* de Pie X, du 10 septembre 1910. Et le Pape y traite, *ex professo*, et de la manière la plus solennelle, précisément ce point de droit : « Du devoir strict des évêques de prohiber publiquement les écrits dangereux, publiés ou *même simplement répandus* dans leurs diocèses. » Que M. I. de la T. veuille bien lire avec attention : chaque mot est pour lui ; je me permets d'en souligner quelques-uns :

« Généralement, Vénérables Frères, — et c'est ici un point capital — faites tout au monde pour bannir de votre diocèse tout écrit pernicieux, recourant, *pour cela, s'il en est besoin, à l'interdiction solennelle*. Le Saint-Siège ne néglige rien pour faire disparaître les écrits de cette nature.; mais le nombre en est tel aujourd'hui que les censurer tous est au-dessus de ses forces. La conséquence, c'est que le

remède vient quelquefois trop tard, alors que le mal a fait ses ravages. Nous voulons donc que les *évêques, méprisant toute crainte humaine, foulant aux pieds toute prudence de la chair, sans égard aux criailleries des méchants*, suavement, sans doute, mais fortement, *prennent chacun en ceci leur part de responsabilité*, se souvenant des prescriptions de Léon XIII, dans la Constitution Apostolique « Offi-« ciorum » : que les Ordinaires, même comme Dé-« légués du Siège Apostolique, s'efforcent de pros-« crire les livres et autres écrits mauvais, publiés « *ou répandus* dans leurs diocèses, et de les arracher des mains des fidèles. »

« C'est un droit qui est conféré dans ces paroles, mais aussi un devoir qui est imposé. Et que nul ne pense avoir satisfait aux obligations de sa charge s'il Nous a déféré un ou deux ouvrages et laissé les autres, en grand nombre, se répandre et circuler. »

Nous recommandons tout particulièrement à M. I. de la T. de méditer le paragraphe suivant de la même constitution :

« Ne vous laissez pas arrêter, Vénérables Frères, au fait que l'auteur a pu obtenir d'ailleurs l'*Imprimatur* : cet *Imprimatur* peut être apocryphe, ou il a pu être accordé sur examen inattentif, ou encore par trop de bienveillance ou de confiance à l'égard de l'auteur... Puis le même aliment ne convient pas à tous : de même, un livre inoffensif dans un endroit peut, au contraire, à raison des circonstances, être nuisible dans un autre. Si donc l'évêque, après avoir pris l'avis d'hommes prudents, juge nécessaire de censurer dans son diocèse quelque livre de ce genre, qu'il le fasse, Nous lui en donnons très volontiers la faculté. Nous lui en imposons même l'obligation. »

A plus forte raison s'il s'agit, non des livres, mais

« Que les Evêques s'abstiennent de toute censure pu-
« blique contre quiconque, à moins d'une nécessité ur-
« gente et, s'ils jugent que quelqu'un mérite une moni-
« tion, qu'ils le fassent venir *et le corrigent privément et paternellement...* »

Et plus loin :

« Qu'aux termes de l'encyclique *Pascendi*, les Ordi-
« naires aient des censeurs recommandables par leur
« prudence, chargés de lire attentivement, après leur
« publication, les périodiques écrits par des catholiques,
« et, s'il s'y trouve quelque chose de dangereux, d'en
« *enjoindre de manière opportune et secrète la correction.* » (2).

De ces garanties, les catholiques de France seraient-ils seuls exclus ? Ou plutôt, parmi eux, seuls les rédacteurs du « *Bulletin de la Semaine* » ?

---

des périodiques, qui n'ont pas, on le sait, besoin d'*imprimatur* proprement dit, mais qui sont soumis, en vertu de ce même *motu proprio*, dans le diocèse où ils s'impriment, à une législation nouvelle : celle des censeurs diocésains pour périodiques :

« Qu'à chaque journal et revue rédigé par des catholiques, soit assigné, autant que faire se pourra, un censeur spécial, dont ce sera le devoir de lire intégralement et attentivement, en temps opportun, chaque numéro publié, et, s'il y rencontre quelque idée dangereuse, d'en imposer, dans le numéro suivant, la correction. Ce même droit appartiendra à l'Evêque, lors même que l'avis du censeur aurait été favorable. »

(2) C'est d'après la législation rappelée dans la note qui précède, qu'il faut comprendre les deux bribes de textes que M. I. de la T. extrait d'une lettre du Cardinal Merry del Val à l'archevêque de Tolède, et qu'il entend tout de travers. Il s'agit dans cette

Il est vrai : Votre Eminence peut ignorer qu'à Bordeaux même, parmi nos fondateurs, se trouvent quelquelques-uns des plus fermes soutiens de ses œuvres. (1) Et il se peut aussi que,dans cette belle et intelligente ville, mon souvenir ait laissé si peu de trace que nul n'y puisse témoigner, et de l'amitié qui m'unissait à vos

---

lettre (le Cardinal le dit au début) de prescriptions « qui regardent *particulièrement* les évêques espagnols et leur clergé. » Et la première des phrases citées n'a point trait à la censure des livres, mais à celle des actes et des personnes, ce qui n'a rien à voir ici. La seconde est le commentaire du dispositif rappelé à la fin de la note précédente, et qui regarde exclusivement le censeur *diocésain* du lieu où s'imprime le périodique. Il s'agit ici uniquement des corrections de détail que ce censeur peut avoir à exiger pour chaque numéro du périodique, comme nous l'avons expliqué. Le Cardinal Merry del Val recommande « particulièrement aux censeurs espagnols » que ces corrections se fassent d'une manière opportune et discrète. Comment M. I. de la T. s'est-il arrangé, avec le censeur diocésain de qui il relève, pour la correction de détail de chaque numéro de sa revue, depuis le *Motu proprio Sacrorum Antistitum?* C'est son affaire, et cela ne me regarde en aucune façon. Mais cela non plus n'a rien à faire avec le droit absolu de l'archevêque de Bordeaux d'interdire à ses diocésains la lecture d'un périodique dont il a jugé la doctrine « persévéramment » pernicieuse Il est donc parfaitement absurde de parler ici de prétendues « garanties » dont le *Bulletin de la Semaine* serait exclus.

(1) Fi ! Ceci ressemble à une manœuvre dont je ne veux pas écrire le nom.

deux illustres prédécesseurs, et de l'action, si modeste qu'elle soit, qu'il m'a été donné d'exercer sur la jeunesse (2).

Mais que votre Eminence ait pu croire que « *Le Bulletin de la Semaine* » se fût refusé à une explication (3), voilà qui m'afflige. Dans une circonstance récente, à la suite d'articles qui avaient suscité quelque émotion, le Cardinal Archevêque de Paris voulut bien nous adresser des observations et des conseils (4). Notre vénéré pasteur pourrait dire avec quelle reconnaissante déférence sa paternelle intervention a été reçue.

Mais je n'insiste pas. Votre Eminence a cru pouvoir nous juger sans nous entendre (5). Elle veut bien nous faire connaître ses raisons. Qu'Elle me permette dès lors, puisqu'elle nous donne des preuves de les examiner.

---

(2) Suffisance un peu naïve. En tout cas, *amicus Plato, magis amica veritas.*

(3) Une « explication », de puissance à puissance, n'est-ce pas ? Attitude de « respect et de soumission parfaite à l'autorité épiscopale » !

(4) Lisez : une monition et un blâme proprement dit. M. I. de la T. sait mieux que personne que la longanimité de l'autorité ecclésiastique a été poussée à bout par les provocations incessantes du *Bulletin* qui a mis cette patience à l'épreuve depuis de longues années.

(5) On « entend » le *Bulletin de la Semaine*, tous les huit jours, depuis plus de neuf années. Et on ne l'a que trop entendu. C'est tout ce qu'il faut répondre à cet air de serinette dont certains abbés libérâtres nous rebattent les oreilles : « Nous ne sommes pas de ceux qui condamnent les gens sans les entendre ! » S'il s'agit des *actes* d'un accusé qu'on doit juger, il faut l'entendre, et l'Eglise le fait toujours, et surabondamment. S'il s'agit des *écrits* d'une revue

Que nous reprochez-vous, Monseigneur ? Trois choses: nos intentions, nos omissions, nos erreurs.

Qu'un journal catholique « inculque persévéramment à ses lecteurs l'esprit de désaffection et de mésestime à l'égard des décisions du Siège apostolique », que non moins « persévéramment » le même journal répande « l'esprit de désaffection et de mésestime à l'égard des actes de la juridiction épiscopale dirigés contre les nouveautés téméraires... » cela est grave, en effet. Comment cette attitude de révolte serait-elle conciliable avec la foi ?

Mais, Dieu merci, Eminence, elle n'est pas la nôtre.

On a pu nous en accuser, dans certaines feuilles rivales « au zèle plus grand que l'autorité » (1); donner les preuves, jamais. — La résistance à Rome ? Qu'on cite un seul décret apostolique que nous aurions discuté, critiqué, réprouvé ? Des directions que nous aurions dénigrées ou combattues ? Serait-ce l'encyclique sur le modernisme ? Le décret sur la Première Communion ? Les conseils prodigués sur l'union des catholiques ? Quelle clameur si nous avons tenu envers Pie X la conduite que certains journaux ont suivie envers Léon XIII, sans que vos prédécesseurs, ni vous-même, ayez jamais songé à sévir (2).

---

qui s'explique toutes les semaines depuis neuf ans et demi, et dont la doctrine détestable et parfaitement consciente n'a pas varié un seul jour, l'accusation de condamner sans entendre est une mauvaise plaisanterie.

(1) Cette formule est du *Temps :* M. I. de la T., qui l'avait inspirée au journal protestant, la lui reprend pour s'en couvrir : petit échange de bons offices.

(2) Ici, l'audace est telle, qu'il faut renoncer à s'indigner, et peut-être faut-il plaider l'inconscience. Peut-être M. I. de la T. ignore-t-il ce que contiennent les neuf volumes et demi qui forment la collection de son *Bulletin.* C'est à chaque page qu'on fait des

découvertes stupéfiantes. Il ne s'agit pas de dépouiller ici, même superficiellement, ces volumes. Mais je supplie quelqu'un de nos amis, qui ait de la doctrine, et qui ne craigne pas la nausée, de s'atteler à cette besogne. Il aura vraiment en perspective la vision d'un monde, le monde du modernisme, le monde doctrinalement ennemi de l'Eglise.

Comment le *Bulletin de la Semaine* traite Pie X, non seulement dans tel ou tel de ses décrets, mais dans sa doctrine tout entière, dans ce qui est l'âme de son enseignement, de ses directions, de son pontificat et de son œuvre, dans sa personne sacrée, vénérée même par les hétérodoxes et les incroyants ? Veut-on le savoir ? Voici un texte qui nous dispensera d'en citer d'autres, car il est, comme dit le *Temps*, « représentatif de tout un système ».

Le 31 janvier 1912, M. George Fonsegrive rendait compte dans le *Bulletin* du livre de M. Julien de Narfon, intitulé *La Séparation des Eglises et de l'Etat*. On sait ce qu'est l'ignoble pamphlet de ce personnage ; malgré le dégoût, il faut citer les lignes par lequelles il se termine, sous le titre *Délation et terreur :*

« Le mysticisme de Pie X, le sectarisme du Car-
« dinal Merry del Val, l'arrivisme de Mgr Benigni,
« si étrangement associés pour des fins providen-
« tielles que Dieu sait et que nous ne connaissons
« pas, font peser sur l'Eglise de France une vérita-
« ble terreur. La délation est partout... Nous verrons
« d'autres capitulations. L'Eglise de France descen-
« dra, s'abaissera encore, jusqu'à ce qu'il plaise à la
« Providence de la relever. L'heure du relèvement
« viendra. Mais il est à craindre qu'elle ne sonne
« pas sous le pontificat actuel. Je demandais un jour

« au feu Cardinal Mathieu si l'on pouvait raison-
« nablement concevoir quelque espoir à brève
« échéance. — « Aucun, me répondit-il, le Pape se
« porte bien. » (1)

Or, c'est au sujet de cet ouvrage, disons le mot, de cette ordure, que M. George Fonsegrive écrit :

M. Julien de Narfon vient de publier un volume : *La Séparation des Eglises et de l'Etat*, dans lequel on trouvera, sur tous ces points, comme sur les événements qui ont précédé et suivi la séparation, *de précieux renseignements* (2). Les ayant signalés et commentés au jour le jour dans le *Figaro*, *notre distingué confrère* n'a eu guère qu'à rassembler ses principaux articles pour retracer la suite à peu près complète de *cette histoire si curieuse pour l'esprit*, si dramatique pour la conscience.

Il est exact la plupart du temps et il faut bien dire que l'on trouve dans son volume nombre de faits avérés qu'il serait difficile de trouver ailleurs. Dans ces affaires de la séparation, on a beaucoup parlé par préterition. ET L'ON NE PEUT QU'ÊTRE RECONNAISSANT, A CEUX QUI ONT LE COURAGE DE DIRE TOUT HAUT CE QUI A ÉTÉ, ALORS MÊME QUE DES USURPATIONS D'AUTORITÉ EXIGERAIENT QU'ON LE TUT. »

Rapprochez cette phrase de celles de M. Julien de Narfon que j'ai citées plus haut (et qui résument tout son ouvrage) et vous pourrez apprécier ce que vaut le « profond respect » du *Bulletin de la Semaine* pour l'autorité et la personne du chef de l'Eglise. Vous pourrez juger avec quelle sournoise habileté le *Bulletin* insinue ici en quelques mots dans l'esprit de ses lecteurs tout le fiel des perfidies, des calomnies distillées par M. de Narfon dans son livre, le plus méprisable, assurément, le plus exécrable qui ait été écrit contre le Pape ; chacune de ses pages sue la

(1) P. 312-313.

(2) Les soulignements sont de moi. — (B. G.)

haine et cherche à jeter l'odieux et le ridicule sur la pensée, l'œuvre, l'enseignement, la personne de Pie X. Et notez bien que les restrictions même dont M. George Fonsegrive accompagne les éloges qu'il décerne au livre de M. de Narfon accentuent encore la scandaleuse complicité du *Bulletin* avec l'insulteur du Pape : tellement ces restrictions sont faibles et lâches. C'est tout au plus si M. Fonsegrive accorde qu'on pourra, si on y tient, taxer M. de Narfon d'un peu « d'irrévérence ou de présomption », mais il a soin de le déclarer formellement impeccable quant à la doctrine. Ce brevet d'orthodoxie est tout aussi flatteur pour celui des deux compères qui le décerne que pour celui qui le reçoit. Et tout l'esprit théologique du *Bulletin* est dans cet épisode.

Que M. I. de la T. est imprudent d'évoquer le nom de *modernisme !*

Il n'est pas une seule des erreurs si complexes cachées sous ce nom, que le *Bulletin de la Semaine* n'ait sinon enseignée à découvert (il ne s'occupe point de théologie, le bon apôtre, cela est « au-dessus de sa compétence »), mais il n'en est pas une seule qu'il n'ait subtilement favorisée, et « persévéramment » inculquée. — « Des faits et des preuves ? » demande M. I. de la T. — Il y en a au moins autant que de colonnes dans la collection du *Bulletin*. Au hasard, et très à la hâte, voici quelques indications.

L'Encyclique *Pascendi*, du 8 septembre 1907 ? Il la publie, en petit texte, par petites tranches et en mauvaise place, à partir du 21 septembre. Mais le seul commentaire qu'il en donne, ce sont (année 1907, p. 627) les lettres au *Temps* de son « éminent ami » M. Fonsegrive, lettres trop connues, et que M. Houtin, dans son *Histoire du modernisme*, a raison de citer, avec l'article fameux de M. de Narfon dans le

Journal de Genève, comme synthétisant la doctrine et l'attitude des modernistes. — En 1908, quand M. Loisy publie ses *Simples réflexions* sur l'Encyclique, œuvre odieuse d'apostat, le *Bulletin* l'annonce en ces termes (1908, p. 81) : « M. l'Abbé Loisy vient « de publier, en même temps que les deux volumes « de ses *Evangiles synoptiques*, un livre intitulé « *Simples réflexions*, etc. Nous empruntons au « *Temps* (5 février) l'analyse de cet ouvrage. » Suit l'article du *Temps*, dont on devine l'esprit. Et c'est tout. Et ceci n'est point un fait isolé : c'est la tactique « persévérante » dans tous les numéros.

Au début de cette année 1908, en pleine mêlée moderniste, à l'heure où tout catholique qui a la foi vivante sent qu'il y va *de tout* pour l'Eglise, que le péril dogmatique, la question doctrinale priment tout le reste, à l'heure où l'Eglise frappe les coups les plus terribles et les plus nécessaires en excommuniant les hérétiques, le *Bulletin de la Semaine*, dans son numéro du 1er janvier, développe son programme en deux articles : qu'on veuille bien faire attention à ce que je souligne, et aux sous-entendus évidents.

« Que voulions-nous faire ? *Un parti ? une école ? Non pas, mais une œuvre d'éducation.* Apprendre aux catholiques *à réfléchir*, les mettre en contact *moins avec des formules qu'avec des faits*, substituer à la politique verbale et *aux invectives stériles* des connaissances pratiques et des jugements positifs... (En second lieu) au milieu de *nos divisions et de nos haines* ,rester fidèles à ces qualités bien françaises et bien chrétiennes, de probité, de courtoisie, de bonne humeur, n'être ni de ceux qui insultent *ni de ceux qui dénoncent...* » Entendez que le *Bulletin* veut surtout ne pas être de ceux qui dénoncent et combattent

l'erreur, mais dénoncer et attaquer ceux qui la combattent : ce sera sa manière à lui de ne pas faire de théologie. Goûtez particulièrement ce qui suit :

« Il y a longtemps que Le Play reprochait aux catholiques de son temps *cet exclusivisme, cette intransigeance qui ont causé « tant de mal »*. La première réforme qu'il leur conseillait était celle de leurs méthodes... Car telle est l'œuvre essentielle, *unique*, celle de l'heure présente. »

Quant aux récentes encycliques, voici tout ce qu'il trouve à en dire : « Certes il serait puéril de nier *le désarroi momentané* provoqué par les récentes encycliques dans le domaine de la spéculation. »

A qui voudrait apprécier combien « persévéramment » (selon le mot du Cardinal Andrieu), le *Bulletin* inculque à ses lecteurs les erreurs les plus pernicieuses du modernisme, je conseillerais simplement de pointer, dans les tables de ce recueil, toutes les pages où il est question de Fogazzaro, depuis *il Santo* jusqu'à *Leila* et jusqu'à la mort du « cher et illustre Maître ». M. I. de la T. ne peut avoir oublié le discours chaleureux par lequel lui-même, après la condamnation de *Il Santo*, (livre assommant, mais qui contient le vrai plan de l'hérésie internationale des temps nouveaux), et quelques mois avant l'encyclique *Pascendi*, saluait publiquement à Paris le « croyant qui a su allier dans une grandeur incomparable les audaces généreuses de l'esprit au loyalisme de sa foi poussé jusqu'à la souffrance, jusqu'au sacrifice... », le « penseur qui dans cette crise douloureuse où s'enfuit un monde », etc.— Le monde qui s'enfuirait, si le plan tracé dans *Il Santo* se réalisait, ce serait tout simplement le catholicisme... Qu'on n'oublie pas de noter au passage, lors de la

condamnation du *Rinnovamento*, cette page du *Bulletin* (1907, p. 467) : « Nous croyons savoir que la mesure qui afflige profondément les amis de l'illustre écrivain ne peut les décourager pas plus qu'elle ne le découragera lui-même... Mais nous doutons que le système de condamnation que la Curie semble devoir inaugurer arrête le mouvement d'idées et de réformes qui se fait jour de plus en plus dans la profondeurs de la conscience catholique... » Ce mouvement, c'était l'hérésie la plus destructive de toute religion réelle... Qu'on n'omette pas surtout l'oraison funèbre (*Bulletin*, 15 mars 1911) consacrée à Fogazzaro par M. l'Abbé Félix Klein : « Sa foi illumine ses livres... Aux disciples et aux amis... nous envoyons notre sympathie profonde. L'un d'eux..., celui-là même qui récemment a présenté *Leila* aux lecteurs de ce *Bulletin* (article de M. Giuseppe Gallavresi, 1910, pp. 372, 672), m'écrivait hier dans un énergique langage : « Vous pouvez comprendre l'amertume de cette perte, qui est comme la décapitation de l'Italie croyante. » Et M. Klein continue : « Une grande partie de la France croyante, celle que Fogazzaro a beaucoup aimée et où il comptait tant d'admirateurs, partage le deuil de sa patrie, et souffre de sa mort aussi cruellement que s'il lui appartenait. » — Ainsi d'un bout à l'autre du *Bulletin*, éloge, sans la moindre réserve, du « fogazzarisme ». C'est ainsi que le *Bulletin* « ne s'occupe pas de théologie. »

Je conseille encore aux chercheurs de parcourir, dans les tables du *Bulletin*, la rubrique *philosophie* : ils feront à chaque pas d'utiles trouvailles. Ai-je besoin de rappeler que l'une des principales erreurs du modernisme (disons la principale), c'est qu'il soustrait à la foi révélée toute base rationnelle en

éliminant de la philosophie toute donnée absolue, toute vérité définitive. Or voici ce que M. Fonsegrive écrivait dans le *Bulletin* en 1907 (p. 406), lors de la disparition de la *Quinzaine* : « Les catholiques « sont dogmatiques en religion : en quoi ils ont évi- « demment raison... Mais ils ont trop souvent le tort « de transporter partout ce même esprit dogmati- « que ; ils professent des dogmes politiques, des « dogmes économiques, des dogmes sociaux... » Logiquement M. Fonsegrive doit ajouter surtout : « des dogmes philosophiques » ; et s'il ne le dit pas, c'est que précisément tel est le fond de sa pensée et qu'il ne voudrait pas la livrer. Il continue : « Nous faisons ici assez exactement profession *de n'avoir pas de doctrines*. Nous ne connaissons pas, dans l'ordre des choses humaines, de question fermée. » Et la même année (p. 361) prétendant démontrer que « l'ontologie n'est pas une science », il professe très ouvertement ce même agnosticisme philosophique qui est l'âme du modernisme. Il serait puéril d'ailleurs de démontrer aux professionnels que telle est l'atitude de cet esprit essentiellement inconsistant et fuyant.

Le 5 décembre 1906, le *Bulletin* avait publié, en les proposant à l'admiration de ses lecteurs, les pages les plus hétérodoxes de M. Edouard Le Roy sur le miracle. Lorsque fut condamné le détestable ouvrage *Dogme et critique* où ce professeur exposait sa doctrine, le *Bulletin* donnait cette information (1907, p. 486) : « Le Cardinal Respighi, Vicaire de Sa Sainteté vient de publier un décret par lequel il signale comme funeste et démoralisant le livre *Dogme et critique* de M. Ed. Le Roy, déjà blâmé dans une note récente de l'*Osservatore Romano*... Une décision de

l'*Index* dans le même sens ne pourra tarder à intervenir. »

Or, dans la même colonne, qu'on veuille bien noter ce détail) le *Bulletin* ajoutait en son propre nom, et au sujet de cette même note de l'*Osservatore Romano* : « Quoi qu'il en soit, au fond, nos lecteurs apprécieront par cette note si l'inconvenance du ton et l'odieux des insinuations à l'égard d'un penseur (M. Le Roy) justement considéré par ses pairs, n'achèvent pas de disqualifier un organe, dont on a décidément trop souvent l'obligation de rabattre les prétentions outrecuidantes ».

Joli exemple, n'est-ce pas, des méthodes du *Bulletin*, de son « respect » pour les décisions et les directions romaines, et de la manière dont il ne « fait pas de théologie » ?

On pourrait allonger indéfiniment cette analyse. Je note, au sujet de philosophies plus récentes, que la doctrine de M. Boutroux, essentiellement moderniste et panthéistique, est louée sans réserve aucune, (1908, p. 274 ; 1912, p. 529, article de fond) ; que celle de M. Bergson, incurablement anticatholique, fait l'objet de panégyriques continuels et sans restriction (1908, p. 198, p. 217-219, p. 333 ; — 1911, p. 71 et suiv.; p. 642 ; — 1912, p. 107 ; de même la philosophie de M. Hamelin, 1908, p. 237.) — Etc., etc.

Quant à la conformité des idées et des tendances du *Bulletin* avec les directions et les décisions du Saint-Siège, en toute circonstance il a toujours suffi de rechercher dans quel sens le *Bulletin* inclinait pour être sûr que Rome ou s'était prononcée ou allait se prononcer dans le sens diamétralement opposé : cela est automatique. Ainsi en fut-il pour la loi de séparation, pour les cultuelles, pour la question des

assemblées épiscopales, pour celles du contrat de location des églises, de la dévolution des biens, des mutualités ecclésiastiques, etc. Dans toutes ces discussions, on sait l'attitude que tint l'Abbé Lemire, collaborateur du *Bulletin* ; celui-ci le défendit toujours. Je ne note que pour mémoire l'insolence du *Bulletin* (allié en ceci à M. de Narfon) à l'égard du Pape, au sujet de ce qu'il appelait « le fait du Pape » dans la question du mode de nomination des évêques français (1908, p. 205, 217).

Commence-t-on à comprendre l'imprudence de M. I. de la T. quand il demande arrogamment au Cardinal Andrieu « des faits et des preuves » ? Lisons plutôt :

L'hostilité contre l'épiscopat ? Là encore, Monseigneur, des faits et des preuves ? Quelles sont ces « nouveautés téméraires » que nos évêques ont condamnées et que nous aurions défendues ? Les mesures collectives et concertées qu'ils ont prises et que nous aurions décriées ? Nous n'avons cessé, au contraire, de défendre l'épiscopat contre des instances, des suspicions, des calomnies, que tout le monde connaît. Nous avons tenu à le renseigner ; nous avons toujours réclamé la pleine liberté de son gouvernement contre des intrusions de parti ou de presse qui cherchaient à la restreindre et peut-être à la capter. De ces marques d'attachement, dans « *Le Bulletin de la Semaine* », les exemples abondent. On se garde bien d'en parler. Je ne finirais pas ma lettre si je voulais les citer tous.

Il est vrai, il y a les numéros des 25 Septembre 1912, 12 février et 26 mars 1913. Trois textes ! C'est bien peu pour un organe, qui, vous ne pouvez l'ignorer, compte près de dix années !.... Et trois textes sont-ils suffisants pour étayer l'accusation d'inculquer « persévéramment » le mépris de l'autorité religieuse ?

Le décret de la Consistoriale sur le P. Lagrange ?.... Nous avons signalé après et d'après « *Le Journal des Débats* » les intrigues politiques qui auraient pesé sur la condamnation. Comme « *Le Journal des Débats* », nous n'avons discuté ni la teneur ni la valeur de la condamnation même. Ces questions doctrinales ne sont point de notre compétence. Mais est-il donc sans exemple que les pouvoirs spirituels aient été accessibles à des influences intéressées ? Et, pour ne citer qu'un fait connu de tous, les journalistes ont-ils manqué de respect au Sacré-Collège en signalant l'ingérence germanique au Conclave de 1903 ? — M. Franon ?.... Qui eût cru qu'un simple fait-divers, — transmis, d'ailleurs, par une personnalité ecclésiastique qualifiée pour nous inspirer confiance, — touchant un homme vénérable, mais obscur, pût nous valoir quelque désagrément ? — M. l'Official de Cambrai ?.... Ici, j'en conviens, nous avons applaudi à l'appel interjeté de sa sentence. Mais, quoi donc ! la liberté dont usent, à l'égard des Evêques eux-mêmes, certains journaux réputés pour leur orthodoxie, ne serait-elle point pour nous une suffisante excuse ? Ne lisons-nous point dans certaine « *Critique du Libéralisme* », par exemple, tantôt une attaque, tantôt un blâme, ailleurs des inquiétudes charitables sur certains de vos collègues qu'il est inutile de désigner ? Je n'ai point ouï dire, Eminence, que vous ayez jamais accusé cette feuille, ni quelques autres, « d'inculquer persévéramment la désaffection et la mésestime à l'égard de l'épiscopat » ? Alors, pourquoi nous seuls ? Nous n'avons critiqué que M. l'Official. Nous ne pouvions croire que MM. les Officiaux de France, et plus particulièrement M. l'Official de Cambrai, fussent investis d'un privilège refusé aux Evêques. En tout cas, pourquoi nous censurer avant que le tribunal d'appel ait rendu sa sentence ? (1)

---

(1) Sur le prétendu « appel au bras séculier » qui nous a été reproché par certains journaux, nous nous sommes expliqués dans le n° du 19 Février 1913, qui protestait contre une interprétation inexacte. (Note de M. I. de la T.)

Les « nouveautés téméraires », nous les avons, ce nous semble , quelque peu indiquées, et nous avons signalé plus de « trois textes ». Quant à ceux-ci, que le Cardinal Andrieu avait notés, non seulement M. I. de la T. ne disculpe point le *Bulletin*, mais il aggrave lourdement son cas. Ceci, M. Merlier l'a vivement, mais fort logiquement établi dans un article de la *Vigie*, du 22 mai :

Le Cardinal avait écrit :

« Dans son numéro du 25 septembre 1912, ce recueil a présenté une sentence de la Sacrée Congrégation Consistoriale — dont le préfet est le Souverain Pontife en personne — comme inspirée non point par l'intention d'appliquer des sentences doctrinales et disciplinaires déjà promulguées en matière biblique, mais par l'intention de miner un foyer d'influence française pour favoriser la politique allemande ; interprétation d'autant plus contraire à la vérité matérielle des faits que le même décret de la Sacrée Congrégation Consistoriale condamnait, en même temps qu'un exégète français, deux exégètes d'Allemagne pour le même motif d'insuffisante conformité avec les décisions de la Commission pontificale des études. »

Eh bien ! sur le fait de la condamnation des deux exégètes allemands, il n'en est pas dit un mot dans le Mémoire. Il n'y a rien, rien, rien, on a pu le constater plus haut. Et cependant ce fait est capital et c'est lui qui permet de mesurer la perfidie du « Bulletin de la Semaine » dans la question du décret de la Consistoriale. Et non seulement M. Imbart de la Tour ne manifeste aucun regret de sa faute, non seulement il ne s'en excuse pas, bien qu'il ait sous les yeux les preuves que le « Bulletin de la Semaine » s'est livré contre la Congrégation romaine à une attaque indigne, mais il aggrave son cas. Et comment ? En insinuant que Pie X a été élu par les Allemands, alors que le cardinal Rampolla, tout le monde le sait, a eu dans le scrutin qui suivit le veto de l'Autriche, plus de voix qu'il n'en avait eu dans les scrutins précédents. Le « Bulletin de la Semaine », vraiment, n'est-il pas plus scandaleux encore dans sa réponse que dans son article ? S'il n'hésite pas devant de pareilles vilenies quand il se défend, à quelles audaces ne pouvait-il pas se croire autorisé par ses dix ans d'impunité ?

Et pour le cas Franon, avec quelle désinvolture M. Imbart de la Tour s'en lave les mains ! On raconte au « Bulletin » que deux évêques ont assassiné, par un reproche immérité, un prêtre d'élite. Le « Bulletin » ne prend même pas la peine de vérifier l'accusation : il imprime tout vif. Matériellement, le récit est faux, car l'abbé Franon, alité plusieurs semaines après l'incident, mourait... de la tuberculose. Ça ne fait rien, il faut que ce soit les deux évêques qui l'aient tué. Et lorsqu'on souligne l'indignité du « Bulletin de la Semaine » : « Franchement, répond doucereusement M. Imbart de la Tour, y a-t-il là de quoi tant s'émouvoir ? Ce n'était qu'un simple fait-divers. L'abbé Franon, du reste, était **si obscur** ! » Vous comprenez bien, n'est-ce pas ? que pour les rédacteurs du « Bulletin » l'**obscurité** d'nu prêtre dont on a jeté le cadavre à la face de deux évêques devrait leur mériter une plus large absolution. Et ils figurent au premier rang de nos démocrates !

Arrivons au jugement de Cambrai, dans l'affaire Lemire. L'insolence éclate dans l'explication que M. Imbart de la Tour donne de l'attitude du « Bulletin ». La mauvaise foi encore plus. Il a applaudi, déclare-t-il, à l'appel interjeté de la sentence. Il n'a pas fait que cela. Et quand il qualifiait cette sentence de « **déni de justice** », l'assimilant au jugement de Versailles (affaire Maurras) stigmatisé par toute la presse ; quand il écrivait du Juge : « Il est allé là où était non le droit, mais le nombre, parce que aussi bien, à Cambrai comme à Versailles, c'est un procès politique qui s'est instruit, qui s'est plaidé, s'est jugé — et par les mêmes moyens ! » quand il continuait, dans cette même page 73 de son numéro du 12 février dernier, en flétrissant ces procédés « combistes », le « Bulletin de la Semaine » entendait-il défendre par là l'autorité ecclésiastique « contre des instances, des suspicions, des calomnies que tout le monde connaît » et « contre des intrusions de presse qui... » ? (voir plus haut). Il se pose en victime : « Pourquoi nous censurer avant que le tribunal d'appel ait rendu sa sentence ? » interroge-t-il. On pourrait bien plutôt demander au « Bulletin de la Semaine » de quel droit il censurait le premier tribunal avant même de savoir comment jugerait le second. Ce droit, la loi civile ne l'accorde même pas aux citoyens pour des procès où se débattent les intérêts les plus vulgaires. M. Imbart de la Tour met-il donc si bas l'Eglise qu'il fasse d'elle une sous-République où chacun aurait licence de pénétrer dans les tribunaux pour outrager les juges dont les décisions ne plaisent pas ?

Pour aller encore plus au fond des choses, veut-on savoir comment le *Bulletin* comprend et respecte l'autorité épiscopale et ecclésiastique ? Qu'on lise deux articles de M. J. Deloutre, (article de fond du *Bulletin*), de *l'exercice de l'autorité* (1907, p. 345 et 353) : c'est le programme complet de la révolution démocratique et anarchique introduite au sein même de l'Eglise. « De plus en plus la fonction d'autorité est subordonnnée, dans le respect public, à la compétence de son exercice. *On n'obéit plus aux chefs parce qu'ils détiènnent le pouvoir*, mais on obéit aux raisons que l'on suppose avoir inspiré les décisions des chefs... Mgr Mignot a clairement marqué le rôle du fidèle, du docteur, du chercheur qui fait partie de l'Eglise *discens*, mais aussi *docens* » (*sic*)... Et le *Bulletin* pose la question en termes formels : « *Quelles garanties demander à l'Episcopat*, à la Congrégation de l'Index, à celle du Saint-Office ? Sans solliciter la modification *essentielle* (le *Bulletin* est vraiment bien bon) de ces tribunaux disciplinaires et judiciaires, n'y aurait-il pas des améliorations à réclamer ? Ne faudrait-il pas tout d'abord *restreindre leur intervention aux cas véritablement importants*, *essentiels ?* » Et dans son second article, examinant quelle est l'autorité qui doit gouverner l'Eglise, *qualis sit* (p. 353 et suiv.) M. Deloutre introduit carrément la doctrine de Rousseau au sein de l'Eglise. Il invoque le « pacte social qui relie entre eux les citoyens d'un même pays. »

Vous croyez rêver, n'est-ce pas, bons prêtres, bons catholiques qui lisez ces textes et à qui M. I. de la T. voudrait persuader que le *Bulletin de la Semaine* ne s'est jamais « occupé de théologie ? »

Sait-on ce que M. I. de la T. appelle « défendre l'épiscopat... contre des intrusions de parti ? » Dans

son numéro du 6 octobre 1909, commentant la lettre collective de l'épiscopat français contre l'école impie, il cherche uniquement à « défendre les évêques » de ce reproche, d'avoir voulu attaquer le principe de la neutralité areligieuse et athée de l'école. Si les évêques avaient eu un tel dessein, dit le *Bulletin*, on ne pourrait « *assurément que regretter la publication d'un document que rien à l'heure actuelle, ne semblait particulièrement provoquer.* » Peut-on dire plus insolemment aux évêques que leur intervention était inopportune ? Plus loin, le *Bulletin* exprime le regret que les évêques n'aient pas « fortifié leurs griefs d'exemples plus précis... » Et il veut absolument cantonner l'intervention doctrinale de l'épiscopat « sur le seul terrain où l'opinion puisse les suivre : le *terrain légal* ; sur le seul terrain où l'on ne saurait sans déni de justice, leur opposer une fin de non-recevoir : celui du *droit commun. L'essentiel de leur lettre est là.* » Peut-on plus impudemment dire aux évêques : nous n'acceptons votre intervention qu'à la condition que vous accepterez d'abord, comme un fait intangible, le principe de la séparation impie de l'Etat et de l'école d'avec toute religion ? C'est ainsi que le *Bulletin* « défend les évêques » contre... eux-mêmes et contre la doctrine de l'Eglise.

Comment le *Bulletin* respecte l'épiscopat, quand ses décisions lui déplaisent ? Lisez le numéro du 3 janvier 1912 : il s'agit de l'interdiction du journal de M. Lemire, le *Cri des Flandres*, par l'archevêque de Cambrai.

« Il importerait de savoir quels sont les droits laissés aux catholiques comme citoyens... Comment ne pas s'inquiéter de la mesure prise ?... Elle découvre l'autorité épiscopale, accusée, est-ce sans raison ? d'abus de pouvoir... Si de tels actes venaient

à se répéter, les catholiques de France ne subiraient-ils pas une « capitis diminutio » que ceux d'Allemagne, de Belgique, des Etats-Unis n'eussent jamais tolérée ? » Etc.

Charmant, n'est-il pas vrai, comme « respect et soumission » ?

Voilà donc nos péchés d'intention. Passons à ceux d'omission.

Nos détracteurs nous reprochent « nos silences calculés » — Légende encore, Monseigneur, dont il n'est que trop facile de faire justice. Que leur importe, d'ailleurs ! Nous serons toujours coupables de ce que nous disons... de ce que nous ne disons pas... de ce que disent les autres... En vérité, quels documents si graves avons-nous donc omis ? Je relis les tables du « *Bulletin de la Semaine* ». Tous les actes importants du Saint-Siège, toutes les instructions de l'Eminentissime Secrétaire d'Etat s'y trouvent. Nous avons donné la plupart des lettres pastorales qui offraient quelque intérêt public, et, pour m'en tenir aux vôtres, Eminence, nous n'avons pas publié moins de neuf ou dix de vos écrits, parmi lesquels vos lettres supprimant l'Association Diocésaine de votre prédécesseur, ou portant, pour toute la France, condamnation des Externats de Lycéens. Que l'on trouve dans un journal, à moins que ce ne soit un recueil ecclésiastique, un nombre plus grand de documents religieux et, j'ajoute, de documents plus loyalement choisis ! Nous publions non seulement ceux de la France, mais ceux de l'étranger ; les articles qui nous défendent, mais les articles qui nous attaquent. Nous avons donné la parole, chez nous, à nos adversaires, sans même être payés de retour. C'est l'honneur du « *Bulletin de la Semaine* »,Eminence, d'avoir imposé à la presse religieuse ces procédés de discussion, auxquels tous rendent justice. Nous n'en tirons point vanité. C'est une méthode. Ne cachant point notre pensée, nous n'étouffons point celle des autres, et nous estimons qu'un grand progrès serait accompli si les catholiques pratiquaient envers leurs ennemis, ou plus simplement entre

eux, cette charité intellectuelle qui est faite de loyauté et de justice. — Nos « silences calculés » ! S'il est un reproche qu'on puisse nous faire, Eminence, non, ce n'est pas celui-là.

Le Cardinal Andrieu déclarait que « par le choix tendancieux des documents qu'il reproduit, par l'esprit général des articles et des communications qu'il insère, et même par certains silences calculés, le *Bulletin de la Semaine...* contrecarre et traverse les enseignements et les directions tant du Siège apostolique que de l'épiscopat français. »

Nous en avons déjà donné des preuves surabondantes. Voici encore quelques exemples du procédé « persévéramment » employé. Le 8 janvier 1908, le *Bulletin* écrit : « *The Independent* (n° du 12 décembre) publie un long article du Dr Briggs sur l'encyclique *Pascendi*. A titre documentaire et en raison de la grande autorité dont jouit aux Etats-Unis le Docteur Briggs, nous croyons devoir citer la partie essentielle de son article. » Et ce qu'il cite est une apologie éhontée du manifeste des modernistes italiens contre l'Encyclique. Encore une fois, il faudrait reproduire tous les numéros du *Bulletin*. Nous ne pouvons que signaler, au hasard, d'après la même tactique : En 1907, p. 165, un article détestable de M. Sauzède, dans le *Siècle*, *sur la neutralité religieuse et l'enseignement*, « dont l'intérêt n'échappera pas à nos lecteurs » ; — p. 582, discours de M. Lavisse qui invite (on devine comment) « ses auditeurs à se faire aux mœurs de la liberté » ; — en 1908, p. 65 « à titre de document et en raison du retentissement considérable qu'il a eu », l'article de Mgr Ehrard, de Strasbourg, contre l'encyclique ; p. 81, l'article du *Temps* sur les *Simples réflexions* de M. Loisy ; p. 150, des informations sur Wahr-

mund d'après le *Temps* et le *Matin ;* en 1909, p. 427, le compte-rendu du *Congrès des jeunesses laïques* : « Nous nous bornons à relever les vœux qui y ont été adoptés. » Et on devine l'esprit de ces vœux. Etc., etc... On ne saurait, déclare intrépidement M. I. de la T., trouver ailleurs un ensemble de « documents plus loyalement choisis ! »

Ici va commencer la partie la plus longue du mémoire « confidentiel ». Elle se résume en cette formule : On nous attaque, parce que nous sommes républicains. Par malheur c'est un cliché définitivement usé, et qu'on ne peut plus servir qu'aux lecteurs du *Rappel* et de la *Lanterne*. Nous nous contenterons d'insérer quelques courtes notes. Sous peine d'allonger ce numéro de la *Foi Catholique* au-delà des limites que nous ne pouvons dépasser, nous devons remettre à la prochaine fois la discussion des questions de principes que peuvent soulever ces vaines tentatives de diversion. Mais les démonstrations que nous venons de faire sont acquises. Malgré ses dénégations, le *Bulletin de la Semaine* inculque « persévéramment » à ses lecteurs, dans les questions les plus graves de la théologie et de la philosophie catholique, les plus pernicieuses erreurs et les nouveautés les plus téméraires, et il contredit « persévéramment » les enseignements les plus formels et les directions, tant du Saint-Siège que de l'épiscopat français. C'est donc par un pur subterfuge que M. I. de la T. va dire maintenant : « Nous voici aux « erreurs doctrinales ». Non, celles-ci ont été, en partie du moins, relevées et démontrées. Nous voici à l'erreur du libéralisme en matière politique.

Nous voici aux « erreurs doctrinales ». Ceci est plus sérieux. Doctrines « libérales » ou doctrines «politiques»,

Votre Eminence daigne préciser. Voyons donc d'abord ce que vous nous faites dire, et ce que nous avons écrit.

Dans nos numéros des 12 Juillet, 2 Août, 27 Décembre 1911, nous aurions « soutenu, en propres termes, cette doctrine condamnée par l'encyclique *Quanta Cura*, que « la meilleure condition de société est celle où l'on ne reconnaît pas à l'autorité publique le devoir de réprimer des pénalités légales les violateurs de la religion catholique, sauf quand la paix publique le réclame. » J'ouvre « *Le Bulletin de la Semaine* » du 12 Juillet 1911 : qu'y trouvons-nous ?

Dans une analyse d'un livre du P. Laberthonnière, résumant les différentes théories sur la thèse, l'hypothèse, l'idéal et le fait, notre collaborateur M. G. Fonsegrive conclut ainsi :

« Que peuvent dire les incompétents comme nous le sommes de ces querelles entre des théologiens ? Qu'il nous semble bien que toute persécution temporelle au nom des intérêts supérieurs, spirituels, éternels de l'humanité, doit être à la fois inopérante vis-à-vis des percutés et redoutable pour le renom des persécuteurs ; qu'il nous semble bien voir comment on peut résoudre des dificultés dont l'histoire peut-être plus que les principes fait l'énormité, mais que, n'étant que des enseignés, et trouvant infiniment commode de nous tenir à ce rôle, nous attendons les pleines lumières des compétences autorisés. »

Ce langage est-il condamnable, Eminence, et qu'a-t-il de commun avec la proposition que vous nous accusez d'avoir écrite ?.

Et, si j'ouvre les numéros des 2 Août et 27 Décembre 1911, dans cette polémique contre « *L'Action Française* » ou cette discussion courtoise engagée avec un éminent Jésuite, je ne trouve point davantage la phrase subversive. Elle existe cependant ; où donc l'ai-je lue ?... Dans l'encyclique *Quanta Cura* elle-même. Mais alors votre Eminence peut-elle nous expliquer et s'expliquer par quel phénomène d'endosmose, par quelle subtile transpo-

sition, du texte de l'encyclique elle est passée dans le mien ? Comme sur les métaux, la chimie opère sur les textes de bien curieux transferts.

En vérité, pour l'honneur intellectuel d'un membre de l'Institut de France, on voudrait pouvoir douter de ses yeux en lisant ces dernières lignes. L'équivoque derrière laquelle tente de s'abriter ici M. I. de la T. est à la fois si puérile, si grossière et si irrespectueuse pour le juge auquel il s'adresse, qu'aucune excuse n'est possible. Non, S. E. le Cardinal Andrieu n'a pas commis cette ineptie d'attribuer au *Bulletin de la Semaine* la paternité d'une phrase de l'encyclique *Quanta Cura*. Le Cardinal déclare, ce qui est tout autre chose, que ce recueil a « *soutenu la doctrine* » condamnée par cette encyclique. Et cela n'est pas douteux. Dès 1907, à la p. 425 du *Bulletin*, M. Laberthonnière écrivait :

« L'Eglise a conquis le monde pendant qu'on se faisait tuer en son nom. Du jour où, sous prétexte qu'elle était devenue une chose établie qu'il fallait défendre comme telle, on s'est avisé qu'en son nom on avait le droit de tuer, ses conquêtes au contraire ont périclité. Tel est le fait brutal que l'histoire jette à la face de ceux qui voudraient encore soutenir la thèse théocratique avec sa conception des gouvernements « bras séculier de l'Eglise », et faisant en ce monde la police de l'erreur. »

Le R. P. Janvier, dans les notes de son carême de 1912 (*La Foi*, p. 351-352) donne une verte leçon sur ce point au *Bulletin* et nommément à M.I.de la T.

Note 10. — On veut rattacher au droit romain (M. Imbart de la Tour, par exemple) l'origine de la répression en matière religieuse. C'est dans l'âme humaine qu'il faut chercher cette origine et dans le droit naturel. Dès qu'une société considère la religion comme le bien par excellence, elle le défend par tous les moyens légitimes dont elle dispose. En cela, le droit romain n'a rien innové, il a suivi les traditions de tous les peuples.

Mais, encore une fois, je dois renvoyer à plus tard la disscussion de détail sur ces questions.

Que dirons-nous encore de cette accusation d'avoir proclamé dans les articles des 26 Août 1911, 13 Décembre 1911, 31 Juillet 1912 « l'indépendance totale » du catholique en matière sociale et politique, « dans les questions temporelles où sont engagées les droits de Dieu et de l'Eglise, et en général les principes de la doctrine et de la morale catholiques » ?

Si je relis le premier de ces articles, je n'y vois, au sujet d'incidents provoqués par quelques journaux à La Rochelle ou à Hazebrouck, qu'une déclaration sur la nécessité de séparer plus nettement l'action religieuse et l'action politique (nous y reviendrons, d'ailleurs). Quant aux deux autres... oh ! Monseigneur, souffrez qu'ici je vous exprime toute ma surprise. Il ne s'agit plus de nous, mais bien des hommes d'Etat, d'Espagne et de Belgique : M. CANALEJAS, MM. de BROCQUEVILLE, CARTON de WIART et WOESTE. Ce que vous censurez, ce sont leurs déclarations, non les nôtres. Les erreurs doctrinales que vous relevez, ce sont les définitions mêmes qu'ils nous ont données de leur politique ou de leur parti.

Ceci est de conséquence, Monseigneur. Vraiment, les coups de ciseaux de vos censeurs ont été un peu hâtifs. Certes, nul ne pensera que vous ayez voulu engager une controverse contre des ministres étrangers ; encore moins discréditer, devant l'opinion bordelaise, leur orthodoxie. Vous n'ignorez point, en effet, que, ces gouvernements ayant des représentants auprès du Saint-Siège et le Saint-Siège auprès d'eux, s'il y avait dans leurs actes ou leurs paroles la moindre atteinte aux droits comme aux vérités du catholicisme, c'est aux nonces seuls qu'il eût appartenu d'intervenir. Peut-être, tout simplement, le libéralisme de M. CARTON de WIART ou de M. WOESTE eût-il trouvé grâce à vos yeux s'il eût choisi un autre journal que « *Le Bulletin de la Semaine* »

pour ses confidences... On nous reprochait nos intentions et nos silences, on nous censure maintenant dans nos amitiés. — Où s'arrêtera-t-on en si bonne voie ?

Nous avons indiqué plus haut l'inanité de cette manœuvre. Le Cardinal Andrieu (les journaux belges en ont fait d'eux-mêmes la remarque) ne visait que les articles du *Bulletin* attribuables à sa rédaction. Il n'avait pas besoin d'autre chose. Au reste, ici encore, la discussion sur le fond sera intéressante et nous l'aborderons prochainement.

Je vais maintenant imprimer sans l'interrompre, l'interminable « conclusion » du mémoire « confidentiel ». Il sera aisé de démontrer que le *Bulletin de la Semaine* a formellement et « persévéramment » inculqué à ses lecteurs l'erreur du libéralisme le plus condamnable, et le Cardinal Andrieu a visé au cœur en visant là. Un seul exemple : Après de formelles déclarations d'athéisme social, faites par l'Abbé Lemire à la Chambre, en faveur de la séparation absolue de l'Etat d'avec tout principe et toute idée religieuse, le *Bulletin* (3 janvier 1912) écrivait :

« M. Lemire, écrit le « Bulletin de la Semaine », avec une très grande netteté et aux applaudissements de la majorité de la Chambre, a rétabli les distinctions nécessaires. Nous n'y insisterons pas.

« Nous sommes avec tous les républicains et la plupart des monarchistes qui défendent, contre certaines ingérences religieuses, l'indépendance des groupements politiques.

« La tradition de la monarchie très chrétienne a été la séparation des pouvoirs : celle de la France moderne et démocratique ne saurait être la confusion de l'Eglise et des partis. — Les dissocier est encore la meilleure manière de servir la religion. »

La tradition de la monarchie très chrétienne, ajoutions-nous dans la « Foi Catholique » du 15 janvier 1912, a été l'accord de l'Eglise et de l'Etat dans la distinction de leurs pouvoirs; mais leur séparation, jamais.

Quant à l'autorité de Léon XIII, que M. I. de la T. essaie d'invoquer, voici ce qu'écrivait ce Pontife, le 17 juin 1885, au Cardinal Guibert, archevêque de Paris ; la traduction de cette lettre se trouve dans la « Chronique de la bonne Presse » du 22 juillet 1909, p. 449, col. 1. Nous ne saurions trop recommander à M. I. de la T. et à ses amis de méditer les passages suivants :

Aux seuls pasteurs, il a été donné tout pouvoir d'enseigner, de juger, de diriger ; au peuple il a été imposé le devoir de suivre leurs enseignements, de se soumettre à leur jugement et de se laisser gouverner, corriger, conduire au salut. »

« Et sur ce point, on manque à son devoir non seulement en faisant acte d'opposition manifeste et publique aux évêques et au Chef de l'Eglise, mais encore en résistant par des moyens indirects et des procédés équivoques, d'autant plus dangereux qu'on s'efforce de les mieux cacher par des apparences contraires. »

« De même, c'est faire preuve d'une soumission peu sincère, de mettre deux Papes en opposition. Ceux qui, entre deux directions diverses, dédaignent le présent pour s'en tenir au passé, se montrent peu soumis envers l'autorité qui a le droit et le devoir de les gouverner, et sous quelque rapport, ils ressemblent à ceux qui, condamnés, voudraient en appeler au futur Concile ou au Pape mieux informé. »

Concluons, Eminence.

Votre bonne foi a été surprise. Vous nous avez jugés sans nous entendre (1), vous avez instruit notre procès sans nous lire.

Mais que reste-t-il de cet acte d'accusation revêtu de votre signature ? Peut-être, de notre part, des vivacités de forme, des hardiesses d'idées, une franchise un peu rude, qui ne se prête point à des mots d'ordre ni à des formules. J'en conviens. Et une parole autorisée qui croira devoir nous avertir sera toujours reçue avec respect (2). - Encore une fois, qu'y a-t-il contre nous ? Rien...

(1) Voir plus haut, p. 353, n. 5.

(2) On connaît le respect des modernistes, et du « Bulletin » en particulier, pour l'autorité qui les contredit.

ou peu de chose. Et, ce peu de chose qu'on nous reproche, c'est peut-être notre influence, c'est surtout notre politique. Voilà tout le fond de ce procès de tendance qu'on nous fait à une époque où ces procédés judiciaires ont disparu.

Nous avons donc le devoir de vous dire ce que nous sommes et ce que nous représentons.

Notre politique, qu'est-elle donc ?

Nous sommes des catholiques convaincus, prêts à tous les sacrifices pour leur Eglise et pour leur foi. Mais nous sommes aussi des citoyens français, non moins dévoués à l'intérêt national qu'aux libres institutions de leur pays.

Ces préférences, qui nous les contesterait ? La liberté politique des catholiques n'est pas un vain mot, Eminence : elle plonge dans la doctrine même, dans cette distinction des sociétés et des pouvoirs que le christianisme a apportée au monde et qui est devenue la charte des peuples civilisés. Cette distinction et cette indépendance réciproque, aucun document ne les a définies en termes à la fois plus précis et plus magnifiques que l'encyclique *Immortale Dei*, qui est présente à nos mémoires. Qu'elle consacre les droits intangibles des cathaoliques comme citoyens, nous n'avons pas à le démontrer.

Au surplus, des déclarations répétées de S. S. Pie X affirment et précisent encore sur ce point la doctrine apostolique. Les instructions répétées de Rome, si formelles, sur l'union des catholiques dans le domaine religieux, ne le sont pas moins sur leur liberté en présence des partis. C'est l'assurance donnée aux catholiques allemands qu'ils ont dans le domaine politique « une liberté illimitée ». C'est le Cardinal Merry del Val proclamant, devant les Evêques d'Espagne, « la licéité des partis politiques dont les idées et les actes ne sont contraires ni à la religion ni à la morale ». Ce sont à leur tour nos Evêques eux-mêmes répétant à l'envi, et sous des formes diverses, « qu'en

fait de dogme, on ne doit reconnaître comme obligatoires pour la conscience que les dogmes révélés de Dieu » ; que « le prêtre, les catholiques dignes de ce nom doivent respecter tous les partis politiques qui mettent à la base de leurs revendications, avec les principes essentiels d'ordre social, le respect des croyances religieuses ». — Nous ne poussons pas plus loin. Ces affirmations nous suffisent. Et, d'être dans l'armée qui s'efforce de conquérir la France républicaine aux idées de pacification sociale et religieuse, d'ordre et de liberté, qui sont la condition d'un peuple fort, notre conscience est en repos.

J'entends bien. Cette liberté a du moins une limite : la question religieuse. Et, dans ce domaine, on ne saurait méconnaître « la grave obligation, au moins indirecte, d'obéissance à l'Eglise, qui s'impose à toute conscience chrétienne dans les questions temporelles où sont engagés les droits de Dieu et de l'Eglise, et en général les principes de la doctrine et de la morale catholique... »

L'avons-nous jamais niée, Monseigneur ? Que Votre Eminence veuille donc nous signaler les « droits de Dieu » que nous avons méconnus, les « droits de l'Eglise » que nous n'avons point voulu défendre ? (1) Sous cette formule générale et vague, que vise-t-on ? Précisons donc.

Où, quand, comment avons-nous dit, Monseigneur, que la politique se suffit à elle-même, et que, pas plus que la sociologie, elle ne saurait être soumise aux lois de la morale éternelle ? (2) Ce n'est point au *Bulletin de la Semaine* qu'on enseigne ces théories. Nous les laissons pour compte aux apôtres du collectivisme ou à ces théoriciens du néo-catholicisme, positivistes et athées, qui font quelque bruit dans l'Eglise. Et, si cette doc-

---

(1) Voir plus haut, p. 354-375.

(2) Ils l'ont inculqué « persévéramment ».

trine est condamnable, comment Votre Eminence n'a-t-elle point songé à la condamner dans « *L'Action Française* » ? (1)

Où, quand, comment avons-nous dit que le droit d'enseigner et de posséder, que revendique l'Eglise, n'est qu'une concession, toujours précaire et révocable, de l'Etat? Nous ne sommes point des jacobins, Monseigneur, mais, précisément parce que nous sommes, en politique, des libéraux, c'est un droit sacré que nous réclamons pour l'Eglise que la liberté de sa parole et de son patrimoine, garantie primordiale de son existence comme de sa mission.

Où, quand, comment avons-nous dit qu'à la puissance publique seule appartenait le droit de régler à sa guise le régime légal du catholicisme ? Nous n'avons jamais omis, au contraire, de déplorer la rupture brutale du Concordat. Nos amis l'avaient dénoncée comme une injustice et comme une faute. Nous ne cessons de dire que la paix religieuse ne sera faite que le jour où entre Rome et le gouvernement français seront échangées les paroles décisives qui scelleront, avec le régime nouveau, cette entente nationale que le pays réclame.

Voilà les faits. Notre langage est celui de tous les catholiques, je dis plus : de tous les hommes d'ordre et de liberté. Que ne le signale-t-on, si l'on prétend nous traiter avec justice ?

Notre politique religieuse est inattaquable dans ses principes, Eminence. — En quoi donc peut-elle être discutée ? Je vais le dire : dans ses moyens. Et c'est ici que nous entendons être libres, comme les catholiques que nous combattons le sont de leur côté.

L'unité de la doctrine et la communauté des griefs n'ont point réussi, en effet, à discipliner ni les méthodes ni les efforts. Qu'on le regrette ou non, Eminence, c'est un fait. Républicains ou monarchistes, modérés ou in-

(1) Les modernistes du « Bulletin » n'ont logiquement aucun droit d'attaquer les erreurs, très réelles, mais personnelles à quelques membres non chrétiens de « l'Action française ». Discussion à fond prochainement.

transigeants, conciliateurs ou « intégristes », les catholiques sont divisés ; l'épiscopat lui-même est divisé. Il y a un groupe qui se flatte de restaurer la religion par un coup de force et de sauver l'Eglise en jetant bas la République. Il y en a un autre qui. sans parler de politique, ne cesse, cependant, d'attaquer les pouvoirs constitués et de chercher l'ordre par l'agitation. Remarquez les hommes qui les composent. Ils sont les mêmes. Quel que soit le but secret qu'ils poursuivent, un même pacte les unit : l'intransigeance. De ce parti, Eminence, nous ne sommes point. Nous croyons que ces procédés éloignent plus des solutions qu'ils n'en rapprochent, et , quand nous défendons une politique de mesure, de loyalisme et de contact, nous croyons aussi bien servir les intérêts de l'Eglise que ceux de notre pays. C'est dans cet esprit que nous avons toujours abordé, sans prétendre les résoudre, les conflits actuels. Si nous avons défendu les droits indescriptibles de l'Eglise, nous n'avons eu garde d'oublier que l'Etat a aussi les siens, et que, dans tous les problèmes où spirituel et temporel se pénètrent, les pouvoirs en présence doivent s'entendre, et tout d'abord se ménager. Si nous combattons les hommes ou les partis qui seraient tentés de se servir de l'Etat, commun à tous, contre nos croyances, nous ne pensons point, cependant, que, dans cette France moderne, si profondément troublée par la division des esprits et la multitude des systèmes, l'Etat puisse assurer autre chose à l'Eglise, comme à tous, qu'un large droit commun (1), fait de bienveillance et de respect. Si nous sommes pénétrés de la vérité et de la vertu de l'Evangile, seule source pour les individus, comme pour les peuples, de lumière et de vie, nous ne pouvons nous résoudre à croire que convertir les âmes soit les contraindre, ni, moins encore, que la défense de la foi oblige à nier les méthodes légitimes de la science ou les bienfaits que rend à un grand peuple la culture intellectuelle. Si nous n'acceptons pas que l'école publique soit trop souvent, hélas! un instru-

(1, Le « droit commun » a-religieux. Là est l'erreur.

ment de guerre contre la religion, nous n'ignorons pas non plus qu'elle élève les quatre cinquièmes de la nation, que l'enfance doit être hors de nos luttes, et que là aussi il y a des âmes à chercher, à trouver, à conserver ou à conquérir. Et, d'un mot, Eminence, si nous sommes convaincus des injustices faites aux catholiques, nous ne pensons point que s'isoler, que maudire, soient le vrai moyen de les réparer. L'Histoire nous montre que les partis qui se retranchent de la vie ou de l'esprit général de leur temps, n'ont été que des vaincus.

Voilà ce que nous disons, Monseigneur, et cette attitude, toute politique, n'est pas seulement la nôtre. Elle est celle de toute notre histoire ; celle des grands chrétiens qui ont lutté, au XII[e], au XVI[e], au XIX[e] siècle, pour le triomphe de la vérité et l'apaisement des querelles religieuses ; celle de cet admirable Ozanam dont toute la France catholique fête en ces jours le centenaire. Elle répond enfin au vœu de l'opinion modérée, qui, à bien prendre, est celle de la majorité de la France. Il est possible que cette politique soit une illusion. Nous ne voyons pas, jusqu'ici, quel résultat la politique contraire a obtenu. Il est possible aussi qu'elle déplaise. De quel droit, au nom de quels principes, pourrait-on la condamner ? Car que deviendrait alors, en fait, cette liberté hautement reconnue aux partis qui respectent « la religion et la morale » ?

Mais, en dépit des apparences, j'ai peine à croire que des idées jadis acceptées, encouragées, aient perdu aujourd'hui toute leur valeur. Elles ont été, je le sais, celles de Léon XIII. Et, en dépit des assurances suspectes du parti intransigeant, nous ne voyons point qu'elles aient été désavouées par S. S. Pie X. Si d'autres problèmes se sont posés, d'autres besoins se sont fait jour, le Pape n'a cessé de recommander aux catholiques la modération et la probité dans leurs luttes. Et, relisant les instructions de son Eminentissime Secrétaire d'Etat aux Evêques d'Espagne (20 Avril 1911), j'y trouve ceci : « Que la reconquête religieuse doit se faire dans les limites de la légalité... que les catholiques doivent

approuver et appuyer ce que les personnes d'un parti politique, quel qu'il soit, font de bon et d'honnête .» — Nous ne demandons pas plus. Aussi bien la grande majorité de l'épiscopat (1) est-elle ralliée à cet esprit de mesure et de bon sens. Je n'en veux d'autre preuve que les déclarations faites en 1910 par l'Evêque de Nancy et un grand nombre de ses collègues contre le « parti catholique ». Et vous-même, Monseigneur, si j'en crois votre lettre au « *Temps* » du 4 Septembre 1910, empreinte du plus pur libéralisme (2), vous n'avez jamais entendu que les catholiques, qui réclament pour eux justice et liberté, s'empressassent de les refuser s'ils venaient à l'emporter un jour.

Que Votre Eminence souffre que je m'en tienne à ces déclarations. Nous y trouverons toujours une ligne de conduite. Et, si l'on peut, j'en conviens, nous accuser d'avoir manqué de respect à ces agents irresponsables et anonymes qui distribuent éloges, blâmes, ou censures soi-disant « autorisés », nous n'aurons jamais de sentiments de révolte contre cette grande et sainte chose : l'autorité (3).

Mais, si, ce qu'à Dieu ne plaise, cette longue et nécessaire explication ne parvenait point à vous convaincre, il y a un reproche au moins contre lequel crient, de toutes leurs forces, notre passé, notre conscience et notre foi. Vous nous accusez, en finissant, de « créer délibérément parmi les catholiques une atmosphère de défiance et de découragement... » Non, Eminence, vous ne trouverez point dans nos rangs ceux qui jettent le trouble, le soupçon, la haine dans les consciences. Non, Eminence, ils ne sont pas nôtres, ceux qui prêchent la désertion ou la résignation pusillanime. Nous avions fait un beau rêve, celui de notre jeunesse : rendre le catholicisme à la France et la France au catholicisme,

(1) Elle condamne publiquement le « Bulletin ».

(2) Parfaite insolence. Le cardinal condamne le « Bulletin » comme professant l'erreur du libéralisme. M. I. de la T. répond à son juge ; « Vous en êtes un autre. » (3) Contre-vérité.

unir ces deux forces pour leur donner la maîtrise du monde, dans le progrès d'une vie intellectuelle plus haute, d'une justice plus parfaite, d'une fraternité plus large entre les classes et entre les peuples. — Nous avions fait un autre rêve, celui de l'âge mûr, et dans les tourmentes mêmes de la Séparation : une Eglise appauvrie, mais libérée, s'organisant dans son indépendance et dans le droit, retrouvant dans la force de sa hiérarchie, de ses assemblées, le secret des grands desseins et l'audience joyeuse de la nation entière. Nous serions-nous trompés ? A cet âge de la vie qui n'enferme plus de promesses, si je me penche sur la génération qui monte, si j'écoute palpiter son âme et frémir les énergies de sa pensée, il me semble, cependant, qu'elle aussi rêve, parle, agit comme nous, qu'elle continue notre œuvre et que le blé qui lève se dore au soleil des mêmes enthousiasmes et des mêmes espoirs. — Ecoutez cette jeunesse, Eminence, elle est la vie. Nous sommes déjà le passé. Elle est l'avenir.

Je prie Votre Eminence d'agréer l'hommage de mon respect.

IMBART DE LA TOUR
Membre de l'Institut
Président du Conseil d'Administration
du « BULLETIN DE LA SEMAINE »

---

(1) Le trémolo de cette rhétorique sonne faux. Un catholique n'a d'autre « rêve » à faire que de défendre la foi, sans compromissions. Le seul avenir de la France est là. (B. G.)

(La fin prochainement.)

LES « ANNALES DE PHILOSOPHIE CHRÉTIENNE » à L'INDEX

Un décret de la S. Congrégation de l'Index vient de mettre au catalogue des ouvrages prohibés la revue intitulée « Annales de philosophie chrétienne », avec cette mention : « Secrétaire de rédaction : L. Laberthonnière. Paris, 1905-1913. »

Cette condamnation est un événement doctrinal beaucoup plus considérable que celle du « Bulletin de la Semaine », mais du même ordre. Moins tapageuses que le « Bulletin », les « Annales » étaient une revue d'allure plus scientifique et dont la doctrine était encore plus nettement accentuée, s'il se peut, dans le sens du modernisme. La seule série des **Annales** mise à l'Index, est donc celle qui commence en 1905, précisément avec la direction de M. Laberthonnière, lequel avait succédé à l'abbé Denis, qui avait déjà orienté la revue dans le sens du criticisme néo-kantien et de l'immanentisme. Nous reviendrons à loisir sur cette condamnation.

Les « Annales de philosophie chrétienne » avaient été fondées, il y a très longtemps, par le philosophe catholique Bonnetty, dont la doctrine n'était pas exempte, comme celle de l'abbé Bautain, d'un certain fidéisme trop exclusivement surnaturaliste, qui est désigné, comme on sait, dans l'histoire de la théologie, sous le nom équivoque de traditionnalisme. Il faut remarquer que si l'on dressait la liste des rédacteurs et amis des « Annales », et celle des rédacteurs et amis du « Bulletin », les deux listes se compénétreraient au point de s'identifier ou à peu près ; et on y trouverait un si grand nombre de noms déjà marqués par des condamnations doctrinales, qu'un de mes amis me disait en la parcourant : « On dirait une page détachée du catalogue de « l'Index ».

A M. le Marquis de la Tour du Pin. — A mon grand regret, la prose encombrante de M. Imbart de la Tour et de ses amis m'empêche d'insérer une « lettre ouverte » que j'ai reçue de M. le Marquis de la Tour du Pin, et que la « Revue catholique et royaliste » du 20 mai vient de publier. J'y répondrai dans mon numéro de juin. B. G.

Le Gérant : R. SCHMAUDER.

Imp. SCHMAUDER, 75, rue Rochechouart — Téléph. 215-17

L'AFFAIRE du "BULLETIN de la SEMAINE"

Deuxième article (1)

En publiant le texte complet du mémoire « confidentiel » de M. Imbart de la Tour à S. E. le Cardinal Andrieu, nous avons promis à nos lecteurs de revenir, au point de vue de la discussion des principes, sur la dernière partie de ce mémoire, celle qui regarde la doctrine politique du *Bulletin de la Semaine*. La situation actuelle des esprits et les questions à l'ordre du jour donnent à cette discussion un poignant intérêt d'actualité.

1° Nous indiquerons l'état présent des faits : condamnations nouvelles qui ont atteint le *Bulletin*, nouveaux plaidoyers en sa faveur, attitude de la presse catholique, attitude du *Bulletin* lui-même ; 2° nous résumerons les démonstrations acquises ; 3° nous prouverons que le *Bulletin de la Semaine* inculque « persévéramment » à ses lecteurs une doctrine politico-religieuse absolument contraire, non seulement à la doctrine de l'Eglise, mais au droit naturel et à la seule philosophie politique et sociale compatible avec la foi, et que les contre-vérités, équivoques et sophismes accumulés

(1) Voir *Foi Catholique*, 25 mai 1913, p. 306-383.

dans cette partie du mémoire de M. I. de la T. sont une démonstration nouvelle et définitive des erreurs professées par le *Bulletin* ; 4° nous consacrerons quelques pages à l'incident que M. I. de la T. a essayé de créer (inutilement d'ailleurs, et par quels moyens peu honorables, nous le verrons) sur le terrain de la politique belge pour faire diversion à la véritable question.

Nos lecteurs pourront alors conclure d'eux-mêmes.

I. — L'ÉTAT ACTUEL DES FAITS

Rome ne s'est pas contentée d'intervenir une fois pour approuver solennellement, par l'organe de l'Eminentissime Secrétaire d'Etat parlant au nom du Saint-Père, la condamnation portée contre le *Bulletin* par le Cardinal Andrieu. La Sacrée Congrégation Consistoriale, dont le préfet est le Pape en personne, et dont les décisions ont la gravité disciplinaire et doctrinale que l'on sait, vient de se prononcer à son tour. Son Eminence le Cardinal de Lai, secrétaire de la Consistoriale, écrit au Cardinal Andrieu, à l'occasion de son dernier rapport sur l'état de son diocèse, une lettre dont voici les principaux passages :

Rome, 5 juin 1913

Eminentissime Seigneur,

Votre sollicitude pastorale et votre zèle à remplir les devoirs de votre charge, en dépit de multiples et sérieux obstacles, confirment pleinement et augmentent la haute estime dont vous jouissez auprès de cette Sacrée Congrégation.

La visite de votre diocèse entièrement terminée, sans redouter aucune fatigue, votre vigilance sur la tenue du clergé, vos soins intelligents pour les séminaires, tant d'autres travaux, entrepris pour la gloire de Dieu et menés à bonne fin, ont été un sujet de consolation pour les Eminentissimes Pères.

A l'éclat de ces mérites vient s'ajouter la célébration de votre premier Synode diocésain, dans lequel vous avez édicté, de concert avec le clergé, une série d'ordonnances extrêmement utiles pour le maintien de la discipline, le progrès de la piété et l'éducation chrétienne de la jeunesse (1)...

Mais l'œuvre capitale, dans nos temps si difficiles, doit être de sauvegarder la religion et la foi du peuple catholique contre les attaques de la franc-maçonnerie, du socialisme et de cette erreur si pernicieuse, espèce d'encyclopédie de toutes les erreurs anciennes et modernes, et qu'on nomme le modernisme.

En ce dernier point, Votre Eminence a fort bien fait de proscrire la revue parisienne, appelée le *Bulletin de la Semaine*, et de prendre plusieurs autres décisions et initiatives.

Que Votre Eminence continue à marcher vaillamment dans la même voie. Qu'elle ait à cœur d'unir son clergé et ses séminaires au Siège Apostolique par des liens de jour en jour plus étroits... (2)

---

(1) On n'a pas oublié l'ordonnance du cardinal Andrieu contre les externats universitaires ecclésiastiques. (B. G.)

(2) Voici le texte latin des trois derniers alinéas de cet important document :

« Sed in tantis temporum acerbitatibus, præcipua cura in eo ponenda est, ut catholicæ plebis religio ac fides salvæ persistant contra molimina sectæ massonicæ, socialismi ac exitialissimi illius erroris, qui veluti omnes veteres recentesque errores amplectitur, quemque modernismum vocant. »

« Qua in re optime fecit Eminentia Tua proscribendo

Qu'on veuille bien se souvenir que c'est de la Sacrée Congrégation Consistoriale que relèvent directement les Evêques pour tout ce qui regarde leur administration spirituelle et temporelle : elle est le lien hiérarchique, l'organisme vivant par lequel chaque Evêque se rattache pratiquement au Siège apostolique. Qu'on note, en outre, le motif pour lequel est approuvée et louée la condamnation du *Bulletin de la Semaine.* C'est que « l'œuvre capitale » des Evêques, « dans nos temps si difficiles, doit être de sauvegarder... la foi... contre les attaques... de cette erreur si pernicieuse, sorte d'encyclopédie de toutes les erreurs anciennes et modernes, et qu'on nomme le modernisme. En ce dernier point (*qua in re*), continue la Sacrée Congrégation, Votre Eminence a fort bien fait de proscrire... le *Bulletin de la Semaine.* »

Est-ce assez clair ? La misérable diversion politique de M. I. de la T. est-elle nettement déjouée ? Et comprend-on, à la lumière de ces observations, la souveraine gravité de cette lettre, à l'autorité de laquelle on ne saurait supposer, sans le plus injurieux des soupçons, qu'un seul évêque n'adhère point dans la plénitude de son obéissance, de son

---

ephemeridem illam parisiensem vulgo *Bulletin de la Semaine*, aliaque plura decernendo ac satagendo. »

« Pergat itaque Eminentia Tua in suscepta via animose, et clerum ac Seminaria de die in diem Sanctæ Apostolicæ Sedi magis ac magis uniri curet ; ita ut omnes quot sunt sacerdotes, vel sacerdotio initiandi, pro maximo honore habeant, non solum leges à Summo Pontifice latas diligenter servare lateque vulgare, sed ejus consiliis ac monitis in omnibus, vel minimis, gubernari. »

jugement et de ses actes? C'est donc bien tout l'épiscopat qui s'unit à Rome pour réprouver la feuille hérétisante. Dès lors, au point de vue de la clarté définitive de la sentence, et de la portée générale des « décisions émanant du Souverain Pontife et des Evèques », pour parler en cette matière comme Mgr Mignot (1), on ne peut plus rien ajouter, et il devient à cet égard tout à fait superflu (sauf l'intérêt spécial que pourrait offrir désormais telle ou telle sentence épiscopale) de compter les condamnations nominatives émanant des diocèses particuliers.

A l'heure actuelle, cinquante-cinq évêques français ont condamné, par sentence formelle, le *Bulletin de la Semaine* (2). C'est un joli record, et il est à croire que la feuille de M. I. de la T. le détient pour longtemps. Elle est canoniquement interdite aux fidèles sur près des trois quarts du territoire ; et, en vertu des décisions venues de Rome et des règles générales de la morale, elle l'est réellement, à toute conscience catholique, dans toute l'étendue du pays et de la catholicité..

---

(1) Voir *Foi Catholique*, 25 mai 1913, p. 308.

(2) Aux sentences énumérées dans notre dernier numéro (p. 318), il faut ajouter celles de Nos Seigneurs les Archevêques et Evêques de : Aix (Mgr Bonnefoy), Belley (Mgr Manier), Châlons (Mgr Tissier), Chambéry (Cardinal Dubillard), Chartres (Mgr Bouquet), Meaux (Mgr Marbeau), Nevers (Mgr Châtelus), Oran (Mgr Capmartin), Saint-Claude (Mgr Maillet). Joignons-y, avec les lettres émanant, au nom du Pape, de la Secrétairerie d'Etat et de la Sacrée Congrégation Consistoriale, celle de S. G. Mgr Gilbert, ancien evêque du Mans, résidant à Rome.

Ce dernier point est fort bien mis en lumière dans la sentence, toute récente, de S. E. le Cardinal Dubillard, archevêque de Chambéry. On lit, en effet, dans la *Semaine Religieuse* du diocèse de Chambéry :

« Son Em. le Cardinal Dubillard, archevêque de Chambéry, ne pense pas que le *Bulletin de la Semaine* ait de nombreux abonnés dans le diocèse ; cependant, il croit devoir rappeler à tous, prêtres et fidèles, que cette Revue est condamnée non seulement par S. E. le Cardinal Andrieu, Archevêque de Bordeaux, aux sentiments duquel il adhère volontiers, mais surtout par Rome, et notamment par la Sacrée Congrégation Consistoriale, dont le Préfet est le Souverain Pontife lui-même, et qu'en conséquence la lecture du *Bulletin de la Semaine* est interdite sous peine de faute grave aux prêtres et aux laïques. »

L'exécution est donc bien définitive. C'est un acte de justice et de salubrité doctrinale qui vient de s'accomplir : c'est un masque de plus qui est arraché. Une fois encore, l'esprit de Pie X a fait œuvre de vérité et de lumière, et par là de salut.

Il reste au *Bulletin* ses alliés naturels, les protestants et les libres-penseurs. Ses premiers avocats, le *Temps* et les *Débats*, comme honteux de leur rôle, n'ont pas osé revenir à la charge. Pour recruter des défenseurs, M. I. de la T. a dû descendre de plus en plus dans l'échelle du protestantisme sectaire et de l'anticléricalisme sordide : il en est à l'*Action* et à l'*Humanité*. La *Lanterne* a déjà « donné ». Au-dessous, il n'y a rien.

Je me trompe. Au-dessous, surtout aux yeux de gens qui se prétendent « catholiques », comme M. I. de la T., il y a les prêtres apostats. Le *Chré-*

tien Libre, « organe des prêtres et des catholiques libérés », dans une note rapide du 15 mai, intitulée *Contre le modernisme*, avait déjà signalé la condamnation, en traitant l'archevêque de Bordeaux de *cardinal-bourreau* (1). Dans son numéro de juin, le journal officiel des apostats consacre tout un article au *Bulletin de la Semaine*, qu'il appelle « l'organe discret des derniers modernistes de France ». Il loue la « belle plume » de M. Imbart de la Tour, « celle qui a écrit les magnifiques ouvrages sur les *Origines de la Renaissance* » (*sic*), celle de l'homme qui a rédigé, « tel Mgr Duchesne, *ejusdem farinæ*, un long mémoire confidentiel à l'Episcopat ». Suit l'analyse, plutôt bienveillante, du mémoire, contre lequel les apostats ne formulent guère qu'un seul reproche, logique d'ailleurs : ils aimeraient mieux

---

(1) Les sympathies du *Chrétien libre* pour le *Bulletin de la Semaine* sont anciennes. Dans son numéro du 13 juillet 1911, pp. 440-441, la *Chronique de la Presse*, ayant eu à s'occuper du malheureux apostat Dabry, ajoutait :

« Puisque nous avons la triste occasion de reparler de M. Dabry, remarquons qu'un journal qui vise à donner de hautaines leçons d'impartialité et d' « objectivité » à tous les catholiques, le *Bulletin de la Semaine*, n'a pas encore fait une seule allusion à la lettre retentissante du 29 mai 1910 (*Chronique*, 1910, p. 349-350), dans laquelle ce malheureux dévoyé et déséquilibré expliquait son apostasie en invoquant des motifs qu'on a pu résumer en ces deux mots : « Vive Léon XIII ! A bas l'Eglise catholique ! »

« Ajoutons qu'avant d'écrire dans la *Revue Chrétienne*, M. Dabry a publié, cette année, plusieurs articles dans l'organe des prêtres apostats, le *Chrétien Libre*, qui traite le *Bulletin de la Semaine* de « notre excellent confrère » (*Chrétien Libre*, avril 1911, p. 616, col. 2).

« un plaidoyer plus droit ». M. I. de la T., à leur avis, devrait déclarer franchement que son « catholicisme » n'est plus du tout celui de Rome... Au fond, c'est bien cela et M. I. de la T. ne peut rien répliquer à ces malheureux quand ils concluent : « Parlant ainsi, le *Bulletin de la Semaine* serait lo-« gique. Et tous les libéraux applaudiraient. A vou-« loir prouver au Cardinal de Bordeaux qu'il est « aussi catholique que le Pape, il perd son encre... (1) et beaucoup de sympathies. »

Telles sont les mains qui se tendent, d'elles-mêmes, vers M. I. de la T. et ses collaborateurs. C'est un châtiment terrible, mais à qui la faute ? Encore une fois, rien ne prévaut contre l'implacable logique des idées.

Si j'osais ajouter que la feuille de M. I. de la T. compte encore parmi ses avocats certains forbans de plume à qui personne ne veut faire l'honneur de les nommer ni de savoir qu'ils existent, cette fois j'aurais prouvé tout à fait jusqu'à quels contacts peut mener la solidarité de l'erreur.

Même dans la presse la plus bassement anticléricale, personne n'avait encore osé ramasser les grotesques inventions du *Temps* et des *Débats* sur un complot de la Triplice, ourdi à Rome par Mgr Benigni, avec ramifications chez les carlistes d'Espagne et, en Belgique, dans les bureaux de la modeste *Correspondance Catholique* de Gand. C'est M. Raoul Allier qui recueille ces balayures dans l'*Action* et, en quatre articles intitulés *Coups de crosses*, les sert à ses lecteurs, agrémentées de dénonciations et divagations, dues à des journalistes-policiers contre les Assomptionnistes,

---

(1) Ces points existent dans le texte du journal. (B. G.)

d'ignobles injures contre le Cardinal Andrieu, du panégyrique de M. Laberthonnière, de M. Maurice Pernot et, bien entendu, de l'abbé Lemire, et d'amusantes menaces contre Rome (1). On sent directement ici l'inspiration de M. I. de la T. :

La personne du condamné de Cambrai symbolise quelque chose : le rêve d'une réconciliation entre l'Eglise respectueuse de tous les droits de l'Etat et la République respectueuse de la liberté de conscience. Les intransigeants estiment défection et trahison ce respect que l'on suggère à l'Eglise d'adopter et de professer. Il faut qu'ils ruinent à tout prix l'homme capable de représenter une telle abomination. Il faut qu'ils aient raison d'un journal qui ne prend pas position contre cet homme et qui, en revanche, fait des réserves à l'égard de l'*Action française.*

Voilà, en ce qui concerne la politique intérieure de la France, les vrais motifs de la campagne menée, depuis des années, contre le *Bulletin de la Semaine.* Cette campagne est grave par les questions de principe qu'elle pose et par la réponse qui sera officiellement donnée à ces questions. Il s'agit purement et simplement de savoir si des catholiques peuvent, autrement que par ordre et sans se soumettre à une censure préalable, s'occuper des affaires de leur pays. La Curie se doute-t-elle que de la solution qui sera fournie de ce problème dépendent, et beaucoup plus qu'on ne croit, les destinées du catholicisme ? Pour un observateur du dehors, le débat est passionnant. Que doit-il être pour ceux du dedans ?

Il est glorieux, à des gens qui posent pour « dévoués à l'intérêt national » (1), d'être défendus, en ce moment surtout, par l'*Humanité !* Le journal

(1) L'*Action*, 2, 4, 7 et 15 juin.

(1) Mémoire « confidentiel » de M. I. de la T. *Foi Catholique*, mai, p. 377.

de M. Jaurès décerne cet honneur au *Bulletin de la Semaine* le 15 Juin, à propos du « cas de l'abbé Lemire » :

La réaction ecclésiastique, qui se manifestait récemment par les interdictions multiples prononcées contre le libéral *Bulletin de la Semaine,* se développe irrésistiblement. La pensée libre, la croyance libre sauront-elles trouver en elles-mêmes assez de forces pour refouler ce courant ?

L'abbé Lemire n'a pas fait connaître encore s'il s'inclinait devant l'ukase qui le frappe. Nous souhaitons qu'il ne s'incline pas.

L'instinct de haine des ennemis de l'Eglise leur fait voir juste. Entre le « cas de l'abbé Lemire » et celui du *Bulletin de la Semaine*, il y a un lien doctrinal que nous ferons ressortir plus loin.

Nous verrons aussi comment, à l'étranger, surtout en Belgique et en Allemagne, le même phénomène de classement des journaux s'est produit. Du côté du *Bulletin de la Semaine*, sont tous les adversaires du catholicisme et du Saint-Siège, depuis les plus violents jusqu'aux mieux déguisés.

La venimeuse *Italie*, rédigée par d'obscurs Narfon dans de douteuses coulisses romaines, nous donne à sa manière un écho du mémoire de M. I. de la T.:

Si le *Bulletin de la Semaine*, au lieu de suivre les directions de Léon XIII, était affilié aux monarchistes, il pourrait prêcher l'athéisme et on le déclarerait malgré tout papal et intégral comme l'*Action française.*

Quant aux adhésions des évêques, on commence à savoir ce que cela vaut, malgré les déclarations de l'*Univers* et de la *Croix*. Les uns condamnent *in odium auc-*

toris ; les autres adhèrent par peur d'être mal notés, enfin il y a encore la catégorie *ad oculum servientes*, qui en condamnant ou adhérant, espèrent recevoir leur récompense ici-bas.

Si odieux et stupides qu'ils soient, de tels commentaires de la pensée de M. I. de la T. sont dans la logique des choses, et celui-ci, redisons-le, ne peut aucunement les récuser.

Il semble opportun d'indiquer ici quelle a été l'attitude de la presse catholique en cette affaire : *ut revelentur ex multis cordibus cogitationes...*

La *Croix* (ce n'est que justice de le constater) a, dans cette campagne, parfaitement renseigné et orienté ses lecteurs. Elle a reproduit en bonne place tous les documents, enregistré et analysé au jour le jour toutes les condamnations épiscopales, publié des notes exactes, dont une de Rome, autorisée et fort intéressante. Elle a indiqué les sources à ses lecteurs désireux d'être documentés, notamment *la Foi Catholique* du 25 mai.

De son côté, la *Chronique de la Presse*, rien qu'en publiant impartialement les pièces les plus importantes du dossier (1), s'est attiré, on le sait, la fureur des modernistes. L'*Univers* a eu plusieurs articles, traitant bien les côtés extérieurs de la question : l'un d'eux (13 juin) résume précisément, d'après la *Foi Catholique*, l'attitude de la presse. La *Gazette de France* a publié tous les documents. La nouvelle rédaction du *Soleil* et l'*Action Française* ont donné l'essentiel. Les *Questions ecclésiastiques*, de Lille, également. Nous avons signalé les articles importants de la *Vigie* (2), qui a reproduit

(1) 29 mai, 5 et 12 juin.
(2) 22 et 29 mai, 5 juin.

une partie de l'étude publiée dans notre dernier numéro. La *Critique du Libéralisme*, qui avait eu depuis longtemps maille à partir avec le *Bulletin*, a eu naturellement la note qui convenait. L'*Action Catholique Française*, le *Petit Patriote*, le *Nouvelliste de Lyon*, ont aussi parlé...

Mais est-ce là toute la presse catholique ? Comment d'importantes revues , mensuelles ou de quinzaine, théologiques, apologétiques ou autres, que je ne nommerai pas, n'ont-elles point trouvé, depuis deux mois, une ligne à écrire sur la question ? Les « silences calculés », désormais fameux, du *Bulletin de la Semaine*, seraient-ils par hasard une maladie contagieuse ? Il serait intéressant d'en découvrir le microbe... Et parmi les quotidiens ?... *L'Univers* écrit, dans l'article que je signalais tout à l'heure :

La *Libre Parole*, journal quotidien, dirigé par un groupe de jeunes « catholiques sociaux », a publié dans un coin, en caractères minuscules, le *dispositif* de la condamnation ; elle a annoncé un jour en trois lignes qu'il y avait « près de vingt adhésions » (on en comptait alors plus de trente), et c'est tout. Le Saint-Siège approuve le cardinal de Bordeaux : silence. Le *Temps* puis les *Débats*, accablent le Pape et l'épiscopat français de calomnies infamantes : silence. Mais on rapporte avec grands détails un voyage de M. Imbart de la Tour en Belgique, on énumère ses déjeuners chez un ministre, ses dîners chez un président du Conseil, ses entretiens avec un cardinal...

Et les journaux qui, sans être catholiques avant tout, tiennent à passer pour bien renseigner leurs lecteurs sur les questions religieuses et avec un respect parfait pour l'Eglise : le *Gaulois*, l'*Eclair*, l'*Echo de Paris*, etc. ? Silence absolu...

Les Semaines Sociales, continue l'*Univers*, ont deux organes promoteurs, la *Chronique sociale*, mensuelle, et le *Social*, hebdomadaire, qui s'impriment tous deux à Lyon. Remarquez que l'archevêque de Lyon a été un des premiers adhérents à la Déclaration de Bordeaux, il y est même revenu à deux reprises dans la partie officielle de sa *Semaine Religieuse*. Eh bien, ces deux organes ne connaissent pas les cinquante-deux sentences épiscopales, ils n'en ont pas soufflé mot. C'est probablement pour « éviter les polémiques », comme s'excusait le *Social*, l'an dernier, lorsque toute la presse catholique lui reprochait son obstination à taire les deux télégrammes historiques envoyés par le Pape à Berlin et à Francfort sur le syndicalisme...

L'*Action Populaire* de Reims a de multiples périodiques : une *Revue de l'Action populaire*, trimensuelle, qui veut donner le ton et l'inspiration à l'ensemble de nos œuvres catholiques ; un *Courrier des Cercles d'études*, qui vise les jeunes « sociaux », parmi lesquels précisément le *Bulletin* condamné trouvait grand nombre de lecteurs ; le *Mouvement social*, énorme revue mensuelle, où l'on énumère avec des détails infinis tous les « faits sociaux » grands et petits, où l'on signale, sur des feuilles toutes prêtes à se transformer en fiches, les moindres articulets du moindre Bulletin social du fond de l'Italie ou de l'Espagne ; on ne nous fait grâce de rien — sauf des sentences épiscopales désagréables à de chers « sociaux » qu'on tient à ménager. Silence absolu dans toutes ces publications (1).

L'*Action Populaire*, il est vrai, possède une sorte de catacombe, publication intermittente appelée les *Actes sociaux*. C'est là qu'après six ou huit mois d'hésitations elle a récemment enterré le célèbre rapport de M. Louis

(1) Je reçois à l'instant le *Mouvement Social* du 15 juin 1913, qui regorge de documents et de suppléments de toute sorte. Pas une allusion n'y est faite à la condamnation du *Bulletin de la Semaine*. (B. G.)

Durand, loué avec tant de force par le Saint-Siège, lequel a même demandé aux catholiques, par lettre officielle de son Secrétaire d'Etat, de le « répandre partout ». C'est dans les *Actes Sociaux* que nous aurons peut-être la surprise de découvrir l'année prochaine quelque vague allusion à l'interdiction du *Bulletin.*

Mais de tous les « silences calculés », le plus stupéfiant est assurément celui du principal intéressé. A l'heure qu'il est, les lecteurs et abonnés du *Bulletin de la Semaine* en sont encore à ignorer que cette feuille ait été l'objet d'un blâme ecclésiastique quelconque.

« En vérité, disait M. I. de la T. au Cardinal Andrieu sur le ton innocent de l'agneau injustement accusé par le loup, quels documents si graves avons-nous donc omis ? Nous avons donné la plupart des lettres pastorales qui offraient quelque intérêt... » Cinquante-cinq sentences épiscopales. confirmées par une lettre du Cardinal Secrétaire d'Etat et par une approbation, doctrinalement motivée, de la Consistoriale, ce ne sont pas des « documents graves », cela ne signifie rien, cela n'offre aucun « intérêt »...

Un de mes amis me signale qu'on ferait un bien joli médaillon rien qu'avec le dernier numéro (11 juin) du *Bulletin.* De fait, en parcourant le sommaire, mon regard a été tout d'abord attiré par ce titre qui semblait, en la circonstance, plein de promesses : *L'Episcopat et la Presse.* Je me suis précipité sur la page annoncée et j'ai trouvé... un filet de dix lignes : mention du jugement du tribunal de Saint-Etienne, déboutant de leur demande et condamnant aux dépens des journaux lyonnais qui réclamaient des dommages-intérêts pour avoir été

jadis interdits aux fidèles par le Cardinal Coullié. Ce jugement ne manque pas d'une douce ironie à l'adresse du *Bulletin de la Semaine*, à qui, on s'en souvient, le *Temps* refusait tout récemment de « porter préjudice » en reproduisant les considérants de l'ordonnance du Cardinal Andrieu, que ce journal avait attaquée et dénaturée. Mais enfin c'est là, depuis deux mois, tout ce que le *Bulletin* trouve à apprendre à ses lecteurs sur *l'Episcopat et la Presse*... « Nos silences calculés ! S'il est un reproche qu'on puisse nous faire, Eminence, non, ce n'est pas celui-là ! » (1)

Dans ce même numéro du *Bulletin* un autre titre avait attiré mon attention : *Le prétendu libéralisme des catholiques belges*. C'est la fameuse diversion cherchée par M. I. de la T. Là du moins, pensai-je, nous trouverons une allusion à l'événement qui a causé dans les journaux belges le tapage dont nous parlerons tout à l'heure ; cet événement, c'est la condamnation du *Bulletin*... Erreur profonde ! « Silence calculé » absolu ! Nous trouvons, sous le titre indiqué, un article du *XXe Siècle* de Bruxelles, doublure belge du *Bulletin* et dont le correspondant à Paris est l'un des rédacteurs du *Bulletin*. On essaie d'y faire croire que jamais, parmi les catholiques de Belgique, ne s'est glissée la moindre trace de la maladie du libéralisme erroné et condamné par l'Eglise. Alors que, hélas ! nous devrons le constater, la Belgique comme la France en est dévorée. Mais de la raison d'être de cet article, de la condamnation du *Bulletin* par l'Eglise, pas un

(1) Mémoire « confidentiel » de I. de la T. *Foi Catholique*, 25 mai 1913, p. 370.

mot !... « Que l'on trouve dans un journal... un « nombre plus grand de documents... plus loyale- « ment choisis !... Nous n'en tirons point vanité. C'est une méthode... » (1)

Que trouvons-nous encore dans ce numéro du 11 juin ? Le texte intégral du « magistral discours de M. le sénateur Méline » au Congrès de la Fédération républicaine. Et justement l'éditorial du *Bulletin* est consacré à commenter la partie de ce discours qui traite du syndicalisme. Ceci sera intéressant et nous allons prendre sur le vif la façon dont le *Bulletin* inculque à ses lecteurs la doctrine de l'Eglise sur cette question grave et brûlante, la doctrine de l'Encyclique *Singulari quadam...* Or, dans cet éditorial, non seulement, bien entendu, nulle mention n'est faite des syndicats catholiques, de leur nécessité enseignée par l'Eglise, nulle mention n'est faite d'un principe religieux quelconque, mais « l'institution syndicale » laïque, en elle-même, est louée sans réserves. On regrette assurément les excès de la Confédération Générale du Travail, mais c'est de manière à insinuer très clairement, avec une inconscience qui désarme, que le syndicat, tel qu'il doit être, dans la pensée du *Bulletin*, n'a d'autre but que la lutte contre le patronat. « La « masse des travailleurs organisés, écrit le *Bulletin*, « est dressée (par la C. G. T.) à concevoir ses *reven- « dications non plus comme réductibles à une di- « vergence d'intérêts avec le patronat*, mais comme « un élément prépondérant d'une refonte sociale. » Et comme remède à l'esprit révolutionnaire du syn-

(1) Mémoire « confidentiel » de I. de la T. *Foi Catholique*, 25 mai 1913, p. 369.

dicalisme actuel, le *Bulletin* indique-t-il l'esprit chrétien, les vertus de justice et de charité, les principes du droit naturel à restaurer dans les esprits, le Décalogue ? Allons donc ! un seul remède est indiqué, et d'ordre purement politique, a-religieux et a-moral : une plus grande séparation des pouvoirs dans l'Etat. Excellent commentaire, n'est-ce pas, de la doctrine sociale de l'Eglise ?

Et sans doute pour illustrer par l'exemple ces belles théories politiques et sociales, le même numéro du *Bulletin* propose à l'admiration de ses lecteurs des extraits d'un livre nouveau sur Ozanam (1). Et l'Ozanam qu'on y vante n'est pas du tout, mais pas du tout, celui que l'Eglise approuve et loue, l'homme d'œuvres, le fondateur des conférences de Saint-Vincent de Paul, le promoteur de la charité catholique et orthodoxe (2). C'est l'Ozanam de l'*Ere nouvelle*, l'idéologue de 1848, le demi-socialiste, j'allais dire le sillonniste avant la lettre, blâmé par Montalembert lui-même. Je transcris quelques lignes des citations faites par le *Bulletin*, et qu'on lira, nous dit celui-ci, « avec un particulier intérêt. » Je souligne quelques passages.

En 1847, Ozanam, passant par Rome, avait été témoin des ovations populaires auxquelles donnèrent lieu les réformes libérales de Pie IX. Libéral, comme l'était

---

(1) *Frédéric Ozanam et son œuvre historique*, par M. Ch. Moeller, professeur à l'Université Catholique de Louvain. Il est fort souhaitable que les passages cités par le *Bulletin* ne soient qu'une exception dans cet ouvrage que je ne connais pas autrement.

(2) Voir dans le discours du R. P. Janvier « la vraie note sur Ozanam ».

toute cette génération de 1830, il en revint enthousiasmé... il crut assister à la *résurrection de l'Italie par la papauté* (3).

D'après lui, « la papauté se tourne du côté de la démocratie, du côté de ces barbares des temps nouveaux, dont elle ne se dissimule ni les instincts violents, ni la dureté de cœur...

« Que le pontificat moderne entraîne aussi les catholiques français dans la voie qu'il ouvre ! Sacrifions les répugnances et les ressentiments pour nous tourner vers cette démocratie, vers ce peuple qui ne nous connaît pas. Aidons-le, non seulement de l'aumône qui oblige les hommes, mais de nos efforts pour obtenir les institutions qui les affranchissent et les rendent meilleurs. *Passons aux barbares et suivons Pie IX !* »

Pour Ozanam, la République, c'était avant tout l'avènement de la démocratie. « Ce que je sais d'histoire, écrivait-il à son ami, me donne lieu de croire que *la démocratie est le terme naturel du progrès politique et que Dieu y mène le monde.* »

Non moins remarquables sont ses articles sur *Les origines du socialisme.*

Passant en revue quinze siècles d'histoire, il constate que c'est une erreur séculaire, mais qui n'a duré si longtemps que parce qu'*il y entre une part de vérité. Tout ce qu'il y a de vérité chez les socialistes*, on le retrouve dans la société chrétienne. « Il faut voir avec quelle témérité et quelle passion les écoles du moyen âge soulevèrent ces controverses que nous croyons nouvelles. Ouvrez la *Somme* de saint Thomas d'Aquin, et vous y trouverez cette question formidable : « S'il est permis de posséder en propre. » Toute l'argumentation du communisme y est résumée et réfutée. « Pour qu'une opinion fausse résiste durant tant de siècles, il faut qu'elle ait ses racines dans les plaies les plus profondes de la nature humaine et les plus dignes de pitié. Il n'est pas permis de la traiter avec légèreté, ni

(3) Hélas ! (B. G.)

de croire qu'on y aura mis fin par l'incarcération de quelques turbulents. Il y faut porter le respect dû aux grands problèmes dont se sert la Providence pour tenir les sociétés en haleine et les pousser *sur cette voie de progrès où elle ne lui laisse pas de repos.* »

Néanmoins, les jours de l'*Ere nouvelle* étaient comptés... Cette campagne fut donc un échec. Néanmoins, les idées qu'elle a semées ne sont pas tombées sur un sol tout à fait aride et peut-être serait-il équitable d'y rapporter la *floraison d'œuvres et de lois sociales à laquelle nous assistons* (1).

Elles sont belles, nos lois sociales ! Arrêtons-nous là. Je n'ai signalé dans ce numéro du *Bulletin* que ce qui m'a tiré l'œil : je n'ai pas lu le reste. Dans les coins cachés, on trouverait sans doute encore des perles. Le *Bulletin* est une mine inépuisable.

A l'instant m'arrive le plus récent numéro du *Bulletin* (18 juin) : je n'ai que le temps de jeter un coup d'œil sur l'éditorial, qui traite de « la question scolaire ». Bien entendu, pas un mot d'indignation ni même d'allusion au sujet des récents blasphèmes officiels de M. Barthou (et de tant d'autres) qui décrètent la séparation absolue de l'enseignement d'avec tout principe religieux et qui exilent Dieu de l'école. Mais, tout au contraire, le principe de la neutralité laïque, a-religieuse, athée, est nettement accepté et consacré, quoique sous la forme toujours doucereuse et équivoque propre au *Bulletin* :

C'est une bouffonnerie, que de vouloir, comme l'a fait M. Dessoye, ramener la « neutralité » à une « question de tact » et de s'en tenir pour cela à la discrétion

(1) Je cite ces extraits comme exemple (l'un des plus inoffensifs) du « choix tendancieux des documents publiés ». (B. G.)

de l'instituteur. Le « tact » doit être partout et la leçon, d'abord, lui en venir de haut. Que toutes les « autorités » dont il dépend lui en donnent persévéramment l'exemple, qu'elles lui témoignent d'une volonté sincère de respectueuse neutralité et du souci de l'assurer.

La « respectueuse neutralité », chère au *Bulletin*, c'est, encore une fois, la neutralité athée, la neutralité qui ne *peut pas* respecter la religion, parce qu'elle prétend respecter *également* l'athéisme ; et que, par le fait même qu'elle prétend respecter également la religion et l'athéisme, l'affirmation de Dieu et la non-affirmation de Dieu, du coup elle prend parti, de toute évidence, pour la non-affirmation de Dieu, pour l'athéisme ; car enfin, il est trop clair qu'on ne peut, si on a l'usage de la raison, rester neutre entre l'affirmation et la non-affirmation qu'en n'affirmant pas, c'est-à-dire dans l'espèce, en ignorant Dieu, en se passant de Dieu. Nous reviendrons tout à l'heure à fond sur ce point, car la source de toutes les erreurs est là...

Telle est donc la tactique du *Bulletin :* les condamnations qui l'ont atteint, si hautes qu'elles soient, sont à ses yeux inexistantes, il les ignore. Pour lui, « la séance continue ». Telle est la soumission de ces « catholiques convaincus, prêts à « tous les sacrifices pour leur Eglise et pour leur « foi ! » (1) Cette attitude d'insolente indifférence, de cynique mépris pour l'autorité de l'Eglise constitue, il faut bien le dire, un odieux scandale.

Ce qui est certain, c'est que, en dépit de leurs airs de hautain stoïcisme, le *Bulletin* et ses

(1) Mémoire « confidentiel » de M. I. de la T. *Foi Catholique*, 25 mai 1913, p. 377.

amis sont terriblement en colère. Et leur rage se déchaîne (Dieu sait par quels moyens !) contre certains publicistes vraiment catholiques, qu'ils accusent (au lieu de s'accuser tout bonnement eux-mêmes) de leur mésaventure.

Ce qui arrive devait arriver : les positions fausses ne peuvent durer. Un jour ou l'autre tous les masques s'usent et tombent. Le masque de catholicisme (1) du *Bulletin de la Semaine* a tenu près de dix ans. C'est beaucoup.

II. — DÉMONSTRATIONS ACQUISES

La double approbation donnée par Rome, au nom du Pape, et notamment par la Sacrée Congrégation Consistoriale, aux condamnations qui ont frappé le *Bulletin de la Semaine*, a une portée universelle. « En conséquence, comme l'écrit S. E. le Cardinal Dubillard, la lecture du *Bulletin de la Semaine* est interdite sous peine de faute grave aux prêtres et aux laïques. »

La Sacrée Congrégation Consistoriale motive doctrinalement son approbation par la nécessité de défendre « la foi des catholiques » contre « cette erreur très pernicieuse, qui résume en elle-même pour ainsi dire toutes les erreurs anciennes et modernes, et qu'on nomme le modernisme ».

---

(1) Je parle des doctrines de la revue, et non des intentions personnelles de chacun des rédacteurs, que Dieu juge !

Le *Bulletin de la Semaine* est donc condamné comme dangereux pour la foi et comme fauteur d'hérésie ; là est l'unique question et il n'y a pas à chercher de vains subterfuges.

Les textes et les faits qui prouvent que cette condamnation est juste, nous en avons apporté et discuté quelques-uns ; nous avons signalé, en les analysant plus ou moins longuement, environ cinquante articles ou textes, pris au hasard dans les dix années du *Bulletin* (1) : on pourrait tout aussi bien, sans aucun effort, en signaler plus de cinq cents et même plusieurs milliers, car les déviations ne sont point accidentelles : c'est le fond même de la doctrine, de la méthode, de l'esprit, qui est radicalement malsain et dangereux : c'est l'axe de la pensée qui est faussé. Si le *Bulletin* n'était pas, sournoisement mais essentiellement, moderniste, il n'aurait plus aucune raison d'exister. Depuis hier, je veux dire depuis le décret de l'*Index* qui vient de condamner la revue de M. Laberthonnière, il est l'unique survivant de ces organes « hérétisants » qui s'appelèrent la *Quinzaine*, *Demain*, le *Rinnovamento*, la récente série des *Annales de philosophie chrétienne*... Le voici frappé à son tour : c'est bien ce qui excite la rage des sectaires.

Pas un des textes que nous avons indiqués n'a été contesté,et leur force probante, purement objective, est telle, qu'un bon nombre d'esprits, prévenus en faveur du *Bulletin*, en ont été, nous le savons, non seulement ébranlés, mais entièrement convaincus et retournés. C'est pour nos efforts la meilleure des récompenses.

---

(1) *Foi Cathol.*, 25 mai, notamment. p. 354-375.

C'est qu'il règne dans le mémoire de M. I. de la T. une telle assurance de ton, une telle audace d'affirmation, de la part d'un homme dont les titres semblent indiquer une autorité intellectuelle et morale sérieuse, qu'il est impossible au premier abord, quand on n'est pas très spécialement averti, de n'en être point impressionné. On se dit : Si tout cela est vrai, cette défense paraît presque satisfaisante. Et on n'ose pas supposer que tout cela ne soit point vrai. Par malheur, nous avons constaté que, si l'on va aux textes et aux faits, on s'aperçoit avec stupéfaction qu'il n'y a pas une seule assertion importante du mémoire qui ne soit exactement le contrepied de la vérité... Nous avons prouvé que « persévéramment » (le mot est essentiel et combien juste !) le *Bulletin* professe, enseigne, inculque, insinue surtout les « très pernicieuses erreurs » cachées sous le nom de modernisme. Fréquemment, malgré son habituelle et fuyante habileté, c'est de la manière la plus formelle et avec la plus brutale évidence qu'il contredit la doctrine de l'Encyclique *Pascendi*, qu'il émet ou loue les théories philosophiques les plus hétérodoxes, les thèses les plus subversives contre l'autorité surnaturelle de l'Eglise, qu'il professe l'irrespect le plus révoltant pour la hiérarchie et pour le Souverain Pontife. Le plus souvent, c'est d'une façon plus détournée, mais encore très claire, que, sur tous les points de doctrine où le modernisme attaque et détruit la vérité, le *Bulletin* prend parti pour l'*error in fide*. Toujours enfin, c'est par le choix tendancieux des documents », par « l'esprit général des articles », par les fameux « silences calculés », qu'il infiltre dans les esprits le venin d'hérésie, plus ou

moins savamment dosé et dilué, dont chacune de ses pages est imprégnée.

« Leur tactique est de ne jamais exposer leurs « doctrines méthodiquement et dans leur ensem- « ble, mais de les fragmenter en quelque sorte et « de les éparpiller ça et là, ce qui prête à les faire « juger ondoyants et indécis, quand leurs idées, au « contraire, sont parfaitement arrêtées et consis- « tantes. »

Qui parle ainsi ? Pie X dans l'encyclique *Pascendi.* Est-il possible de décrire de façon plus adéquate la propre « manière » du *Bulletin de la Semaine ?*

Certains mots rendent pensif quand on lit avec attention les quelques lignes par lesquelles le *Bulletin de la Semaine* se décrit lui-même dans son prospectus de propagande : « Le *Bulletin de la Semaine* est un organe d'idées. Il est et entend rester ***absolument indépendant*** ».

Indépendant de qui et de quoi ? De la doctrine et de l'autorité de l'Eglise ? Certainement, car rien dans ces lignes ni dans le programme qui les suit n'indique que le *Bulletin* entende se soumettre à cette autorité ni à cette doctrine. Et sa conduite actuelle ne réalise que trop la pratique de cette indépendance...

Fort bien, mais alors ne vous dites pas catholiques. Et ne protestez pas quand on constate et qu'on vous démontre que vous êtes tout autre chose. Ce dualisme impossible s'appelle en français d'un vilain nom, parce que c'est une vilaine chose.

Les ennemis de l'Eglise, libres-penseurs, protestants sectaires, modernistes démasqués et apostats,

ceux qui ont la clairvoyance de la haine, ne s'y sont point trompés, et dans les hommes du *Bulletin de la Semaine*, ont, dès le début, reconnu nettement les leurs.

En 1908, dans ses « Simples réflexions sur le Décret *Lamentabili* et l'Encyclique *Pascendi* », M. Loisy, mettant des noms sur les doctrines condamnées, désignait, en les louant, les écrivains du *Rinnovamento*, de la *Quinzaine*, des *Annales de philosophie chrétienne*, de *Demain*, qui étaient déjà ceux du *Bulletin* : les Le Roy, les Laberthonnière, les Blondel, les Fogazzaro, les Tyrrell, les Fonsegrive...

Dès 1910, le *Siècle* à plusieurs reprises, l'*Action* et le *Voltaire* louaient le *Bulletin de la Semaine* et se plaignaient « de la campagne non dissimulée » menée contre cette revue et ses rédacteurs par l'*Univers*, la *Croix*, etc. (1)

Dans l'*Histoire du Modernisme catholique* de M. Albert Houtin, le *Bulletin de la Semaine* est cité presque à chaque page, et avec textes probants à l'appui, comme l'une des principales autorités du parti. Le seul dépouillement, purement objectif, de cet ouvrage, fournirait contre le *Bulletin* un instructif réquisitoire, abstraction faite des pointes acérées dont l'auteur (d'ailleurs parfaitement détestable) aiguise son récit à l'adresse de ses anciens amis. Racontant la disparition de la *Quinzaine* et de *Demain* (1907), il ajoute : « Le *Bulletin de la Semaine*, qui avait eu la prudence de ne pas s'engager aussi profondément (2) dans les questions contro-

(1) Voir *Chronique de la Presse*, 11 août 1910, p. 513, col. 2 ; — et 29 sept. 1910, p. 524-525.

(2) En aparence, et pour les lecteurs superficiels. (B. G.)

versées, suffisait d'ailleurs (1) pour faire à Pie X l'opposition convenable et la fortune personnelle de son fondateur assurait sa durée. » (2) Et il cite cette appréciation de M. Murri : « Le *Bulletin de la Semaine*... est un remarquable exemple de cette gravité taciturne qui se contente de donner légèrement des indications, servies avec une délicate sobriété ». Bonne description des « silences calculés » et du « choix tendancieux des documents ».

Lors de la réception de Mgr Duchesne à l'Académie Française, « le *Bulletin de la Semaine*, particu- « lièrement ravi, offrit au nouvel immortel un « thé intime qui réunit autour de lui des repré- « sentants distingués de différentes variétés du li- « béralisme et du modernisme. » (3) Et M. Houtin reproduit en note la liste des noms publiés par le *Figaro* (10 février 1911).

Plus loin, à propos d'une explication fort équivoque donnée par le *Bulletin* : « On saisit ici, sur le fait, la tactique ordinaire au *Bulletin* sur certaines questions : donner le change à ses lecteurs à l'aide d'une prétendue information habilement choisie dans un autre journal. » C'est le cas de dire qu'on n'est jamais trahi que par les siens !

Le pasteur Paul Sabatier, le « pape du modernisme », célébrité un peu falote, de qui il est permis de ne pas parler sans sourire, a publié en 1911 un ouvrage intitulé : *L'orientation religieuse de la France actuelle*, dans lequel ses admirateurs eux-

(1) Dans la pensée de la secte. (B. G.)

(2) A. Houtin, *Histoire du modernisme catholique*, p. 171.

(3) A. Houtin, *Histoire du modernisme catholique*, p. 353.

mêmes ont été obligés de reconnaître en termes adoucis l'un des livres les plus incohérents, les plus ennuyeux et les plus gonflés de vide et de prétention qu'on puisse voir. Bien entendu, l'intention doctrinale en est parfaitement anti-catholique.

Rappelons que, lorsque M. Fogazzaro vint à Paris en 1907, M. Paul Sabatier joua auprès de lui, dans les milieux du protestantisme libéral, le même rôle que M. Imbart de la Tour dans les milieux du modernisme soi-disant catholique. Après avoir été complimenté, comme l'on sait, par le directeur du *Bulletin de la Semaine*, l'auteur condamné de *Il Santo*, avec son compagnon M. Murri, fut reçu, par les soins de M. Paul Sabatier, à la table de M. le pasteur et doyen Ménégoz, en compagnie des pasteurs Roberty, Charles Wagner, Auguste Wéber, John Viénot et de M. Raoul Allier. La *Revue Chrétienne* d'avril 1911 rendit compte de cette réunion, au cours de laquelle, dit-on, Fogazzaro, à qui on demandait comment il s'arrangeait des enseignements de Pie X, répondit cette parole mémorable : « Pie X est un nuage qui passera. » (1)

N'est-il pas vrai que tout cet épisode est d'un symbolisme achevé ?

Donc voici l'esprit et le résumé du dernier ouvrage de M. Paul Sabatier :

« Il y a deux catholicismes en France à l'heure actuelle... l'un qui vient, l'autre qui s'en va. » (2) Naturellement, celui qui s'en va, c'est celui de Rome et de Pie X ; celui qui vient, c'est celui de M. Paul Sabatier et de « ses » modernistes...

---

(1) A. Houtin, *Histoire du modernisme catholique*, p. 152.

(2) Paul Sabatier, *L'orientation religieuse de la France actuelle*, p. 183, 184 et suiv.

« Au moment où l'absolu métaphysique devient étranger à la conscience et à la pensée de notre génération, certains catholiques ont trouvé dans la nouvelle orientation intellectuelle non pas le renversement de leur vie morale et religieuse, mais un moyen de l'approfondir encore, de la vivre avec plus d'intensité »,... etc. On connaît ces rengaines, déjà si vieilles ! L'autre Sabatier, Auguste, les habillait au moins jadis, à l'époque où elles étaient ou semblaient neuves, d'une meilleure langue et d'un certain accent...

« La condamnation prononcée par Pie X (contre le modernisme) n'atteignit qu'un fantôme... Le Pape, subissant la même logique qui en 1793 faisait tomber de plus en plus nombreuses les têtes des suspects (!), a été amené à renforcer chaque jour l'organisation antimoderniste... Plus Pie X persévère dans la voie de lutte à outrance où il s'est engagé, plus on le voit amené à prendre des mesures qui ne feront que hâter la transformation de l'Eglise. »

Un raisonnement très simple résume et permet d'apprécier la doctrine religieuse de M. Paul Sabatier. Sa religion, il le déclare, c'est le catholicisme « qui vient », c'est le catholicisme « de demain » (et de feu *Demain*, qui revit dans le *Bulletin de la Semaine*), c'est le modernisme condamné par Pie X. Mais sa religion, c'est en même temps le protestantisme libéral, dont il est et entend bien demeurer pasteur... Donc le modernisme, c'est purement et simplement le protestantisme libéral. La conclusion est inéluctable, elle exprime la vérité tout entière, et elle a été formulée... par Pie X en personne dans la 65e et dernière proposition condamnée par le

décret *Lamentabili* : « Le catholicisme contemporain ne peut se concilier avec la vraie science que s'il se transforme en un christianisme adogmatique, c'est-à-dire en un protestantisme large et libéral. »

On ne s'étonnera pas, dès lors, que le « pape du modernisme » soit, dans son dernier livre, prodigue de gestes bénisseurs, de félicitations onctueuses et d'épithètes enthousiastes à l'égard de ses meilleures ouailles, les écrivains du *Rinnovamento*, de *Demain*, et par conséquent du *Bulletin de la Semaine* :

Pour avoir une idée de l'ensemble, de l'ampleur, de la force, de la décision, des délicatesses, de la valeur intellectuelle et du sentiment religieux (ouf !) du nouveau mouvement, on peut lire en particulier *Demain*, publié à Lyon sous la vaillante direction de M. Pierre Jay... Sachons voir la beauté du jour où nous vivons (*sic*) : le catholicisme français a une pléiade de philosophes de tout premier ordre : Maurice Blondel, Laberthonnière, Edouard Le Roy, Fonsegrive, sont des hommes qui n'ont à craindre aucun voisinage et à chacun desquels il aurait fallu consacrer un chapitre, etc... (1)

Ainsi encensés par leur propre pontife, les modernistes du *Bulletin* ne pouvaient demeurer en reste, et M. Fonsegrive répondit au livre de M. Paul Sabatier par un compte rendu qu'il *faut* lire (*Bulletin de la Semaine* du 21 février 1912).

Après les quelques réserves officiellement nécessaires et qu'il croit suffisantes pour sauver la face, selon sa méthode (2), il découvre ses sympa-

(1) Paul Sabatier, *L'orientation religieuse...*, p. 199.

(2) Voir plus haut, p. 355, les éloges qu'il décerne à l'odieux pamphlet de M. Julien de Narfon contre le Pape et contre l'Eglise.

thies pour ce « livre plein de vie, comme tous ceux qu'écrit M. Paul Sabatier. » Je souligne quelques formules.

« Chez les catholiques, on peut, selon M. Sabatier, distinguer deux mouvements : l'un qui ferme et tend à rétrécir la conscience religieuse, à *l'asservir au dogme, à l'autorité*, *c'est celui-ci seul que l'autorité de Pie X reconnaîtrait comme légitime ;* l'autre qui, au contraire, ouvrirait larges toutes les avenues pour faire accueil à toutes les formules, même à toutes les aspirations vers la vérité, à toutes les bonnes volontés qui s'efforcent vers le mieux, mieux scientifique, mieux moral et même mieux religieux. On reconnaît aisément le mouvement moderniste. Il semble à M. Sabatier que le *modernisme travaille à bâtir des ponts qui doivent unir l'Eglise à la société moderne*, *tandis que Pie X s'efforce de les démolir*. Malgré tout, il ne croit pas que la vitalité foncière de l'Eglise soit engagée dans les prohibitions de Pie X. Il n'y voit qu'une aggravation du malentendu qui s'est créé en France entre *le clergé catholique et l'âme nationale*.

IL Y A LA, SANS CONTREDIT, DES CONSIDÉRATIONS INTÉRESSANTES et OU IL PEUT Y AVOIR UNE PART DE VÉRITÉ. »

N'est-ce pas que cette prose, plate et tortueuse comme la démarche d'une vipère, et à laquelle ne manque, pour l'hérésie avérée, que le courage de la franchise, relève singulièrement, comme le dit M. Paul Sabatier, « la beauté du jour où nous vivons » ? Surtout si on la rapproche des protestations en lesquelles s'épanche M. Imbart de la Tour, la main sur son cœur :

« Eminence, nous sommes des catholiques convaincus, prêts à tous les sacrifices pour leur Eglise et pour leur foi ! »

Retenons les épithètes qui nous brûlent les lèvres et, sans commentaires, laissons ces hommes au châtiment qu'ils méritent, celui d'être enfin connus pour ce qu'ils sont...

Il y aurait encore de bien curieux rapprochements à faire entre le *Bulletin de la Semaine* et un autre pamphlet anticatholique, d'ailleurs rance et peu lisible, condamné par l'épiscopat français dès son apparition, et qui vient d'être mis à l'Index en compagnie de la revue de M. Laberthonnière. Je veux parler de *Ce qu'on a fait de l'Eglise* (1), livre signé de cinq étoiles, et sur l'attribution probable duquel on lit dans l'*Histoire du modernisme catholique*, de M. A. Houtin, la note suivante dont nous laissons la responsabilité à son auteur.

Ayant mentionné le pamphlet intitulé *De Saint Pierre à Pie X*, signé du pseudonyme M. Sainte-Foi (2), M. Houtin ajoute :

Cet ouvrage, ainsi qu'un autre du même auteur, — *Que penser de la Bible ?* « par un groupe de prêtres catholiques » (Paris, Nourry, 3 vol. in-12) — peut servir d'exemple des publications avec lesquelles les prêtres modernistes s'efforçaient de pratiquer l'érosion autour des dogmes catholiques. Leur auteur est l'abbé Sifflet, l'un des principaux représentants de « l'école de Lyon »... Il est mort au mois de février 1911.

Le livre *Ce qu'on a fait de l'Eglise* appartient certainement à la même « école » ; peut-être est-il même une utilisation des notes de M. Sifflet. Il donne comme vivants, au moment où il est composé, le cardinal Steinhuber, mort en 1910, le cardinal Segna (mort en janvier 1911) ; il appelle Schœbel « abbé ». erreur commise

(1) Paris, Alcan, 1912.
(2) Paris, Nourry, 1910.

dans *Que penser de la Bible.* D'après ces indices et d'autres encore, il me semble que l'ouvrage pourrait bien représenter, grandement revisé et considérablement augmenté, l'un des manuscrits qu'à ma connaissance M. Sifflet se proposait de publier de son vivant ou de laisser en mains sûres à sa mort. (1)

L'abbé Sifflet, prêtre érudit, et dont certains ouvrages contiennent des parties utiles, avait eu dès 1903 maille à partir avec l'Index. Ce fut l'un des ecclésiastiques les plus estimés dans les sphères dirigeantes des *Semaines Sociales* et par la rédaction du *Bulletin de la Semaine.*

Quelle que soit la valeur des indications données par M. Houtin, l'auteur ou les auteurs de *Ce qu'on a fait de l'Eglise*, dans l'avant-propos de l'ouvrage (2), avouent qu'ils ont, de parti-pris, omis de signaler les noms et les titres d'un grand nombre de publications et d'auteurs cités, afin d'éviter de les compromettre. « Plusieurs auraient pu regretter « qu'on mît en lumière des pages depuis plus ou « moins longtemps oubliées et auraient répugné à « être comptés, même à leur insu, parmi nos collaborateurs. »

En dépit de la pudeur suggestive dont est empreinte cette note, qui révèle des mœurs littéraires assez inusitées, le *Bulletin de la Semaine* est cité au moins dix fois (pp. 141, 217, 220, 254, 443, 448, 461, 485, 509, 523) ; — sans doute, les citations portent parfois sur des documents anodins ; mais cette circonstance ne fait qu'aggraver le cas du *Bulletin;* elle démontre (preuve superflue pour les lecteurs assidus de cet organe) que le pamphlet aux cinq

---

(1) Houtin, *op. c.,* p. 435-436.

(2) P. III et IV.

astérisques doit la majeure partie de sa documentation à la feuille de M. I. de la T. Un exemple entre beaucoup d'autres : p. 533, une note de la *Semaine Religieuse de Paris* n'est rapportée que d'après le *Bulletin de la Semaine*, dont, par oubli de la tactique précédemment avouée, on donne avec scrupule la référence précise. Le *Bulletin* est donc l'organe de chevet des auteurs du pamphlet.

Une citation est particulièrement intéressante. A la page 220, le pamphlet rapporte tout au long, d'après le *Bulletin de la Semaine* du 19 juin 1907 (documents « loyalement choisis : c'est une méthode ! »), la déclaration par laquelle les laïcs du *Rinnovamento*, frappés par l'Index, protestaient de leur respect et de leur orthodoxie,... tout en refusant de cesser leur publication. Rapprochée du mémoire « confidentiel »» de M. I. de la T. et de l'attitude actuelle du *Bulletin* qui se moque des sentences de l'épiscopat et de Rome et qui en appelle à Léon XIII, cette page est tout à fait savoureuse et de la plus piquante actualité.

Nous, soussignés, écrivent les condamnés, directeurs de la revue mensuelle *Il Rinnovamento*, renouvelant l'expression de *notre entier respect, comme catholiques, pour l'autorité ecclésiastique*, exprimons notre douleur profonde de voir attribuer à notre œuvre *des intentions qui nous furent toujours étrangères* et qui sont en contradiction avec notre amour sincère de l'Eglise, et repoussons de la manière la plus explicite la prétention de nous arroger dans l'Eglise la fonction de docteurs. Toutefois, nous ne croyons pas devoir cesser notre publication parce que cet acte impliquerait, de notre part, la reconnaissance du droit de la Congrégation de *l'Index* à imposer aux laïcs *l'abandon de leurs études scientifico-religieuses, politiques et sociales*, études qui doivent être et paraître indépendantes, afin de ne pas justifier cette

assertion, que, seulement hors de l'Eglise, peut se rencontrer, avec la liberté des méthodes et le calme de la recherche, une sereine et sevère activité intellectuelle... Mais *nous ne pouvons pas renoncer à exprimer notre pensée ;*... la charité qui ordonne d'obéir peut aussi imposer une *humble, mais ferme résistance* à des mesures dont nous ne saurions justifier l'acceptation, ni devant notre conscience, ni devant celle des autres... Nous prions Dieu que, dans cet acte, puisse se manifester le très vif amour que nous portons à l'Eglise catholique, de laquelle nous ne voudrons ni ne pourrons jamais nous séparer ! » (1)

A quiconque sait l'histoire, ces lignes exhalent un tel parfum de tartuferie jansénienne, que je m'en voudrais de ne pas transcrire le commentaire qu'ajoute le pamphlet condamné : il touche vraiment par trop juste, et en voulant louer à sa manière les écrivains du *Rinnovamento*, il cingle d'une manière trop réjouissante leurs continuateurs :

C'est digne, c'est fier, c'est chrétien, et cela fait songer à la vigoureuse protestation de notre grand Pascal : « Or, après que Rome a parlé et qu'on pense qu'il a *condamné la vérité* (bulle d'Alexandre VII condamnant Jansénius, 31 mars 1657) et qu'ils l'ont écrit, et que les *livres qui ont dit le contraire sont censurés, il faut crier d'autant plus haut qu'on est censuré plus injustement* et qu'on veut étouffer la parole plus violemment, *jusqu'à ce qu'il vienne un pape* qui écoute les deux parties et consulte l'antiquité pour faire justice. Ainsi *les bons papes trouveront encore l'Eglise en clameurs.* » (2)

---

(1) *Bulletin de la Semaine*, 19 juin 1907. Note du livre : *Ce qu'on a fait de l'Eglise.*)

(2) Brunschvig, *Pensées*, 3e édit., p. 745, Paris, 1904. (Note du livre *Ce qu'on a fait de l'Eglise.*)

A la bonne heure ! Voilà les modernistes du *Rinnovamento* et du *Bulletin* en compagnie de leurs véritables ancêtres.

Dans le pamphlet *Ce qu'on a fait de l'Eglise*, M. I. de la T. est cité plus souvent que M. Loisy lui-même ; encore l'Index onomastique est-il incomplet (1). Ici encore les citations ont pour objet principalement des « documents ». Pourquoi ne dirions-nous pas que ceci nous donne à réfléchir sur le choix et l'orientation qui ont dû présider à l'élaboration des *Origines de la Réforme*, livre dont certains protestants ont dit trop de bien (2) pour qu'un certain « sens catholique » ne soit pas instinctivement porté à quelque méfiance. Il nous paraît presque impossible que dans la documentation de cet ouvrage ne se fasse pas sentir quelque chose de cette partialité antiromaine qui est la caractéristique du *Bulletin* ; et si parmi nos lecteurs il se trouvait quelque jeune historien en mal d'archives, à la recherche d'un travail utile à l'Eglise, et qui se mît à reprendre, à ce point de vue, cette histoire des *Origines*, nous ne croyons pas être téméraire en lui promettant de suggestives trouvailles. *Exoriare aliquis...*

Quoi qu'il en soit, nous croyons avoir suffisamment démontré que le *Bulletin de la Semaine* est bien et dûment condamné, non pour des raisons politiques, mais pour les erreurs théologiques et philosophiques les plus graves, d'ordre exclusivement religieux. La preuve en est faite, et c'est par surcroît que nous allons examiner directement la doctrine politico-religieuse du *Bulletin*.

---

(1) La p. 515, pour ne citer qu'un exemple, est omise.

(2) Par exemple : *Le Christianisme au* XXe *siècle*, 28 octobre 1912.

III. — LA DOCTRINE POLITICO-RELIGIEUSE du « Bulletin de la Semaine », diamétralement opposée à la doctrine catholique.

Commençons par déblayer le terrain en achevant la discussion relative à la doctrine condamnée par l'Encyclique *Quanta cura :* que « la meilleure condition de société est celle où l'on ne reconnaît pas à l'autorité publique le devoir de réprimer par des pénalités légales les violations de la religion catholique, sauf quand la paix publique le réclame. » On se souvient de la véritable et honteuse aberration dont M. I. de la T. fait preuve dans son mémoire en essayant de faire croire que le Cardinal Andrieu avait mensongèrement attribué au *Bulletin de la Semaine* la matérialité littérale de cette phrase de Pie IX, alors que le Cardinal déclarait seulement que le *Bulletin* avait soutenu en propres termes, en termes formels et réels de pensée et de doctrine, *ex professo* et non indirectement, l'erreur formulée par cette proposition.

Et M. Imbart de la Tour énonce très sciemment le contraire de la vérité quand il nie avoir ainsi soutenu cette erreur. Car c'est sous sa signature qu'on lit dans le *Bulletin* du 2 août 1911 :

Que les catholiques aient le devoir de s'emparer, et par tous les moyens, de la puissance publique, qu'une fois maîtres de la puissance publique ils aient le droit, même par la force, d'assurer l'unité de foi et le triomphe de l'Eglise, voilà ce dont nos croyants positivistes ne doutent point. Et en proclamant cette thèse, ils entendent dire bien haut qu'ils professent ainsi le catholicisme « intégral ». La thèse, nous la connaissons, d'ailleurs. Elle tient tout entière dans les syllogismes célè-

bres que des théologiens de la fin du moyen âge, pour la plupart Italiens ou Espagnols, ont formulés. Elle ne se borne point à affirmer que l'Eglise, société spirituelle, a en elle-même des moyens spirituels de coercition et de contrainte. De ce droit, qui peut douter ? Mais elle met aussi le glaive entre ses mains et, de par sa délégation à la puissance publique, elle prétend confier à la loi la mission d'imposer, de protéger le dogme, de punir l'erreur comme un délit, l'incrédule ou l'hérétique comme un coupable. Que cette thèse ait pu se produire à des siècles de foi, dans les milieux où la doctrine, maîtresse souveraine des âmes, créatrice d'énergies, ne pouvait souffrir aucun partage, où la violence des mœurs provoquait la cruauté des répressions, cela se conçoit. Et alors même, cependant, elle avait trouvé, et dans l'Eglise, d'ardentes contradictions. On reste confondu qu'elle ait pu renaître, en plein âge moderne, à une époque où la séparation des Etats et de l'Eglise, du spirituel et du temporel, semble un fait irrévocable. (*Bulletin* du 2 août 1911, p. 379, col. 3.)

Il est de toute évidence que cette page n'est autre chose que le développement, « en propres termes », en termes formels, de la proposition visée par le Cardinal Andrieu et stigmatisée dans l'Encyclique *Quanta cura*.

Il faut en dire autant de l'article du 27 décembre 1911, qui est également de M. I. de la T. en personne, et dans lequel on lit :

Ce n'est donc pas du point de vue chrétien que l'on peut justifier la force. Et le contester, ce n'est point faire œuvre de libéralisme, mais d'orthodoxie. Ceux mêmes qui l'ont admise n'ont pu plaider que des raisons utilitaires : l'efficacité de la peine ou de la terreur, pour protéger les âmes...

Le droit ? Il sera toujours borné par celui des âmes. L'âme humaine peut n'avoir point de droit contre la vérité, elle en a un contre la force. Elle n'est point libre, devant Dieu, de préférer l'erreur ; devant et de par les hommes, elle ne peut être forcée de croire autre chose que ce qu'elle croit. L'Etat voudrait-il la contraindre qu'il ne saurait l'atteindre...

Le devoir ? Il est, à son tour, circonscrit par la finalité de la puissance politique. Car s'il est vrai que défendre la vérité soit défendre le bien social, comment ne pas admettre que le bien social soit la mesure de la force et des formes de l'obligation même ? Et, par exemple, le jour où l'intérêt commun, celui de la paix comme de la prospérité, rendrait nécessaire la liberté des cultes, l'Etat aurait le droit comme le devoir strict de l'établir. *Et de ce droit comme de ce devoir lui seul est juge.* (*Bulletin* du 27 décembre 1911, p. 644, col. 1 et 2.)

Est-il nécessaire de signaler le vieux sophisme contenu dans ces lignes ? Tout le monde sait bien qu'il ne s'agit aucunement de contraindre qui que ce soit à croire ; mais, en vertu du droit naturel, un Etat catholique a le devoir, d'accord avec l'Eglise, de réprimer certaines attaques contre la religion, qui sont des attentats à la justice et à la vraie liberté des âmes.

Le véritable rôle de l'Etat, par rapport à la vérité religieuse, même au point de vue de la simple raison, à plus forte raison le rôle d'un Etat chrétien, est dans ces lignes tout à fait dénaturé, ou plutot entièrement méconnu.

Avec tous les théologiens, le R. P. Janvier explique très clairement l'équivoque ressassée ici par M. I. de la T.

Je ne dis pas qu'en punissant les hérétiques l'Eglise ne cherche pas en même temps à les ramener à la vraie

foi, comme la société civile, si du moins elle a conscience de son devoir, cherche à moraliser les criminels par les peines qu'elle leur inflige. Mais le premier souci de l'Eglise, c'est d'empêcher les hérétiques de ruiner la société religieuse, c'est de défendre le bien public. Elle sait bien que croire est affaire de volonté et non de contrainte. L'Eglise n'emploie pas la force des lois humaines pour imposer aux infidèles ou aux hérétiques la foi chrétienne, mais pour défendre la religion « contre ceux qui l'attaquent ou pour déprimer la rébellion des mauvais chrétiens », qui se révoltent contre une autorité à laquelle ils avaient juré obéissance. (1)

« Il ne saurait être question, répète de son côté M. Yves de la Brière, dans sa polémique avec M. I. de la T., d'employer la force des lois humaines pour imposer la religion chrétienne... Il ne s'agit pas d'imposer la foi par la force : chose, du reste, parfaitement déraisonnable. Il s'agit de punir une rébellion publique et de réprimer une propagande. » (2)

---

(1) R. P. Janvier, *La Foi*, note 12.

(2) Yves de la Brière. *Les luttes présentes de l'Eglise*, p. 163. Ce chapitre, intitulé *L'emploi de la force au service de la vraie religion*, est la reproduction d'articles publiés dans les *Etudes*, 5 octobre et 20 décembre 1911. Cette excellente étude est pleinement convaincante, et il faut à M. I. de la T. une invraisemblable audace pour y faire allusion arrogamment dans son mémoire en déclarant que « dans cette discussion courtoise engagée avec un éminent jésuite », il ne trouve point « la phrase subversive ». M. Yves de la Brière démontre avec la dernière évidence à M. I. de la T. qu'il professe une erreur, et une erreur condamnée par le magistère infaillible (p. 171), chose dont M. I. de la T. ne paraît nul-

« La thèse catholique demande que l'Etat se comporte envers la propagande, même pacifique et prudente, de l'hérésie et du schisme (1) comme il devrait déjà se comporter envers la propagande, même pacifique et prudente, d'erreurs contraires au bien social, telles que l'union libre ou le malthusianisme. Pourquoi donc ? Parce que la propagande de l'hérésie et du schisme contrevient publiquement, systématiquement, à l'ordre voulu de Dieu, loi primordiale de la société, mais aussi parce qu'une telle propagande a pour objet certain de désagréger et de détruire une institution religieuse dont la conservation et l'influence impor-

---

lement soupçonner la gravité. Mais, comme M. Yves de la Brière est en effet extrêmement courtois et multiplie à l'adresse de M. I. de la T. des formules de compliments plutôt excessives. nous touchons ici du doigt l'un des procédés des modernistes. Ils réduisent presque l'adversaire qui veut rendre ses réfutations efficaces à la triste obligation d'être un peu brutal. Quand on est trop poli avec eux, ils feignent de croire et font croire au public qu'on est à peu près de leur avis. Avec de telles gens, il ne suffit pas d'avoir raison et de le prouver : il faut un peu casser les vitres ; nouvelle preuve en faveur de la thèse de « la force au service de la vérité et du droit ».

(1) A plus forte raison, s'il s'agissait de la propagande de l'athéisme et de l'impiété, qui sont essentiellement contraires à la raison et au droit naturel. Mais que dire, si un Etat prétendait identifier sa doctrine et sa raison d'être avec la thèse impie de l'athéisme social, de l'enseignement « areligieux » ? Telle est pourtant la donnée monstrueuse du laïcisme d'Etat, et telle est, nous allons le démontrer, la thèse admise par le *Bulletin de la Semaine*. (B. G.)

tent beaucoup à la prospérité temporelle de l'Etat lui-même. » (1)

Nous avons souligné plus haut la dernière phrase de M. I. de la T., dans son article du 27 décembre 1911, attribuant à l'Etat seul le droit de juger en dernier ressort quand il s'agit d'établir dans une société jusque-là exclusivement catholique la liberté des cultes : « Et de ce droit et de ce devoir lui seul (l'Etat) est juge. » C'est là une nouvelle et très grave « erreur théologique ». Un accord préalable avec l'Eglise est dans ce cas le premier devoir de l'Etat. Enseigner le contraire, c'est évidemment attribuer à l'Etat la souveraineté et l'indépendance absolue dans le domaine religieux lui-même, et ceci, à vrai dire, n'est plus une simple erreur, mais mérite un autre nom.

Pour conclure en nous bornant au point précis de la discussion, c'est donc par un artifice vraiment indigne que M. I. de la T. feint de chercher, sans le trouver, dans les numéros du *Bulletin* visés par le Cardinal Andrieu, le texte littéral de la proposition tirée de l'Encyclique *Quanta cura.* Il est prouvé que l'erreur condamnée dans ce texte s'étale en termes formels dans ces numéros du *Bulletin* sous la signature personnelle de M. I. de la T.

Au reste cette erreur touche de très près à l'erreur fondamentale que nous devons maintenant mettre en lumière, celle de la doctrine politico-religieuse du *Bulletin.*

---

(1) Yves de la Brière. *Les luttes présentes de l'Eglise* p. 177.

« Notre politique religieuse est inattaquable dans ses principes, Eminence. » (1)

Voyons un peu. Essayons, selon notre méthode, d'aller tout droit au fond des choses et de formuler très nettement notre argumentation.

La forme la plus erronée, la plus perverse, la plus irrémédiablement condamnée et condamnable, du libéralisme politico-religieux, la plus contraire au droit naturel et à la doctrine de l'Eglise. c'est le laïcisme d'Etat : doctrine qui admet que la société humaine publique peut et doit être officiellement « areligieuse », c'est-à-dire étrangère à tout principe religieux, à toute affirmation religieuse, à tout enseignement religieux, à toute pratique religieuse.

Or, le *Bulletin de la Semaine* enseigne formellement, inculque, insinue et favorise « persévéramment » cette erreur monstrueuse et mortelle à la société.

Donc il n'est point vrai que la politique religieuse du *Bulletin* soit « inattaquable dans ses principes ».

Reprenons. Je ne m'arrêterai pas à démontrer longuement la majeure de ce raisonnement. A vrai dire, je n'ai guère fait autre chose dans mon enseignement, ma prédication et mes écrits depuis bientôt trente ans que de combattre cette erreur, d'en étudier, par tous les moyens, la genèse, les sources et les conséquences et de montrer en elle le nœud vital et la synthèse de toutes les aberrations et de tous les maux du monde moderne, de toutes

(1) Mémoire « confidentiel » de M. I. de la T. *Foi Catholique*, mai 1913, p. 379.

les hérésies qui désolent l'Eglise, de toutes les déviations de doctrine ; bref, de prouver qu'en mettant le doigt là, on touche vraiment le point névralgique de la pensée contemporaine, séparée de Dieu. (1)

---

(1) Je me permets d'indiquer quelques études publiées sur ce sujet dans la *Foi Catholique* ou à part : *Critique philosophique et théologique de l'idée de neutralité scolaire*, Foi Cath., sept. 1908, et en brochure. — *La neutralité scolaire philosophique*, Foi Cath., février 1909. — *Religion et politique*, Foi Cath., juin 1909, et en brochure. — *Les erreurs du modernisme sur l'Eglise et l'Etat*, Foi Cath., juin, juillet et novembre 1909. — *Danger d'un pseudo-mysticisme catholique en matière sociale, lequel supprime le droit naturel à base religieuse.* Foi Cath., août 1909 et en brochure : *Religion, sociologie, politique.* — *Erreurs du modernisme sur le droit naturel;* — *Fausse distinction entre la thèse et l'hypothèse*, Foi Cath., sept. 1909. — *A propos de « Religion et politique »*, Foi Cath., juillet 1910. — *La fausse Démocratie et le droit naturel, commentaire de la Lettre sur le « Sillon »*, Foi Cath., oct. et nov. 1910, et en volume. *Le panthéisme scolaire*, Foi Cath., avril 1911. — *Le fond de l'équivoque libérale*, Foi Cath., juillet et août 1911. — *La neutralité peut-elle respecter la religion ?* Foi Cath., août 1911. — *Le droit naturel à base religieuse, seule solution des problèmes syndicalistes*, Foi Cath., nov. 1911. — *Le rôle de l'Etat en matière religieuse*, Foi Cath., déc. 1911. — *L'athéisme politique de M. Lemire.* janvier 1912. — *Rappel de principes politico-religieux*, Foi Cath., septembre 1912. — *Politique catholique et philosophie areligieuse*, Foi Cath., nov. 1912. — *L'Eglise et l'Etat laïque, étude de principes*, 1 vol. in-12, 1905. — *Principes théologiques qui doivent régler les relations de l'Eglise avec la société civile en général, rapport au Congrès national catholique de Reims en* 1897.

La doctrine catholique se résume à ce raisonnement de bon sens. S'il y a un Dieu, réel, personnel, créateur et maître du monde, la société humaine n'a pas le droit de s'organiser comme s'il n'y en avait pas : ce serait pour elle le plus grand des crimes et des malheurs. Or, la raison humaine elle-même démontre à l'homme qu'il y a un Dieu réel, personnel et créateur ; l'homme normal, l'homme tel qu'il doit être, est donc en vertu de sa nature et comme le démontre son histoire, un être religieux et la religion est le premier devoir de l'homme. Elle est l'unique base, réelle et logique, de toute morale individuelle, familiale et sociale. Et par conséquent la société humaine publique ne peut s'organiser en dehors de cette base unique, la religion ; elle ne peut appuyer sur aucun autre fondement la pratique des droits et des devoirs sociaux. La société humaine publique ne peut donc être officiellement « areligieuse », c'est-à-dire étrangère à toute affirmation religieuse, à toute pratique religieuse. Elle ne le peut sans crime, elle ne le peut sans se détruire elle-même.

Nier ou mettre en doute ces vérités, c'est supprimer le fondement de tout droit naturel, de toute philosophie sociale et politique. C'est en même temps supprimer les bases de la foi catholique et contredire ses définitions les plus solennelles et les plus essentielles. Nier ou mettre en doute ces vérités, ce n'est donc pas seulement une formelle hérésie, c'est une vraie synthèse d'hérésies, c'est la plus radicale impiété.

« L'Etat ne peut, sans crime, s'organiser comme s'il n'y avait pas de Dieu », dit Léon XIII dans l'Encyclique *Immortale Dei*. « La société humaine

ne peut subsister en dehors de la religion », proclame Pie X dans l'Encyclique *Vehementer*.

Ces vérités sont donc tout ensemble, d'une part, des vérités d'ordre rationnel, des vérités philosophiques et sociales, — et de l'autre, des vérités de foi, enseignées formellement par l'Eglise.

Le laïcisme d'Etat, la neutralité areligieuse de l'Etat et de l'enseignement, l'indépendance et la séparation de l'Etat d'avec tout principe et toute autorité religieuse, le libéralisme politico-religieux absolu, l'athéisme politique et social (tous ces mots sont synonymes) sont donc des erreurs qu'un catholique ne peut enseigner, professer ni adopter sans cesser d'être catholique.

Reste à démontrer que le *Bulletin de la Semaine* inculque persévéramment l'erreur du laïcisme d'Etat, de la neutralité « areligieuse » de l'Etat et de l'école. De l'école d'abord.

Il ne s'en défend pas : il s'en glorifie au contraire. Le 31 août 1910, p. 409, on lit dans un éditorial de M. I. de la T. « Un certain nombre de journaux, « interprétant un passage de mon discours à Sta- « nislas, ont prétendu y voir une attaque contre le « principe de la neutralité scolaire et l'enseigne- « ment de l'Université. Et il se défend énergiquement contre un soupçon si injurieux. « En quoi est-ce, ajoute-t-il, prendre parti contre la neutralité « scolaire et l'enseignement public ? »

En 1909, lors de la lettre de l'épiscopat français contre l'école impie, nous avons déjà constaté l'apdace avec laquelle le *Bulletin de la Semaine* (6 octobre 1909) « défend les évêques » contre le soupçon d'avoir attaqué le principe de la neutralité athée. La *thèse* de droit naturel (contre laquelle au-

cune *hypothèse*, en l'espèce, ne pourra jamais être envisagée même comme un fait auquel on se soumet,) il l'appelle dédaigneusement un « centon » des lettres pastorales des évêques français sur la question scolaire ; il la relègue dans le domaine des vieilles « plaintes » de l'Eglise, plaintes inefficaces et purement platoniques. A ses yeux, les évêques ne sont dans leur droit que « lorsque, d'accord avec la *doctrine libérale*... ils revendiquent, conformément à la loi, une application sincère de la neutralité. » Il les cantonne sur le terrain exclusif du « droit commun » a-religieux et athée. Il a même le cynisme de faire d'eux les défenseurs de la loi impie. « En réclamant le respect de la neutralité, ils défendent tout ensemble les franchises de la conscience, l'*autorité de la loi* et la paix civique. »

Dès 1907, p. 489, le *Bulletin* publiait un article de fond « pour la neutralité scolaire », en faveur d'une association sans « aucun caractère politique *ni confessionnel* », et dont le but est uniquement celui-ci : « neutralité de l'école et *culte de la patrie* sauvegardé... »

J'ai signalé plus haut la même acceptation formelle du principe de la neutralité athée de l'école dans l'éditorial du dernier numéro du *Bulletin*, 18 juin 1913, en face des toutes récentes déclarations impies de M. Barthou.

Enfin, dans son mémoire « confidentiel », voici en quels termes, non seulement suspects, mais malheureusement trop clairs, s'exprime M. I. de la T. : « Si nous n'acceptons pas que l'école publique soit trop souvent, hélas! un instrument de guerre contre la religion, nous n'ignorons pas non

plus qu'elle élève les quatre cinquièmes de la nation »... Qu'est-ce que cela prouve, sinon précisément la nécessité de détruire l'école athée, qui pervertit les quatre cinquièmès de la nation ? Mais voici le plus fort : « que l'enfance doit être hors de nos luttes »... Mais quel est le terrain de « nos luttes » ? C'est Dieu, c'est la religion, il n'y en a pas d'autre. Toute la question est là. Donc, d'après M. I. de la T., l'enfance doit être élevée, dans l'école publique, hors de Dieu et de la religion. C'est bien la thèse de M. Barthou, c'est le laïcisme athée d'Etat et d'école, dans toute sa hideuse nudité.

Neutralité « areligieuse », laïcisme athée dans les œuvres. A cet égard, rien n'est instructif comme deux articles publiés dans le *Bulletin* en 1907 par l'abbé Viollet (pp. 481 et 673). La thèse n'est pas banale. Le caractère propre des œuvres sociales, organisées par les catholiques, c'est d'être « non confessionnelles, ouvertes à tous ». Sait-on pourquoi ? Il faut citer littéralement, c'est que « l'acte « par excellence, celui qui est catholique par des- « sus tout parce qu'il continue l'œuvre du Christ, « celui qui donne la preuve que notre religion est « la vraie et notre Eglise celle du Christ, n'est-il « pas l'acte d'amour désintéressé, l'œuvre sociale « et charitable ouverte à tous ? »

Ainsi, le désintéressement personnel, *moral* et surnaturel de la vertu chrétienne, qui immole l'égoïsme et sacrifie l'intérêt, le repos, les forces, la vie de l'individu à la sainte cause de la vérité, est transformé ici, par la plus formidable des aberrations, en un prétendu désintéressement *doctrinal*, qui sacrifierait le dogme, c'est-à-dire la vérité, l'Eglise, Jésus-Christ et Dieu !

J'ai retrouvé cette invraisemblable argumentation reproduite en termes tout semblables dans un résumé, donné par la *Libre Parole*, d'un discours récent d'un de nos « catholiques sociaux ». Malheureusement je n'ai pas noté la date, mais je suis sûr du fait et du sens général des paroles...

« Concluons, catholiques, écrivait intrépidement M. l'abbé Viollet dans le *Bulletin de la Semaine*. Faites des œuvres pour tous ! Ne créez pas des œuvres de charité ou des œuvres sociales réservées... qu'elles soient ouvertes ! » Et il ajoutait logiquement (p. 673) : « Les catholiques ne doivent pas faire échec aux œuvres qui sont nées dans les milieux autres que les milieux catholiques. » Donc il faut bien se garder de critiquer les œuvres athées et maçonniques ! C'est dans cet esprit que la même année (p. 509) le *Bulletin* reproduisait, sans un mot de blâme, selon sa méthode « persévérante », un discours détestable de M. Séailles à l'*Union des libres penseurs et des libres croyants pour la culture morale.*

Neutralité areligieuse, laïcisme athée des syndicats. « La question des syndicats confessionnels catholiques, écrit le *Bulletin* en son propre nom, en 1907, p. 340, vient d'être pratiquement tranchée en Allemagne. Ils sont défunts. Les bénédictions épiscopales de l'évêque de Trêves, Mgr Korum, n'ont pas réussi à les faire vivre... Le ridicule les a fait se dissoudre. Pendant ce temps, les « syndicats chrétiens » (1) progressent toujours. » Il faut admirer surtout l'orthodoxie de la conclusion que voici: « *Il n'était pas d'ailleurs besoin de cette expérience*

(1) C'est-à-dire neutres, en l'espèce (B. G.)

pour comprendre que ce n'est pas à l'autorité ecclésiastique de décider des questions purement économiques... » Comme si c'était une question *purement* économique !

Sans avoir jamais eu, à aucun degré, l'excuse de ce qu'on pourrait appeler, en un sens très particulier, l'innocence originelle des premiers temps du *Sillon*, ni rien de la sincérité dévouée et de l'élan mystique qui attirèrent alors à celui-ci des sympathies, le *Bulletin*, est-il besoin de le dire ? en épousa et en exagéra, s'il est possible, toutes les erreurs et notamment celle dont nous parlons en ce moment : la séparation *totale* de la politique et de la sociologie d'avec la religion, par l'oubli ou la suppression du « droit naturel à base religieuse ». Il en favorisa toutes les tactiques « fuyantes ». Innombrables seraient les textes. Le 12 février 1908, M. Fonsegrive, analysant le pamphlet sectaire et parfaitement hétérodoxe de M. Desgrées du Lou, *De Léon XIII au Sillon*, écrivait : « Toutes les attaques qui sont venues au *Sillon* dans ces temps derniers ne sont pas autre chose que des attaques réactionnaires, colorées de prétextes religieux, uniquement motivées par des raisons politiques... Desgrées du Lou a admirablement montré dans sa brochure... que le *Sillon* n'a touché en rien aux questions religieuses (1), qu'*il n'est qu'un mouvement politique* dont la légitimité est incontestable. »

Chose curieuse : très peu de semaines auparavant (1907, p. 534), le *Bulletin* publiait une lettre de M. Paul Bureau à *Demain*, où il est dit : « Le *Sillon*, jusqu'à ce jour, *n'a point fait de politique.* » Accordez-vous, Messieurs !

---

(1) Pas plus que le *Bulletin*, n'est-ce pas ? (B. G.)

Quand, après une longue impunité, le *Sillon* est condamné, l'éditorial du *Bulletin* (7 sept. 1910) a le joli cynisme de trouver dans la Lettre pontificale l'occasion d'affirmer de nouveau la même erreur silloniste et moderniste, la même équivoque : la dissociation totale de l'action politique et de l'action religieuse, du catholique et du citoyen, — de répéter qu'il faut soustraire totalement à l'Eglise et aux évêques la direction de l'action publique des fidèles.

Pour notre part, nous ne pouvons que nous réjouir d'entendre proclamer une fois de plus cette vérité fondamentale, de « rendre à César ce qui est à César et à Dieu ce qui est à Dieu ». C'est là un principe que nous n'avons cessé de défendre. (!) L'action religieuse est une chose, l'action politique en est une autre. Prétendre diriger la première en dehors des évêques serait une absurdité. Ce serait un non-sens aussi grand de confier au clergé la conduite de la seconde ou de former un parti *politico-religieux*, etc.

En réalité, ce dont le *Bulletin* ne veut à aucun prix, c'est que l'Eglise et les évêques dirigent, comme ils le doivent, les revendications religieuses des catholiques pour obtenir justice et liberté. Toujours le même énervant sophisme, la même révoltante obstination à méconnaître, en jouant sur les mots, cette vérité essentielle, que religion et politique sont et doivent demeurer distinctes, mais ne sont pas adéquatement séparables sur le terrain des principes.

Faut-il remarquer que, dans ce même numéro du 7 septembre 1910, en publiant la Lettre de Pie X qui condamne le *Sillon*, le *Bulletin* la fait précéder d'une lettre de M. l'abbé Thellier de Poncheville à

la *Croix* de Rouen, du 9 août, où se trouvent, sur « l'ascension démocratique », la diminution de la subordination des classes, « l'autonomie ouvrière, les progrès irrésistibles de la démocratie », l'autorité qui cesse « d'être une domination pour devenir un service », « le respect de la personne humaine exaltée par la participation à la vie divine, qui *exige un ordre social consacrant son droit* et favorisant son développement », bref, les concordances de l'Evangile et de la démocratie, — des idées et des formules que l'auteur aurait probablement modifiées s'il eût écrit sa lettre après la condamnation du *Sillon.*

Compromettre ses amis pour inculquer sournoisement et « persévéramment » des doctrines réprouvées, c'est un procédé dont le *Bulletin* n'a jamais hésité à user. « C'est une méthode », dirait M. I. de la T.

Démontrons enfin que le *Bulletin* enseigne et inculque sans cesse l'erreur monstrueuse, contraire au droit naturel comme à la foi, du laïcisme athée de l'Etat, de la neutralité areligieuse de l'Etat, de la séparation impie de la société publique d'avec toute affirmation et toute pratique religieuse.

Sous ce titre : *l'Eglise et le droit commun*, M. Raoul Allier écrit dans l'*Action* du 15 juin 1913 : « Il y a une très grosse question de doctrine sous la condamnation que le Cardinal Andrieu a cru devoir porter contre le *Bulletin de la Semaine.* » Rien n'est plus exact. Et c'est en effet la **question du** droit commun, mais non pas seulement pour l'Eglise : c'est la question du droit commun pour Celui que, seule aujourd'hui dans le monde, l'Eglise catholique ose affirmer. C'est la question du droit commun pour Dieu sur la terre.

Question absolument nouvelle ,inouïe depuis que le monde existe (l'un des plus haineux et le plus averti peut-être de tous les ennemis de Dieu, M. Ferdinand Buisson, le sait bien !), question qui eût fait pâlir d'épouvante non seulement un Bossuet et un Leibniz, mais les philosophes de l'antiquité eux-mêmes, non seulement nos pères catholiques, mais les protestants d'autrefois, les juifs, les païens et les barbares...

A aucun moment de l'histoire, en aucun point de l'espace, jamais, nulle part, n'a existé ni n'existe une nation civilisée ni une peuplade barbare chez laquelle le « droit commun » soit « areligieux », chez laquelle, au-dessus de toutes les contingences des libertés individuelles, ne plane intangible, immuable, sacré, imposé au respect, au moins extérieur, de tous par l'exemple de l'Etat et par les institutions nationales, l'unique principe sur lequel s'appuie, logiquement et réellement, toute vie morale, sociale et nationale, le principe religieux.

Etablir la vie nationale sur le principe du « droit commun areligieux », c'est une entreprise, à la lettre, « surhumaine », un théologien doit dire : « préternaturelle » ; et très évidemment, à l'heure actuelle, certaines forces y travaillent, qui dépassent l'humanité...

La question du droit commun areligieux n'est pas soulevée seulement à propos du libéralisme du *Bulletin de la Semaine* ; c'est la même question que nous voyons, ces jours-ci, débattue à la Chambre des Députés sous le nom de « défense laïque », et au milieu de quelles circonstances tragiques pour la vie de la nation ! Quel rapprochement que celui de ces deux lois, qui sont discutées, l'une le

matin, l'autre le soir ! Celle-ci pour essayer de sauver la patrie en danger, menacée bien moins par l'ennemi du dehors que par les doctrines anarchiques de criminels bavards, dont l'impunité est, à elle seule, le pus effrayant des spectacles. Celle-là, la loi contre Dieu, arrachant au pays l'unique base sur laquelle s'appuie en réalité l'idée même de la patrie !...

Et il y a, nous avons le triste devoir de le constater, des hommes, des écrivains qui se disent « catholiques », et qui acceptent le principe du « droit commun areligieux (1) ! »

B. GAUDEAU.

---

(1) Nous sommes obligés de renvoyer la fin de cette étude doctrinale à notre numéro de juillet. Pour ne pas la faire attendre trop longtemps à nos lecteurs, nous espérons pouvoir faire paraître ce numéro quelques jours avant la date habituelle.

L'UNION "*pro Fide*"

Chronique de l'Union spirituelle sacerdotale pour l'intégrité de la foi et la lutte contre les erreurs du modernisme.

NOTRE UNION "*pro Fide*" ET LA NOUVELLE LIGUE SACERDOTALE "*pro Pontifice et Eclesia*"

Les lettres que nous recevons nous prouvent que quelques personnes, qui ne sont pas de nos associés, semblent confondre notre Union sacerdotale *pro fide*, fondée en 1908, approuvée par Rome et par un très grand nombre d'évêques et, tout récemment encore, hautement encouragée par le Saint-Siège dans la Lettre du 11 mars 1913, — avec la nouvelle Ligue *pro Pontifice et Ecclesia*, créée en Italie l'année dernière, établie sous le patronage de S. E. le Cardinal Dubillard, archevêque de Chambéry ,et dotée, elle aussi, de précieux privilèges et encouragements.

Ces deux œuvres sont et demeurent parfaitement distinctes dans leur but et dans leur action. Notre « Union » a un caractère absolument à part et exclusivement *doctrinal* : elle a pour but l'intégrité parfaite de la foi et la lutte contre les erreurs du modernisme sous toutes leurs formes, et les engagements très particuliers que prennent nos associés portent uniquement sur ce point.

Restreinte actuellement aux prêtres, aux clercs et aux religieux, notre Union est de nature à pouvoir, par une adaptation spéciale, s'étendre aux laïques, et peut-être nous sera-t-il donné de réaliser sans trop tarder cette adaptation.

De son côté, l'excellente et récente Ligue sacerdotale *pro Pontifice et Ecclesia* a pour but d'attacher de plus en plus le prêtre, par un dévouement en quelque sorte personnel, à la personne et aux directions du Souverain Pontife, centre vivant de l'Eglise. Est-il besoin de dire que les deux œuvres ne peuvent que s'aider et se compléter l'une l'autre et que nous verrons avec grande joie nos associés faire partie en même temps de la nouvelle ligue ?

Le but particulier de la nôtre est rappelé par le Saint-Père dans la Lettre de Son Eminence le Cardinal Secrétaire d'Etat, à laquelle nous venons de faire allusion.

« Il a été très agréable à Sa Sainteté, nous écrit Son Eminence, d'apprendre en même temps les progrès et les fruits de l'Union spirituelle sacerdotale *pro fide*, dont les associés s'engagent spécialement à la conservation et à l'intégrité de la foi en eux-mêmes et dans les autres, et Elle fait des vœux pour que cette ligue recrute des adhérents de plus en plus nombreux. »

« Au fondateur de la *Foi Catholique* et de l'Union *pro fide*, aux collaborateurs de la Revue, aux membres de l'Union, le Saint-Père accorde de cœur la Bénédiction apostolique. » (1)

---

(1) Lettre du Cardinal Merry del Val à M. le Chanoine Gaudeau, du 11 mars 1913, publiée par les *Acta Apostolicæ Sedis* du 31 mars, p. 138, sous ce titre : Ad R. D. Ca-

LE ROLE DE L'ÉVÊQUE ET DU PRÊTRE EST AVANT TOUT UN ROLE DOCTRINAL : DIFFICULTÉS EXTRÊMES DE CE ROLE A L'HEURE ACTUELLE

De la très belle Lettre pastorale écrite naguère par S. G. Mgr Sevin, archevêque de Lyon et de Vienne, à l'occasion de son entrée dans son diocèse, nous détachons les pages qui ont trait au devoir d'enseigner qui incombe à l'Evêque (et par conséquent aussi au prêtre) et aux difficultés « presque insurmontables » que le temps où nous sommes vient y ajouter. Nous proposons à la méditation de nos associés ces considérations si opportunes et si autorisées, qui entrent admirablement dans l'esprit de notre *Union*.

Enseigner est le premier devoir de l'Evêque et sa prédication précède toutes ses fonctions sacerdotales. L'Eglise en effet, vit de la foi. Il doit lui donner la parole de Dieu, sans altération, ni diminution. Nos contemporains sont-ils dans la disposition d'accueillir un tel enseignement ?

---

nonicum B. Gaudeau, ephemeridis « La Foi Catholique » moderatorem, qui Beatissimo Patri integram eiusdem ephemeridis collectionem, decem contentam voluminibus, tanquam filiale devotionis obsequium reverenter exhibuit. »

Les catholiques y sont-ils inclinés ? Je parle en général, car je sais avec quel soin jaloux et quel succès le Clergé a veillé dans ce diocèse à la pureté de la foi. Mais n'y a-t-il plus en France de catholiques imprégnés à leur insu ou autrement de l'esprit moderniste ? Les caractéristiques de cet esprit sont : l'amour de la nouveauté, en théologie, en exégèse, en histoire, la peur du surnaturel, le culte de tout ce qui est hétérodoxe, un penchant singulier à censurer le Pape et les Evêques et à entreprendre sur les directions à donner à l'Eglise (1). A en croire ceux qu'il a pénétrés, un ouvrage n'est scientifique que s'il atténue ou élimine le surnaturel, savant que s'il vient d'outre Manche ou d'outre Rhin, sincère que s'il diminue les hommes ou les institutions du passé, propre à réconcilier l'Eglise et le siècle que s'il suggère à l'Eglise de faire au siècle les concessions opportunes. Et c'est à ces hommes que les Evêques ont mission de dire : *gardez le dépôt, évitez les nouveautés de paroles qui viennent du dehors, ne vous laissez pas séduire par les objections qui se parent du prestige usurpé de la science !* (I. *Tim.* VI., 20) ; c'est à eux que les Evêques ont charge de tenir ce langage : ne mutilez pas la vérité, lors même que ce serait dans le dessein de la faire mieux agréer, car ce n'est point en adoptant les diminutifs de l'erreur qu'on arrive à la vaincre ; il faut être avec Jésus-Christ ou contre lui, nul ne pouvant servir deux maîtres ! Serons-nous entendu d'eux, pouvons-nous l'être ?

Non, à moins que nous ne les ramenions d'abord à une saine philosophie. Pourquoi, en effet, s'égarent-ils lorsqu'ils étudient ou les faits merveilleux

(1) Van Volckxsom, *Le Modernisme*.

par lesquels s'est manifestée parmi les hommes l'action surnaturelle de Dieu ou les mystères de la foi ? Parce qu'ils lisent les textes de la Bible ou de l'histoire ecclésiastique, les symboles des Conciles, ou les définitions des Papes, à travers leurs théories de la connaissance, c'est-à-dire à travers la philosophie que l'agnosticisme, l'immanentisme, le pragmatisme ont mise en vogue autour de nous. Qu'il est difficile d'arracher un esprit à une doctrine lorsqu'elle est dominante et qu'elle l'a pénétré !

Si certains catholiques rendent à ce point laborieux l'exercice de la mission enseignante des Evêques, qu'en sera-t-il des a-catholiques, de toutes ces âmes qui sont hors de l'Eglise et que Jésus-Christ cependant nous a données afin que nous en fassions la conquête ?

Vous connaissez leur état d'esprit à l'heure présente. Le conflit entre la foi et la raison révoltée contre Dieu n'a pas pris naissance en ce siècle ; il a toujours existé et il constitue le thème le plus profond de l'histoire, mais en aucun temps les négations antichrétiennes n'ont été aussi universelles, aussi absolues. Comparez les erreurs dominantes qui se sont succédé depuis Jésus-Christ ; toutes respectent quelque point de la doctrine catholique et laissent à l'apologiste le moyen de la démontrer. A l'origine, le paganisme : il adore Dieu, tout en se trompant sur sa nature. Après le paganisme, les grandes hérésies : les plus osées s'inclinent au moins devant quelque dogme. Après les hérésies, le Césarisme : il veut soumettre l'Eglise à l'Etat, mais il proteste de son culte pour le reste du symbole. Après le Césarisme, le Philosophisme : il nie tout l'ordre surnaturel, mais il défend l'ordre naturel.

Après le Philosophisme, l'Athéisme agnostique : c'est la négation complète, non plus de telle ou telle vérité particulière, mais de toute vérité religieuse de l'ordre naturel ou surnaturel ; c'est la négation radicale, car, non content de mettre en doute l'existence de Dieu, il nous ôte jusqu'au moyen de la prouver puisqu'il refuse à l'intelligence humaine le pouvoir d'atteindre la réalité.

A la racine de cette hérésie, qui fait crouler du même coup la religion et la société, et qui nous ramène en arrière par delà les ténèbres païennes, que trouvons-nous ? Une philosophie.

Deux écoles, parties de pôles opposés, le sensualisme et l'idéalisme, le positivisme et l'intellectualisme, ont également érigé en axiome que l'intelligence de l'homme, enfermée dans le cercle des phénomènes, n'a ni la faculté, ni le droit d'en franchir les limites. En dehors et au-dessus de nous, Dieu existe-t-il ? Question insoluble. La raison peut-elle le démontrer ? Non. Peut-elle le penser ? Non. C'est l'agnosticisme. Athées et modernistes le professent ensemble. Les athées s'y cantonnent ; les modernistes pour en sortir font appel à la volonté. Vaine tentative ! Leur théorie est nettement incapable de faire passer quelqu'un de l'athéisme à la foi catholique ; en revanche elle a fait passer plus d'un croyant de la foi catholique à l'athéisme.

Une philosophie erronée, tel est le mal intellectuel le plus grave de notre temps, celui d'où dérivent tous les autres. Si nous rencontrons tant d'erreurs déplorables dans l'exégèse, l'histoire, l'apologétique ou les théories sur le droit naturel, n'oublions pas qu'en toutes ces matières on n'a fait qu'appliquer des principes établis ailleurs, et que c'est aux

principes qu'il faut avant tout nous en prendre. C'est de la philosophie qu'ils sont sortis, c'est là que nous devons les combattre. Aussi n'y a -t-il aujourd'hui qu'un jugement, qu'une voix dans l'Eglise sur l'enseignement et l'importance de la vraie philosophie.

Où la trouver ? Léon XIII et Pie X nous l'apprennent : dans la philosophie de saint Thomas, qui est bien la doctrine de l'objectivité essentielle. Nous mettrons à la vulgariser notre volonté la plus énergique.. C'est de l'Ange de l'Ecole, qu'il est permis de dire qu'il apparaît assis au milieu des philosophes et des docteurs, « écoutant et interrogeant, faisant siennes les vérités qu'ils professent, corrigeant leurs erreurs, suppléant leurs insuffisances, achevant leurs ébauches, développant leurs intuitions », constituant, grâce à eux, une philosophie rigoureuse, et la donnant pour fondement grandiose à la théologie. Il est comme le fleuve qui a réuni toutes les eaux des ruisseaux. Loin de nous la pensée de lui attribuer ou le privilège de la plénitude parfaite, ou celui de l'infaillibilité : aucun génie, si puissant soit-il, n'épuise l'idée ou ne se garde de toute défaillance. Quand donc nous pressons les professeurs catholiques de s'attacher à saint Thomas, nous ne les convions pas simplement à le répéter. Qu'ils s'appuient sur les fondements et les principes de sa philosophie, car ils sont d'une solidité éprouvée, et qu'à l'aide de toutes les découvertes scientifiques de notre temps, ils travaillent à pousser plus loin ses investigations, faisant comme lui converger toutes les sciences et les contraignant à servir à la défense ou à l'élucidation de la foi ! Que par eux l'Eglise moissonne aujourd'hui, comme elle l'a fait d'âge en âge, dans nos systèmes ce qu'il

y a de vrai et que l'agnosticisme lui-même, notre plus redoutable ennemi, leur fournisse l'occasion de donner à l'enseignement catholique plus d'ampleur et de précision ! Qu'ils contribuent à ramener l'esprit humain à l'ancienne philosophie délaissée pour d'illusoires théories ; qu'après chaque assaut ils la rendent plus compréhensive et plus forte ! C'est ce que nous souhaitons.

DIEU DANS L'ÉCOLE

Dieu dans l'Ecole ! Tout le monde sent bien, plus ou moins confusément, que c'est là vraiment, à l'heure actuelle, la question de vie ou de mort. Nous avons longuement démontré, et sous toutes les formes, que l'idée même d'une prétendue neutralité a-religieuse qui serait en même temps respectueuse de la religion, est, au point de vue de la raison, de la philosophie et du bon sens, une contradiction dans les termes et une insanité « impensable ». (1) La neutralité a-religieuse ne peut pas être « honnête », parce que la religion est l'unique fondement, logique et réel, de « l'honnêteté », c'est-à-dire de la moralité.

Quel Dieu enseigner ? demandent stupidement et insolemment tous les sectaires, ceux du *Temps* comme ceux de l'*Action*. L'unique Dieu qui soit Dieu, c'est-à-dire le Dieu réel, personnel, créateur et infini, qui est tout ensemble le Dieu de la raison, de la philosophie et du catéchisme catholique.

Et pour être clair, osons dire que le seul moyen d'enseigner ce Dieu dans l'école, c'est d'y ensei-

---

(1) *Critique philosophique et théologique de l'idée de neutralité scolaire*, par B. Gaudeau. Une brochure in-12, 0 fr. 10. (*Bonne Presse* et 25, rue Vaneau).

gner le catéchisme catholique tout entier et que c'est là le devoir absolu de l'Etat en France, et que la pratique de ce devoir, non seulement n'est point une atteinte à la liberté des consciences, mais est le seul moyen de respecter cette liberté. C'est là l'unique solution de la question scolaire : il ne peut pas y en avoir d'autre.

Que les protestants, les juifs aient leurs écoles : que l'Etat les subventionne au prorata du nombre des élèves : l'acceptation de « l'hypothèse » admissible peut permettre au théologien d'aller jusque-là : encore faudrait-il veiller, ce qui n'est point un danger chimérique, à ce que l'école d'étiquette protestante ou juive ne devienne point une école d'athéisme.

Quant aux écoles athées, a-religieuses, elles ne doivent pas exister ni être tolérées, à plus forte raison subventionnées. Un Etat respectueux du droit naturel ne doit pas admettre qu'on enseigne publiquement aux enfants l'athéisme ni l'agnosticisme a-religieux. Le droit des parents sur l'enfant ne va pas jusque-là.

« Vous nous avez démontré avec une évidence inéluctable, m'écrivait tout récemment l'un des auditeurs des conférences de l'Assomption, que « ne pas enseigner Dieu, c'est enseigner contre Dieu ». Donc l'école areligieuse est inadmissible. »

Enfin, quant à la solution, agnostique également, d'un Etat qui n'enseignerait *rien* et qui se désintéresserait de ce qu'on enseigne aux enfants dans les écoles, elle n'est pas davantage admissible, au regard du droit naturel ni de la théologie.

Durus est hic sermo : ces vérités paraîtront dures au libéralisme contemporain ; elles heurteront l'ignorance, les préjugés lamentables et détestables d'un trop grand nombre de catholiques. Qu'y puis-je ? Elles n'en sont pas moins des vérités démontrées, et je défie bien un penseur logique et un théologien sérieux de les contester.

En attendant que nous puissions revenir sur la démonstration de ces conclusions, pour y donner les développements nécessaires, nous avons la joie de constater que certaines paroles épiscopales retentissent, qui sonnent, avec un clair accent, la « charge » nécessaire. Voici les récentes et solennelles déclarations de S. G. Mgr de Gibergues, évêque de Valence, et de S. G. Mgr Bonnet, évêque de Viviers.

Le vendredi 9 mai, à 8 h. 1/2 du soir, avait lieu dans la grande salle de l'école Didelot une importante réunion sur le devoir des catholiques, relativement à la liberté d'enseignement et en face des projets dits de « défense laïque ». 800 électeurs catholiques de Valence étaient présents. Mgr de Gibergues, qui présidait, prononça, après les éloquents discours de Me Lenail et de Me Jacquier, avocats à la Cour d'appel de Lyon, la belle déclaration que voici, et dont la gravité, dit la *Croix*, n'échappera à personne :

Mes chers Messieurs,

Vous venez d'entendre les magnifiques déclarations de nos deux éminents orateurs. Vous les avez faites vôtres en vous y associant par vos acclamations enthousiastes.

A mon tour, je viens libérer ma conscience en faisant hautement *ma déclaration personnelle*, en présence de cette assemblée d'élite de mes chers catholiques valentinois. Evêque par la miséricorde divine et la grâce du Saint-Siège Apostolique, membre de ce grand épiscopat français que vous acclamiez tout à l'heure et qui est comme le manteau de gloire dont j'enveloppe ma faiblesse ; — successeur des apôtres et chargé comme eux par le Christ et son représentant visible, le Pape, de veiller au dépôt sacré de la doctrine et de la foi et de préserver de toute erreur et de tout danger les âmes du bien-aimé troupeau confié à ma garde, surtout les âmes des chers petits agnelets sans défense, je leur ferai, s'il le faut, un rempart de mon corps ; mais, tant que j'aurai un souffle de vie, je ne laisserai pas les loups ravisseurs pénétrer dans la bergerie (*Vifs applaudissements*).

Et, si des lois attentatoires à la religion et aux droits sacrés de Dieu sur l'âme des enfants, — si des lois attentatoires aux devoirs des pères de famille et à leurs droits intangibles d'élever chrétiennement leurs enfants et de surveiller l'enseignement qui leur est donné par les livres et par la parole, — si de pareilles lois étaient jamais votées, de quelque nom qu'on les colore, de quelque étiquette que l'on masque leur perfidie, je prends l'engagement sacré, *au nom de la France que j'aime* et dont les intérêts vitaux sont ici en jeu, *au nom du salut des âmes* que Dieu m'a confiées et pour lesquelles, avec sa grâce, je serais prêt à donner ma vie, — et ce que je dis ici, tous mes vénérés confrères de l'épiscopat le diraient avec moi, — je prends l'engagement sacré d'user de toute l'influence que mon autorité et ma charge me donnent et de la puissance du Saint-Esprit qui m'a fait évêque, pour souffler dans les

âmes de tous mes chers catholiques drômois, l'indignation et la révolte (*Bravos et applaudissements*).

Je prends l'engagement sacré de les inviter tous à s'unir, en une sainte et sublime croisade, pour combattre de toutes leurs forces de pareilles lois et pour les violer hardiment et ouvertement (*Bravos et applaudissements*).

Qu'on nous fasse des procès, qu'on nous conduise devant les commisairses de police et les tribunaux, qu'on nous enlève nos biens, qu'on nous emprisonne, qu'on nous méprise et qu'on nous traîne dans la boue, qu'on nous insulte et nous maudisse..., nous supporterons tout, le sourire sur les lèvres et n'ayant dans l'âme que des bénédictions et des prières pour nos pauvres persécuteurs, nous supporterons tout, dis-je, pour l'amour de celui qui a été bafoué et crucifié pour l'amour des hommes.... Mais qu'on nous enlève les âmes que Dieu a confiées à notre sollicitude, qu'on nous arrache les âmes des petits enfants, cela, tant que nous aurons une goutte de sang dans nos veines, tant qu'il y aura un battement dans notre cœur, nous ne le supporterons jamais, jamais !

D'enthousiastes acclamations ont salué cette noble et courageuse déclaration du vaillant évêque, à qui tous les assistants ont fait une magnifique ovation.

De son côté, Mgr Bonnet, évêque de Viviers, vient d'adresser aux députés catholiques de son département une lettre ouverte dont voici l'admirable conclusion :

« Les lois qui vont être soumises à vos délibérations n'ont d'autre but, et n'auront d'autre effet, que

de rendre plus complet et plus universel ce long massacre d'innocents, qui est l'opprobre de notre législation et la plus grande douleur de l'Eglise de France. Ces lois sont un outrage à la dignité, à la raison, au cœur, à la conscience des pères de famille ; elles sont à leurs yeux, elles sont en réalité, une flagrante iniquité : l'honneur et le devoir leur commandent de les violer ; ils les violeront sûrement. Et nous déclarerons leur insoumission légitime, nous l'approuverons, nous l'encouragerons ; nous irons plus loin, nous la provoquerons. Guides officiels des consciences, pouvons-nous souffrir qu'on les égare et ne pas crier, de toute la puissance de nos voix, que, si toute loi est respectable et doit être obéie, sous le manteau de la légalité sont venues furtivement s'abriter des défenses arbitraires, immorales, qu'il faut enfreindre, des pénalités injustes qu'il faut courageusement affronter ? »

« On tentera vainement de nous imposer le silence et l'inaction. Nous parlerons et nous agirons, avec la calme et ferme indépendance d'hommes supérieurs à tous les intérêts humains, qui n'ont d'attache à aucun parti, qui ne sont inféodés à aucun régime et qui entendent poursuivre, dans la pleine liberté et dans l'ardente charité de leur cœur, la haute et divine mission d'éclairer les consciences et de leur signaler, avec l'autorité qui s'attache à leur parole, où est la sécurité et où est le péril. »

« Et, si c'est l'école qui est le péril de la génération qui s'élève, c'est l'école que nous signalerons hautement et hardiment à la vigilance des familles et à la réprobation du pays. »

« Il n'est pas d'injure plus blessante à nous faire que de nous supposer capables de trahir devant l'amende ou la prison les plus graves respon-

sabilités de notre charge pastorale. Des engagements sacrés nous lient irrévocablement à Dieu, à l'Eglise et aux âmes ; ces engagements, mes prêtres et moi, nous saurons, avec la grâce de Dieu, les tenir jusqu'au bout. Quelle belle fin de ma longue carrière, s'il m'était donné de la terminer en offrant à Dieu, pour les âmes que n'ont pu atteindre mes sollicitudes et mes prières, le mérite d'une grande épreuve et le fruit rédempteur d'une puissante expiation ! »

Si l'unanimité des catholiques s'affirmait dans une telle résolution, si tard qu'il soit pour le salut du pays, si désespérée que soit humainement la situation, nous serions sauvés.

B. G.

M. LABERTHONNIÈRE ET L'INDEX

Le 5 avril 1906, la Sacrée Congrégation de l'Index condamnait par un même décret *Il Santo*, de Fogazzaro, un livre de M. Paul Viollet et deux ouvrages de M. Laberthonnière, intitulés : *Essais de philosophie religieuse* et *Le réalisme chrétien et l'idéalisme grec*.

Le 14 mai 1913, la série des *Annales de philosophie chrétienne* de 1905 à 1913, c'est-à-dire depuis que M. Laberthonnière en est le « secrétaire de rédaction », (et son nom figure au décret, pour que nul n'en ignore), est mise à l'Index.

Enfin, le 24 du présent mois de juin de cette même année, l'*Osservatore romano* publie un décret de l'Index réprouvant les livres suivants : Laberthonnière, *Sur le chemin du catholicisme* ; et, du même, *Le témoignage des martyrs*.

Il semble vraiment permis de trouver que M. Laberthonnière abuse, et monopolise un peu trop en sa personne l'attention et les travaux de la Congrégation de l'Index...

Nul ne peut se méprendre sur le motif et la portée de ces condamnations répétées, et notamment de celle qui atteint, par une mesure très rare, la revue dirigée par M. Laberthonnière.

« En classant selon l'objet de leurs études ou de leurs préoccupations, les principaux modernistes catholiques

à la fin du pontificat de Léon XIII, on pouvait les répartir en trois grandes catégories : les théologiens, les philosophes, les sociologues...

Les philosophes s'adonnaient à la contemplation des idées. Le type le plus remarquable du genre était un mystique oratorien, disciple de M. Maurice Blondel, de Gratry et du cardinal Newman, le P. Lucien Laberthonnière... A partir de 1877, ils formèrent en France... une petite école néo-kantienne, présentant de notables variétés, qui devint promptement très désagréable aux théologiens néo-scolastiques selon les lignes traditionnelles rappelées par l'encyclique *Æterni Patris* (1).

Depuis cette époque déjà lointaine, et en dépit de tous les avertissements et de toutes les condamnations, les doctrines de M. Laberthonnière et de ses collaborateurs n'ont cessé de s'accentuer dans un sens de plus en plus contraire à la foi.

La part considérable qui est attribuée, dans l'Encyclique *Pascendi*, à l'exposé du « dogmatisme moral » de M. Laberthonnière, de sa doctrine de l'immanence et des théories connexes, et par conséquent le caractère formellement hétérodoxe de ces théories, furent signalés avec insistance, à l'époque même, par M. Loisy et par M. Fonsegrive, qui s'y connaissent (2)

L'histoire du modernisme catholique de M. Houtin, le pamphlet *Ce qu'on a fait de l'Eglise*, les livres de M. Paul Sabatier, fournissent la même démonstration, par la place hors pair qu'ils font à M. Laberthonnière, à ses écrits et à sa revue dans le monde du modernisme le plus avéré.

---

(1) A. Houtin, *Histoire du modernisme catholique*, p. 97.

(2) Voir les textes rappelés dans la *Foi Catholique* du 15 mars 1908, p. 276 et suiv. *Lettre de M. Laberthonnière et réponse.*

Dans la presse, ses avocats actuels sont les mêmes que ceux du *Bulletin de la Semaine.* M. Raoul Allier dans l'*Action* (24 mai), les *Droits de l'homme* (22-29 juin), M. Julien de Narfon dans le *Figaro* du 22 juin, apportent à M. Laberthonnière et à sa revue condamnée le châtiment de leurs sympathies.

En tête du numéro des *Annales de philosophie chrétienne* qui porte la date de mai-juin 1913, on lit la déclaration suivante :

Nos lecteurs ont appris comme nous, par les journaux du 15 et du 16 mai, la mesure qui frappe le passé récent de notre *Revue*. Nous les connaissons assez pour n'avoir pas besoin de les convier à entrer, avec nous, dans les sentiments de soumission et de docilité qui conviennent aux enfants de l'Eglise. Catholiques sans réserves, philosophes persuadés du caractère toujours imparfait de nos pensées et de l'insuffisance d'un effort apologétique toujours réformable, nous avons témoigné à l'autorité que nous nous inclinons respectueusement. Et maintenant nous nous recueillons pour examiner devant Dieu les défauts de notre œuvre.

Nous craindrions de manquer à la sincérité si nous dissimulions la douloureuse surprise que nous avons éprouvée, si nous taisions le travail d'âme qui nous a fait aussitôt surmonter les apparences pénibles. C'est au moment en effet où, toujours soucieux de maintenir l'intégrité et la continuité de la tradition, nous croyions certains malentendus définitivement écartés, que notre respect pour la discipline de l'Eglise nous oblige à de nouveaux examens de conscience. Mais de ces coïncidences, quelles qu'elles soient, nous ne voulons rien retenir. Et détournant nos regards et nos cœurs d'un passé que nous confions à la Providence, nous ne voulons viser qu'à tirer leçon et profit de l'épreuve présente. Veillant avec plus de soin à ne heurter aucune susceptibilité légitime, apportant plus de sérénité dans les discussions, surtout désireux de faire œuvre posi-

tive, nous chercherons à nous affranchir davantage des particularités ou des impatiences du sens propre pour nous mettre à même de servir le Christ et l'Eglise comme ils veulent être servis. De ce devoir-là nous pouvons dire au moins que nous avons pleinement conscience.

La mise à l'Index ne portant que sur les fascicules parus de 1905 à 1913 et n'atteignant par conséquent que le passé, l'avenir reste ouvert aux *Annales de Philosophie Chrétienne*, qui auront bientôt un siècle d'existence et dont personne, en principe du moins, ne contestera la haute raison d'être, s'il est vrai que l'effort de la recherche philosophique est de tous les temps et que, dans tous les temps aussi, il faut renouer la tradition chrétienne aux préoccupations et aux problèmes qui agitent les générations nouvelles.

Mais aussi, puisqu'il y a lieu de nous reprendre et de nous renouveler, nos lecteurs voudront bien nous permettre d'en suspendre la publication jusqu'au mois d'octobre prochain, cette période de réflexion paisible nous paraissant nécessaire pour aviser aux moyens d'allier à l'intégrité du dévouement et de l'obéissance le devoir de ne se décourager jamais dans le travail et l'apostolat. En attendant nous leur demandons le secours de leurs sympathies et de leurs prières.

Le Comité de Rédaction.

Il règne dans ce manifeste une clarté douteuse, et celle qu'y peuvent trouver les lecteurs superficiels n'est qu'apparente, car chaque mot en est laborieusement étudié et presque tous peuvent s'entendre en plusieurs sens, selon l'éternelle méthode d'équivoque de la secte.

Je me bornerai à quelques remarques :

1° La première est que la « surprise » manifestée par M. Laberthonnière au sujet de sa condamnation est parfaitement inadmissible. Il ne peut pas igno-

ner que ses ouvrages et sa revue sont condamnés pour avoir soutenu et professé des doctrines que l'Eglise déclare formellement erronées et contraires à la foi, et il sait mieux que personne quelles sont ses doctrines. C'est donc une pure feinte que d'écrire : « C'est au moment où, toujours soucieux de maintenir l'intégrité et la continuité de la tradition (1), nous croyions certains malentendus définitivement écartés, que notre respect pour la discipline de l'Eglise nous oblige à de nouveaux examens de conscience... »

Le détective moderniste qui travaille pour le compte du *Matin*, du *Journal de Genève* et du *Figaro* (je n'ai pas besoin de le nommer) prétend nous découvrir le mot de cette charade.

Ce que nous dit le P. Laberthonnière relativement à « certains malentendus » se rapporte vraisemblablement à certaines réflexions qui furent présentées de date récente au cardinal Amette, relativement à l'*imprimatur* accordé par l'archevêché de Paris à un opuscule du directeur des *Annales* : *Sur le chemin du catholicisme*, dont la matière avait paru dans la Revue (1).

Quoi qu'il en soit, la prétendue « surprise » témoignée par M. Laberthonnière est, en effet, comme il le dit, « douloureuse », mais pour les catholiques, qu'elle scandalise.

(1) On a de la peine à ne pas qualifier durement cette audace doucereuse et ironique, ce renversement et cette tronsposition des termes, qui sont le propre de l'hérésie moderniste. C'est le pur style jansénien des « appelants ». Comme si l'intégrité et la continuité de la tradition pouvaient être maintenues contre l'unique centre vivant de la tradition, contre le pouvoir doctrinal de Rome, qui condamne les *Annales !*

(1) *Figaro*, 22 mai.

2° « Nous avons témoigné à l'autorité que nous nous inclinons respectueusement. » C'est le geste extérieur officiel, c'est la formule minimiste obligatoire, inventée, en pareil cas, par Mgr Duchesne, et fidèlement copiée par M. Laberthonnière. Formule commode et équivoque, car enfin on peut incliner respectueusement la tête, en redressant orgueilleusement l'esprit et le cœur. A des « catholiques sans réserve », qui professent « les sentiments de soumission et de docilité qui conviennent aux enfants de l'Eglise », cet acte purement disciplinaire ne suffit pas, quand ils sont frappés par l'autorité doctrinale et pour des doctrines notoirement erronées ; il y faut le désaveu formel et la rétractation des erreurs. C'est ce qui manque totalement dans cette déclaration.

3° « Philosophes persuadés du caractère toujours imparfait de nos pensées et de l'insuffisance d'un effort apologétique toujours réformable »... Non seulement les *Annales* ne reconnaissent ni ne désavouent leurs erreurs, mais elles trouvent le moyen d'en insinuer, ici-même, le principe délétère. Car il n'est point exact que tout « effort apologétique » soit « toujours réformable » et «insuffisant ». Il y a, dans l'apologétique catholique, une ossature, une substance définitivement acquise, et qui précisément est irréformable et adéquatement suffisante à son objet. C'est, dans l'apologétique rationnelle, l'ensemble des thèses principales de la philosophie spiritualiste sur la valeur de la raison, la démonstration de l'existence d'un Dieu réel, personnel et Créateur, la possibilité de la révélation surnaturelle, la théorie et la valeur démonstrative du miracle. C'est, dans l'apologétique historique,

l'ensemble des thèses traditionnelles de la démonstration évangélique et de la démonstration catholique, avec les données essentielles que supposent ces démonstrations sur la vraie nature de l'histoire et de la science et leurs relations avec le dogme. Il y a dans tout cela du définitif et de « l'irréformable », et l'erreur du modernisme, erreur enseignée persévéramment par les *Annales* avec l'audace la plus hétérodoxe, consiste précisément à saper cette base indispensable de la foi par une fausse théorie de la connaissance, en se prévalant « du caractère toujours imparfait de nos pensées et de l'insuffisance d'un effort apologétique toujours réformable ». Il faut une rare inconscience pour, dans la phrase même où on parle de soumission, récidiver de la sorte...

Inconscience : c'est le mot véritable, car M. Laberthonnière sent le besoin de se livrer « à de nouveaux examens de conscience » pour chercher sans doute en quoi il a failli, et il ne cache pas qu'il n'a « pleinement conscience » que d'une chose : son devoir « de servir le Christ et l'Eglise comme ils veulent être servis ». Certes, il est peu d'hommes ici-bas à qui l'Eglise ait indiqué aussi clairement, aussi nommément, aussi impérativement qu'à M. Laberthonnière comment son Divin Maître et elle-même « entendent par lui être servis ». Que lui faut-il donc pour comprendre ?

4° « Détournant nos regards et nos cœurs d'un passé que nous confions à la Providence... » Non, un catholique qui a failli et à qui l'Eglise le dit ne doit pas simplement détourner ses regards du passé, il doit d'abord reconnaître, avec humilité et repentir, que ce passé a été défectueux, et le répa-

rer : *Peccatum meum contra me est semper*, dit le vrai pénitent.

Et quant à l'avenir ? « Veillant avec plus de soin à ne heurter aucune susceptibilité légitime, apportant plus de sérénité dans les discussions, surtout désireux de faire œuvre positive (?), nous chercherons à nous affranchir davantage des particularités ou des impatiences du sens propre... » Et c'est tout ! M. L. ne voit rien autre chose à modifier, dans la conduite doctrinale de sa revue, que ces vétilles de perfection. Peut-être a-t-il « heurté quelque susceptibilité » ? C'est là le plus grand crime dont il semble se reconnaître coupable. Quelle innocence est la sienne ! En vérité ne songe-t-on pas malgré soi — en écartant tout rapprochement injurieux, car il s'agit d'une sorte d'aberration intellectuelle — au saint homme qui se reproche

D'avoir pris une puce en faisant sa prière
Et de l'avoir tuée avec trop de colère ?

Car enfin il s'agit de l'un des chefs les plus notoires — reconnu comme tel par tous : catholiques, modernistes, protestants, libres-penseurs — de la plus exécrable et de la plus dangereuse « synthèse d'hérésies » (*hæreseon collectum*) qui ait jamais mis la foi catholique à deux doigts de sa perte ! Et il parle ainsi au moment où l'Eglise, qui depuis plus de vingt ans ne cesse de l'avertir d'une façon de plus en plus pressante, est contrainte de le frapper des coups les plus redoublés et les plus solennels!. .

M. Laberthonnière annonce pour sa revue l'intention de se « renouveler ». Encore un mot équivoque. Constatons seulement que ce renouvellement ne

pourrait être réel et efficace que si c'était, bien clairement, un de ces changements radicaux et absolus, du pour au contre, par lesquels on brûle ce qu'on a adoré et on adore ce qu'on a brûlé, un changement à la saint Augustin, une soumission à la Fénelon.. Les *Annales* et sa direction étant ce qu'elles sont, un tel changement est-il possible ? Il ne nous appartient pas de répondre. Mais en tout cas on n'en trouve point trace dans le présent manifeste : en le lisant avec des yeux avertis des procédés habituels aux modernistes, on y trouve plutôt tout le contraire.

Et le vrai « secours » que pourront donner à M. Laberthonnière et à ses collaborateurs, les catholiques animés d'une réelle charité, ce sera, avec une réprobation énergique pour leurs erreurs, une prière pour que cesse enfin l'aveuglement de ceux qui les ont professées.

B. G.

Lettre de M. de la Tour du Pin, et réponse

Sous ce titre : « *Pro domo :* trois lettres ouvertes », M. le marquis de la Tour du Pin publiait dans la *Revue catholique et royaliste* du 20 mai dernier : une lettre à M. le chanoine Gaudeau, directeur de la *Foi Catholique*, une autre à M. l'abbé Barbier ,directeur de la *Critique du libéralisme*, et une troisième « à M. l'abbé X... publiciste et sociologue chrétien ».

Voici la lettre dont j'étais le destinataire, et qui m'avait été envoyée directement quelques jours avant sa publication, accompagnée de l'article de M. de la T. du P. auquel elle fait allusion. (1)

« Monsieur le Chanoine,

« Je m'étais bien laissé dire que vous étiez très engagé dans une polémique contre le programme de réorganisation du monde du travail, au service duquel j'ai collaboré avec M. de Mun et me rencontre encore dans les rangs catholiques avec M. Lorin ; mais aussi que vous y aviez apporté à mon endroit une extrême courtoisie.

« Aussi n'ai-je pas été peu surpris de vous voir attribuer le langage suivant : « C'est une calomnie

(1) *Contradictions et contre-sens. Revue Catholique et royaliste*, 20 avril 1913.

« odieuse que de flétrir du nom de libéraux ceux « qui professent et revendiquent précisément les « principes du droit naturel rationnel à base reli- « gieuse » (1) — ou, plus simplement dit, le régime de la liberté du travail — car le débat n'a pas, à ma connaissance, d'autre objet positif.

« Je ne pouvais manquer de reconnaître ma manière, non pas de dire mais de voir dans l'intention de l'écrivain ; mais j'ai été rasséréné, me reportant à la source citée (2) en n'y trouvant pas ce langage, mais un autre tour de pensée qui se prête à une controverse polie. Sans y entrer pour cela ici, j'en prends acte pour renvoyer, sur le fonds de la question, aux citations — exactes, celles-ci — de ma réponse à l'auteur de cette inexactitude. Je me permets de porter cette réponse à votre connaissance pour m'en épargner la redite (3).

« J'y ajoute pour vous des explications qui n'ont rien d'une polémique. J'évite celles-ci, n'y voyant aucun bienfait depuis le temps où, ayant réuni en un recueil (4) de quoi jalonner ce que je crois être la route vers la restauration d'un ordre social chrétien, je n'envisage que comme un combat d'arrière-garde la dispute qui se rallume aujourd'hui.

« La question est bien plus grosse, sinon plus haute comme a pu le dire le P. DE PASCAL, en l'envisageant non pas dans son objet mais dans sa position. Il ne

(1) « Un récent acte du Saint-Siège ». — Le *Nouvelliste de Lyon*, 25 avril 1913.

(2) « Autour du Modernisme social ». — Extrait de la *Foi Catholique*, I. II. III. 1912.

(3) « Contradictions et Contre-sens ». — La *Revue Catholique et Royaliste*, 20 avril 1913.

(4) « Vers un Ordre social chrétien ». — Nouvelle Librairie Nationale, 1907.

s'agit pas d'un débat sur le plus ou moins de correction d'un langage philosophique, mais sur les conditions mêmes de l'existence d'une classe sociale de plus en plus nombreuse, qui vit, en partie « dans des conditions de misère imméritée », et pour le plus dans des conditions d'insécurité intolérables. Cette classe est en révolte contre ces conditions : je me suis trouvé en face d'elle, il y a quarante-deux ans, les armes à la main; elle a perdu la partie alors, mais elle est, de par les mêmes institutions politiques qu'alors, aux avenues du pouvoir aujourd'hui, et elle n'en sera pas plus écartée par des dissertations sur l'étendue du droit naturel que les Musulmans ne le furent des murs de Byzance, au temps des disputes analogues.

« L'émancipation économique du Quatrième Etat ne saurait être en soi plus contraire au droit naturel que son émancipation politique ne le parut aux libéraux ; et il est infiniment moins dangereux de l'amener par une réorganisation corporative du monde du travail, que ne l'a été l'émancipation politique par la suppression de tous les cadres sociaux. Cette solution, à laquelle je me suis attaché, n'a rien qui me soit propre, car c'est vers elle que tendent tous les conservateurs éclairés de l'Europe, et elle n'est nulle part plus affirmée que dans les documents pontificaux les plus récents. Je m'en tiens au courant, bien que je ne sois ni un homme de lectures, ni un autodidacte, comme le croit l'Abbé Fontaine, ni un pur sentimental, comme vous le croyez. J'ai été élevé au foyer, c'est vrai, par mes parents seuls ; j'y ai puisé des traditions ; j'en ai trouvé la confirmation chez toutes les autorités sociales qu'une carrière passée, dès mon jeune âge, en partie à l'Etran-

ger, m'a fourni l'occasion de rencontrer et, je peux dire, de rechercher.

« Nulle part ailleurs qu'en France je ne les ai trouvées en majorité hostiles au mouvement de réfection sociale dont je me suis fait le serviteur — comme je vous prie bien respectueusement de me croire le vôtre.

« LA TOUR DU PIN CHAMBLY. »

Arrancy, ce 30 *Avril* 1913. »

Les équivoques contenues dans cette lettre, et qui sautent aux yeux les moins avertis, m'avaient paru tellement formidables, que j'hésitais, par égard pour leur auteur, à les mettre en lumière. M. de la T. du P. me simplifie la tâche en publiant dans la *Revue catholique et royaliste* du 20 juin l'article que voici, et auquel je m'en voudrais de retrancher un seul mot.

Pour clore le débat sur le programme des Catholiques sociaux, j'avais proposé l'armistice, chacun restant sur ses positions, plutôt que de continuer une dispute dont je n'attends aucun bienfait. Mes révérés contradicteurs en ont pensé autrement :

M. l'Abbé Barbier a fait paraître, dans la *Revue Critique du Libéralisme* une longue réponse, qui ne montre nul embarras des contradictions que j'avais signalées entre l'Encyclique sur la condition des ouvriers et le langage tenu à Sarlat et approuvé depuis par qui de droit ;

M. le Chanoine Gaudeau annonce dans la *Foi Catholique* une réponse au même sujet à paraître au prochain numéro.

Ils m'excuseront si, conséquent avec moi-même, je romps le combat, en ne produisant plus ici rien de mon chef, mais un court extrait de la Lettre pastorale de S. Em. le Cardinal Mercier, Archevêque de Malines.

pour le Carême de cette année, sur « Nos obligations sociales de l'heure présente ».

Si mon langage a dépassé celui-là, je le regrette.

Sinon, je le maintiens.

Voici le document :

« ... La Réforme protestante donna... une entorse au sens social qu'avait formé l'Eglise... en introduisant dans les consciences religieuses, sous prétexte d'émancipation, l'individualisme qui aboutit, à la longue, au libéralisme économique.

« Le libéralisme ne connaît pas d'autre moteur, d'autre régulateur que l'intérêt propre. Il fait reposer sur ce qu'il appelle, avec une ironie amère, la liberté du travail et le contrat libre, toute l'organisation économique des sociétés, et il ne veut pas voir dans la concurrence brutale, que cette prétendue liberté déchaîne, le broyeur impitoyable du faible par le fort...

« Nous avons tous respiré, et trop longtemps, hélas ! l'atmosphère méphitique de ce libéralisme pernicieux. Et à mesure que le poison nous viciait le sang, notre sens social s'atténuait. Et nous avons connu le temps où, trop souvent, le propriétaire rural ou industriel, revenant aux conceptions païennes de la propriété et du travail, adoptant pour objectif et pour mesure son intérêt, ne voyait plus dans la main-d'œuvre qu'un facteur sans entrailles et sans âme, dont il s'arrogeait le droit de disposer en souverain.

« Hé non ! répondit vivement Léon XIII dans sa célèbre Encyclique sur la *Condition des Ouvriers*, le travail est une abstraction. La réalité vivante, avec laquelle le chef de l'entreprise a l'obligation de compter, c'est le travailleur, c'est l'ouvrier qui n'a pas seulement le droit mais le devoir de s'entretenir de la vie ; le droit, et, en thèse générale, le devoir de fonder une famille ; et, dès lors, le droit et le devoir de pourvoir par son travail à sa subsistance personnelle et à la subsistance des siens (1).

(1) Tout le monde sait qu'il est absolument faux que l'Encyclique *Rerum novarum* consacre le principe d'un prétendu « salaire familial ». On en est revenu. (B. G.)

« Chrétiens, que paralyse encore le préjugé libéral, écoutez donc à nouveau cette déclaration décisive de l'autorité suprême : « L'ouvrier et le patron auront beau se « mettre d'accord sur un taux quelconque de salaire, il « n'en reste pas moins vrai qu'antérieurement au con- « trat libre et au-dessus de ses stipulations arbitraires [1], « plane ce corollaire de la justice naturelle, que le sa- « laire ne peut être inférieur aux besoins d'un ouvrier « sobre et honnête. Si, sous la contrainte de la nécessité « ou par peur d'une situation pire encore pour lui, l'ou- « vrier acquiesce à des conditions qu'il ne lui est pas « loisible de refuser, on lui fait violence, on méconnaît la « justice. »

Nous avons tous à refaire ou à compléter notre éducation sociale.

LE MOT DE LA FIN EST DIT.

LA-TOUR-DU-PIN CHAMBLY. »

Ce geste inattendu, qui consiste à « rompre le combat » en de telles circonstances, peut s'interpréter de deux manières. On pourrait y voir (qu'on me pardonne le mot !) une pirouette qui serait d'une légèreté surprenante pour un homme de l'âge et de la gravité de M. de la T. du P., et qui témoignerait d'une parfaite impertinence — soit à l'égard du Saint-Siège, que M. de la T. du P. ne craint pas d'accuser de formelle contradiction en opposant la *Rerum novarum* à la lettre à l'évêque de Périgueux, (sans parler des autres lettres du Saint-Siège à

(1) Les stipulations conformes à la loi de la valeur ne sont pas *arbitraires*. Si le patron paie un salaire inférieur à la valeur du travail, l'ouvrier trouvera ailleurs et s'en ira ; si un salaire égal à la valeur du travail ne suffit pas à « conserver la vie » de l'ouvrier, c'est alors qu'intervient, avec la loi de charité, la loi de justice générale à laquelle fait allusion Léon XIII. Mais ce ne peut être évidemment qu'un cas exceptionnel et accidentel.

(B. G.)

M. de Mun et à moi-même), — soit à l'égard du Cardinal Mercier, que M. de la T. du P. essaierait de rendre complice de son irrévérence.

Mais peut-être, en allant au fond des choses, en négligeant avec indulgence les paroles inadmissibles et en s'attachant moins aux idées qu'aux sentiments (c'est toujours ce qu'il faut faire avec M. de la T. du P.), pourrait-on ne voir dans cette retraite que l'acte d'un homme qui s'est mis dans un mauvais cas, qui le constate avec embarras et... abandonne la partie. M. de la T. du P. déclare « regretter » tout ce qu'il aurait dit et qui dépasserait le langage de S. E. le Cardinal Mercier dans la citation qu'il nous apporte. Or, il est trop évident que le Cardinal Mercier serait à bon droit révolté qu'on prétendît trouver dans sa lettre pastorale l'affirmation de formelles « contradictions entre l'Encyclique sur la condition des ouvriers et le langage tenu à Salat et approuvé depuis par qui de droit » ; — révolté qu'on cherchât par conséquent à mettre son autorité en balance et en contradiction avec l'enseignement formel du Saint Siège ; qu'on voulût faire croire qu'il confondrait, par une aberration inconcevable, ce que le Saint Siège appelle « le droit naturel rationnel à base religieuse » (1) avec ce que M. de la T. du P. appelle le régime abusif, oppressif et monstrueux, de la liberté du travail (1);

(1) Lettre à M. le Chanoine Gaudeau, du 13 mars 1913.

(1) « Aussi n'ai-je pas été peu surpris de vous voir attribuer le langage suivant : « C'est une calomnie odieuse « que de flétrir du nom de libéraux ceux qui protessent « et revendiquent précisément les *principes du droit na-* « *turel rationnel à base religieuse* » — ou, *plus simplement dit, le régime de la liberté du travail* — *car le*

révolté qu'on lui attribuât de confondre avec persistance, comme le fait M. de la T. du P., le principe de la liberté du travail, principe fondé sur la nature immuable des choses, sur le droit naturel et consacré par l'enseignement de l'Eglise, avec les abus accidentels et exceptionnels qu'a pu faire, du nom et de l'étiquette de ce principe, le libéralisme économique condamné des hommes qui méconnaissent le droit naturel et chrétien ; — révolté qu'on lui attribuât de confondre avec persistance, comme le fait M. de la T. du P., le libéralisme économique condamné des bourgeois « physiocrates » avec la doctrine, non seulement vraie mais la seule vraie, des catholiques anti-socialistes et anti-étatistes, tels que M. Rambaud (2) et M. Durand ; — révolté, pour faire court, qu'on essayât de lui faire endosser, sur « l'émancipation économique du quatrième Etat », des doctrines comme celle-ci :

« En prétendant sortir du prolétariat, le monde ouvrier ne réclame pas autre chose que son droit. Or, ce droit, le patronat ne veut pas le reconnaître, ni ne peut y satisfaire dans l'état anarchique qualifié de régime de la liberté du travail. Si bien que l'anarchiste n'est pas celui qui veut, même par la violence, sortir de cet état, mais bien celui qui

---

débat n'a pas, à ma connaissance, d'autre objet positif. » (!!!) Lettre ouverte de M. de la T. du P. à M. le Chanoine Gaudeau, citée ci-dessus. A noter que la citation, faite par le *Nouvelliste de Lyon,* de la phrase écrite par moi, n'est nullement inexacte, mais ne visait point *personnellement* M. de la T. du P.

(2) Ceci ne m'empêchera pas de continuer avec M. Rambaud l'amicale controverse relative à certaines questions de méthode, de dénominations et de formules sur les rapports de la morale avec l'économie politique.

veut le maintenir... Jusqu'ici le capital achetait le travail ; bientôt ce sera le travail qui, maître du métier, y dictera ses conditions. » (1)

Ceci (et ce n'est pas la citation la plus anarchiste qu'on pourrait faire de M. de la T. du P.) ce n'est point, comme le croit l'auteur, travailler à « faire l'économie d'une révolution sociale », c'est nous y mener tout droit.

Tout cela dépasse évidemment de beaucoup la doctrine du Cardinal Mercier, qui ne peut être que celle de l'Eglise. Tout cela même y contredit formellement. Mais tout cela, c'est toute la doctrine sociale de M. de la Tour du Pin. Il déclare aujourd'hui, en propres termes, qu'il la « regrette ».

Dont acte.

B. G.

---

(1) M[is] de la Tour du Pin, cité dans une lettre à la *Croix* de Rouen, du 9 avril 1910, par M. l'abbé Thellier de Poncheville, qui écrit : « A ceux qui seraient tentés de voir en mes paroles du socialisme révolutionnaire, je livre cette simple citation du « *grand écrivain* »... (*Bulletin de la Semaine*, 7 sept. 1910, p. 123, col. 3).

LES CATHOLIQUES ET LE SYNDICALISME

Une lettre de M. le Comte de Mun

Sous ce titre : *Communication de l'œuvre des Cercles catholiques d'ouvriers*, la *Vie Nouvelle* du 16 juin, le *Social* de Lyon et diverses *Semaines religieuses* ont publié l'extrait suivant d'une lettre récente de M. le Comte de Mun.

« Le caractère paroissial que, suivant les instructions de NN. SS. les Evêques, nous cherchons de plus en plus à donner à nos fondations, rend, d'ailleurs, ces précisions plus nécessaires que jamais. Ainsi que je l'ai indiqué l'année dernière, il faut, à mes yeux, en maintenant fermement nos principes, élargir nos méthodes. J'ai cherché, dans ma brève allocution au Banquet des ouvriers, le jour de l'ouverture de l'Assemblée, à résumer toute ma pensée. Elle s'inspire des plus récentes directions données par le Souverain Pontife, au sujet de la question ouvrière, dans la Lettre Encyclique aux Evêques d'Allemagne.

« Nos Cercles, quelles que soient leurs formes extérieures, doivent constituer des groupes de travailleurs nettement et fortement catholiques, capables, si les circonstances le permettent, de créer des syndicats également catholiques, et dans le cas contraire, malheureusement trop fréquent, de servir de point d'appui à ceux de leurs membres que

la nécessité de leur profession conduirait dans des syndicats non catholiques, étant d'ailleurs bien entendu qu'ils ne devront jamais participer à des syndicats anti-chrétiens et organisés pour la guerre de classes.

« Mais, pour que nos Cercles soient réellement et pratiquement ces foyers de vie catholique et professionnelle, comme nous n'avons cessé de le recommander, il faut que de plus en plus ils deviennent des associations vraiment autonomes, où les travailleurs exercent effectivement leur mission éducatrice auprès de leurs camarades. C'est le devoir des personnes favorisées de la fortune, hommes et femmes, qui concourent à la création de ces associations, de leur donner la pleine conscience de leur responsabilité, en leur apportant l'appui de leur exemple, de leurs conseils, de leurs enseignements, de leur aide matérielle, mais en leur laissant la liberté d'action qui convient à des hommes vraiment pénétrés de leur devoir. Ainsi doit être compris le dévouement à la classe ouvrière, dont nous avons fait, dès la fondation de l'Œuvre, la base même de notre action. Je demande encore cette année aux membres du Secrétariat Général, à ceux des Comités, aux Directeurs et aux Aumôniers des Cercles et des Groupes affiliés, de se pénétrer de cette pensée. A mes yeux c'est, pour nous, question de vie ou de mort.

« Comte A. de Mun. »

On ne peut se dissimuler que les déclarations de principes formulées dans cette lettre, et celles qui y sont insinuées, parfois en termes fugitifs et quelque peu équivoques, ne soient très graves.

Elles le sont d'autant plus qu'elles se présentent comme l'interprétation et l'application aux catholiques français des directions et des enseignements formulés par Pie X pour les catholiques d'Allemagne dans l'Encyclique *Singulari quadam.*

Deux questions sont touchées dans cette lettre : celle de la participation des catholiques au mouvement syndical, et « l'autonomie », de plus en plus accentuée, des classes ouvrières, à l'exclusion de toute influence efficace de la classe patronale, que l'Œuvre des Cercles autrefois appelait « les classes dirigeantes » et qu'on appelle maintenant « les personnes favorisées de la fortune ». Il y a là plus qu'une nuance, il y a toute une révolution.

Le mouvement imprimé par M. de Mun à son œuvre consiste, « tout en maintenant fermement les principes, à élargir les méthodes. » Il est permis et nécessaire de se demander si, contrairement aux intentions de l'éminent orateur l'élargissement des méthodes, ainsi mis très évidemment au premier plan, ne tend point à reléguer au second le maintien des principes et à se développer à ses dépens.

Pour être précis, disons qu'il importe, sans manquer aucunement aux égards dus aux personnes, mais avec la pleine indépendance d'une pensée qui n'obéit qu'à la vérité, de rechercher tout d'abord, au sujet du problème syndical, si les « directions » données ici par M. de Mun coïncident réellement avec celles de l'Eglise.

1° L'interprétation, insinuée ou supposée ici, de l'Encyclique *Singulari quadam*, même par rapport à l'Allemagne, est-elle exacte ?

2° L'application, faite ici à la France, de ce que l'on suppose être la doctrine de cette Encyclique, est-elle légitime ?

3° Ne semble-t-on pas donner ici trop aisément comme l'exception le cas où il sera possible de constituer des syndicats catholiques, et comme une règle générale ou une « hypothèse » trop facilement acceptée et trop vite regardée comme acceptable, le cas contraire, qu'on nous présente comme « malheureusement trop fréquent » ?

4° N'est-il pas regrettable qu'on ne nous indique pas ici à quelle autorité il appartiendrait en tout cas de décider ce qu'il faut faire quand on ne peut constituer des syndicats catholiques ? L'Encyclique *Singulari* est-elle muette d'indications sur ce point?

5° M. de Mun écarte ses ouvriers « des syndicats anti-chrétiens et organisés pour la guerre de classes ». En toute sincérité, existe-t-il beaucoup de syndicats ouvriers qui ne soient pas « organisés pour la guerre de classes », ou influencés par les idées qui allument cette guerre ?

6° Les syndicats catholiques doivent-ils être seulement des syndicats à recrutement et à inspiration vaguement catholiques, ou doivent-ils être en outre des syndicats dont la doctrine sociale et économique, l'action sociale et économique, seraient franchement catholiques, c'est-à-dire revendiquant, en toute occasion, les principes du « droit naturel rationnel à base religieuse » et du droit chrétien ?

Nous nous permettons de poser ces questions aux hommes compétents et de leur soumettre quelques textes qui pourront aider à les résoudre.

Le Congrès national de l'*Action catholique de la Jeunesse française*, réuni à Lyon en 1912, a émis, au sujet de cette brûlante question du syndicalisme, des vœux dont voici la formule.

Dans les passages que je souligne, on remarquera, au point de vue des principes et des faits,

des affirmations dont la netteté et la fermeté apparaîtront d'autant mieux qu'on les rapprochera des termes de la lettre de M. de Mun.

1° Considérant que toute action syndicale, bien qu'elle ait pour objet immédiat l'étude et la défense d'intérêts professionnels et économiques, met nécessairement en cause *les principes* et implique par suite *des doctrines entre lesquelles il est indispensable de choisir ;*

2° Constatant que pratiquement, l'organisation syndicale faite entre catholiques et conservant son caractère exclusivement professionnel *est la seule qui puisse satisfaire les légitimes exigences de la conscience catholique*, et assurer au mouvement syndical, en même temps que sa portée essentielle, son maximum d'efficacité, émet le vœu : Que spécialement les membres de l'A. C. J. F. susceptibles de faire partie d'un groupement syndical, adhérent aux organisations déjà constituées dans leur profession *en conformité de ces principes* ou apportent leur concours à la création d'organisation semblables. »

Le numéro de la Revue *L'Employé*, du 5 juin 1913, nous apporte, sur ce même sujet, une communication extrêmement intéressante que nous rapprocherons de la lettre de M. de Mun.

B. G.

TABLE DES MATIERES

SOMMAIRE du Numéro du 25 Janvier 1913

SOMMAIRE du Numéro du 25 Février 1913

SOMMAIRE du Numéro du 25 Mars 1913

SOMMAIRE du Numéro du 25 Avril 1913

SOMMAIRE du Numéro du 25 Mai 1913

SOMMAIRE du Numéro du 25 Juin 1913

Le Gérant : R. SCHMAUDER.

Imp. SCHMAUDER, 75, rue Rochechouart — Téléph. 215-17